« L'Économie » : guérir la santé

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14869 – 7 F –

MARDI 17 NOVEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Le naufrage somalien

L'HORREUR à l'identique : moins de cinq mois après la tragique odyssée du *Gob-Wein, ce cargo de fortune* qui avait débarqué plus de trois mille boat-people somaliens sur la côte yéménite, un nouveau drame est en train de se jouer dans le golfe d'Aden. Seul, le nom du bateau a changé. Quelque trois mille civils, entassés à bord du MV-Somal, ont navigué vers le Yémen pendant cinq ou six jours, *« sans eau ni vivres »*, après avoir fui la ville de Merca, dans le sud de la Somalie, où la guerre et la famine font rage. Selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), près de quatre cents enfants se trouvent parmi eux.

Même si, cette fois, les secours sont plus rapidement dispensés – un bateau de la marine française, transportant deux mille rations alimentaires, a *quitté Djibouti, dimanche* 15 novembre, pour rejoindre le MV-Somal – et si l'accueil de ces réfugiés est un peu mieux organisé – grâce aux efforts conjoints du HCR et des autorités d'Aden, – on ne peut manquer de s'interroger sur la répétition de cette tragédie. Et, plus précisément, sur l'impuissance de la communauté internationale à enrayer l'engrenage qui broie la Somalie depuis bientôt deux ans.

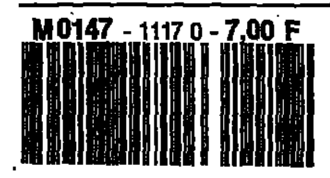
MALGRÉ la promesse du secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, *confirmant, le 2 septembre dernier*, que quelque trois mille soldats des Nations unies allaient être « prochainement » déployés en Somalie pour protéger les secours, *rien de tangible n'a été* fait jusqu'à ce jour. Un premier contingent de l'ONU, composé de cinq cents militaires pakistanais, est bien arrivé sur l'aéroport de Mogadiscio. Mais les pillages meurtriers n'en continuent pas moins. Il semble même que, ces derniers jours, la situation se soit encore détériorée.

Après que les délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont vu *1 000 tonnes de vivres dérobées* presque sous leurs yeux, à Mogadiscio, c'est un convoi humanitaire, transportant 400 tonnes de vivres, qui était la *cible de pillards, mercredi dernier*, aux abords de Baidoa, dans le sud-ouest du pays. Dans certaines localités isolées, comme à Bardera, à l'ouest de Mogadiscio, les membres des organisations non gouvernementales (ONG) arrivent encore à travailler durant le jour. Mais il leur est impossible d'y passer la nuit, tant l'insécurité est grande.

LE dernier incident en date est plus préoccupant *encore, puisque, cette fois,* ce sont les membres d'une ONG qui *en ont fait directement les frais*, vendredi après-midi, à Gésirah, au sud de Mogadiscio. Attaquée au mortier et à la kalachnikov par une force armée d'environ cent hommes, l'équipe française d'Action internationale contre la faim (AICF) a *miraculeusement* échappé au pire, à l'exception d'un de ses membres, blessé par balles.

La présence des différents organismes humanitaires risque fort, dans ces conditions, d'être remise en question. On est loin des promesses d'interventions décisives faites notamment par les Américains, à la veille des élections aux Etats-Unis. L'appui des pays occidentaux est maintenant d'autant plus urgent que la récente démission du représentant spécial de l'ONU en Somalie a déjà attiré l'attention sur les *déficiences de l'organisation* générale des secours.

Lire nos informations page 28



La perspective de la constitution de la Haute Cour et l'affaire du sang contaminé

M. Fabius accepte d'être jugé sur sa responsabilité politique

Le comité directeur et les groupes parlementaires socialistes ont exprimé, dimanche 15 novembre, leur solidarité à M. Fabius, à Mme Dufoix et à M. Hervé, qui font l'objet d'une mise en accusation devant la Haute Cour, examinée mardi par le bureau du Sénat. Réclamant que la « vérité » soit faite sur le drame de la transfusion sanguine et que les responsabilités soient précisément et formellement établies, les socialistes acceptent la Haute Cour, mais récusent les termes de la résolution rédigée par la majorité sénatoriale. Invité de « 7 sur 7 », sur TF 1, M. Fabius a déclaré que la responsabilité administrative de l'Etat, la responsabilité pénale des dirigeants de la transfusion et la responsabilité politique des ministres sont engagées.

Face à M. Mitterrand

par Patrick Jarreau

La cause des socialistes s'identifie, aujourd'hui, à celle de M. Laurent Fabius. Tel est le résultat de l'initiative prise par le premier secrétaire du PS quand il avait demandé, il y a quinze jours, dans ces colonnes, à être jugé afin de pouvoir faire justice des accusations portées contre lui dans l'affaire du sang contaminé. M. Fabius souhaitait alors s'expliquer devant un jury d'honneur, en attendant qu'une révision de la Constitution, modifiant les dispositions spéciales prévues pour les fautes imputées à des ministres dans l'exercice de leurs fonctions, lui permette de se défendre devant la justice ordinaire.

Le refus de la droite, qui s'est opposée, et au «jury d'honneur» et à la révision de la Constitution, n'a laissé d'autre possibilité que le passage en Haute Cour. M. François Mitterrand en a pris acte sèchement le 9 novembre. Le cas Fabius en a été transformé.

Le premier secrétaire du PS, sur lequel avait commencé à planer de nouveau le soupçon de manœuvrer pour se mettre à l'abri en cherchant à échapper à la Haute Cour, est exposé en première ligne. Abandonné à son sort par M. Mitterrand, il n'est plus le «protégé» que la faveur présidentielle accompagnait à la tête du Parti socialiste.

Mais, à la différence de ce qui s'était passé en novembre 1985, quand, premier ministre, il s'était déclaré *« troublé »* par la décision de M. Mitterrand de recevoir le chef de l'Etat polonais, le général Jaruzelski, alors que ce dernier avait organisé une ultime tentative d'étouffement du syndicat Solidarité, la distance qui sépare aujourd'hui M. Fabius du président de la République n'amène pas les socialistes à se détourner de lui.

Lire la suite page 8

Lire aussi

- **Le non-remboursement des produits non chauffés : une « note de présentation » introuvable. ■ Le gouvernement de M. Chirac avait refusé, en janvier 1988, l'indemnisation des hémophiles.** par FRANCK NOUCHI, *pages 8 et 28*
- **La réunion du comité directeur du PS** *page 9*
- **« Seul ».** par DANIEL SCHNEIDERMANN, *page 27*

Les militants écologistes confirment l'accord électoral de leurs dirigeants

ON VA BÉTONNER JUSQU'EN 93 !

ÉCOLOS

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLANTU

Lire pages 7 et 8 les articles de JEAN-LOUIS SAUX et de GILLES PARIS

Les prix littéraires

Médicis : Michel Rio, pour *Tlacuilo* (Seuil) ; **Médicis essai** : Luc Ferry, pour *le Nouvel Ordre écologique* (Grasset) ; **Médicis étranger** : Louis Begley, pour *Une éducation polonaise* (Grasset) ; **Femina** : Anne-Marie Garat pour *Aden* (Seuil) ; **Femina étranger** : Julian Barnes, pour *Love etc.* (Denoël).

M. Robert Lion quitte la Caisse des dépôts

Le directeur général de l'établissement financier le plus important de l'État part après dix ans de service.

Lire page 21 l'article de FRANÇOIS RENARD

Mort de Maurice Ohana

Connu des seuls mélomanes, il était l'un des grands compositeurs français de l'après-guerre.

Lire page 17 l'article d'ALAIN LOMPECH

Le sommaire complet se trouve page 28

La nasse bosniaque

L'étau serbe se resserre autour de Zenica qui regorge de réfugiés musulmans

TRAVNIK (Bosnie centrale)

de notre envoyé spécial

Au centre, une nasse, qui se resserre chaque jour sous les coups des forces serbes : c'est à peu près tout ce qui reste de la République indépendante de Bosnie-Herzégovine, hormis une capitale en ruines, Sarajevo, coupée du reste du pays, et quelques poches éparses.

« Cessez-le-feu » ou pas, les troupes serbes continuent inexorablement à tailler dans les territoires encore tenus par les forces fidèles au régime du président Alia Izetbegovic (majoritairement musulmanes), rognant un à un les saillants d'une zone qui ne sera bientôt plus qu'un mouchoir de poche autour de la ville de Zenica, devenue une sorte de capitale *bis*, et l'une des rares localités de Bosnie centrale d'où l'on n'entend pas encore le bruit du canon.

La liste de villes perdues par les Bosniaques s'allonge sans fin. Après Jajce (à un peu plus de 100 kilomètres au nord-ouest de Sarajevo), tombée fin octobre aux mains des Serbes, viendra sans doute à brève échéance le tour de Travnik, Maglaj, Tuzla.

YVES HELLER

Lire la suite et nos informations page 3

France, terre d'islam

I. – *Des banlieues sous influence*

Une frange nouvelle de jeunes issus de l'immigration maghrébine brandit la religion musulmane comme substitut à l'action sociale, qui les a déçus. Dans quelques quartiers où se conjuguent misère sociale, concentration ethnique et abandon politique, les militants de l'islam radical gagnent de l'audience.

par Philippe Bernard

Avec son ample tunique blanche, sa toque bordeaux ceinte d'un galon brodé et sa barbe fine et soignée, Kamel Mansour n'a pas précisément l'allure d'un animateur socioculturel de banlieue. Dans la ZUP de Rillieux-la-Pape, près de Lyon, cité-dortoir sans âme plantée sur les hauteurs du Rhône, ce Lyonnais de vingt-sept ans, fils d'immigré algérien, est pourtant considéré comme la personnalité la plus écoutée des jeunes. *« Intégriste? »* Kamel Mansour pose lui-même la question, et sa barbe s'anime d'un sourire. *« On a essayé de me coller toutes les étiquettes : « komeyniste », puis « pro-Saddam », et maintenant « pro-FIS ». Ce que pensent les gens ne me touche plus. Je suis simplement un musulman qui travaille pour maintenir l'équilibre dans ce pays. »*

Le Groupement pour la jeunesse et l'entraide qu'il préside se bat sur tous les fronts : matches de foot et cours d'arabe, soutien scolaire et enseignement de l'islam, chasse aux dealers et rencontres jeunes-policiers, interventions anti-violence et inscriptions de jeunes sur les listes électorales. Il bénéficie de toute la bienveillance du maire de la ville, qui lui a confié des maisons de quartier désaffectées. Celle qui sert de siège à l'association s'ouvre sur un minuscule lieu de prière.

Nommé responsable de l'aide à la vie scolaire par la municipalité, Kamel Mansour gère aussi les trois salles de culte islamique de la ZUP et exerce les fonctions d'aumônier musulman des prisons de Lyon. L'ambiguïté de cette situation ne le gêne guère. Pas plus que le parrainage du maire de Rillieux, qui a perdu son étiquette UDF pour avoir pactisé avec le Front national aux dernières élections cantonales, ou l'hostilité affichée à son égard par les éducateurs et la gauche laïque.

Lire la suite page 12

L'ÉCONOMIE

L'économie américaine vue par Lester Thurow

Le célèbre économiste démocrate, professeur au MIT, *donne son point de vue sur les choix qui attendent le nouveau* président des Etats-Unis, M. Bill Clinton. Les recettes keynésiennes de relance de la consommation ne marcheront plus, prévient-il. Il faut redonner la priorité au futur, donc investir dans les infrastructures, la recherche, la formation, en réduisant d'autres dépenses. Et l'on peut s'attendre à une fermeté accrue dans le conflit commercial avec le Japon et l'Europe.

Lire aussi nos rubriques Actualité, Perspectives, Mode d'emploi, Dossier « La fiscalité de l'immobilier », Conjoncture, et la chronique de Paul Fabra : « le cas Delors ». pages 29 à 40

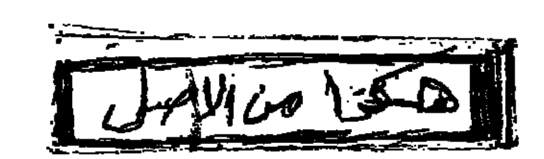
DÉBATS

Un entretien avec le cardinal Ratzinger

Le président de la commission internationale de rédaction du nouveau « catéchisme universel » de l'Église catholique, explique le sens de cette publication.

page 2

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



DÉBATS

Un entretien avec le cardinal Josef Ratzinger

« Dans l'actuelle situation de vide, surgit le terrible danger du nihilisme »



Né le 16 avril 1927 à Marktl-am-Inn en Bavière, le cardinal Josef Ratzinger a été archevêque de Munich, en 1977, avant d'être appelé en 1981 au Vatican par Jean-Paul II au poste de pr'.et de la Congrégation pour la doctrine de foi, l'ex-Saint-Office. Il a été reçu, le 6 novembre à Paris, à l'Académie des sciences morales et politiques (le Monde *du 11 novembre). C'est aussi lui qui a présidé la commission internationale de rédaction du nouveau « catéchisme universel » de l'Eglise catholique, officiellement rendu public, en France, lundi 16 novembre.*

Homme de confiance de Jean-Paul II, le cardinal Ratzinger, qui a fondé avec le célèbre théologien Urs von Balthasar, aujourd'hui décédé, la revue Communio*, passe dans l'Eglise catholique pour l'artisan de la « restauration » doctrinale, selon le mot qu'il a lui-même employé en 1985 dans son livre* Entretien sur la foi *(Fayard). Il vient d'écrire* Eglise et théologie *(Mame) et* Tournant pour l'Europe (Svolta per l'Europa)*, aux Editions Paoline, dans lequel il expose ses craintes de voir le « nihilisme » succéder au marxisme.*

« Publier en 1992 un « catéchisme universel », n'est-ce pas vouloir faire du neuf avec du vieux ? Le seul précédent comparable ne remonte-t-il pas au « catéchisme romain » issu du concile de Trente, il y a plus de quatre siècles ?

– Non, la raison en est que nous sommes aujourd'hui dans une situation analogue, précisément, à celle du concile de Trente, qui, à la fin du seizième siècle, marquait l'aube des temps modernes. Nous sommes à la fin d'un millénaire et dans une période historique toute nouvelle, marquée par des schémas de pensée, de science, de technique, de culture et de civilisation, en rupture complète avec tout ce que nous connaissions auparavant. C'est pourquoi il était nécessaire de reformuler la logique et la somme de la foi chrétienne. C'est le fruit d'une réflexion, qui a duré des années, de l'Eglise universelle pour repenser, resituer, actualiser sa doctrine.

– Mais ce document s'adresse-t-il seulement aux croyants de confession catholique ou peut-il intéresser l'incroyant d'aujourd'hui ?

– Les premiers destinataires sont bien sûr les évêques, responsables de la transmission de la foi et de sa traduction dans des cultures et des situations humaines différentes. Mais l'évêque n'est pas isolé, et ce document s'adresse à tous les croyants qui veulent connaître la parole commune de l'Eglise, ainsi qu'à ceux qui ne croient pas, mais sont curieux de ce que pense et dit l'Eglise. Ce catéchisme pourrait être un instrument utile à toutes les personnes qui ne partagent pas notre foi catholique, mais veulent simplement connaître le contenu de ce que nous pensons et croyons.

– Trente ans après le concile Vatican II qui avait donné plus de responsabilité aux Eglises locales, un tel « catéchisme universel » n'est-il pas l'instrument d'un « recentrage » autour de la doctrine la plus traditionnelle et de cette réaffirmation forte du catholicisme, qui est le vrai dessein du pontificat de Jean-Paul II ?

– Mais dès le concile Vatican II, des évêques avaient réclamé un catéchisme commun, universel... Ce n'était pas le bon moment. Il fallait digérer les réformes et attendre une génération pour concevoir un tel condensé de la foi chrétienne. C'est seulement aujourd'hui que nous tirons profit de toute cette vision renouvelée de l'Eglise et du monde fournie par Vatican II, et la décision de faire ce catéchisme universel a été prise par les évêques eux-mêmes en 1985, au cours d'un synode extraordinaire célébrant le vingtième anniversaire du concile.

» Recentrage ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Le concile avait insisté, c'est vrai, sur l'Eglise locale, qui n'est pas un petit secteur d'administration de l'Eglise universelle, mais une cellule vivante du Corps du Christ. Mais l'Eglise locale ne se réalise comme portion de l'Eglise universelle que si elle reste ouverte et en communion avec toutes les autres et avec l'Eglise de Rome. En ce sens, si le nouveau catéchisme est le signe de notre communion, de notre unité supranationale, il n'est pas exclusif d'autres instruments – comme le catéchisme pour adultes des évêques français – destinés à l'enseignement religieux dans des contextes nationaux particuliers. S'il se présentait comme exclusif, ce ne serait pas conforme à Vatican II, mais tel n'est pas le cas.

– Apporte-t-il des innovations à la doctrine chrétienne ?

– Un catéchisme n'a jamais pour prétention d'être original. Il veut seulement exprimer la substance de la foi. Produire de nouvelles idées, c'est le privilège des théologiens, à charge pour l'Eglise d'examiner le bien-fondé de leurs innovations. La nouveauté est que nous avons voulu présenter une vision unificatrice et organique de la foi. Il n'y a pas ici des dogmes, là des commandements moraux. Il y a une vision fondamentale de l'homme, de sa vie, de son destin. Et cette vision de l'homme est le fruit d'une action et d'une parole de Dieu. Montrer cette unité profonde, le caractère proprement enraciné dans l'homme de l'acte de foi, était notre première intention.

« La dimension sacrée de l'homme est le pivot de toute la morale chrétienne »

– L'un des divorces entre l'Eglise et une grande partie de l'opinion, croyante ou non, vient d'un enseignement moral qui, à tort ou à raison, est interprété comme une série de condamnations, de moyens de détourner l'homme du plaisir et du bonheur. Faut-il penser que l'Eglise ne veut pas le bonheur de l'homme ?

– C'est tout le contraire. Nous voulons même dire qu'être heureux, c'est vivre au sens le plus complet du terme. C'était déjà au cœur de l'éthique de saint Augustin. Notre prédication chrétienne a sans doute un examen de conscience à faire. Elle doit trouver de meilleures modalités d'annonce de la foi, insister davantage sur notre « oui » à la vie. Ce catéchisme n'est pas un livre de « non », de condamnations, de prohibitions.

» La morale chrétienne, en effet, ne peut se réduire à un catalogue de choses permises ou défendues. Elle ne peut être abstraite d'une vision fondamentale, unificatrice de l'être et de la vie humaine. Le récit de la Création montre que l'homme a été créé à l'image de Dieu et exprime le caractère sacré de l'existence humaine. Bien plus, en s'incarnant, Dieu montre que toute attitude humaine passe par le don de l'amour. On voit la radicalité du respect de Dieu pour la vie humaine.

» Cette dimension sacrée de l'homme est le pivot de toute la morale chrétienne. Celle-ci repose sur une anthropologie qui est directement inspirée de notre christologie. Et c'est dans le cadre de cette anthropologie, souvent mal comprise de nos contemporains, que nous proposons des réponses aux problèmes de l'homme d'aujourd'hui, problèmes sociaux, politiques, écologiques, et pas seulement d'éthique sexuelle.

– Si une partie de l'opinion comprend le refus par l'Eglise de l'avortement, elle est beaucoup plus sceptique, ou franchement hostile, devant sa position sur la contraception. Elle craint même qu'en luttant contre la diffusion de contraceptifs l'Eglise ne laisse comme choix au couple que l'abstinence, des méthodes naturelles souvent inefficaces et... l'avortement.

– S'il peut y avoir sur l'avortement une position commune d'hommes de bonne volonté et de conscience, je m'en réjouis. Il est beaucoup plus difficile, c'est clair, de faire comprendre l'enseignement sur la régulation des naissances tel qu'il a été exprimé il y a vingt-cinq ans par Paul VI dans *Humanæ Vitæ*. En fait, il se comprend moins comme point de départ que comme point d'arrivée. Il ne peut se découvrir que dans le contexte d'une logique vécue de foi, d'une sexualité qui n'est vraiment humaine que si elle est disponible à l'appel de la procréation et de la vie, que si elle respecte les rythmes biologiques de la femme et refuse toute solution violente. Car l'intervention de moyens pharmaceutiques dans la relation conjugale est toujours une violence. Mais je conviens que c'est là un discours difficile à comprendre en dehors de cette logique de foi vécue. Qui plus est, n'oublions jamais que l'Eglise est miséricorde et que le Christ est venu nous accompagner, nous guider, mais aussi nous pardonner.

– Vous êtes, comme le pape, hanté par la crise de la foi dans la société moderne. Et la situation nouvelle de l'Europe ne fait qu'aggraver le diagnostic puisque, dans votre dernier ouvrage sur l'Europe, vous allez jusqu'à dire que le nihilisme est en train de succéder au marxisme. Comment analysez-vous ce divorce entre la foi et la modernité ?

– Il s'explique par l'envahissement du relativisme et du subjectivisme, conséquence inévitable d'un monde écrasé par les prétendues certitudes de la science naturelle ou appliquée. N'apparaît comme rationnel que ce qui peut être expérimenté, prouvé. L'expérience est devenue le seul critère garantissant la vérité. Tout ce qui ne peut pas être soumis à une vérification mathématique ou expérimentale est perçu comme irrationnel.

» Cette limitation de la raison a pour conséquence que nous sommes dans l'obscurité quasi totale sur des dimensions essentielles de la vie. Le sens de l'homme, les fondements de l'éthique, la question de Dieu ne peuvent pas être soumis à l'expérience rationnelle, vérifiés par des formules mathématiques. Ils sont donc laissés à la seule sensibilité subjective. C'est grave parce que si, dans une société, les fondements du comportement éthique sont abandonnés à la seule subjectivité, déliés de raisons communes d'être et de vivre, livrés au pragmatisme, alors c'est l'homme même qui est menacé.

» Les grandes idéologies ont pu donner un certain fondement éthique à la société. Mais aujourd'hui le marxisme est caduc et l'idéologie libérale tellement fragmentée qu'elle n'a plus de vision commune, solide, cohérente de l'être humain et de son devenir. Dans l'actuelle situation de vide surgit le terrible danger du nihilisme, c'est-à-dire de la négation ou de l'absence de toute référence morale fondamentale pour la conduite de la vie sociale. Ce danger devient visible dans de nouvelles formes de terrorisme.

– C'est-à-dire...

– Même perverti, le terrorisme politique, social, des années 60 avait d'une certaine manière un idéal moral. Mais aujourd'hui, le terrorisme de la drogue, de la Mafia, les agressions contre l'étranger, en Allemagne ou ailleurs, n'ont plus aucun fondement moral. Dans cette ère de la subjectivité souveraine, on agit pour le seul plaisir d'agir, sans autre référence que la satisfaction du « moi ».

» De même que le terrorisme qui a pu naître du marxisme mettait hier le doigt sur les anomalies de notre fonctionnement social, de même le terrorisme nihiliste d'aujourd'hui devrait nous indiquer la marche à suivre pour une réflexion sur les fondements d'une nouvelle raison éthique et collective.

– A qui s'adresse cet appel ?

– On ne peut évidemment pas donner à ce défi une réponse exclusivement confessionnelle, catholique. Au contraire, c'est au-delà de nos différences religieuses, politiques, nationales, que, comme on le fait pour la recherche de règles économiques et monétaires communes, nous devons trouver un minimum de consensus sur les fondements éthiques de notre existence sociale.

– Mais quand vous, ou le pape, faites une telle proposition, elle est interprétée, à tort ou à raison, comme une volonté de l'Eglise catholique – et des exemples comme la Pologne post-communiste sont loin de nous rassurer – de retrouver sa suprématie sur les consciences, voire sur la chose publique. N'êtes-vous pas tenté, dans cette période de vide idéologique, par une sorte de reconquête chrétienne ?

– Non. Dans le dialogue que je souhaite de toutes les forces politiques et intellectuelles pour définir ce minimum éthique, l'Eglise catholique ne cherche pas à imposer une sorte de nouvelle *respublica christiana*. Ce serait absurde de vouloir revenir en arrière, retourner à un système de chrétienté politique. Mais il est vrai que nous nous sentons une responsabilité dans ce monde et désirons lui apporter notre contribution de catholiques. Nous ne souhaitons pas imposer le catholicisme à l'Occident, mais nous voulons que les valeurs fondamentales du christianisme et les valeurs libérales dominantes dans le monde d'aujourd'hui puissent se rencontrer et se féconder mutuellement.

« Ce serait absurde de vouloir retourner à un système de chrétienté politique »

– Mais pour défendre une telle position, l'Eglise doit être plus forte de l'intérieur. Or, des théologiens contestent. Le dialogue œcuménique connaît des tensions. La crise des vocations menace sa position sociale. Prenons le premier handicap, théologique. Les affaires Küng, Boff, Drewermann montrent que la menace d'un « magistère parallèle » de théologiens, que vous aviez dénoncé en 1990, est loin d'être écartée...

– Ce n'est pas un problème créé par tel ou tel théologien, c'est le problème de la théologie qui est d'accepter une autorité comme instance fondamentale d'expérience et de jugement. Si la théologie se confond avec les modèles de la science moderne ou confond le fonctionnement de l'Eglise avec le système démocratique, l'autorité n'est plus qu'un concept extérieur. Or la théologie n'est jamais une recherche neutre. Elle travaille sur un donné révélé qui est d'origine divine. En quel sens ce concept d'autorité peut-il aujourd'hui se réaliser comme expression de la structure réelle de la foi ? J'espère que le « catéchisme universel » va provoquer une réflexion sur cette question. Il représente une chance d'arriver à une nouvelle unité dans la foi.

– Mais comment gérer au mieux le rapport entre ce principe d'autorité et la liberté nécessaire au théologien ?

– La formule idéale n'existe pas. Il y a là deux fonctions dont l'exercice en vis-à-vis implique des tensions. Mais ces tensions sont vécues par des personnes qui vivent la même foi et ont une profonde confiance mutuelle. Le cardinal français de Lubac, récemment disparu, est un bon modèle. C'est vrai qu'il a fait l'objet de mesures disciplinaires, mais lui-même était convaincu que sa mission était de trouver des réponses toujours plus profondes aux défis modernes, et qu'il ne pouvait développer sa recherche théologique que dans l'union avec le Saint-Siège et le respect de l'autorité de l'Eglise. Trouver cet équilibre est difficile, mais possible avec un minimum de bonne volonté et de confiance réciproque.

– Deuxième handicap : l'œcuménisme, qui traverse une période difficile à cause du regain de tensions nationales, mais aussi de votre récent rappel de la primauté du pape, qui a suscité de violentes réactions chez vos partenaires protestants et orthodoxes.

– Précisément, la Lettre de la Congrégation pour la doctrine de la foi de juin dernier « sur certains aspects de l'Eglise comme communion » voulait souligner, dans un contexte de remontée des nationalismes, que chaque Eglise locale est à la fois particulière et universelle. Il n'y a pas d'Eglise allemande, ou américaine, ou française. Il y a une Eglise « communion » ou supranationale, ouverte au monde, aux autres confessions, aux non-chrétiens. Sur le point de la primauté de Pierre, nous n'avons rien ajouté à la doctrine catholique traditionnelle. Nous avons seulement voulu souligner que, pour nous, le ministère de Pierre n'est pas une administration profane imposée à l'ensemble des Eglises locales, mais un élément intérieur de la vie de l'Eglise, une réalité théologique voulue par Dieu. Il est possible que les autres chrétiens ne l'acceptent pas, mais il devrait être clair que nous n'avons voulu ajouter aucun nouveau dogme ni exercer aucune pression.

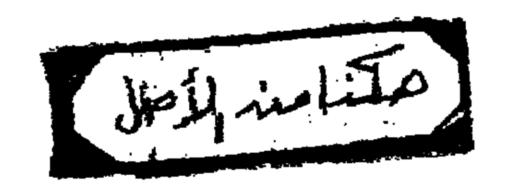
» Notre lettre donne même une perspective d'espoir. Elle dit qu'une réalité théologique aussi essentielle que la primauté de Pierre a pu être réalisée dans le passé selon des formes historiques très différentes. Dans le chemin vers l'unité, il ne peut donc pas nous échapper que la réalisation de ce principe, comme l'ont montré deux mille ans de christianisme, peut trouver des formes nouvelles. Cela devrait être un motif pour de nouveaux colloques et dialogues. Notre lettre exprime l'espérance qu'un jour tous puissent reconnaître, dans l'exercice concret de la primauté romaine, la continuation du ministère de Pierre et voir sa conformité avec la volonté de Dieu. C'est Luther lui-même qui disait : *« S'il y a un jour un pape évangélique, alors avec joie je baiserai ses pieds... »*

– En France, comme dans d'autres pays d'Occident, la crise des vocations provoque un affaissement du tissu social et éducatif de l'Eglise. N'est-il pas temps que l'Eglise revienne sur sa discipline relative à l'ordination des hommes mariés ou au diaconat féminin ? La dernière consultation sur ce point remonte à Paul VI en 1971.

– Et la réponse du synode des évêques avait été négative. Je ne crois pas, personnellement, que l'on réexaminera cette question. Le problème essentiel n'est pas là. Il est dans cette crise de la foi dont nous avons parlé. La renaissance des vocations ne passera pas par ces mesures pragmatiques que vous évoquez, mais par des lieux, paroisses ou mouvements, qui, au-delà de notre expérience actuelle de pauvreté, connaîtront un sursaut de foi et de courage. Si un jeune homme se sent accompagné par une communauté vivante, alors il aura l'audace de s'engager.

En France, il semble y avoir proportionnellement plus de vocations pour la vie monastique ou certains mouvements spirituels que pour le service des diocèses. Peut-être faut-il que les paroisses fassent retrouver des modèles, des structures où transparaisse la joie de la foi et de la vie communautaire. Si on a l'expérience d'une Eglise qui sait dire oui, alors le climat sera plus favorable aux vocations. Mais si on n'a du christianisme qu'une expérience de négations et de condamnations, alors, évidemment, il n'inspirera plus personne. »

Propos recueillis par
HENRI TINCQ



ÉTRANGER

La situation dans l'ex-Yougoslavie

M. Dumas propose une réunion ministérielle internationale sur la Bosnie

Le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a lancé samedi 14 novembre à Doha – où il était en visite dans le cadre d'une tournée dans quatre pays arabes du Golfe – l'idée d'une réunion de la conférence de Londres sur l'ex-Yougoslavie qui serait exclusivement consacrée à la Bosnie et qui se tiendrait au niveau ministériel.

L'objectif, a-t-il expliqué, est *« la recherche d'une solution avalisant le plan proposé par MM. David Owen et Cyrus Vance, la constitution de zones de protection des populations civiles à l'approche de l'hiver et la neutralisation de la Bosnie, ce qui conduirait au désarmement complet de cette zone avec les garanties de la conférence de Londres »*.

L'Espagne et l'Italie auraient déjà favorablement réagi à ce projet.

DOHA

de notre envoyée spéciale

Le lieu choisi pour cette annonce peut paraître étrange. Il ne l'est que dans une certaine mesure. Les autorités du Qatar, comme la quasi-totalité des dirigeants arabes ou islamiques que le ministre a rencontrés au cours des derniers mois, lui ont en effet fait part d'une *« inquiétude grandissante »* quant au sort des populations musulmanes de Bosnie.

Lors d'un précédent séjour en Arabie saoudite, M. Dumas s'était entendu reprocher le laxisme des Européens vis-à-vis des Serbes. Le projet a donc eu le temps de mûrir dans son esprit avant d'être rendu public, et une initiative lui paraissait d'autant plus « urgente » que ses différents interlocuteurs lui avaient laissé entendre, selon une source bien informée, que si les choses restaient en l'état, les pays musulmans se trouveraient forcés d'aider leurs « frères » bosniaques à se défendre. Décodé, un tel langage signifie l'envoi d'armes aux musulmans de Bosnie. Depuis plusieurs mois, les pays arabes du Golfe, l'Arabie saoudite en particulier, fournissent à ces derniers une assistance en nature et en espèces. Des jeunes se sont enrôlés dans les rangs de milices musulmanes, dont certains ont été tués au combat. A Bahrein, un proche au troisième degré de l'émir, un jeune marginal intégriste, Cheikh Hamad Ben Khalifa Ben Jaber al-Khalifa, a également été tué.

A Doha comme à Manama, le lendemain, M. Dumas a affirmé lors de conférences de presse que Paris, comme le Qatar et Bahrein, s'inquiète des *« menaces qui pèsent sur les populations à l'approche de l'hiver »*. C'est pourquoi la France mettra *« au premier rang de ses préoccupations ces soucis communs que nous avons »*, a affirmé le ministre.

Son homologue bahreini, Cheikh Mohamed Ben Moubarak al-Khalifa, n'a pas tari d'éloges quant aux initiatives prises à ce jour par la France pour régler les problèmes de l'ex-Yougoslavie. En particulier, a-t-il dit à M. Dumas, le président Mitterrand, en se rendant à Sarajevo en juin dernier, a *« le premier braqué les feux de l'actualité »* sur le problème bosniaque, *« montrant la voie et ouvrant les yeux »* de la communauté internationale. Mais partout, c'est le même son de cloche : c'est bien mais ce n'est pas assez. L'Europe doit faire plus.

A Koweït et en Arabie saoudite, où il devait terminer sa tournée dans la nuit de lundi à mardi, M. Dumas devait avoir l'occasion d'exposer son idée de « neutralisation » de la Bosnie à ses hôtes.

MOUNA NAÏM

La nasse bosniaque

Suite de la première page

Prises en étau, ces villes ne sont déjà plus joignables, au prix de risques énormes, que par d'étroits corridors contrôlés par les artilleurs serbes et constamment exposés à des offensives. Une unité britannique de la Force de protection de l'ONU (FORPRONU) a ainsi dû renoncer à atteindre Zila, il y a une dizaine de jours, après être tombée dans une embuscade.

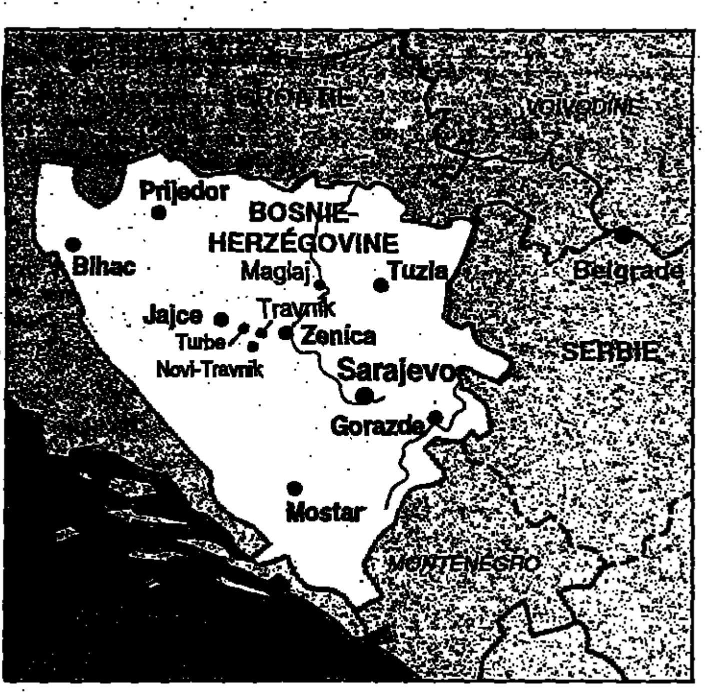
Actuellement c'est dans la région de Travnik que la poussée serbe paraît la plus forte. Les forces serbes ne sont plus qu'à 5 kilomètres environ de l'ancienne capitale ottomane de Bosnie qu'elles menacent directement. Les unités croato-musulmanes ont du mal à tenir : elles ont perdu la plus grande partie de la chaîne de villages qui s'étend à l'ouest de Travnik et dont l'ultime maillon, Turbe, est tombé. Petite localité de 7 000 habitants environ à l'origine, Turbe est aujourd'hui en grande partie détruite et totalement désertée, sauf par quelques rares personnes qui s'accrochent à leur terre en dépit des bombardements constants.

Fuir un enfer

La situation est telle qu'après une série de pilonnages particulièrement violents les autorités de Travnik ont demandé, samedi 14 novembre, aux forces de l'ONU d'assurer l'évacuation de la population encore présente dans la région, et qui ne peut faire un pas sans devenir la cible des soldats serbes.

Certaines familles musulmanes et croates sont cependant parvenues à fuir cet enfer dans la nuit de samedi à dimanche, pour aller se jeter dans un autre enfer : celui que vivent les « personnes déplacées » dont la Bosnie centrale regorge désormais. C'est par centaines de milliers (près de 400 000 selon les chiffres du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) que les réfugiés s'entassent déjà dans cette nasse où se trouvent aujourd'hui près de deux millions de personnes, dont plus de la moitié – réfugiés et habitants – ont un besoin urgent d'aide.

« A mesure que les poches se rétrécissent, la Bosnie centrale est devenue un lieu où tournent sans fin les réfugiés » sans possibilité, pour la plupart, d'en sortir, dit un responsable de l'une des organisations humanitaires présentes sur place. La Croatie était la seule issue ; elle ne l'est plus depuis que les Croates, eux-mêmes submergés par l'afflux de réfugiés, ont fermé leur frontière. Quant à l'Europe occidentale, arguant de ce qu'elle ne veut pas avoir l'air d'entériner le « nettoyage ethnique » pratiqué par les Serbes, elle n'accueille de réfugiés qu'au compte-gouttes – tout en étalant son incapacité à mettre fin à ce « nettoyage ».



D'exil en exil

« Je resterai ici jusqu'à ce que les Serbes arrivent ; alors je repartirai ailleurs, en Bosnie. » Razija a fui il y a deux mois la ville de Maglaj assiégée pour trouver asile, avec sa famille, dans l'école du petit village de Lijesnica, distant de 5 kilomètres. A quelques mètres à peine de son refuge, les murs des maisons sont troués, les toits sont enfoncés : régulièrement des obus s'abattent sur une partie du village, depuis les collines environnantes. Une nuit, Razija est retournée chez elle à Maglaj, pour y récupérer quelques affaires. Depuis cette escapade, elle reste confinée dans une petite pièce de l'école. Sa voisine d'exil, Hanifa, a déjà vécu deux exodes depuis qu'elle a quitté son village, il y a cinq mois. Son frère est prisonnier des forces serbes et elle n'a qu'une idée en tête : obtenir de ses nouvelles.

A une soixantaine de kilomètres plus au sud, à Zenica, c'est dans un cinéma que Hussein vit son troisième ou quatrième exil. Il est de Prijedor (dans le nord-ouest de la Bosnie). Il a fui en juin, avec sa femme et ses deux enfants, après que sa maison eut été incendiée. Ils ont trouvé asile chez un de leurs parents, puis ont dû fuir encore, se cacher dans un bois, traverser les lignes de combat au péril de leur vie et chercher refuge, après un long calvaire, dans une petite localité à majorité croate, Novi-Travnik.

Ils croyaient avoir enfin trouvé là un asile, mais quelques semaines plus tard, ils se sont trouvés pris dans un autre conflit – une guerre dans la guerre. Croates et Musulmans, alliés contre les forces serbes mais débordant de méfiance les uns envers les autres, en sont venus aux armes. C'est par les Croates que Hussein et sa famille ont alors failli être tués. *« C'était comme à Prijedor »* (lors des combats contre les Serbes), dit-il.

Une fois de plus il a dû fuir. Et il s'est retrouvé dans ce petit cinéma de province où se sont entassées jusqu'à huit cents personnes, entre les travées des sièges, dans le hall d'entrée, sur la scène, avec pour seul matelas une maigre couverture. Certains, depuis, ont été relogés dans des maisons abandonnées par des Serbes ou accueillis dans des villages alentour. Un peu plus de deux cents hommes, femmes et enfants se partagent encore la seule douche et les sanitaires hors d'usage du cinéma de Zenica. Hussein aimerait partir, mais il n'a pas d'argent, ne connaît personne à l'étranger, n'a nulle part où émigrer.

Danger de mort

Safeta a installé un lit de fortune au fond de la salle obscure, pour elle, sa belle-mère et ses deux enfants. Son mari, malade, est à l'hôpital. Cela ne fait « que » quinze jours qu'elle se trouve échouée là, sans rien d'autre que quelques vêtements. Elle a fui Jajce le 28 octobre ; le lendemain, la ville tombait aux mains des Serbes. *« La ville était en proie à la panique. J'avais entendu dire que les Serbes étaient tout près »* : elle est partie séance tenante, à pied, elle a attendu la nuit dans un bois, puis elle a pu trouver une place – avec une quinzaine d'autres réfugiés – dans une remorque de tracteur.

Après des heures sous les tirs serbes, elle a atteint Travnik, où une autre épreuve l'attendait : le tri entre Musulmans et Croates. Safeta a eu le malheur de se tromper d'« aiguillage » : elle s'est fait chasser par le Conseil de défense croate (HVO, Forces croates de Bosnie-Herzégovine), qui est allé jusqu'à lui refuser un morceau de pain pour elle et ses enfants sous prétexte qu'elle était musulmane et devait donc s'adresser à l'armée bosniaque, raconte-t-elle. C'est le seul moment de son récit où elle craque ; elle pleure.

Rien que dans la ville de Zenica *intra muros*, ils sont des milliers à vivre dans ces conditions plus que précaires, entassés dans des écoles ou des grandes surfaces. Beaucoup connaissent le même sort dans des dizaines d'autres localités de plus ou moins grande importance, ou bien sont isolés dans des zones difficilement accessibles comme la région de Tuzla ou Maglaj. Tous, alors que l'hiver est là, que les premières neiges sont tombées, sont en danger de mort. *« Les risques d'hécatombe parmi les réfugiés cet hiver sont difficiles à évaluer »*, dit-on de source humanitaire, car il existe une *« façade trompeuse »*, un semblant d'organisation locale des secours qui cache une situation autrement plus grave, un véritable *« chaos »*.

Les risques, qui dépendront de la rigueur de l'hiver et de celle des combats, pèsent sur les réfugiés mais aussi sur la population locale, explique-t-on encore. Et l'on évalue, de même source, à 60 000 personnes environ le nombre de Bosniaques qui – « purification ethnique » oblige – pourraient venir s'engouffrer encore dans la nasse à partir de la région de Banja-Luka, sous contrôle serbe.

YVES HELLER

750 prisonniers du camp de Magniaca ont été libérés

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a obtenu des Serbes que 750 internés du camp de Magniaca (nord de la Bosnie), pour la plupart musulmans, soient libérés. Les prisonniers libérés ont été transférés par le CICR vers le camp de transit de Karlovac, en Croatie, où ils sont placés sous la responsabilité du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Le HCR doit maintenant leur trouver des pays d'accueil. On s'étonne, dans les milieux humanitaires, que les pays islamiques, qui clament leur solidarité envers leurs « frères bosniaques », n'aient jusqu'à présent pas répondu à l'appel, nous indique notre correspondante à Genève, Isabelle Vichniac.

D'autre part, environ 700 Serbes et 500 Croates ont quitté Sarajevo, dimanche 15 novembre, en convois séparés sous l'escorte de « casques bleus ». Un porte-parole de la FORPRONU, le colonel Barry Frewer, a indiqué que les « casques bleus » avaient exceptionnellement accepté d'escorter ces convois parce que toutes les parties étaient d'accord pour que l'opération ait lieu. Samedi, un convoi organisé par la communauté juive avait permis le départ de plus de 400 personnes, en majorité croates et serbes.

Les troubles dans le Caucase

Accord russo-tchétchène sur le retrait des troupes

La Russie et la République autoproclamée tchétchène sont convenues, dimanche 15 novembre, de procéder lundi à un retrait de leurs troupes déployées face à face depuis cinq jours le long d'une frontière contestée entre l'Ingouchie, membre de la Fédération de Russie, et la Tchétchénie. Selon Itar-Tass, l'accord a été conclu lors de négociations menées à Nazran, en Ingouchie, entre Sergueï Chakhraï, représentant du président Eltsine, et une délégation tchétchène, après un *« incident rapidement surmonté »* : une prise d'otages réciproque. Le ministre russe de la défense, le général Pavel Gratchev, avait entre-temps affirmé que les troupes russes n'avaient nullement l'intention d'attaquer la Tchétchénie.

Au Tadjikistan, autre foyer de conflit où des troupes russes sont déployées, une session du Parlement a finalement pu s'ouvrir, lundi 16 novembre, dans la ville de Khodjent aux mains des forces conservatrices de l'opposition. – *(AFP.)*

LITUANIE : le second tour des élections législatives

L'opposition ex-communiste confirme sa victoire

La principale force d'opposition en Lituanie – le Parti démocratique du travail (PDTL, ex-communiste) – a obtenu la majorité absolue des sièges au deuxième tour des élections législatives, tenues dimanche 15 novembre. Le parti de M. Algirdas Brazauskas, qui avait pris la tête du Parti communiste lituanien en 1988 pour le lancer dans la lutte en faveur de l'indépendance, pourra ainsi former le nouveau gouvernement, selon les premières estimations recueillies auprès de la commission électorale à Vilnius.

Le PDTL a remporté au moins 36 sièges sur les 61 qui restaient à pourvoir au Parlement. Avec les 44 déjà obtenus au premier tour, il obtient la majorité absolue des 141 sièges, face au mouvement Sajudis de l'ancien président du Parlement Vytautas Landsbergis et ses alliés chrétiens-démocrates, qui avaient rapidement supplanté M. Brazauskas à la tête du mouvement indépendantiste lituanien.

Selon la commission électorale, le taux de participation a cependant été nettement plus faible qu'au premier tour il y a trois semaines.

M. Brazauskas avait promis de modérer le rythme des réformes, qui ont entraîné une forte baisse du niveau de vie en Lituanie, et d'améliorer les relations avec Moscou, qui détient la clé de l'approvisionnement énergétique du pays. La popularité de M. Landsbergis avait été peu à peu laminée par les querelles politiques qui ont déchiré son mouvement, ainsi que par l'échec des réformes économiques. – *(AFP.)*

ALLEMAGNE : importante manifestation à Bonn

La gauche se mobilise pour la défense du droit d'asile

BERLIN

de notre correspondant

A la veille de l'ouverture du congrès extraordinaire du Parti social-démocrate, plus de cent mille personnes ont manifesté, samedi 14 novembre, à Bonn contre tout changement de la Constitution sur le droit d'asile. Les orateurs ont appelé les délégués sociaux-démocrates à refuser les propositions du président de leur parti, M. Björn Engholm, sur l'aménagement de l'article 16 de la Loi fondamentale qui règle ce droit. Les instances dirigeantes du parti ont néanmoins adopté dimanche le compromis élaboré la semaine dernière par la commission des résolutions du congrès. Ce document servira de base aux négociations avec les partis de la majorité.

M. Engholm paraît aujourd'hui à l'abri d'une mauvaise surprise. Le conseil du parti, la plus haute instance entre deux congrès, où les propositions initiales du président s'étaient heurtées à une forte opposition dans les semaines passées, lui a donné lui aussi son feu vert. Le président du SPD a tenu à souligner, dimanche, que les représentants du parti dans les négociations à venir seraient liés par le compromis. S'il n'ignore pas que l'électorat demande des mesures d'urgence pour mettre un terme à l'afflux des immigrés, il doit compter aussi avec une base militante sceptique sur la nécessité de changer la Constitution pour régler le problème et qui redoute de donner l'impression de céder devant les violences racistes.

Une grande partie de ces militants étaient sans doute de cœur avec les manifestants qui ont défilé samedi dans le centre de Bonn à l'appel de trente et une organisations politiques et humanitaires, dont les Verts, Amnesty International, mais aussi les Jeunesses social-démocrates. Parmi les orateurs figurait notamment Mme Beate Klarsfeld.

Commencée tardivement, la mobilisation contre le racisme commence à prendre de l'ampleur. Une semaine après la grande manifestation nationale de Berlin, il s'agissait de la plus importante manifestation de la gauche depuis le début des violences racistes, il y a un an. Elle avait reçu le soutien d'artistes, de chanteurs, de plus en plus nombreux eux aussi à s'exprimer. Dans un entretien publié dimanche par l'hebdomadaire conservateur *Welt am Sonntag*, le champion de tennis Boris Becker a demandé que l'Etat intervienne plus énergiquement contre les auteurs d'agressions racistes. A l'occasion de la journée nationale de recueillement, le président de la République, M. Richard von Weizsacker, a associé dimanche les victimes de ces agressions à celles des deux guerres mondiales.

D'importantes forces de police ont empêché ce même jour un rassemblement d'extrémistes de droite dans la ville de Halbe, à l'est de Berlin, où reposent 40 000 soldats de la Wehrmacht et des Waffen SS tués au cours d'une des dernières batailles de la deuxième guerre mondiale.

HENRI DE BRESSON

□ **FINLANDE : le PC en faillite.** – Incapable de payer ses dettes, le Parti communiste finlandais a décidé, dimanche 15 novembre, de se déclarer en faillite, comme la loi finlandaise le permet pour les organisations politiques. *« Nous ne sommes plus en mesure de trouver l'argent pour honorer nos dettes »*, a déclaré sa présidente Mme Helja Ketola, ajoutant que la Finlande n'avait plus besoin d'un parti communiste. *« Une organisation de gauche plus élargie est préférable »*, a-t-elle ajouté. Les dettes du PC finlandais, créé en 1918, se montent à environ 95 millions de markaa (plus de 100 millions de francs). – *(Reuter.)*

EUROPE

Après l'échec des négociations sur l'Irlande du Nord

Deux tentatives d'attentat de l'IRA ont été déjouées à Londres

LONDRES

de notre correspondant

Coup sur coup, et alors qu'une vague de violence a lieu en Irlande du nord, deux tentatives d'attentat, dont les conséquences auraient pu être extrêmement lourdes, ont été déjouées dans la capitale britannique, samedi 14 novembre. Alors que se déroulait la traditionnelle procession du lord-maire de Londres dans le quartier de la City, la police a interpellé deux hommes qui se trouvaient à bord d'une camionnette en stationnement. L'un d'eux prenait aussitôt la fuite, le second (arrêté ensuite) tirait à deux reprises sur les policiers, blessant l'un d'entre eux.

A l'intérieur du véhicule, près de 1 tonne d'explosif a été découverte. La puissance de cette charge – la plus importante jamais enregistrée lors d'un attentat en Grande-Bretagne – est vingt fois supérieure à celle qui avait ravagé l'immeuble du Baltic Exchange, dans la City, tuant trois personnes en avril dernier. Le bilan de cette nouvelle action terroriste – attribuée à l'IRA (Armée républicaine irlandaise) – aurait pu être considérable si l'engin, comme le suppose la police, avait explosé au cours de la procession annuelle du lord-maire, laquelle rassemble quelque 100 000 spectateurs.

Une seconde tentative d'attentat a eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi 16 novembre. Dans une fourgonnette stationnée à quelques dizaines de mètres de la tour principale de Canary Wharf, un complexe immobilier de prestige situé dans l'est de Londres, la police a découvert un engin explosif d'une puissance indéterminée. Les deux hommes armés qui étaient à bord du véhicule ont réussi à prendre la fuite. Scotland Yard craint que ces actions marquent le début de la campagne terroriste de l'IRA qui précède chaque année les fêtes de Noël dans la capitale.

Fusillade à Belfast

Ce regain d'actions terroristes a lieu après l'échec des pourparlers sur l'avenir de l'Irlande du Nord, commencés six mois plus tôt et qui ont pris fin le 10 novembre. Si, sur le plan pratique, aucune concession n'a été faite par les parties en présence (les formations politiques protestantes d'Irlande du Nord et une partie des catholiques d'une part, les gouvernements de Dublin et de Londres, d'autre part), le gouvernement britannique estime qu'une étape importante a été franchie, dans la mesure où, pour la première fois, les représentants des partis unionistes de la province ont accepté de rencontrer ceux du gouvernement de Dublin.

L'interruption des discussions coïncide avec l'organisation prochaine (le 26 novembre) des élections générales en République d'Irlande et avec une recrudescence de la violence en Ulster. Samedi, un commando d'un groupe paramilitaire protestant, les Ulster Freedom Fighters (UFF), qui sert de « couverture » à l'Ulster Defence Association, organisation loyaliste interdite en août dernier, a ouvert le feu sur le public (composé de catholiques) qui se pressait dans une boutique du nord de Belfast. Cette action – dont le bilan est de 3 morts et d'une douzaine de blessés – fait suite à une série d'attentats à la bombe perpétrés par l'IRA dans les quartiers protestants de plusieurs agglomérations.

LAURENT ZECCHINI

DIPLOMATIE

Réunis à Athènes

Les démocrates-chrétiens européens rejettent toute modification du traité de Maastricht

Les partis démocrates-chrétiens européens, réunis la semaine dernière à Athènes, ont demandé aux dirigeants de la CEE de ne pas concéder au Danemark un délai allant au-delà de la mi-1993 pour se prononcer à nouveau sur Maastricht. Le Parti populaire européen (PPE) a regretté le report à l'année prochaine de la ratification du traité par le Parlement britannique.

ATHÈNES

de notre envoyé spécial

« Les Danois doivent accepter Maastricht tel qu'il a été signé par les Douze ou rejoindre l'Espace économique européen. » Pour M. Valéry Giscard d'Estaing, qui siège depuis décembre de l'année dernière au groupe PPE du Parlement européen, il n'y a pas d'échappatoire possible : c'est tout Maastricht ou la sortie du club des Douze. Inquiet également de la demande par Copenhague d'un *« arrangement spécial »*, M. Egon Klepsch, président de l'Assemblée de Strasbourg, s'est voulu tout aussi net en déclarant qu' *« il n'était absolument pas question de modification du traité »*, pas plus, a-t-il ajouté, que de *« déclarations interprétatives »*, évoquées en septembre par M. Jacques Delors devant l'hémicycle européen.

Le texte du PPE, qui sera présenté à la session du Parlement cette semaine, reprend à son compte ces préoccupations pour *« éviter, comme le dit M. Léo Tindemans, président du groupe parlementaire, de mettre le doigt dans l'engrenage d'une renégociation »* qui permettrait au Danemark de se soustraire aux *« obligations essentielles du traité »* (citoyenneté communautaire, monnaie unique, politique extérieure et de sécurité). Persuadés que les atermoiements du cabinet de M. John Major font le jeu des adversaires de Maastricht, les démocrates-chrétiens européens *« notent avec regret que le gouvernement britannique a été conduit (...) à repousser au printemps prochain le vote de ratification »*. Aussi demandent-ils de fixer au 30 juin la date butoir pour la fin des ratifications.

Les conservateurs britanniques, qui sont membres du groupe parlementaire depuis mai dernier, ont réussi à glisser dans le texte un passage qui *« déplore l'attitude du Labour aux Communes »*. Ainsi libellé, le projet de résolution a peu de chances de trouver l'agrément de la formation socialiste, la plus nombreuse (199 sièges) de l'Assemblée européenne, qui comporte dans ses rangs les travaillistes britanniques. Sans cet amendement, les démocrates-chrétiens pouvaient espérer rallier une large majorité sur leur motion.

MARCEL SCOTTO

A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

Les intégristes ont à nouveau bombardé Kaboul

Une soixantaine de roquettes et d'obus partis des positions tenues par le parti intégriste Hezb-e-Islami, au sud de Kaboul, se sont abattus samedi 14 novembre sur la capitale afghane.

De tels bombardements n'avaient pas eu lieu depuis la fin d'août, où un cessez-le-feu était intervenu entre les gouvernementaux du président Rabbani et du ministre de la défense Ahmed Shah Massoud, et les partisans de M. Gulbuddin Hekmatyar. Aucune information n'a été donnée sur le nombre des victimes du dernier bombardement. Trois quartiers résidentiels ont été touchés. Le Hezb exige le départ de Kaboul des miliciens ouzbeks du général Rashid Dostom, naguère principal soutien du régime communiste, et désormais allié des islamistes au pouvoir dans la capitale depuis avril. – *(AP.)*

CAMEROUN

Sévère mise en garde de Washington

Le porte-parole du département d'Etat, M. Richard Boucher, a adressé, vendredi 13 novembre, une sévère mise en garde aux dirigeants camerounais, accusant notamment le régime du président Paul Biya d'avoir *« usé d'intimidation pour renforcer sa position, après l'élection présidentielle du 11 octobre, entachée de fraudes »*. Ce communiqué de Washington, rendu public samedi, à Yaoundé, par l'ambassade des Etats-Unis, déplore en outre que, *« malgré l'absence de menace imminente contre la sécurité nationale »*, le gouvernement ait décrété l'état d'urgence pour trois mois dans la province du Nord-Ouest, bastion de l'opposition.

Washington dénonce les arrestations de *« nombreux partisans de l'opposition et de journalistes »* ainsi que la virtuelle assignation à résidence, depuis le 25 octobre, du dirigeant du principal parti de l'opposition, M. John Fru Ndi. Le Cameroun *« doit immédiatement lever l'état d'urgence, en signe de réconciliation »*, estime le département d'Etat. – *(Reuter.)*

ÉTATS-UNIS

Le sénateur Sam Nunn appelle l'Occident à aider la Russie

Désigné par la presse comme l'un des principaux candidats à un poste important dans le futur gouvernement du président élu Bill Clinton, M. Sam Nunn, président de la commission des forces armées du Sénat, a averti, dimanche 15 novembre, que sans un programme d'aide accrue à la Russie l'Occident pourrait à l'avenir faire face à une menace aussi grande que le nazisme. Interviewé sur la chaîne de télévision CBS, le sénateur démocrate a estimé que les réformes démocratiques et économiques de la Russie étaient *« en grand danger »*.

M. Nunn a critiqué les Etats-Unis et les pays occidentaux en général pour avoir fourni plus d'aide au régime communiste de Mikhaïl Gorbatchev qu'à la démocratie naissante sous Boris Eltsine. *« Allons-nous répéter l'histoire ? »*, s'est-il interrogé en rappelant le peu d'empressement de l'Europe à soutenir la République de Weimar, dont la faiblesse a laissé le champ libre à la montée du nazisme. La vente récente – pour cause d'un urgent besoin de devises – de deux sous-marins russes à l'Iran a rapporté 600 millions de dollars à Moscou, soit plus que le plan d'aide décidé par le G7 (groupe des sept pays les plus industrialisés) lors de sa dernière conférence à Tokyo, a souligné M. Nunn. – *(AFP.)*

SRI-LANKA

Le commandant en chef de la marine tué dans un attentat

L'amiral Clancey Fernando, commandant en chef de la marine sri-lankaise, a été tué, lundi 16 novembre, à Colombo après que sa voiture eut été percutée par un véhicule bourré d'explosifs, indiquent l'AFP et l'agence Reuter. L'attentat a eu lieu devant un grand hôtel dans le quartier de Galle Face. Cette partie de la capitale est pourtant très surveillée car elle abrite les bureaux de plusieurs importantes administrations civiles et militaires.

L'attentat n'a pas été immédiatement revendiqué. Il pourrait être le fait de militants tamouls, en lutte depuis près d'une décennie pour la création d'un foyer national dans le nord et l'est de l'île. Les forces armées sri-lankaises ont lancé il y a quelques jours une opération de « nettoyage » contre le mouvement de libération des Tigres tamouls (LTTE), dans la province orientale du pays. En mars 1991, le ministre chargé de la défense, Ranjan Wijeratne, avait été tué à Colombo dans un attentat à la voiture piégée dont l'origine n'a jamais été nettement élucidée.

TCHÉCOSLOVAQUIE

Alexandre Dubcek a été inhumé à Bratislava

Alexandre Dubcek, qui fut un fédéraliste convaincu, n'aura pas réussi à réunir Tchèques et Slovaques le temps de ses funérailles : l'absence de plusieurs dirigeants tchèques a été remarquée, samedi 14 novembre à Bratislava, lors des obsèques du dirigeant du « printemps de Prague », président de l'Assemblée fédérale tchécoslovaque de 1989 à 1992.

M. Vaclav Havel, président de la fédération jusqu'à juillet dernier, était là. Mais le premier ministre tchèque Vaclav Klaus, qui devait pourtant avoir des entretiens le même jour à Bratislava sur la loi de dissolution de la Tchécoslovaquie, était absent. Les éloges funèbres ont été prononcés par les dirigeants slovaques et par deux hôtes étrangers, dont M. Pierre Mauroy, président de l'Internationale socialiste. La cérémonie a néanmoins été retransmise, en slovaque, dans l'ensemble du pays. – *(AFP, Reuter, AP.)*

ASIE

CAMBODGE : l'expiration de l'ultimatum de l'ONU

Le vote de sanctions contre les Khmers rouges embarrasserait Bangkok

Les Khmers rouges ont ignoré l'ultimatum des Nations unies, qui leur avaient donné jusqu'au dimanche 15 novembre pour rallier le processus de paix. La Thaïlande se retrouve dès lors dans une situation très embarrassante.

BANGKOK

de notre correspondant

Au cas où le Conseil de sécurité se prononcerait, dès cette semaine, en faveur de sanctions économiques contre les hommes de M. Pol Pot, la Thaïlande, principal partenaire commercial des Khmers rouges, serait dans l'impasse : d'un côté, Bangkok affirme vouloir appliquer toutes les résolutions de l'ONU sur le Cambodge ; de l'autre, cette capitale n'a pas les moyens de les faire respecter par ses puissants lobbies miniers et forestiers qui opèrent dans les zones contrôlées par les Khmers rouges sur la frontière.

Prenant les devants, le ministre des affaires étrangères, M. Prasong Soonsiri, a déjà fait savoir que la Thaïlande ne pourrait pas geler les avoirs bancaires des Khmers rouges sans contrevenir à la loi nationale ; il a ajouté qu'il serait très difficile de les identifier. M. Prasong a aussi indiqué que le stationnement de « bérets bleus » ne serait pas autorisé sur le territoire de son pays. Enfin, Bangkok a suggéré un report des élections générales prévues par l'ONU pour mai 1993, afin de poursuivre la négociation avec les Khmers rouges.

En revanche, les responsables thaïlandais se sont déclarés prêts à appliquer toute résolution prise par le Conseil national suprême du Cambodge (CNS), présidé par le prince Sihanouk, dont deux des douze membres sont des Khmers rouges. Ils ont dit à M. Hun Sen, premier ministre du régime de Phnom-Penh, qu'ils ont reçu la semaine dernière, qu'ils respecteraient l'interdiction des exportations de bois du Cambodge décrétée par le CNS à compter du 1er janvier 1993. Ils appliqueront la même restriction si le CNS prend une mesure identique pour l'exportation des pierres précieuses.

Selon un parlementaire de Bangkok, au moins 100 000 Thaïlandais seraient actuellement employés dans des concessions de pierres précieuses chez les Khmers rouges. Ceux-ci auraient également accordé des concessions forestières à vingt compagnies thaïlandaises (*le Monde* du 27 octobre). Les taxes sur ces activités rapportent aux Khmers rouges plusieurs millions de dollars par mois. C'est dire si le chiffre d'affaires des compagnies impliquées est important. Les lobbies de Bangkok, qui jouissent de l'appui de milieux militaires, sont donc hostiles à tout blocus économique.

Avant d'être élu député puis nommé ministre des affaires étrangères, M. Prasong s'était prononcé pour une rupture du commerce avec les Khmers rouges. Depuis, il a dû modérer son attitude. Il serait en train de négocier avec les lobbies intéressés leur retrait progressif des zones khmères rouges ; il doit revoir les représentants de ces groupes le 18 novembre. Déjà accusée de se montrer trop tolérante envers la junte militaire birmane, envers qui elle souhaite intensifier une politique dite d'*« engagement constructif »*, la diplomatie thaïlandaise aura bien du mal à éviter de se trouver aussi en porte-à-faux sur le Cambodge.

JEAN-CLAUDE POMONTI

CHINE : selon un rapport d'Amnesty International

De graves violations des droits de l'homme ont eu lieu au Xinjiang

Amnesty International a dénoncé, dans un récent rapport, de graves violations des droits de l'homme dans la région autonome du Xinjiang, située dans l'ouest de la Chine.

« Les autorités [chinoises] *ont détenu et emprisonné des dissidents qui demandaient pacifiquement l'indépendance politique* [du Xinjiang] *ou protestaient contre la restriction des activités religieuses »*, indique l'organisation de défense des droits de l'homme Amnesty International dans un rapport rendu public le 13 novembre. Territoire limitrophe de la Russie, de plusieurs Républiques d'Asie centrale, de l'Afghanistan et du Pakistan, le Xinjiang est peuplé en majorité d'ethnies non chinoises, d'origine et de confession musulmane, et généralement turcophones. Les Ouigours sont la plus importante d'entre elles. Depuis le début des années 80, plusieurs soulèvements indépendantistes ont secoué cette région désertique et riche en pétrole, peuplée d'une vingtaine de millions d'habitants. Le gouverneur, M. Tumur Dawamat, qui est aussi vice-secrétaire du Parti communiste de la province, a récemment affirmé que la situation y était calme. Il avait éludé une question sur la situation des droits de l'homme.

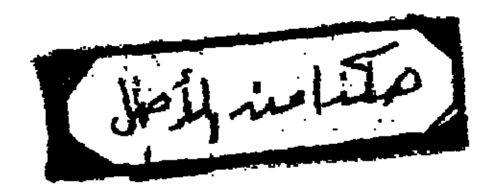
Les prisonniers politiques sont détenus au secret, sans procès, dans des conditions très dures, souligne Amnesty dans un document de quinze pages. L'organisation cite les cas d'un professeur et de plusieurs chauffeurs de taxi qui avaient manifesté pacifiquement en 1991. Elle affirme également que 50 civils, et non 22, comme l'ont assuré les autorités, ont été tués lors de soulèvements dans le district de Baren en avril 1990.

Fondé sur des documents officiels chinois et des témoignages de Ouigours, ce rapport est publié alors qu'une délégation de parlementaires australiens visite la Chine, y enquêtant sur la situation des droits de l'homme. La mission est partie le 12 novembre pour le Xinjiang. Elle n'a, en revanche, pas été autorisée à se rendre au Tibet, autre région où la souveraineté chinoise est contestée et où les violations des droits de l'homme sont fréquentes, selon les organisations humanitaires. – *(AFP.)*

□ **BIRMANIE : cinquante paysans tués par des guérilleros.** – Deux villages du Chin, dans la partie occidentale de la Birmanie, ont été attaqués les 8 et 10 novembre par des guérilleros d'ethnie naga, ont indiqué des sources officielles birmanes. Selon Radio-Rangoon, les assaillants ont tué 35 habitants dans la première localité, et 15 dans la bourgade voisine. Parmi les victimes figurent des notables, tués à coups de revolver. Trois enfants auraient aussi été battus à mort. Les Nagas sont l'un parmi plusieurs dizaines de groupes ethniques peuplant la Birmanie. – *(AFP.)*

□ **INDE : plus de 200 morts lors d'inondations.** – Au moins 230 personnes ont trouvé la mort, depuis le 13 novembre, dans des inondations provoquées par des orages qui ravagent le sud de l'Inde, principalement les Etats du Tamil Nadu et du Kerala. Vikramasingapuram, un village situé à 500 km au sud de Madras, a été balayé par une coulée de boue ; 30 de ses habitants au moins ont péri. Les intempéries affectent également le Sri-Lanka voisin. – *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

□ **PAKISTAN : onze pendaisons au Pendjab.** – Onze personnes condamnées pour meurtre, viol et vol ont été pendues, dimanche 15 novembre, dans différentes villes de la province du Pendjab. L'application de la peine de mort avait été suspendue en 1988 par le premier ministre, Mme Benazir Bhutto. Mais l'actuel chef du gouvernement, M. Nawaz Sharif, au pouvoir depuis 1990, avait promis la reprise des exécutions. – *(AP, Reuter, UPI.)*



AMÉRIQUES

PANAMA : défaite cuisante pour le gouvernement

Le « non » l'a emporté largement lors du référendum sur les réformes constitutionnelles

En votant « non » à une large majorité – 63,4 % des suffrages exprimés, selon les chiffres officiels portant sur la quasi-totalité des bureaux de vote – lors du référendum organisé dimanche 15 novembre, les Panaméens ont davantage exprimé leur frustration à l'égard d'un gouvernement de plus en plus impopulaire que leur opposition aux réformes constitutionnelles proposées, parmi lesquelles l'abolition de l'armée.

PANAMA

de notre envoyé spécial

Les témoignages recueillis sur les lieux de vote, en particulier dans les quartiers populaires, révèlent que la plupart des électeurs sont favorables à l'abolition de l'armée. Ils ont cependant refusé de se prononcer sur le contenu des réformes, estimant qu'il fallait *« punir le gouvernement »*, accusé d'avoir *« trahi les engagements pris lors de la lutte contre la dictature du général Noriega »*, renversée par l'intervention militaire des Etats-Unis, le 20 décembre 1989. Par décision du Parlement, l'armée a été ensuite démantelée.

En s'abstenant massivement (près de 60 % des inscrits n'ont pas participé au vote), les Panaméens semblent aussi avoir voulu envoyer un message à l'ensemble d'une classe politique qui ne leur offre aucune option de rechange. L'ancienne formation des militaires, le Parti révolutionnaire démocratique (PRD, représenté au Parlement par une dizaine de députés sur 67), qui avait fait campagne pour le « non », s'est bien gardée de célébrer bruyamment la victoire. Sans doute conscient de l'impopularité de sa formation, le secrétaire général du PRD, M. Ernesto Perez, s'est borné à parler d'*« un triomphe écrasant du « non » qui révèle l'insatisfaction du peuple à l'égard du gouvernement »*.

Le vice-président de la République, le démocrate-chrétien Ricardo Arias, qui a rompu l'an dernier avec la coalition du président Endara, a tenu des propos tout aussi sévères à l'égard de son ancien allié, qu'il a invité fermement à *« tenir compte de la clameur populaire contre l'injustice, le népotisme, le trafic d'influence et l'arbitraire. C'est une clameur en faveur de la construction d'une nouvelle démocratie et de changements dans les méthodes de gouvernement, en particulier sur le plan socio-économique »*.

A l'origine des réformes proposées, M. Arias sort, lui aussi, égratigné de cette consultation, la première depuis vingt-quatre ans qui ne se fasse pas sous la tutelle des militaires, au pouvoir de 1968 à 1989. Il a été accueilli par une foule hostile à son bureau de vote, dans les beaux quartiers de la capitale. Lors des élections de mai 1989, annulées par le général Noriega, il avait été reçu en héros au même endroit, et sa formation, le Parti démocrate-chrétien, avait obtenu le meilleur score, avec 27,4 % des suffrages exprimés.

Si les beaux quartiers ont retiré avec modération leur confiance à un gouvernement issu du secteur le plus aisé de la société panaméenne, on a assisté à une véritable avalanche de « non » dans les milieux populaires, en particulier dans la deuxième ville du pays, Sans Miguelito, à quelques kilomètres de la capitale. Le score du « non » est encore plus impressionnant dans le quartier du Chorrillo, qui fut la cible des bombardements américains sur la capitale.

« Le peuple est fatigué »

La colère gronde autour de ce qui fut le quartier général de l'armée panaméenne avant sa destruction totale, mais l'abstention reste encore l'attitude la plus courante dans cette population en majorité noire, condamnée au chômage et vivant dans des maisons de bois en ruine, au milieu des immondices pourrissant sur les trottoirs. *« J'avais voté contre Noriega en 1989, et on s'est fait avoir*, regrette un jeune Noir qui vient de déposer son bulletin de vote. *Cette fois-ci, je vote contre Endara, car le peuple est fatigué de voir les riches s'en mettre plein les poches alors que nous sommes condamnés au chômage. »*

Personne ne regrette vraiment l'époque de la dictature militaire, mais beaucoup de Panaméens s'interrogent sur la capacité de leurs dirigeants à gouverner le pays. *« Nous en avons marre d'être la risée du monde à cause d'un président qui passe son temps à faire des clowneries »*, s'insurge une jeune femme qui enseigne dans un collège de la capitale et reproche à M. Endara de ne pas prendre au sérieux les affaires de l'Etat. Un des principaux animateurs de la campagne du « non », le constitutionnaliste Miguel-Antonio Bernal, renchérit : *« Ce gouvernement d'incapables n'est pas à la hauteur des responsabilités du moment. »* Contrairement aux dirigeants actuels, il considère que la Constitution « militariste » de 1972 ne peut pas être réformée car elle porte en elle *« les vices de la dictature »*. Il faut donc, dit-il, *« forcer le gouvernement à convoquer immédiatement une Assemblée constituante pour créer des institutions correspondant à la nouvelle réalité démocratique »*.

A défaut d'une victoire pour ses organisateurs, le déroulement exemplaire du référendum – il n'y a eu aucun incident sérieux et les résultats ont été annoncés en un temps record – aura au moins servi à prouver que *« le Panama est sorti de l'obscurantisme »*, comme a tenu à le souligner le président Endara lors d'une intervention à l'issue du scrutin. Mi-figue mi-raisin, il s'est engagé à *« respecter la volonté populaire »*, reconnaissant que *« le peuple voulait des réformes »*, pour ajouter dans la foulée qu'il n'était pas question de convoquer une Assemblée constituante avant les élections générales de 1994.

BERTRAND DE LA GRANGE

PÉROU : controverse autour de la tentative de putsch

Le malaise s'accroît au sein de l'armée

Mis en évidence par la tentative manquée de coup d'Etat du vendredi 13 novembre, que d'aucuns considèrent comme « grossier », le malaise au sein de l'armée péruvienne est beaucoup plus profond que ne le laissent entendre les explications du gouvernement. Telle est la situation que doit affronter le président Alberto Fujimori, qui dispose d'un pouvoir presque absolu depuis son coup de force du 5 avril – dissolution du Congrès et réorganisation de l'appareil judiciaire.)

Lima a vécu les événements de la fin de la semaine dernière dans une certaine indifférence, à quelques jours de l'élection d'une Assemblée constituante de quatre-vingts membres, dont on redoute qu'elle soit étroitement contrôlée par les partisans du chef de l'Etat. La population de migrants et de chômeurs qui survit dans les faubourgs misérables de la capitale n'a pas bougé.

M. Fujimori, qui avait abandonné, à l'aube du vendredi 13 novembre, le palais présidentiel et s'était réfugié pendant dix heures à l'Ecole de guerre, a, depuis, multiplié les déclarations à la radio et à la télévision. Le chef de l'Etat, d'ordinaire peu prolixe, est devenu volubile – et quelque peu nerveux aussi – après qu'une partie de la presse et de la classe politique eut mis en doute la version officielle, souligne notre correspondante Nicole Bonnet. Le quotidien *Expreso*, pourtant proche de M. Fujimori, a parlé d'un complot *« fabriqué »*, tandis que la représentante du Parti conservateur populaire chrétien, Mme Lourdes Flores, s'est interrogée : *« Comment quatre généraux à la retraite pourraient-ils ourdir un tel complot ? » « Il n'y a pas la moindre preuve d'une tentative de coup d'Etat »*, a renchéri M. Manuel Moreira, tête de liste du parti centriste Société et démocratie, estimant qu'il ne s'agissait que de *« manipulations à la veille des élections pour empêcher le débat sur les thèmes de fond »*.

Le chef de l'Etat a avoué qu'il ne *« savait pas tout »* et a admis que le général Valdivia, chef d'état-major de l'armée, qu'il qualifie lui-même d'*« homme de confiance »*, était aux arrêts à son domicile. Il aurait « disparu » pendant le putsch, et ses unités combattantes ne seraient pas intervenues comme elles l'auraient dû. Pour M. Fujimori, le général Jaime Salinas Sedo était le *« cerveau du complot »* auquel *« vingt à vingt-cinq officiers à la retraite ou actifs »* auraient participé. Tous sont détenus. Les noms de deux autres généraux, Bloch et Ovando, figurent maintenant sur la liste officielle des comploteurs, et des officiers des forces spéciales sont aussi incarcérés.

Les commandants de plusieurs régions militaires ont envoyé des télégrammes de loyauté, mais le commandement conjoint des trois armes reste silencieux, ce qui est tout à fait anormal, comme le note notre envoyé spécial Marcel Niedergang. Ces dernières semaines, ce haut commandement avait immédiatement réaffirmé son soutien au président, à l'occasion de rumeurs ou d'attaques verbales de l'opposition. De bonne source, on affirme que la marine refuse de signer un texte d'appui au gouvernement. Elle a, il est vrai, été récemment prise à partie par M. Fujimori pour une affaire de corruption, et quatorze vice-amiraux doivent être limogés incessamment. L'amiral Arnaiz, commandant en chef de la marine péruvienne, connu pour ses liens étroits avec l'US Navy, est arrivé, dimanche, à Washington, sans que l'on connaisse la raison de ce déplacement.

Salaires et équipements insuffisants, promotions et limogeages jugés arbitraires, grogne suscitée par les dénonciations de corruption et les soupçons de compromission avec les trafiquants de drogue : les raisons du mécontentement des militaires péruviens sont multiples et complexes. Beaucoup d'officiers supérieurs admettent mal l'influence, exorbitante à leurs yeux, du capitaine de réserve Vladimir Montesinos, conseiller du président pour les affaires de sécurité. Ils le soupçonnent d'avoir tout pouvoir sur les limogeages et les promotions. Ancien avocat, défenseur de trafiquants de drogue, accusé d'espionnage et de vol de documents, Vladimir Montesinos est un personnage secret et ambigu, dont la présence au palais a sans doute exacerbé les passions militaires. C'est le cas des généraux Palomino (ancien chef de la maison militaire de l'ex-président Alan Garcia), Salinas et Pastor, mis à la retraite d'office la fin de 1991. Trois officiers de très grande valeur, dit-on dans les casernes.

En faisant allusion aux relations de certains comploteurs avec les trafiquants de drogue, M. Fujimori risque d'aggraver l'amertume d'une institution aux premières lignes du combat contre une subversion à plusieurs visages. Au moins treize personnes, dont cinq policiers, ont été tuées, et une dizaine d'autres blessées, samedi et dimanche à Lima ou dans ses environs, à l'issue de plusieurs attentats du mouvement « maoïste » du Sentier lumineux.

COLOMBIE

Une contre-offensive de l'armée aurait fait 80 morts parmi les rebelles

Quatre-vingts guérilleros colombiens ont été tués au cours d'une vaste offensive menée par l'armée contre les bases de la guérilla dans les régions montagneuses, a-t-on affirmé dimanche 15 novembre de sources officielles. Le gouvernement colombien aurait voulu répliquer ainsi à la mort de vingt-six policiers, tués la semaine dernière alors qu'ils assuraient la protection d'une raffinerie de pétrole dans le sud du pays, a indiqué la radio privée Caracol de Bogota. Trois agents de la police secrète (DAS) avaient été, quant à eux, torturés par la guérilla avant d'être exécutés. Leurs corps ont été retrouvés vendredi. Un porte-parole de la guérilla a démenti, depuis Mexico, les informations du commandement de l'armée colombienne. Il a affirmé que les personnes tuées par les forces armées étaient *« des humbles paysans et des habitants des zones de guerre »*. – (AFP.)

PROCHE-ORIENT

Quatrième anniversaire de la proclamation de l'« Etat de Palestine »

Les habitants de Cisjordanie reprennent goût à la vie

Vingt Palestiniens ont été blessés, dimanche 15 novembre, par des tirs de militaires israéliens, dans les territoires occupés, lors de manifestations pour le quatrième anniversaire de la proclamation de l'« Etat de Palestine » par l'OLP. Des défilés ont rassemblé des milliers de personnes dans plusieurs localités de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Au mur du salon, une peinture de la Palestine, avec du vert Islam partout, de la Méditerranée au Jourdain, du mont Hermon à la mer Rouge. Le nez sur la toile, un homme éméché se demande où est passé Israël. Disparu, l'Etat juif ! Un demi-siècle d'histoire effacé d'un coup de pinceau : adieu l'occupation, vive la Palestine libre et indépendante !

Le tout-Jérusalem médiatico-diplomatique est rassemblé, samedi, dans la partie est de la Ville sainte, dans la maison cossue d'un notable arabe. Israéliens et Palestiniens se passent poliment les plateaux de petits fours, sirotent de concert les meilleurs vins du monastère de Crémisan et se déhanchent sur des rythmes orientaux. Dans les territoires occupés, déluge de feux d'artifice, de chants nationalistes et de discours enflammés : riches ou pauvres, les Palestiniens essaient de faire la fête.

En Cisjordanie et dans les camps de réfugiés de Gaza, des défilés ont été organisés, des posters de Yasser Arafat brandis, des drapeaux de la Palestine accrochés un peu partout et l'hymne national entonné par des foules de plusieurs milliers de jeunes manifestants. Toutes choses interdites par l'armée israélienne.

Comme à l'accoutumée, les soldats, massés dans les zones traditionnellement « chaudes », sont intervenus pour disperser les rassemblements et faire décrocher les oriflammes aux quatre couleurs de l'hypothétique Etat palestinien. Refoulés à coups de pierres, ils ont riposté avec des balles, pas toujours en caoutchouc, blessant au moins vingt-cinq personnes, parmi lesquelles une vieille dame venue du Canada faire, en Terre sainte, le pèlerinage de sa vie.

Dans la partie orientale de Jérusalem, annexée en 1967, quelques centaines de manifestants ont été dispersés, dimanche, à coups de bombes lacrymogènes. La veille, à minuit pile, des centaines de feux d'artifice bon marché avaient brièvement embrasé le ciel de la ville arabe. Dans les faubourgs de Beit- Hanina, notre hôte palestinien tenait maison ouverte et les élégantes du lieu – juives, arabes, chrétiennes – en robes scintillantes sont sorties, un instant, admirer le spectacle.

Empoigné par un colosse moustachu, le drapeau palestinien s'est mis à danser au rythme de *Biladi*, l'hymne de l'OLP. Comme de coutume, l'assistance palestinienne en a chanté les paroles à gorge déployée. Les autres invités – Israéliens « engagés », journalistes étrangers, coopérants, fonctionnaires internationaux et diplomates – se sont contentés, un peu gênés, d'applaudir poliment.

Course hippique et loterie nationale

« *Il y a seulement un an*, a expliqué le maître de céans, *nous n'aurions pu ni faire autant de bruit à une heure aussi avancée de la nuit, ni inviter certaines des personnes que vous voyez ici et qui sont « politiquement sensibles »*. Le processus de paix, avec ses hauts et ses bas, ses petites avancées et ses grandes reculades, est passé par là. De nombreux Palestiniens se disent que, si certains d'entre eux peuvent s'asseoir, à Washington, face aux négociateurs israéliens pour discuter, prendre le thé et éventuellement déjeuner, il n'y a pas de raison que des contacts amicaux ne se renouent pas dans les territoires eux-mêmes.

Quand M. Yasser Arafat avait proclamé, à Alger, la création de l'Etat de Palestine, l'Intifada faisait rage en Cisjordanie et à Gaza. « *Il y avait des morts et des martyrs tous les jours*, a ajouté notre hôte. *Il n'était pas question de fêter quoi que ce soit.* » Et puis les années ont passé, le soulèvement s'est essoufflé, la lutte a changé de nature. Depuis quelques mois, les choses sont différentes. Peu à peu, les Palestiniens ont retrouvé le goût du bien-vivre. Les restaurants de Jéricho, Bethléem, Ramallah et Jérusalem-Est ont rouvert leurs portes, y compris à une clientèle israélienne un peu téméraire.

Les stades, naguère désertés, accueillent des matches amicaux : on ne joue pas encore entre équipes israéliennes et palestiniennes, mais l'idée fait son chemin. Le centre culturel de Jéricho, fermé depuis quatre ans, fonctionne à nouveau depuis samedi. Il est question de rouvrir, dans les territoires, certains cinémas, pratiquement interdits par les mouvements islamistes et les radicaux de l'Intifada. A l'occasion des mariages et de certaines fêtes religieuses, célébrés, jusqu'alors, dans la plus grande discrétion, la musique recommence à déborder dans les rues.

Au mois d'août, Jérusalem a accueilli le premier festival culturel palestinien d'importance. Du théâtre à la danse et du cinéma aux marionnettes, plus de soixante-dix représentations étaient au programme. Vendredi, à Jéricho, a eu lieu une course hippique, la première depuis des années. Nul ne sait si les bookmakers palestiniens ont pu reprendre leurs activités. Mais, il y a moins de deux mois, avec l'accord de toutes les factions pro et anti-OLP, une véritable loterie nationale a été créée au bénéfice d'institutions médicales et éducatives.

PATRICE CLAUDE

Le Caire et Jérusalem ont échangé des « idées nouvelles » sur le processus de paix

Les ministres israélien et égyptien des affaires étrangères, MM. Shimon Pérès et Amr Moussa, se sont déclarés, dimanche 15 novembre, au Caire, « *pleins d'idées nouvelles* » pour faire avancer le processus de paix entre Israéliens et Arabes. Au cours d'une conférence de presse conjointe réunie à l'issue d'un entretien de deux heures, M. Pérès qui a, d'autre part, rencontré, pendant trois heures le président Hosni Moubarak, s'est dit « *optimiste* ». Il a répété qu'« *Israël est prêt à retirer ses forces sur des frontières sûres* » et que l'Etat juif « *n'a pas changé simplement de gouvernement, mais a changé réellement de politique* » avec l'arrivée des travaillistes au pouvoir.

D'autre part, le président François Mitterrand recevra M. Moubarak, vendredi 20 novembre, au palais de l'Elysée, pour un petit déjeuner de travail. Au début de ce mois, M. Moussa avait indiqué que cette rencontre serait consacrée, pour l'essentiel, au processus de paix au Proche-Orient et aux dossiers bilatéraux. – *(AFP.)*

□ **Maintien d'une force commune des pays du Golfe.** – Les ministres de la défense de cinq des six pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) – le Qatar a boycotté la réunion – ont décidé, dimanche 15 novembre, à Koweït, de maintenir leur force symbolique de 4 000 hommes, malgré le récent retrait du contingent du Qatar. Les ministres ont, d'autre part, « *appelé la communauté internationale à poursuivre les pressions sur le régime de Saddam Hussein* » pour l'application des résolutions de l'ONU. – *(AFP.)*

□ **Accord entre l'Iran et les Palestiniens d'Hamas.** – L'Iran et le mouvement islamiste palestinien Hamas ont élaboré une plate-forme politique rejetant le processus de paix en cours et tout ce qui pourrait légitimer l'Etat israélien, a-t-on appris, samedi 14 novembre, à Tunis, de source diplomatique. Le projet de plate-forme, signé récemment à Qom, en Iran, prévoit aussi le renforcement des relations avec Damas, et prône la lutte contre l'OLP. – *(Reuter.)*

ÉGYPTE : après l'attentat de Qena

Arrestation de plusieurs centaines d'islamistes

LE CAIRE

de notre correspondant

La police a arrêté, samedi 14 et dimanche 15 novembre, à Alexandrie, plus de deux cent cinquante personnes soupçonnées d'être affiliées aux Groupements islamiques, l'organisation extrémiste musulmane accusée de l'attentat commis contre des touristes allemands, la semaine dernière, à Qena, à 600 kilomètres au sud du Caire. Selon les aveux d'un des agresseurs, l'attentat aurait été commandité d'Alexandrie, où beaucoup d'intégristes de Haute Egypte ont cherché refuge. Les forces de l'ordre ont aussi procédé à des arrestations à Safaga, sur la mer Rouge, à Assiout et à Beni-Suef, au sud du Caire, et dans l'oasis du Fayoum.

Un des auteurs de l'attentat a accusé un étudiant de Qena d'avoir dirigé l'opération et a précisé qu'il tenait des discours antigouvernementaux dans lesquels il louait la révolution islamique iranienne. Le vice, premier ministre, M. Youssef Wali, avait accusé, la semaine dernière, Téhéran de « *tenter de déstabiliser l'Egypte en finançant des attentats intégristes* ».

Des responsables des services de sécurité ont, d'autre part, accusé le Soudan de servir de base aux Iraniens pour entraîner les extrémistes musulmans égyptiens. Selon des sources policières, les papiers saisis chez les membres des Groupements islamiques arrêtés à Alexandrie, indiquent que le cheik Omar Abdel Rahman, le plus célèbre prédicateur intégriste, est mêlé aux opérations terroristes. Il était l'un des principaux accusés de l'assassinat du président Sadate, en 1981 et avait fui l'Egypte, il y a quelques années, *via* le Soudan, pour trouver refuge aux Etats-Unis.

ALEXANDRE BUCCIANTI

« Convergence de vues » entre la Turquie l'Iran et la Syrie sur le problème kurde

Les ministres des affaires étrangères de Turquie, d'Iran et de Syrie ont confirmé, samedi 14 novembre, à Ankara, leur « convergence de vues » sur la protection de l'intégrité territoriale de l'Irak et décidé de se réunir de nouveau en février 1993 à Damas. « *Le terrorisme menace nos trois pays, c'est pourquoi nous sommes ici* », a souligné le chef de la diplomatie iranienne. « *Cette réunion n'est dirigée contre aucun pays. L'intégrité territoriale de l'Irak est importante pour la Turquie, l'Iran et la Syrie* », a déclaré le chef de la diplomatie turque (*le Monde* daté 15-16 novembre). Il a précisé que l'opération lancée, dans le nord de l'Irak, par l'armée d'Ankara contre les séparatistes kurdes de Turquie, membres du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), était « *sur le point d'être achevée* » et que les troupes allaient se retirer. Dans un entretien au *Monde*, le premier ministre turc, M. Demirel, précise la position de son gouvernement face aux Kurdes et au pouvoir en place à Bagdad.

AFRIQUE

LIBERIA : dans Monrovia assiégée

Les « casques blancs » sont repassés à l'offensive contre les rebelles de M. Taylor

Les « casques blancs » de la Force ouest-africaine d'interposition (ECOMOG) ont repris l'offensive, dans la nuit du samedi 14 au dimanche 15 novembre, en déclenchant des tirs de roquettes et d'artillerie contre les positions du Front national patriotique du Libéria (FNPL), autour de Monrovia. Les maquisards du FNPL, que dirige M. Charles Taylor, assiègent la capitale libérienne depuis un mois. Parmi eux, se trouvent des milliers d'enfants et d'adolescents.

MONROVIA

de notre envoyé spécial

Tous les soirs, depuis près d'un mois, le même scénario se répète. Les combattants de M. Taylor, retranchés dans les quartiers périphériques de Barnesville et de Gardnesville, attaquent les positions de la Force ouest-africaine d'interposition (ECOMOG). Le long de la Somalia-Drive, le boulevard qui ceinture la capitale, les assauts nocturnes sont quotidiens et les « casques blancs » répliquent par un pilonnage intensif de la zone. Les navires de guerre, ancrés dans le port, crachent leurs roquettes, dont le sifflement sourd déchire le silence de la nuit.

« *Nous n'avons pas encore commencé à les repousser* », reconnaissait, dimanche 15 novembre, le chef des opérations de l'ECOMOG, le général Malu, qui a visiblement du mal à s'adapter à la guérilla urbaine, pratiquée par le Front national patriotique du Libéria (FNPL). M. Taylor a lancé, à l'assaut de la capitale, des milliers d'adolescents et d'adolescentes, équipés de fusils AK-47, dont certains commencent à se rendre. Essy, âgée de quatorze ans, est l'une de ces jeunes amazones. Couverte de plaques de gale, vêtue de haillons, elle mime fièrement, devant des officiels de l'ECOMOG, médusés, le maniement des fusils d'assaut soviétiques.

Bataillons de gamins

Son compagnon, Sam, d'un an son aîné, affirme se battre « *parce que* [son] *père et* [sa] *mère ont été tués par les soldats de Doe* » (l'ancien président du Libéria, assassiné en 1990, au plus fort de la guerre civile). Quant à Georges, âgé de dix ans, devenu, depuis sa capture, une mascotte du quartier général de l'ECOMOG, « *c'est* [son] *père qui l'a obligé à faire la guerre* ». Aux côtés de ces bataillons de gamins, commandés par un « général Mosquito » âgé de vingt-deux ans, des troupes plus aguerries se battent.

« *Charles Taylor a des combattants très bien entraînés et de l'artillerie de gros calibre* », précise le général Malu. L'ECOMOG ne sous-estime pas l'ennemi et, pour le repousser, elle semble déterminée à employer les grands moyens. Elle a considérablement augmenté sa puissance de feu. Samedi, un cargo nigérian a déchargé dans le port de Monrovia plusieurs dizaines de chars *Scorpion* et autant de canons de 105 mm. Des renforts de troupes sont également arrivés et l'ECOMOG aligne désormais environ quinze mille hommes. « *Une contre-offensive ne s'improvise pas*, commente un officier pour expliquer le *statu quo* actuel, *mais vous allez voir très bientôt de quoi nous sommes capables !* ».

Pendant ce temps, le chef du FNPL poursuit ses invectives contre le Nigéria, qui fournit, avec le Sénégal et le Ghana, l'essentiel des troupes de l'ECOMOG. « *Ces musulmans sont des assassins, nous les combattrons jusqu'au bout !* », a-t-il récemment répété, en menaçant de bombarder le port de Monrovia – où les navires ne veulent plus accoster, en raison des combats. Même si les artilleurs du FNPL ne sont pas des virtuoses de la précision, leurs tirs sur l'aéroport et le port ont atteint le but recherché : faire grimper les tarifs d'assurance et dissuader ainsi les armateurs de faire escale à Monrovia.

Cette situation inquiète les Nations unies, qui nourrissent les huit cent mille habitants de la ville, car il ne reste plus que quinze jours de stocks de riz, l'aliment de base des Libériens. Dans les zones contrôlées par M. Taylor – qui devraient être bientôt soumises à un blocus total, si les dernières recommandations de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) sont appliquées, – la population, déjà victime des bombardements aériens de l'ECOMOG, présente des signes de malnutrition évidents.

Une organisation humanitaire catholique a réussi, samedi, à acheminer quatre camions de vivres à Kakata, à 50 kilomètres au nord de Monrovia, où trente mille personnes sont réfugiées. « *Une goutte d'eau dans la mer...* », constate un prêtre.

JEAN-KARIM FALL

□ **ALGÉRIE : limogeage du ministre de la justice.** – Le ministre de la justice, M. Abdelhamid Mahi-Bahi, a été déchargé de ses fonctions, samedi 14 novembre, par le président du Haut Comité d'Etat (HCE). Selon un communiqué officiel, le ministre avait pris des « *mesures précipitées et inéquitables* » en suspendant le procureur général d'Alger, le président de la cour de Mostaganem ainsi que trois juges. Ces décisions ont été annulées. – *(AFP.)*

□ **CENTRAFRIQUE : L'opposition exige un nouveau scrutin** – Les quatre adversaires du président sortant André Kolingba à l'élection présidentielle – dont le premier tour a été annulé par la Cour suprême – ont « exigé », samedi 14 novembre, l'organisation d'un nouveau scrutin. – *(AFP.)*

□ **DJIBOUTI : 25 militaires libérés par les rebelles.** – Le Front pour la restauration de l'unité et la démocratie (FRUD, mouvement afar de rébellion armée) a libéré, samedi 14 novembre, 25 soldats des forces gouvernementales détenus depuis un an. Le Quai d'Orsay s'est déclaré, dimanche, satisfait de cette décision allant « *dans le sens de la réconciliation nationale* ». – *(AFP.)*

□ **GHANA : l'opposition a décidé de boycotter les élections législatives.** – Les quatre partis de l'opposition ont annoncé, vendredi 13 novembre, qu'ils allaient boycotter les élections législatives du 8 décembre. L'opposition, qui estime que le scrutin présidentiel du 3 novembre, remporté par M. Jerry Rawlings, a été largement truqué, réclame notamment l'établissement de nouvelles listes électorales. – *(Reuter.)*

□ **LIBYE : main tendue aux Etats-Unis.** – Le commandant Abdessalam Jalloud, numéro deux du régime, a appelé, dimanche 15 novembre, lors de l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès général du peuple (Parlement), le président élu Bill Clinton à « *ouvrir une nouvelle page* » dans les relations entre les Etats-Unis et la Libye et affirmé que son pays est « *toujours prêt à collaborer avec les Nations unies pour régler l'affaire de Lockerbie* ». Il a, par ailleurs, invité le juge d'instruction français, M. Jean-Louis Bruguière, chargé de l'enquête sur l'attentat commis, en 1989, contre un DC 10 d'UTA, à se rendre à Tripoli, « *mais pas sur un bateau militaire* », comme il avait tenté de le faire au mois d'octobre. – *(AFP.)*

□ **NIGER : l'ensemble des consultations électorales est reporté.** – L'ensemble des consultations électorales a été reporté, a annoncé, vendredi 13 novembre, à Niamey, le porte-parole du gouvernement. Le calendrier initial prévoyait un référendum constitutionnel le 28 novembre, des élections législatives le 19 décembre, et un scrutin présidentiel à deux tours les 9 et 23 janvier 1993. Ce report a été décidé à la demande des partis politiques, les listes électorales n'étant pas prêtes. Le référendum constitutionnel devrait avoir lieu le 26 décembre, a indiqué le gouvernement, samedi soir. – *(Reuter.)*

□ **SÉNÉGAL : offensive contre les rebelles en Casamance.** – Quatre rebelles casamançais ont été arrêtés et plusieurs autres tués par l'armée sénégalaise, a-t-on appris samedi 14 novembre de source officielle. Cette opération a été lancée après l'attaque d'une centrale électrique en Casamance, près de Ziguinchor. *(AFP.)*

POLITIQUE

L'accord électoral des mouvements écologistes

Le rapprochement entre les Verts et Génération Ecologie a été entériné à une large majorité

Mardi 17 novembre, à deux pas de l'Assemblée nationale, MM. Brice Lalonde et Antoine Waechter vont pouvoir célébrer, en grandes pompes, l'accord intervenu entre leurs deux mouvements, le 3 novembre dernier, et *ratifié*, au cours du week-end, à une large majorité, par les militants des Verts et les délégués de Génération Ecologie.

A Issy-les-Moulineaux, au congrès de GE, ce rapprochement, destiné à conforter le pôle écologiste face aux partis traditionnels, a été entériné à la va-vite, dans un vote par acclamations. A Chambéry, en revanche, les Verts ont voté tant et tant de fois, selon leur habitude, pour trancher leurs querelles internes qu'il leur a fallu du même coup reporter à plus tard un débat, jugé secondaire, sur le partage du travail. Grâce à la simultanéité de leurs assemblées nationales, les deux familles de l'écologie ont ainsi renvoyé deux images distinctes, celle du bateleur et celle de l'arpenteur. La constitution d'un pôle écologiste lui paraissant désormais en bonne voie pour les prochaines élections législatives, M. Lalonde anticipe déjà sur la présidentielle. Dans l'attente d'une recomposition politique qui associerait, autour des écologistes réalistes, des socialistes modernes et des centristes rénovateurs, il se promet plus que jamais de *«casser»* les partis, et d'abord le Parti socialiste, avec l'amicale participation, au besoin, du candidat virtuel du PS, M. Michel Rocard, à l'élection présidentielle.

«*Génération Ecologie veut en découdre avec le PS mais sans Rocard. Je ne sais pas comment les Français vont pouvoir comprendre cela*», confiait au même moment M. Antoine Waechter à Chambéry. Installé aux commandes des Verts depuis 1986, l'ancien apôtre du *«ni ni»* – ni gauche ni droite – venait, il est vrai, de mesurer, de son côté, la difficulté qu'il y avait à faire accepter, par ses propres amis, un début d'ouverture sur l'extérieur. Mais, en additionnant les motions les plus contradictoires pour tenter de conserver une majorité interne, M. Waechter n'a pas d'autre préoccupation, lui aussi, que de *«garder la boutique»*, à tout prix, jusqu'à l'élection présidentielle.

JEAN-LOUIS SAUX

M. Waechter est sérieusement contesté par ses propres amis

CHAMBÉRY

de notre envoyé spécial

Il était 19 h 38, samedi 14 novembre, quand le résultat apparut, sur grand écran, au-dessus de la tribune de l'Espace André-Malraux, à Chambéry. Après cinq heures d'un débat passionné, un millier de délégués des Verts se levèrent soudain, joyeux, pour une longue ovation à l'union enfin retrouvée.

Guetté par les caméras de télévision, le chef de file des Verts, M. Antoine Waechter restait assis à son banc, parmi les siens, et prenait le soin de consigner sur un cahier, avant toute chose, le dernier résultat affiché : *70,7 % de «oui»* pour la stratégie d'union avec Génération Ecologie, 26,8 % de «non», 2,3 % d'abstentions et 0,2 % de refus de vote sur 3 091 votants et 3 364 militants présents ou représentés à Chambéry.

Principal artisan, bien que quelque peu contraint à cet art, d'un rapprochement avec Génération Ecologie en vue des *prochaines élections* législatives, l'ancien candidat à l'élection présidentielle de *1988* avait plaidé, peu auparavant, pour une approbation mesurée du protocole d'accord agréé par lui-même, le 3 novembre, avec les amis de M. Lalonde. *«Un «oui» critique permettrait de rouvrir la discussion avec Génération Ecologie»*, expliquait-il, ajoutant : *«Il serait paradoxal que l'union des écologistes conduise à la désunion des Verts.»* Sauf cas exceptionnel, avait-il indiqué, il ne saurait y avoir de condamnation de ceux des Verts qui, localement, jugeraient opportun de livrer une primaire face à un candidat *investi par Génération Ecologie*. En coulisses, M. Waechter affirmait que *«s'il devait y avoir cinquante ou soixante primaires* [aux prochaines élections législatives], *ce ne serait pas dramatique»*.

Tout au long du débat d'orientation stratégique – qui a renvoyé, à plus tard, la discussion sur le partage du travail, – M. Waechter a su ménager tous ceux qui, partisans d'une stricte autonomie, héritiers du gauchisme ou *«Khmers Verts»*, comme on les appelle au sein même du mouvement, pouvaient concourir à sa majorité interne. On l'a même vu voter une motion de défiance vis-à-vis des Verts de la région du Nord-Pas-de-Calais, sans émettre publiquement la moindre réserve sur les *accords de partenariat conclus, plus* ou moins au rabais, par des représentants de son mouvement en Bourgogne, en Ile-de-France, dans le Languedoc-Roussillon et en Lorraine.

Toutes ces précautions, à usage interne, n'ont cependant pas suffi à épargner à M. Waechter le rappel des limites de sa propre majorité. Alors qu'une large banderole proclamait dans la salle : *«Mieux vaut perdre les élections que perdre son âme»*, une grande majorité de ses partisans, venus, notamment, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont rappelé *tous les griefs entretenus à l'égard de* M. Lalonde. *«Les lobbies du nucléaire ont aidé M. Lalonde à monter dans les sondages»*, a affirmé, sans autre preuve, un militant de la Côte d'Azur. *«Pour le mirage d'un maroquin, on laisse tomber le droit de vote aux immigrés»*, a accusé M. Pierre Vexliard, conseiller régional de Rhône-Alpes. *«Toute compromission nous est absolument impossible»*, a ajouté une déléguée de Lorraine, en proposant elle-même sa propre exclusion du mouvement.

Pour des raisons strictement opposées, l'ancien secrétaire national des Verts, M. Guy Cambot, partisan d'un rapprochement avec le Parti socialiste, a dénoncé l'accord avec GE, parce que lui paraît *«inadmissible»* un maintien systématique des écologistes au deuxième tour des élections législatives contre les candidats de la gauche. Face à ces multiples partisans du refus, d'autres amis, mais peu nombreux, de M. Waechter, tels Mme Andrée Buchmann ou M. Christian Brodhag, ont défendu la *«nécessité»* de l'accord avec GE. *«Les Verts n'ont pas vocation à rester un groupement destiné aux déchirements et aux comptages des mandats internes»*, a ajouté M. Jean-Louis Emaille, délégué des Alpes-Maritimes.

La minorité sortante du mouvement, en revanche, plus habile, cette année, à faire venir des cars du Nord ou de Bretagne, qu'à occuper la tribune, n'est arrivée qu'assez tardivement à la tâche. *«Allons-nous laisser à Brice Lalonde, une fois de fois de plus, une fois de trop, le monopole de l'union des écologistes*, s'est inquiétée Mme Dominique Voynet. *Nous ne mésestimons pas le risque d'une dérive vers un éco-centrisme mou, mais nous nous croyons capables de tenir un rapport de forces exigeant.»*

Mme Blandin : pour un renouveau

Au premier tour de scrutin, la motion conduite par Mme Voynet l'emportait avec 37,5 % des suffrages exprimés contre 30,6 % pour celle de M. Waechter. Par un jeu de chaises musicales, qui élimine, à chaque tour, la motion ayant obtenu le moins de voix, M. Waechter ne devait finalement triompher qu'au quatrième tour de scrutin, avec 51,1 % seulement des suffrages contre 45,1 % pour Mme Voynet.

Mais, très tard dans la soirée, un autre résultat allait enfoncer le clou : pour la première fois depuis six ans, la liste de M. Waechter pour l'élection d'un quart des délégués au conseil national interrégional des Verts (1) était nettement devancée par celle du principal courant minoritaire : 27,4 % pour les amis de M. Waechter contre 39,1 % pour la liste Voynet.

Pour la présidente du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, Mme Marie-Christine Blandin, ce résultat doit être *«la porte ouverte au renouveau»*. *«Nous ne voulons pas prendre la boutique*, ajoute-t-elle. *Nous voulons seulement faire tourner la boutique.»* *«La fermeture des Verts nous a coûté déjà assez cher : une centaine de conseillers régionaux, au mois de mars dernier, et la moitié du potentiel électoral écologiste»*, estime M. Guy Hascoët, l'un des principaux stratèges de l'OPA des écologistes sur la région Nord-Pas-de-Calais.

Pour M. Waechter, en revanche, plusieurs raisons peuvent expliquer son recul. Ses concurrents ont su mobiliser, ils ont bénéficié de l'impact de l'élection de Mme Blandin dans la métropole du Nord, mais surtout, dit-il, *«j'ai pris deux risques au cours de l'année écoulée : plaider pour le «oui» à Maastricht et signer l'accord avec Génération Ecologie»*. Après six ans de pouvoir au sein des Verts, il ne désespère pas pour autant d'être encore demain le meilleur fédérateur des écologistes. Compte tenu des règles internes aux Verts, l'élection du collège exécutif n'aura lieu *que* les 28 *et* 29 *novembre* prochain à Paris.

En attendant, l'ancien candidat à l'élection présidentielle de 1988 confirme qu'il n'est pas favorable à des *primaires*, pour l'élection présidentielle, entre l'ensemble des écologistes. Il précise qu'il est toujours candidat à la candidature, au sein des Verts, pour pouvoir mieux affirmer *«le projet global»* de l'écologie politique. *«Je pense être encore le mieux placé»*, estime-t-il.

J.-L. S.

(1) Le conseil national interrégional des Verts compte cent vingt membres. Les trois quarts sont élus directement par les militants dans les régions ; le dernier quart est élu sur des listes nationales lors de l'assemblée générale annuelle.

Lire également page 8 la stratégie de Génération écologie.

POLITIQUE

Le mouvement écologiste et la préparation des législatives

Le parti de M. Lalonde se divise sur ses relations avec le PS

Les militants de Génération Ecologie ont tenu leur premier véritable congrès national, samedi 14 et dimanche 15 novembre, à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). Ils ont adopté par acclamations, à une écrasante majorité, le protocole d'accord du parti de M. Brice Lalonde et des Verts. En revanche, les rapports entre GE et le Parti socialiste ont provoqué un net clivage. Celui-ci s'est concrétisé lors de la composition du conseil national de GE, constitué par M. Lalonde, qui a entraîné de vives réactions parmi une forte minorité de délégués, ainsi que la démission de deux animateurs de ce parti, MM. François Donzel, ancien secrétaire général, et Bernard Frau. Favorables à un ancrage à gauche de GE, ces derniers ont dénoncé la *« dérive droitière »* de l'ancien ministre de l'environnement. Au cours de ce congrès, M. Michel Rocard (PS), invité par M. Lalonde, a lancé un appel à l'union des écologistes avec le Parti socialiste.

C'était une première fois comme toutes les premières fois, avec son lot de désillusions et de joies. Si on met à part les Assises nationales de décembre 1990, qui avaient suivi la création du parti de M. Lalonde, les militants de Génération Ecologie ne s'étaient jamais rassemblés en congrès. Pour ces hérauts d'une politique pratiquée *« autrement »*, encore sous le coup du succès magistral enregistré lors des élections régionales et prompts à ranger au fond des armoires les us et coutumes des *« vieux »* partis... et les *« vieux »* partis eux-mêmes, le choc a été rude.

La journée de samedi avait pourtant fort bien débuté. On s'était interrogé entre gens de bonne compagnie sur le nouveau contrat social qu'il conviendrait d'appliquer en France pour réduire les inégalités, puis sur les ruptures entre morale et politique, et les recettes susceptibles de remédier à ces dysfonctionnements, afin de montrer la maturité d'un mouvement trop souvent perçu comme celui des fleurs et des petites bêtes. Les formations politiques classiques convenablement enterrées d'une pelletée d'indignation et d'une autre de regret, les délégués abordèrent alors, après le dîner, la ratification de l'accord avec les Verts pour les prochaines législatives.

Il est 22 heures, et la soirée commence dans la liesse. A Chambéry, les amis d'Antoine Waechter viennent de se prononcer à 70 % en faveur du protocole. Génération Ecologie, champion de l'union verte, ne saurait marchander son adhésion. Après une très brève explication de texte, l'accord est mis aux voix par acclamations, à la demande d'un délégué du Maine-et-Loire. C'est un triomphe! L'entente est adoptée à la quasi-unanimité. La salle chavire, bat des mains et hurle *« l'écologie à l'Assemblée! »* à pleins poumons. Le pire reste à venir.

Dans la foulée de l'accord pour les élections législatives, un proche de M. Lalonde, M. Gérard Dahan, propose que le congrès se prononce immédiatement sur une résolution pour une candidature unique de l'écologie à l'élection présidentielle. Le délégué présente un dispositif complexe de «primaires vertes». La salle rechigne. Le représentant du Maine-et-Loire reprend la parole : *« Pourquoi se précipiter? On vient de voter un accord avec les Verts, laissez-nous nous connaître tout d'abord. »* A la tribune, les amis de M. Lalonde révisent leur ambitions à la baisse. M. Jean-Jacques Porchez avertit les délégués qu'à Chambéry M. Antoine Waechter, hostile à la primaire, vient de l'emporter d'une courte tête : GE doit donner une nouvelle fois le signal de l'union. La salle se contente d'une proposition plus vague. Elle affirme le principe d'une candidature unique et demande au bureau national *« d'approfondir »* dans ce sens *« les relations avec les Verts »*.

Il est alors temps de discuter des motions rédigées en perspective du congrès et qui ont donné aux contestataires de GE, MM. François Donzel, Bernard Frau, Loïc Le Guénédal et Yves Pietrasanta, l'occasion de dénoncer pêle-mêle le manque de démocratie dans le fonctionnement du mouvement et les incertitudes entretenues par l'ancien ministre de l'environnement sur les choix d'alliances politiques (*le Monde* du 14 novembre). M. Lalonde, jusque-là fort silencieux, prend alors la parole. *« On est parvenu cet après-midi à un accord sur ma motion, à quelques modifications près,* annonce-t-il. *Le problème est venu quand je me suis entendu dire qu'il fallait réserver 30 % des sièges du futur conseil national* [aux contestataires]. *»*

La salle vacille. Une bonne partie des délégués hue ce qui est présenté comme *« une magouille »*. MM. Le Guénédal et Pietrasanta, forts du nombre de délégués qui leur sont acquis et qu'ils estiment à cent vingt (sur près de quatre cents), ne s'en laissent pas conter et protestent contre cette *« manipulation »* des militants. Derrière la lutte pour la composition du conseil national, un clivage net apparaît. Les contestataires souhaitent que l'ancrage à gauche de Génération Ecologie soit affirmé et s'opposent à la tactique de la terre brûlée que serait le maintien au second tour, contre des socialistes, de candidats écologistes.

Promoteur d'un *« centre »* écologiste, M. Lalonde, lui, ne se satisfait pas de la bipolarité de la vie politique. *« On n'a pas à se déterminer par rapport aux uns ou aux autres, soyons nous-mêmes »*, explique-t-il. Peu après minuit, il est mis fin provisoirement au débat, qui se durcit un peu plus chaque fois qu'un délégué en appelle à la fraternité et à la *« convivialité »*. *« S'il n'y a qu'une seule motion et une seule liste que je composerai moi-même, je ne pourrai pas prendre tout le monde et certainement pas ceux qui ont été tentés par un portefeuille ministériel chez Bérégovoy »*, avertit M. Lalonde. La perspective de faire de la politique *« autrement »* semble tout d'un coup bien lointaine.

Dimanche matin, les échanges reprennent dans la même ambiance tendue. Les contestataires, au nom de l'accord survenu la veille, avant la séance du soir, se refusent à présenter une seconde motion ou une seconde liste. MM. Donzel et Frau, particulièrement visés par la menace du chef de file de GE, annoncent tout à trac leur démission. Dans un communiqué, M. Donzel s'en prend allègrement au *« culte de la personnalité »* du *« monarque Lalonde »*. *« GE n'est plus qu'une officine carriériste pour Brice Lalonde et sa quinzaine d'affidés. Pour ces gens-là, ce n'est même pas une dérive droitière, c'est un sauve-qui-peut éperdu vers la droite »*, assure-t-il. De son côté, devant les délégués, M. Frau critique l'accord passé en Ile-de-France entre GE, l'UDF et le RPR. *« Nos alliés ne peuvent pas être Pasqua et Pandraud; ça, c'est pas possible »*, s'écrie-t-il. M. Lalonde récuse fermement ces accusations et s'explique une dernière fois sur le positionnement politique de GE face au PS. *« Nous avons dépassé les Verts, mais nous leur avons tendu la main. Dès lors qu'ils ont été dépassés, ils ont accepté. Je propose de faire de même avec le prochain parti* [le PS] *sur la liste. »*

L'appel de M. Rocard

Le vote, une nouvelle fois par acclamations, de la liste pour le conseil national présentée par M. Lalonde, juste avant le déjeuner, n'a rien de *« convivial »*. Il est houleux. M. Noël Mamère, réduit au *« comptage estimatif »* de bras promptement levés et baissés, annonce la victoire du chef de file de GE sous les sifflets. Ce vote sera purement et simplement annulé et remplacé par un vote plus conventionnel, à bulletin secret.

La sérénité revient dans le cours de l'après-midi avec l'arrivée de MM. Bernard Kouchner et Michel Rocard. Mme Simone Veil, invitée elle aussi, a envoyé un message de sympathie. Ontologiquement œcuménique, M. Kouchner invite M. Lalonde à ne *« pas trop accabler »* ses *« copains socialistes d'hier et de demain »*. M. Rocard, accueilli sans aménité par les militants, réussit très vite à mettre les rieurs, puis la salle tout entière, de son côté. *« Le présent vous est faste mais les électeurs sont libres. Nul n'est propriétaire de son électorat. Les consignes n'ont de chance d'être suivies qu'à condition de correspondre à des principes solides, à des convictions de fond et à des alliances clairement décrites »*, affirme-t-il avant d'en appeler à l'union entre les socialistes et les écologistes, *« parce que ce qui nous rapproche est plus fort que ce qui nous sépare »*.

MM. Kouchner et Rocard repartis sous les applaudissements, il reste alors à M. Lalonde à clore le congrès devant des militants encore tout ébaubis par l'âpreté des débats de ces deux jours. Les résultats du vote au conseil national tombent avec la nuit. Sur 393 délégués, 221 ont voté pour la liste proposée par l'ancien ministre de l'environnement et 128 ont voté contre. M. Lalonde, qui ne souhaitait pas, la veille encore, l'émergence de courants, *« prématurés et pas évidents en termes de clarification politique »*, doit compter désormais avec une opposition déterminée. C'était une première fois comme toutes les premières fois, avec son lot de joies et de désillusions. Pour la *« politique autrement »*, il faudra repasser.

GILLES PARIS

La responsabilité ministérielle dans l'affaire du sang contaminé

Une « note de présentation » introuvable

Invité à commenter deux des trois grands dossiers de l'affaire du sang contaminé – Anne Sinclair ne l'ayant pas interrogé sur les collectes de sang en milieu pénitentiaire. – M. Laurent Fabius a maintenu, à « 7 sur 7 », la ligne qui est la sienne depuis le début de l'affaire : au sujet du problème de la contamination des hémophiles, il n'a jamais été informé du débat sur le chauffage des produits destinés aux hémophiles ; à propos de la mise en place du dépistage obligatoire de l'infection par le virus du sida dans les dons de sang, il a agi le plus vite possible, contre l'avis même de ses propres conseillers.

Sur la contamination des lots de facteur VIII anti-hémophiliques non chauffés, M. Fabius explique que « le drame, la faute et le délit qui ont été condamnés, c'est que non seulement on n'a pas dit, mais on a caché ». Il indique que cela avait été également caché à Mme Georgina Dufoix et à M. Edmond Hervé : « C'est ce qui est dit explicitement dans le texte [du jugement], *qui dit – et c'est lourd de conséquences – que la responsabilité est sur le CNTS qui, de bas en haut, a fait en sorte que l'information ne soit pas disponible. »*

En réalité, le texte du jugement n'exonère pas aussi simplement que le dit M. Fabius les deux anciens ministres. Discutant les conditions dans lesquelles fut rédigé l'arrêté du 23 juillet 1985, signé des deux directeurs de cabinet de Mme Dufoix et de M. Hervé, qui prévoyait que les produits non chauffés ne seraient plus remboursés à compter du 1er octobre 1985, M. Mazières, président de la seizième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, citait longuement M. Graeve, président honoraire de l'Association française des hémophiles (AFH). Ce dernier, lors de l'instruction, s'était étonné qu'il n'ait pu être retrouvé de « note de présentation » de cet arrêté « comme il est d'usage d'en faire dans les administrations centrales et notamment au cabinet du ministre pour informer les personnes à la signature desquelles cet arrêté a été soumis ».

M. Graeve ajoutait : « Si le directeur général de la santé n'a pas informé comme il convenait le cabinet du ministre, il a été gravement coupable. S'il l'a fait, on ne comprend pas que les directeurs de cabinet aient pris la responsabilité de signer eux-mêmes ces textes sans en informer les ministres. S'ils ne l'ont pas fait, ils sont gravement coupables. S'ils l'ont fait, la responsabilité de cette signature est celle des ministres. Les questions posées se résument à celles-ci : Y-a-t-il eu une note de présentation de cet arrêté, quelle est sa teneur, à qui a-t-elle été soumise? »

M. Mazières indiquait ensuite simplement qu'il n'avait pas disposé de plus d'informations que M. Graeve. Citant le rapport Lucas, il rappelait que « cette période entre le 1er août et le 1er octobre a pu être dommageable dans la mesure où les produits non chauffés n'étaient ni rappelés ni bloqués ». Il ajoutait cependant que « tout indique (...) que le professeur Roux, en sa qualité de directeur général de la santé, n'a pas fait usage des pouvoirs – même de simple recommandation – dont il disposait pour tenter de pallier à un grave problème de santé publique dont il était au premier chef instruit ».

En clair, on ne pourra vraiment trancher ce problème que lorsque aura été retrouvée la fameuse note de présentation de l'arrêté du 23 juillet.

Au cours du procès, M. Edmond Hervé avait indiqué avoir eu *« connaissance de manière précise de l'état des produits sanguins du CNTS à la suite d'une réunion consultative de la transfusion sanguine, le 20 juin 1985 »*. Or, le 10 mai 1985, dans une note adressée à M. Claude Weisselberg, conseiller technique au cabinet de M. Edmond Hervé, Mme Marie-Thérèse Pierre, sous-directrice de la santé, écrivait que *« parallèlement au dépistage systématique, et peut-être de façon plus urgente, il devient nécessaire que les centres de tranfusion sanguine français proposent aux hémophiles des produits où le virus a été inactivé »*.

F. N.

Lire également page 28 un document inédit sur le refus par le gouvernement Chirac d'indemniser les hémophiles en 1988.

Après les déclarations du chef de l'Etat le 9 novembre

« M. Mitterrand a dit ce qu'un président de la République doit dire »

estime le premier secrétaire du PS

M. Laurent Fabius a déclaré, dimanche 15 novembre, lors de l'émission «Sept sur sept», sur TF 1, que M. François Mitterrand avait *« dit ce qu'un président de la République doit dire »*, le 9 novembre, lorsqu'il avait demandé que la Haute Cour fût constituée, *« à partir du moment où la réforme de la Constitution était refusée »*. Interrogé sur le fait que M. Mitterrand n'avait pas émis d'appréciation sur sa situation, ni sur celle des deux anciens membres de son gouvernement mis en cause, M. Fabius a répondu : *« Sur telle ou telle phrase présente ou absente, vous me permettrez de garder cela pour moi. »*

Au «Forum» de RMC et de *l'Express*, M. Lionel Jospin a déclaré qu'*« à partir du moment où les trois ministres concernés, notamment Laurent Fabius, avaient dit : « Nous souhaitons nous-mêmes avoir un juge pour établir notre bonne foi », on ne peut pas dire, dans le même temps, qu'il y a un lâchage de la part du président de la République »*. Selon l'ancien ministre de l'éducation nationale, M. Mitterrand *« a répondu à ce qu'il croyait être une attente, il a donné une direction de travail »* en indiquant que la Haute Cour devait être constituée.

M. Jospin a expliqué qu'il juge *« extraordinairement difficile, au moment où les responsables politiques sont déjà beaucoup critiqués, parfois décrédibilisés dans l'opinion, de dire nous-mêmes, responsables politiques, que nous pensons que les représentants du peuple, élus dans une Haute Cour, ne seraient pas capables de rendre la justice »*. *« Comment des représentants du peuple ne seraient-ils pas capables de faire ce que font des citoyens dans des jurys d'assises? »*, a-t-il demandé.

M. Henri Emmanuelli a indiqué, lors de « L'Heure de vérité », sur France 2, que les socialistes vont faire en sorte que *« les choses puissent se mettre en place »* et que les ministres concernés comparaissent devant la Haute Cour. Le président de l'Assemblée nationale a observé que, dans cette affaire, les socialistes auraient préféré une comparution devant une juridiction de droit commun et que la Haute Cour rend *« une justice politique »*, mais, a-t-il souligné, *« il y a une aspiration profonde et légitime à connaître la vérité »*. *« Nous allons donc participer à l'élection de la Haute Cour sur une liste commune et trouver des solutions pour que cette accusation puisse se développer »*, a-t-il dit.

□ **M. Balladur souhaite que « le problème » soit « réglé » avant la fin de l'année.** – M. Edouard Balladur, ancien ministre, a justifié la mise en accusation de M. Fabius, Mme Dufoix et M. Hervé en indiquant, dimanche 15 novembre, au «Grand Jury RTL-*le Monde*», que *« les réactions de l'opinion et les manifestations de la presse ont été telles que notre devoir était de tenir compte de cette émotion, non pas pour se lancer dans des imprécations et des condamnations incontrôlées, mais pour dire : il faut qu'une juridiction examine les faits »*. Selon le député RPR de Paris, *« si le problème n'était pas réglé »* avant la fin de l'année, *« il y aurait dans l'opinion une incompréhension et une quasi-révolte »*. M. Balladur a souhaité que la recherche de la vérité se fasse *« dans un climat qui soit le plus impartial, le plus serein, le plus honnête possible »*. Il a également précisé que, se prononçant pour la saisine de la Haute Cour «avec scrupule», il n'en souhaitait pas moins que celle-ci soit réformée.

Face à M. Mitterrand

Suite de la première page

Bien plus, lorsque le premier secrétaire exprime son désaccord avec l'hommage rendu par M. Mitterrand, sous la forme d'une gerbe, au maréchal Pétain, il n'est ni le seul ni le premier. M. Jean Le Garrec, M. Jean-Christophe Cambadélis se sont émus avant lui; M. Lionel Jospin, M. Henri Emmanuelli condamnent ce geste le même jour que lui *(lire page 28)*. L'ancien ministre de l'éducation nationale, qui avait pris de l'avance, depuis son éviction du gouvernement en avril dernier, dans la critique de l'exercice du pouvoir à la mode *mitterrandienne*, est aujourd'hui rejoint dans l'irrévérence par celui qui se présentait jusqu'à maintenant comme le socialiste le plus « inconditionnel » du président de la République.

La rébellion de M. Jospin

Cette revendication de fidélité et de filiation irritait plus d'un socialiste. M. Jospin s'était rebellé dès 1985 contre l'arbitraire de la faveur présidentielle, sur laquelle M. Fabius paraissait s'appuyer pour prétendre diriger non seulement le gouvernement, mais aussi – à travers la conduite de la campagne pour les élections législatives et la mise en place de clubs – le Parti socialiste. En ne donnant pas raison à son jeune premier ministre d'alors, le président de la République avait fait droit à la protestation de celui qui était premier secrétaire du PS, mais, trois ans plus tard, il avait choisi le premier pour succéder au second à la tête du parti. N'ayant pas été entendu, il lui donnait le feu vert, en 1990, pour engager ce qui allait devenir la frénétique bataille du congrès de Rennes, à laquelle les socialistes doivent en partie la désaffection de l'électorat de gauche.

De guerre lasse, les adversaires de la prise du pouvoir par M. Fabius dans le PS ont fini par accepter, en janvier dernier, son arrivée au poste de premier secrétaire. Les conditions de son élection, proposée par M. Pierre Mauroy, étaient déjà révélatrices de l'état des rapports entre le parti et le président de la République. Il fallait, en effet, l'accord de M. Michel Rocard, celui-là même contre lequel M. Fabius n'avait cessé de sonner le rassemblement des mitterrandistes avec assez d'efficacité pour intimider M. Jospin et ses amis. Ces derniers n'avaient jamais osé faire le pas d'une véritable alliance avec M. Rocard. M. Fabius l'a fait, prenant ainsi de court M. Jospin, qui ne croyait pas possible de s'aventurer dans l'après-Mitterrand avant la fin du septennat.

Il y a sept ans, M. Fabius était allé trop vite en voulant déjà se démarquer de M. Mitterrand. Il est vrai qu'il avait fait l'expérience des rigueurs de la vie politique à travers la gestion de ce qui était déjà une affaire d'Etat, celle de l'attentat contre le *Rainbow-Warrior*, le navire des écologistes antinucléaires de Greenpeace, coulé en juillet 1985 dans le port d'Auckland, en Nouvelle-Zélande. Jusqu'à quel point le premier ministre d'alors avait-il été informé, une fois connu que cet attentat était le fait des services secrets français? Dans quelles conditions avait-il fini par obtenir la démission du ministre de la défense, Charles Hernu, proche de M. Mitterrand, alors que le crédit du gouvernement tout entier – et de son chef en premier lieu – était menacé? Certains avaient vu dans le *« trouble »* exprimé par M. Fabius au sujet de la visite du général Jaruzelski, en novembre, le contrecoup de celui qu'il avait ressenti deux mois plus tôt.

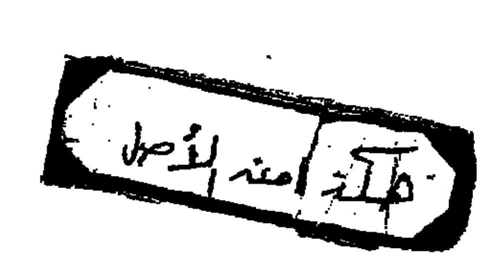
Dreyfus et Jaurès à la fois

Aujourd'hui, alors que M. Mitterrand est le seul socialiste qui n'ait pas cru bon de manifester sa solidarité avec M. Fabius et les deux anciens membres du gouvernement mis en cause dans l'affaire du sang contaminé – Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé, – le premier secrétaire du PS assume un déphasage à l'égard du président de la République, qui correspond à celui du parti lui-même. L'hostilité de la droite et le silence présidentiel ont pour effet que M. Fabius ne peut plus être considéré comme un simple ambitieux qui craint pour sa carrière. Ce qui aurait pu être ressenti par les socialistes comme un boulet – il leur faudrait, après et avec tout le reste, subir la mauvaise réputation de leur premier secrétaire – devient leur motif de ralliement.

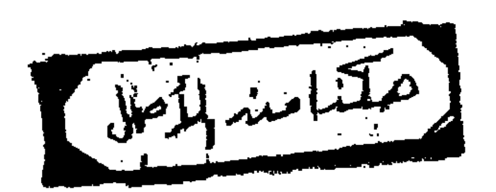
Comme l'ont dit MM. Rocard et Jospin, il ne s'agit pas, pour eux, de défendre M. Fabius parce qu'il est socialiste, mais parce qu'il est innocent. Ce n'est pas d'une solidarité formelle que doit bénéficier le premier secrétaire, mais d'une solidarité de principe, celle que des socialistes dignes de ce nom doivent mettre en œuvre en faveur de toute personne injustement accusée. En même temps, c'est l'un des leurs que l'on attaque, l'offensive étant menée par la droite, non *« pour ce qu'il a fait, mais simplement pour ce qu'il est »*, a dit M. Rocard. En quelque sorte, Dreyfus et Jaurès à la fois.

Entouré par tous les socialistes, dimanche matin, au comité directeur, M. Fabius s'est retrouvé seul devant les Français, dimanche soir, sur TF 1. C'était un autre homme : un homme de parti et la figure de la gauche d'aujourd'hui, avec les cicatrices de neuf ans d'exercice du pouvoir, le ressentiment qui s'y attache, la vindicte qui la vise et un incontestable sentiment d'injustice. Tout le contraire de ce pour quoi passait M. Fabius.

PATRICK JARREAU







POLITIQUE

et la réunion du comité directeur du Parti socialiste

M. Fabius et l'ensemble des socialistes acceptent la Haute Cour mais refusent les termes de la mise en accusation préparée par la droite

Le comité directeur et les groupes parlementaires du Parti socialiste se sont réunis, dimanche 15 novembre, à Paris, pour examiner la conduite à tenir face à la mise en cause du premier secrétaire du parti, M. Laurent Fabius, premier ministre de juillet 1984 à mars 1986, et de deux membres de son gouvernement, Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé, dans l'affaire du sang contaminé. M. Pierre Bérégovoy et plusieurs ministres, ainsi que M. Jacques Delors et M. Michel Rocard, ont assisté à cette réunion.

L'ensemble des responsables socialistes ont assuré M. Fabius et les deux autres anciens ministres de leur solidarité. Face à la demande de mise en accusation devant la Haute Cour présentée par la majorité sénatoriale à l'encontre des trois anciens responsables gouvernementaux, les socialistes ont affirmé qu'ils acceptent la procédure, mais qu'ils ne s'associeront pas à une démarche qui préjugerait la culpabilité des personnes mises en cause.

M. Fabius a remercié les membres du gouvernement, les parlementaires et les autres responsables venus participer ou assister, dimanche matin, à la réunion du comité directeur et des groupes socialistes de l'Assemblée nationale et du Sénat. M. Bérégovoy était du nombre, de même que MM. Pierre Joxe, Michel Vauzelle, Paul Quilès, Louis Mermaz, Mmes Ségolène Royal et Marie-Noëlle Lienemann, MM. Jacques Mellick et Charles Josselin, notamment. M. Delors avait fait le voyage de Bruxelles. M. Rocard et les dirigeants des différents courants du parti, de M. Lionel Jospin à M. Jean-Pierre Chevènement, en passant par MM. Jean Poperen, Julien Dray et Jean-Luc Mélenchon, étaient présents, ainsi que M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale. M. Pierre Mauroy, retenu à Lille par la visite de la princesse de Galles, s'était fait excuser.

M. Fabius a exprimé sa *«solidarité»* et son *«amitié»* envers Mme Dufoix et M. Hervé, respectivement ministre des affaires sociales et secrétaire d'Etat à la santé dans son gouvernement, de 1984 à 1986. Il a évoqué *«la douleur, la peine, souvent la mort de dizaines et de dizaines de personnes»*, victimes du sang contaminé et dont, a-t-il dit, *«nous partageons le drame»*.

Rappelant les faits, le premier secrétaire a souligné, d'abord, à l'aide de citations de l'époque, ce qu'il a appelé l'*«étiage de la connaissance scientifique»* du sida dans les années 1984-1986. Il a abordé, ensuite, le premier problème, celui du dépistage de la maladie, pour observer qu'entre la date de demande de validation du test américain Abbott et du test français Pasteur, en février 1985, et celle de leur homologation, en juin, il s'était écoulé *«environ quatre mois»*. *«Entre le moment où le virus a été découvert – 1983 – et le moment où le dépistage obligatoire a été instauré – 1985, – deux ans se sont écoulés»*, a résumé M. Fabius, en indiquant que ce délai avait été de sept ans pour le virus de l'hépatite, découvert en 1964.

Responsabilité pénale et responsabilité politique

Le second problème, celui de la distribution de produits sanguins non chauffés aux hémophiles, est avant tout, pour M. Fabius, celui de l'avis unanime des organismes responsables de la transfusion, qui s'étaient prononcés pour que cette distribution ne prenne fin que le 1er octobre 1985. Il a cité le jugement du tribunal correctionnel de Paris, le 23 octobre dernier, indiquant que seuls les docteurs Michel Garretta et Jean-Pierre Allain étaient, parmi les responsables de la transfusion, *«clairement informés des risques propres aux produits»* mis en circulation par le Centre national de la transfusion sanguine. M. Fabius a souligné, en outre, que si la distribution de produits chauffés avait été généralisée au Luxembourg, en Italie et en Grande-Bretagne *«entre juin et septembre 1985»*, elle ne l'avait été qu'en octobre en Allemagne et en Espagne et l'année suivante aux Pays-Bas, en Belgique et en Suisse.

L'ancien premier ministre a traité, ensuite, la question de la responsabilité, pour distinguer celle de l'Etat, qui entraîne indemnisation. *«Cette indemnisation*, a-t-il dit, *a été refusée en 1987 et au début de 1988. C'est seulement à partir de 1988 que les mécanismes d'indemnisation ont été mis en place, aboutissant, un peu plus tard, à une loi parfaitement fondée.»* La responsabilité pénale, a-t-il relevé, a été établie par le tribunal correctionnel de Paris, qui a jugé les dirigeants de la transfusion, et *«nul n'est responsable pénalement que de son fait»*. Reste la responsabilité politique, qui, a-t-il expliqué, *«doit s'exercer lorsque les gouvernements sont encore au pouvoir (démission de l'un, de l'autre, responsabilité engagée devant l'Assemblée nationale, vote de confiance)»*, mais qui, *«sept années plus tard, est évidemment très difficile à définir et, surtout, à traduire dans les faits»*.

«C'est une des raisons principales, a-t-il continué, *pour lesquelles on passe d'une responsabilité à une autre et que, ne pouvant (...) faire jouer facilement la responsabilité politique, certains, utilisant la douleur des familles pour une basse opération électorale, transfèrent la responsabilité sur le plan de l'accusation pénale.»* Le débat politique auquel on assiste en France est dû, selon M. Fabius, au *«caractère tardif de l'indemnisation»*; à des *«fautes individuelles, telles qu'établies par le tribunal de Paris»*; à *«un attachement plus fort qu'ailleurs à l'Etat, auquel, dans ces circonstances, on a demandé la vie et qui a administré la mort»*; enfin, à *«une exploitation politicienne qui est un déshonneur pour ceux qui s'y livrent»*.

Les socialistes doivent faire face à cette situation en mettant en avant deux principes, a dit M. Fabius: *«l'exigence de vérité et l'exigence de justice»*. La première trouve réponse dans le rapport de M. Michel Lucas, directeur de l'Inspection générale des affaires sociales, remis en septembre 1991, ainsi que dans celui qui concerne la collecte du sang dans les prisons (*le Monde* daté 8-9 novembre), et elle explique la demande de commission d'enquête parlementaire présentée par les députés socialistes.

A l'exigence de justice, M. Fabius répond d'abord, parlant de Mme Dufoix, de M. Hervé et de lui-même: *«Nous n'avons strictement rien, sur le plan pénal, à nous reprocher.» «Mais, en même temps*, ajoute-t-il, *nous savons que dans l'opinion publique, il existe un terrible doute; nous savons que face au nombre des victimes et, compte tenu de l'exploitation politicienne qui existe, il est extraordinairement difficile de faire valoir son innocence en dehors de voies de justice.»* La droite s'étant opposée à une révision de la Constitution, la Haute Cour est la seule voie qui s'offre aux trois anciens ministres, mais M. Fabius estime que les socialistes ne peuvent que refuser une mise en accusation qui reviendrait à *«demander à des hommes et à des femmes, ou à leurs camarades, de les déclarer, d'abord, coupables pour permettre, ensuite, qu'on les déclare innocents»*.

M. Hervé : «un tribunal politique»

«On ne répare pas une tragédie par une injustice», a souligné le premier secrétaire, avant de citer un texte de Léon Blum au moment du procès de Riom, intenté par le régime de Vichy, en 1942, aux hommes politiques qu'il rendait responsables de la défaite de 1940. *«Tant que l'opinion n'aura pas aperçu les causes vraies, elle restera tenacement attachée à son erreur*, écrivait notamment l'ancien président du conseil à ses avocats. *Une opinion ne se déprend pas si facilement. Il ne suffit pas de la purger du mensonge, il faut lui administrer la vérité, elle a besoin d'une explication.»*

M. Fabius a invité les socialistes à se mobiliser pour que soient établies et connues les explications qu'appelle le drame de la transfusion sanguine. *«Pour moi qui vous parle*, a-t-il dit, *c'est évidemment – mais à peine est-ce besoin de le dire, tant ma situation personnelle importe peu, – l'épreuve la plus difficile de ma vie. Je me suis demandé, en conscience, si je pouvais rester à votre tête. Ma réponse est venue, non seulement de mon innocence, mais du fait que je suis convaincu que ce n'est pas seulement ou pas tant moi-même que l'on attaque, que vous. Or je pense qu'on ne déserte pas le combat. La question n'est donc même pas: «Puis-je?» La réponse, m'a-t-il semblé, est que je dois.»*

M. Hervé a pris la parole après M. Laurent Fabius. *«Je vis tous les jours avec ce drame»*, a déclaré l'ancien secrétaire d'Etat, avant de préciser les dates auxquelles le dépistage du sida a été rendu obligatoire dans les pays comparables à la France: *«Allemagne, 1er octobre 1985; Espagne, 18 février 1987; Grande-Bretagne, 15 octobre 1985; en Italie, il y a eu une recommandation par circulaire du 17 juillet 1985, et un décret rend obligatoire le dépistage le 15 février 1988; Etats-Unis, recommandation en février 1985, obligation réglementaire le 5 janvier 1988; Autriche, 24 juin 1985; Belgique, 15 juillet 1985; Danemark, Finlande, janvier 1986; Irlande, octobre 1985.»*

La France, où cette décision, annoncée à l'Assemblée nationale par M. Fabius le 19 juin 1985, a été généralisée par décret le 1er août de la même année, n'a donc été devancée que par l'Autriche et la Belgique. S'agissant du chauffage des produits sanguins destinés aux hémophiles, l'ancien secrétaire d'Etat à la santé a rappelé que l'arrêté ministériel qu'il avait signé le 23 juillet 1985, avec Mme Georgina Dufoix, alors ministre des affaires sociales, avait été *«pris sur la base d'un avis unanime de la Commission nationale de la transfusion sanguine du 20 juin 1985»*. Cette commission, a-t-il souligné, était composée de médecins du Laboratoire national de la santé et de représentants du Centre national de la transfusion sanguine, de l'Inspection générale des affaires sociales, des donneurs de sang, de la direction générale de la santé.

M. Hervé a observé à son tour que, même prise avec retard, la décision d'arrêter la distribution de produits non chauffés était intervenue, en France, dans un délai correspondant à *«la moyenne»*. *«Toutes les enquêtes qui sont faites font ressortir que, malheureusement, le pourcentage d'hémophiles séropositifs est important dans tous les pays»*, a indiqué l'ancien secrétaire d'Etat. Il a cité une étude de l'Organisation mondiale de la santé datant de décembre 1987 selon laquelle 70 % des hémophiles étaient séropositifs, à cette date, en Allemagne fédérale, 66 % en Espagne, 52 % en France, 46 % en Grande-Bretagne.

Dans les trois pays étrangers de cette liste, ainsi qu'en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Irlande, en Italie et en Suisse, un système d'indemnisation a été mis en place.

«Je n'ai pas donné toute cette tranche de vie à la société, aux valeurs qui sont les nôtres, à l'intérêt général, je n'ai pas adhéré à ce parti depuis 1966 pour qu'en quelques instants, mon honneur, ma personne, l'honneur de Laurent Fabius et de Georgina Dufoix tombent sous les salissures», a déclaré M. Hervé. Acceptant la Haute Cour, tout en soulignant que *«c'est un tribunal politique»* et que *«le fait d'y être cité est déjà une infamie»*, le maire de Rennes a ajouté: *«J'entends me défendre à chaque étape. Reconnaître une procédure, reconnaître une juridiction, ce n'est pas signifier l'acceptation des accusations, même lorsque ces accusations figurent sur un document signé par des sénateurs. Et je n'oublierai jamais les députés qui ont signé un texte nous accusant d'avoir commis un crime d'empoisonnement volontaire. Jamais!* (1) *Je me battrai jusqu'au bout, car rien ne saurait emporter l'honneur.»*

M. Jospin est intervenu pour exprimer sa solidarité avec les responsables mis en cause et donner son point de vue sur la marche à suivre face à la nécessité de se soumettre à la procédure de la Haute Cour pour obtenir justice.

L'ancien ministre de l'éducation nationale a résumé sa position de la façon suivante: *«Blocage, non; accusation, non; traduction, oui.»* Autrement dit, il estime que les socialistes ne doivent pas adopter une attitude qui empêche la comparution des trois anciens ministres devant la seule juridiction habilitée à les juger, mais qu'ils ne doivent pas, non plus, se faire leurs *«accusateurs»*. *«Nous ne devons pas nous associer à l'acte d'accusation du Sénat»*, a-t-il souligné.

M. Poperen devait développer la même idée, en déclarant que les socialistes ne doivent pas se comporter *«comme des moutons tendant le cou à ceux qui veulent les abattre»*. M. Michel Charzat, chargé du programme au secrétariat national, a expliqué que la droite se sert de l'affaire du sang contaminé pour *«éviter d'avoir à entrer dans le vrai débat»* des élections législatives, qui doit porter sur le bilan et les projets des forces politiques en présence.

M. Rocard a insisté sur l'esprit de *«vengeance politicienne»* qui caractérise, selon lui, la démarche de l'opposition. *«Beaucoup de ceux qui s'attaquent à Laurent Fabius ne le font pas au nom de ce qu'il a fait, mais simplement pour ce qu'il est*, a déclaré l'ancien premier ministre. *Et si moi, comme vous, j'entends bien le défendre, ce n'est pas parce qu'il est socialiste, c'est parce qu'il est innocent.»* Il a observé, comme M. Jospin avant lui, que cette affaire ne doit pas occulter *«les autres problèmes du pays»* et que les socialistes n'ont *«aucune raison de* [se] *laisser entraîner sur le terrain sur lequel la droite cherche à* [les] *attirer et à* [les] *maintenir, celui d'une politisation du drame du sang»*.

P. J.

(1) M. Hervé fait allusion à la proposition de mise en accusation de M. Fabius, de Mme Dufoix et de lui-même, présentée à l'Assemblée nationale par le groupe RPR le 7 octobre dernier et déclarée irrecevable par le bureau de l'Assemblée le 14 octobre.

SOCIÉTÉ

Après l'émotion suscitée par l'acquittement de Mme Marie-Josée Garnier

La cour d'assises de la Marne doit se prononcer sur la responsabilité civile de la « boulangère de Reims »

La cour d'assises de la Marne se prononcera, le 18 novembre, sur l'éventuelle responsabilité civile de Mme Marie-Josée Garnier, la « boulangère de Reims » acquittée vendredi 14 novembre (*le Monde* daté 15-16 novembre). Paradoxe du droit : alors que le jury n'a pas à s'expliquer sur les réponses formulées dans le verdict, les trois magistrats de la cour devront interpréter le sens d'une décision qui a provoqué une vive émotion et de nombreuses réactions.

M. Fode Sylla, président de SOS Racisme, a demandé un entretien au garde des sceaux, après avoir dénoncé *« une justice à deux vitesses qui peut considérer que la vie d'un jeune beur ne vaut pas plus que quelques croissants »*. Des troubles ont agité, durant le week-end, le quartier harki de Reims, où habitait la victime, Ali Rafa, quelques dizaines de jeunes affrontant les forces de police.

Comment qualifier la mort d'Ali Rafa, tué à vingt-trois ans d'un coup de carabine tiré par Mme Garnier ? Ce n'est pas un meurtre, a répondu le jury en rejetant la qualification, manifestement excessive, reprise par l'arrêt de renvoi. Les magistrats de la chambre d'accusation faisaient ainsi le lit de la défense, car, dans toutes les affaires semblables, Me Henri-René Garaud a toujours souhaité affronter la qualification la plus forte. Il lui faut surtout échapper au tribunal correctionnel, où la relaxe est loin d'être certaine ; et, devant les assises, il lui vaut mieux plaider contre une incrimination qui paraîtra, d'emblée, aux jurés comme injuste.

La question subsidiaire, *« résultant des débats »*, rajoutée par le président, vient troubler ce mécanisme. En l'occurrence, le magistrat avait fait poser une question relative aux *« coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*. C'est celle qui semblait correspondre le mieux aux faits tels qu'ils ont été traduits par l'audience, et c'est celle qui avait la préférence de l'avocat général. Elle lui permettait de demander une peine de principe de quatre ans de prison avec sursis contre une jeune femme qui, à l'évidence, n'avait pas voulu tuer Ali Rafa, immobile près de la porte et n'ayant pas participé à l'altercation.

Interpréter les réponses des jurés

Mais, là encore, les jurés ont répondu « non ». L'acquittement était donc prononcé, car l'avocat général n'avait pas souhaité que le jury se prononce sur l'homicide involontaire, un délit ramenant la mort d'Ali Rafa à la dimension d'un accident de la route.

Dans sa plaidoirie, Me Garaud avait notamment soutenu devant les jurés qu'une peine, fût-elle de principe, conduirait sa cliente à verser *« toute sa vie »* des dommages et intérêts à la famille de la victime. L'avocat faisait mine d'oublier les dispositions du code de procédure pénale. A-t-on expliqué aux jurés que l'article 372 dispose : *« La partie civile, dans le cas de l'acquittement comme dans celui de l'absolution, peut demander réparation du dommage résultant de la faute de l'accusé, telle qu'elle résulte des faits qui sont l'objet de l'accusation. »*

Certes, Me François Robinet, du barreau de Nancy, avait longuement argumenté tous les aspects juridiques de la légitime défense pour en faire bénéficier sa cliente. L'avocat général avait rejeté cette interprétation en s'appuyant sur les débats, car les jeunes gens n'étaient pas armés, ce qui exclut toute *« défense proportionnée à l'attaque »*, et Ali Rafa n'avait eu aucune attitude offensive. Les jurés se sont-ils donc déterminés en constatant qu'aucune des qualifications qui leur étaient proposées ne convenait aux faits, ou ont-ils fait une interprétation élargie de la légitime défense ? La question est importante et, s'il s'agit de légitime défense, les magistrats de la cour – qui se déterminent seuls dans l'arrêt civil – devront le dire clairement. Car, selon la Cour de cassation, *« la légitime défense exclut toute faute et ne peut donner lieu à une action en dommages et intérêts »*.

Toutefois, il existe certains cas où cette règle ne s'applique pas, notamment lorsqu'il existe *« une faute d'imprudence, distincte de l'infraction pour laquelle la justification a été admise »*. Mais, là encore, les juges devront interpréter les réponses des jurés. Pour éviter des décisions qui provoquent tant d'émotion et qui sont parfois très éloignées des grands principes de notre droit, faudra-t-il, une fois de plus, modifier les règles de la cour d'assises ? Certains proposent d'obliger le jury à motiver sa décision ou encore de prévoir une procédure d'appel des arrêts criminels. Mais que faudrait-il faire pour se rapprocher du souhait de ce haut magistrat disant, il y a quelques années : *« Le bon verdict, c'est celui qui ne fait pas scandale, qui est accepté par l'opinion publique, par la victime, mais aussi par le condamné. »*

M. P.

« Injuste »

par Maurice Peyrot

« Si votre décision était injuste... » En tenant ce propos, l'avocat général Gutierrez refusait de croire qu'une cour d'assises puisse refuser de prononcer une peine, même légère, dans une affaire où un homme âgé de vingt-trois ans avait été tué. En correctionnelle, le plus petit délit est sanctionné et, dans le meilleur des cas, lorsque l'auteur a toutes les circonstances en sa faveur, le tribunal prononce une dispense de peine. Mais la culpabilité est déclarée.

Dans cette même affaire, les jeunes beurs qui avaient volé des croissants au boulanger ont été condamnés à deux mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel sur l'incrimination pourtant sévère de *« vol aggravé, en réunion »*. Comment, dès lors, ne pas comprendre la colère des six sœurs et des deux frères d'Ali Rafa, qu'il n'était pas nécessaire d'expulser aussi brutalement du tribunal ?

A-t-on souvent vu un avocat plaidant seul le préjudice subi pendant que ses clients sont dans la rue poursuivis par la police ?

L'audience avait été sereine et les débats avaient montré qu'une sanction de principe était suffisante pour désapprouver un comportement que même l'accusée ne discutait pas. En rejetant toute culpabilité, la cour d'assises a justifié l'usage d'une arme à feu dans des conditions si larges que l'exemple de celle que l'on a appelé « la boulangère de Reims » pourra être suivi par d'autres qui, un jour ou une nuit, arrêteront une vie et gâcheront la leur en se croyant protégés par la loi. Car notre droit est ainsi fait : il n'y a pas d'appel des décisions d'assises. L'acquittement est définitif. Même si, pour les professionnels du droit, ce n'est pas une jurisprudence, pour le profane c'est une référence.

□ **Trois membres d'Iparretarrak écroués à Paris.** – *Interpellés dans* la nuit du mardi 10 novembre, alors qu'ils venaient de commettre un attentat à l'explosif contre la sous-préfecture de Dax (Landes), trois Français membres présumés du mouvement nationaliste basque Iparretarrak ont été inculpés et écroués, samedi 14 novembre à Paris, par Mme Laurence Le Vert. Le magistrat les a notamment inculpés de tentative d'homicide volontaire, de destruction volontaire de biens mobiliers et immobiliers par une substance explosive, et d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Une manifestation de soutien aux trois hommes, Jean-Pierre Lascaraye, Joseph Currutchet et Bernard Espil, a eu lieu samedi 14 novembre à Saint-Palais (Pyrénées-Atlantiques).

Après l'incarcération de l'homme d'affaires lyonnais

La femme de Pierre Botton dénonce « un lynchage politique et médiatique »

« Mon mari est victime d'un lynchage politique et médiatique, a déclaré Mme Anne-Valérie Botton, épouse de M. Pierre Botton et fille aînée du maire de Lyon, M. Michel Noir, dans un entretien publié dans *le Journal du dimanche* du 15 novembre. *La presse ne s'en rend pas compte, mais elle est manipulée par les socialistes. »* Mme Botton affirme que les démêlés judiciaires de son époux trouvent leur origine dans sa volonté de racheter *La vie claire* à M. Bernard Tapie : *« Mon mari est resté six mois dans cette société*, note-t-elle. *Il a vu des choses qu'il n'aurait pas dû. Il est évident que maintenant ils* [les socialistes] *veulent le faire taire. »* Trois anciens sous-traitants de Vivien et Compagnie, le groupe fondé par le père de M. Pierre Botton, se sont par ailleurs constitués partie civile, lundi matin 16 novembre, dans ce dossier judiciaire par le truchement de Me Ribeyre. Ces entrepreneurs reprochent à M. Pierre Botton, dans le cadre cette fois du groupe Vivien, de ne pas leur avoir réglé la totalité des sommes dues.

SCIENCES

Une supernova détectée à 5 milliards d'années-lumière

Une supernova vient d'être détectée par une équipe du Lawrence Berkeley Laboratory (Californie) à 5 milliards d'années-lumière de la Terre, une distance record pour ce type de corps célestes. Sa première impulsion lumineuse a été captée le 28 avril par le télescope Isaac Newton de Las Palmas (îles Canaries). Avant de disparaître, sa luminosité a ensuite été enregistrée durant près d'un mois par une caméra électronique ultra-sensible. *« La lumière de cette supernova a commencé son voyage à peu près au moment où s'est formé le système solaire, et n'est arrivée jusqu'à nous qu'au mois d'avril. Nous sommes heureux d'avoir été là pour la voir ! »*, ont commenté les astronomes en annonçant, dimanche 15 novembre, leur découverte. – *(AFP, AP.)*

Justices d'Europe

Sept pays européens ont mis en scène, à Paris, la variété des rituels judiciaires, des codes et des peines

Vêtu d'un jean fatigué et d'un blouson de cuir noir, François Dupont hoche la tête avec lassitude en levant les yeux vers les trois juges du tribunal. Face à lui, une jeune femme en tailleur bleu et blanc raconte sa surprise lors de la découverte du cambriolage de son appartement. Les magistrats acquiescent, l'avocat de la défense écoute, le greffier prend des notes. *« On s'y croirait,* murmure un étudiant assis dans la salle d'audience. *Tout le décorum est là. »* Les magistrats, l'avocat et le greffier jouent leur propre rôle, mais le prévenu et la victime sont deux élèves avocats déguisés en justiciables pour le besoin des Journées sur les justices d'Europe, organisées du jeudi 12 au samedi 14 novembre par la cour d'appel de Paris.

A l'initiative du premier président, Mme Myriam Ezratty, et du procureur général, M. Pierre Truche, ces journées « portes ouvertes » avaient été conçues comme une vaste mise en scène de la diversité judiciaire européenne. Pour faire vivre l'Europe des palais de justice, la cour d'appel avait décidé de faire juger le même délit par les tribunaux de sept pays de la Communauté. Des magistrats, des avocats et des greffiers venus d'Allemagne, d'Espagne, de Grande-Bretagne, d'Italie, des Pays-Bas et du Portugal, étaient invités à conduire une audience et à rendre un jugement sur un même cas pénal – un cambriolage effectué par un toxicomane – et un même cas civil – une affaire de diffamation. Le tribunal de commerce proposait pour sa part des audiences comparatives en matière de faillite, de contentieux des affaires et de référé.

En matière pénale, le dossier choisi permettait d'évoquer cette « petite » délinquance qui constitue souvent le lot quotidien des audiences correctionnelles : l'interpellation, à 2 heures du matin, d'un jeune chômeur toxicomane porteur de trois doses d'héroïne et d'un sac contenant un téléviseur et un magnétoscope venant d'un appartement cambriolé non loin de là. Décliné selon des rituels et des codes différents, ce cas d'école a permis aux nombreux curieux qui s'étaient rendus au palais de justice de découvrir des rituels judiciaires fort différentes.

Au Portugal, magistrats et avocats font précéder leurs interventions de longues introductions au cours desquelles ils présentent leurs *« salutations respectueuses »* aux juges et aux avocats présents tandis que les pays du nord de l'Europe adoptent des manières plus simples et plus directes. Les adresses au président du tribunal, elles aussi, sont plus ou moins cérémonieuses : alors que la plupart des pays européens se contentent d'un simple *« Monsieur le président »*, l'Espagne a conservé *« Votre Seigneurie »*, le Portugal *« Votre Excellence »* et les Britanniquesle classique *« Votre Honneur »*. Ce voyage au cœur des systèmes européens permettait également de découvrir une géographie judiciaire contrastée : alors que les avocats de la défense espagnols et italiens sont placés à la même hauteur que le procureur, les avocats français doivent à leur grand regret lever les yeux vers le ministère public. Attentifs et sérieux, magistrats et avocats découvraient eux aussi avec étonnement les coutumes judiciaires de leurs voisins. La bonhomie néerlandaise suscitait ainsi la surprise de bien des magistrats français : interrogé au sujet de ses projets d'avenir, le jeune toxicomane accusé de cambriolage avait lancé au juge : *« Je voudrais me consacrer à la peinture. Peut-être pourrais-je faire un jour votre portrait ? »* Impassible, le juge néerlandais avait poursuivi l'audience sans relever cette proposition alors que certains de ses collègues français se seraient sans doute offusqués d'une telle remarque. *« Cette phrase n'est pas grave,* s'étonnait pourtant le juge néerlandais. *Nous intervenons seulement en cas de menaces ou d'agressions physiques. Pas pour des petites phrases de ce genre. »*

Au terme de l'audience allemande, le juge britannique, habitué au cérémonial complexe du procès accusatoire, s'étonnait pour sa part que l'on puisse évoquer à l'audience le casier judiciaire du prévenu. *« Cela peut être préjudiciable à l'accusé*, notait-il. *En Grande-Bretagne, si nous voulons en parler, nous sommes obligés de faire sortir les jurés qui devront se prononcer sur la culpabilité pour éviter que cet élément les influence. »*

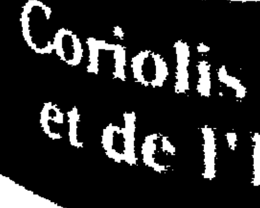
Le droit de « plaider coupable »

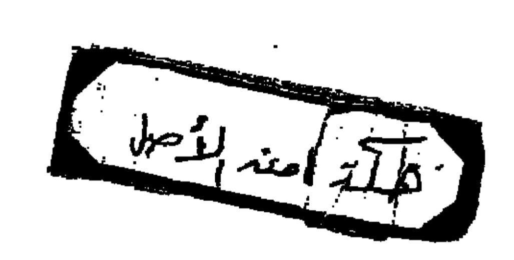
Cette mise en scène comparative a également souligné les différences en matière de procédure. Pour un même délit, le prévenu comparaissait devant un juge unique aux Pays-Bas, devant un collège de trois juges au Portugal, devant un président assisté de deux échevins en Allemagne, et devant un véritable jury composé de douze citoyens en Grande-Bretagne. L'importance accordée à l'expertise psychiatrique se modifiait, elle aussi, au fil des audiences : alors que le tribunal français n'avait pas évoqué un seul instant le problème de la responsabilité pénale du prévenu, les tribunaux allemands et espagnols demandaient tous deux à un expert psychiatre d'examiner le cambrioleur-toxicomane, qui se disait atteint de dépression. *« Dès qu'un prévenu évoque une dépression, nous demandons un rapport à un expert psychiatre, surtout quand il s'agit d'un toxicomane*, soulignait le juge allemand. *Cet expert doit nous dire si la responsabilité pénale du prévenu est entamée. »*

Au cours de cette étonnante confrontation, l'assistance découvrait le système du « plaider coupable », qui permet au prévenu qui avoue l'infraction d'éviter de comparaître devant le tribunal. Ce système existe en Italie, où le *patteggiamento* introduit en 1989 permet à l'avocat du prévenu et au ministère public de se mettre d'accord sur la peine. Il existe également en Grande-Bretagne, où le *plead-guilty* conduit souvent le juge à prononcer des peines moins sévères. *« Notre système judiciaire ne pourrait pas faire face à la situation s'il n'y avait pas cette possibilité de plaider coupable, ce qui arrive dans plus de neuf dossiers sur dix*, précisait le juge britannique. *Réduire la peine lorsque l'accusé plaide coupable relève selon moi d'un pragmatisme justifié. »*

Restait, bien sûr, la condamnation. M. François Dupont, qui s'était transformé au fil des audiences en M. Tennyson, M. Perez ou M. Esposito, etc., était condamné à six mois de prison ferme aux Pays-Bas contre deux ans en Grande-Bretagne et au Portugal. Les autres pays européens se situaient entre ces deux extrêmes : dix-huit mois d'emprisonnement dont huit assortis d'un sursis avec mise à l'épreuve pendant trois ans en France, un an et quatre mois de prison en Italie, un an et cinq mois de prison en Allemagne, et un an de prison avec suspension du droit de vote et exclusion de la fonction publique en Espagne. Le scénario du cambriolage initial était le même dans chacun des sept pays, mais le nombre de délits reprochés au jeune toxicomane variait d'un tribunal à l'autre : la détention de stupéfiants, qui est un délit en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Italie et au Portugal, n'est poursuivie ni en Espagne ni aux Pays-Bas.

ANNE CHEMIN





SOCIÉTÉ

HISTOIRE

La mémoire retrouvée des Milles

Après cinquante ans d'amnésie, un village de Provence ouvre à ses enfants son passé de camp de la « zone libre »

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyé spécial

« Chevaux, huit ; hommes, quarante ». L'inscription n'a rien perdu de son horreur arithmétique. Elle indique toujours, en lettres blanches sur le bois marron, la contenance du wagon à bestiaux. Cinq hommes recroquevillés tenaient autant de place qu'un cheval. Mais n'avaient certainement pas droit à la même considération. Combien ont-ils été, les préposés au parcage, à effectuer ainsi le sordide calcul, à constituer des « cargaisons » destinées à Auschwitz ? En cherchant bien, les plus zélés d'entre eux pouvaient sans doute entasser davantage de bétail humain entre les planches de cette étable sur rails. Des pas bien gros, bien sûr : des femmes, des enfants malingres et des vieillards décharnés. Des juifs.

Ils furent nombreux, aux Milles, village de la commune d'Aix-en-Provence, à redouter pareil sort. A partir de ce camp situé en « zone libre », donc sous la tutelle de Vichy, 1 928 personnes ont été déportées durant l'été 1942. Cinquante ans plus tard, lundi 9 novembre 1992, un « wagon souvenir » a donc été inauguré sur la voie désaffectée, le long du chemin dit des « Déportés ». Le village, longtemps muré en un silence un peu honteux, retrouve la mémoire et s'efforce même de la transmettre aux générations à venir. Lundi soir, lors d'une marche en direction du wagon, les écoliers portaient des cierges artificiels et de grandes feuilles à dessin. Ils y avaient inscrit, d'une écriture appliquée, les noms de 42 enfants déportés le 2 septembre 1942 : *« Daniel Kaminsky, deux ans » ; « Jean Krauss, un an » ; « Anna Goldberg, treize ans »...*

Tous étaient internés, seuls ou avec leurs parents, dans la tuilerie, l'usine situé en lisière du vieux quartier, non loin de la voie ferrée. L'imposante bâtisse est toujours là, elle aussi, avec sa façade de parpaings rouges, ses deux cheminées rondes et sa Sainte Vierge blottie dans une niche de la tour centrale. On y fabrique encore des tuiles.

Il aura donc fallu attendre une cinquantaine d'années pour qu'un village de France, ni plus mauvais ni meilleur qu'un autre, ouvre à ses enfants son triste passé. Cinquante ans pour que l'une des trois écoles primaires prenne le nom d'un héros local, Auguste Boyer, le gardien du camp qui permit à de nombreux gamins de s'évader avant le premier convoi, le 11 août 1942.

En ce temps-là, comme aujourd'hui, les Milles étaient à l'image du pays : peuplés de bons, de méchants et d'indifférents. Certains, même très âgés, commencent aujourd'hui à se confier aux quatre chercheurs qui se sont récemment attelés à l'histoire du camp. Une vieille dame a confirmé l'existence d'un cimetière, dit « cimetière des suicidés », où étaient enterrés les prisonniers qui préféraient mettre fin à leurs jours plutôt que de monter dans les wagons.

Au sortir d'un demi-siècle d'amnésie, qu'une institutrice compare joliment au *« silence sur la source dans* Jean de Florette », leurs petits-fils ou arrière-petits-fils découvrent eux aussi l'histoire des Milles (1). La transmission du « souvenir » n'est pas toujours chose aisée, surtout auprès des plus jeunes. Les enseignants du primaire, qui avouent parfois avoir eux-mêmes dû attendre d'être à l'université pour apprendre l'existence d'un camp à la tuilerie, se retrouvent tiraillés entre la volonté de ne pas traumatiser leurs élèves et la nécessité de les informer.

« A cause de fadas... »

C'est ainsi que certains gamins de dix ans fredonnent avec enthousiasme la chanson de Ferrat *Nuit et brouillard*, mais ne visiteront pas le wagon, du moins pas avec leur institutrice. *« Les photos et les textes qui y sont affichés me paraissent trop durs pour des gosses de leur âge »*, confie la jeune femme avant de préciser : *« Ils sont tout de même réceptifs et comprennent, à leur manière, ce qui s'est passé ».* Le petit Wilfrid en est même venu à raconter comment son *« grand papy »* avait sauvé des *« bébés juifs »*. Afin que le « souvenir » devienne une affaire familiale, l'institutrice a photocopié et distribué un article du *Provençal* résumant l'histoire des Milles. Les enfants ont pu le lire avec leurs parents avant de l'évoquer en classe.

Si les gaillards du CM2, regrettent que *« certains copains rigolent tout le temps »*, il est des fillettes de six ans, queue de cheval et robes plissées, qui franchissent de tendre manière le fossé des époques et des drames : *« C'étaient des enfants malheureux et très maigres que les méchants enfermaient, comme en Roumanie ou en Somalie. »* D'autres, élèves d'une classe de cours moyen, ont demandé à la maîtresse comment la France pouvait bien accepter *« d'être dans l'Europe avec l'Allemagne »* ?

En quelques semaines, le vaste débat provoqué par ce réveil de la mémoire milloise s'est élargi à toutes les générations. Lundi soir, près d'une voie ferrée où se bousculaient des anciens combattants rivés à leurs drapeaux tricolores, un adolescent d'une quinzaine d'années lançait à son voisin, sympathisant du Front national : *« C'est à cause de fadas comme toi qu'on arrive à des trucs pareils... »*

Les collégiens et lycéens de la région (il n'existe pas d'établissement secondaire aux Milles) ont été conviés à étudier en profondeur cette période de l'histoire, à s'intéresser aux rafles et aux déportations qui ont frappé la zone présumée « libre », notamment le département des Bouches-du-Rhône. *« Les élèves de seconde étaient vraiment très motivés, ils ont découvert des tas de choses »*, se réjouit M. Valéry Chavaroche, professeur d'histoire et de philosophie dans un lycée agricole. Avant la cérémonie du wagon-souvenir, il les avait invités à visionner le reportage sur le Front national diffusé par France 2.

Quinze jours durant, des conférences et des projections de films (*Au revoir les enfants, L'espion qui venait de l'extrême droite*...) ont été proposées dans une grande bibliothèque d'Aix-en-Provence. Les classes sont venues en nombre, encadrées par des professeurs. Même s'ils ne manquent jamais une occasion d'effectuer le rapprochement avec l'actualité française ou étrangère (la violence des skinheads allemands, l'extrême droite en Europe), tous les adolescents ne prêtent pas la même attention aux documents.

Les terribles témoignages de femmes rescapées d'Auschwitz, venues spécialement pour *« transmettre le souvenir »* et évoquer *« l'horreur »*, se sont parfois heurtés à un silence poli, plus lourd d'indifférence que d'indignation. Agacés par le mutisme de leurs élèves, les professeurs ont souvent dû se dévouer pour poser des questions à ces vieilles gens qui répétaient : *« Soyez vigilants, ne vous laissez pas embrigader, personne n'est à l'abri d'une histoire qui bégaie. »*

PHILIPPE BROUSSARD

(1) Le camp des Milles a été ouvert en août 1939 pour y rassembler les étrangers *« relevant d'une puissance ennemie »*, ce qui, paradoxalement, incluait des ressortissants allemands ou autrichiens (intellectuels, journalistes, artistes...) qui fuyaient le nazisme. A compter du mois d'octobre 1940, le camp « accueillit » des juifs allemands candidats à l'exil vers des pays libres. Jusqu'au mois de juillet 1942, quelque 10 000 personnes sont ainsi passées par ce camp de « transit ». Renforçant sa collaboration, le gouvernement de Vichy commença alors à réduire le nombre des visas de sortie et à favoriser les déportations massives.

EN BREF

□ **Le gouvernement italien propose des mesures draconiennes contre la pollution urbaine.** – Pour limiter la pollution de l'air des villes italiennes, le gouvernement de Rome a adopté, jeudi 12 novembre, un décret-loi qui propose aux communes soixante mesures pour limiter sérieusement la circulation automobile en ville. Le décret propose l'extension des « buxis », véhicules intermédiaires entre le bus et le taxi, ainsi que le partage des voitures particulières pour l'accès au centre-ville. Des péages pourront être mis en place à l'entrée des centres historiques, et des « permis verts » seront attribués aux véhicules prioritaires et aux voitures « écologiques » (électriques, à gaz ou équipées de pots catalytiques). Seuls les deux-roues ne dépassant pas 125 centimètres cubes seraient autorisés dans les centres historiques. Ces mesures, qui restent à la discrétion des municipalités, devront être prises dès que la pollution de l'air dépassera les limites admises.

□ **Opération escargot à Roissy.** – Quelque trois cents automobilistes de Montmorency (Val-d'Oise) et de ses environs ont bloqué la circulation par une opération escargot, dimanche 15 novembre, afin de protester contre le bruit des avions de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, et contre le projet d'extension des pistes. Au ministère de l'environnement, où l'on vient de présenter un projet de loi contre le bruit, on se déclare prêt à recevoir les riverains incommodés par la proximité de l'aéroport.

□ **Référendum contre une autoroute à Avrillé.** – Plus de 4 200 électeurs sur 9 000 inscrits (46 % d'abstentions) se sont prononcés, dimanche 15 novembre, contre le projet d'autoroute à travers la commune d'Avrillé (Maine-et-Loire), ce qui représente près de 94 % des votants. Le maire, M. Marc Laffineur, député (UDF), avait organisé un référendum pour protester contre le tronçon de l'autoroute Paris-Nantes qui doit couper sa commune en deux en traversant la banlieue d'Angers.

MÉDECINE

A Dallas (Texas)

Le somnifère Halcion jugé partiellement à l'origine d'un meurtre

Après les mesures qui en Grande-Bretagne (*le Monde* du 4 octobre 1991) et en France (*le Monde* du 1er février 1992) ont interdit ou limité la mise sur le marché du somnifère Halcion, soupçonné de provoquer des troubles du comportement, ce médicament a été pour la première fois, jeudi 12 novembre, jugé responsable d'un meurtre, par un jury de Dallas (Texas).

WASHINGTON

correspondance

William Freeman, l'un des chefs de la police de Fort-Stockton (Texas), souffrait d'insomnies consécutives à une opération chirurgicale. En 1985, il commençait à prendre régulièrement de l'Halcion, somnifère produit par la compagnie Upjohn. Mais sa personnalité changea complètement. Il devint amnésique, paranoïaque, et surtout violent. En effet, en 1987, Freeman tua l'un de ses amis.

Condamné en 1989, il purge actuellement sa peine d'emprisonnement à vie. Mais sa famille est allée en justice, réclamant 100 millions de dollars à Upjohn, estimant que la compagnie ainsi que le médecin ayant prescrit l'emploi de l'Halcion portaient la responsabilité de son comportement meurtrier.

Dans sa décision du 12 novembre, le jury de Dallas partage les responsabilités : en estimant celles de Freeman à 50 %, les jurés ont exclu qu'il puisse recevoir une part des quelque 2 millions de dollars attribués à sa femme et à ses quatre enfants, qui estiment avoir été privés de son soutien et de son affection. Le jury avait évalué à 30 % la responsabilité du médecin et à 20 % celle d'Upjohn.

La compagnie va faire appel de la décision de Dallas. Elle indique qu'il y a six mois un groupe d'experts de la Food and Drug Administration (FDA), responsable de la mise en vente des produits pharmaceutiques, avait considéré qu'Halcion était un produit efficace et sans danger. En fait, la FDA recommandait de mieux souligner, dans le mode d'emploi, l'avertissement faisant état des effets secondaires indésirables du produit.

L'affaire Freeman est jugée importante dans les milieux médicaux, dans la mesure où elle est la première à être tranchée par un jury. Dans le passé, Upjohn avait réglé à l'amiable, par des compensations financières, diverses plaintes relatives à l'Halcion.

La compagnie entend maintenir secrets les documents sur les tests accomplis avant la mise en vente du produit, et la cour d'appel du Texas a décidé que les documents soumis au jury ne devaient pas être divulgués. L'avocat de la famille Freeman estime que les documents de la FDA étaient *« extraordinairement explicites »* sur les désordres psychiques, et notamment la violence, engendrés par l'absorption de ce produit.

HENRI PIERRE

DÉFENSE

Pour une livraison en 1997

L'armée de l'air commandera ses premiers Rafale de série en 1993

La France commandera en 1993 ses premiers avions Rafale de série. Le contrat portera sur deux exemplaires, l'un en version destinée à l'armée de l'air, le second en version adaptée à l'aéronautique navale. A ce jour, la France avait commandé des prototypes – au nombre de quatre – dans le cadre d'un contrat d'étude, d'essais et de développement qui s'élève à 32 milliards de francs (hors dépenses d'industrialisation), dont 24 milliards à la charge de l'Etat et 8 à la charge des industriels concernés (Dassault, Thomson, SNECMA et Matra).

Prévue par le budget militaire pour 1993, la commande des premiers avions de série marque le lancement du programme Rafale par les armées françaises. A ce jour, l'Etat a engagé 19 milliards de francs sur sa propre part de financement, sur lesquels quelque 13 milliards ont été effectivement versés.

Dans l'armée de l'air, il est question de commander, au total, 234 Rafale, ainsi répartis : 95 monoplaces (voués principalement à la défense aérienne) et 139 biplaces (pour des missions tactiques). A l'origine, il avait été envisagé une commande globale de 250 appareils. La première livraison doit intervenir en août 1997, dans l'espoir de constituer le premier escadron opérationnel à la fin de l'an 2000, soit un retard de six mois sur les prévisions antérieures.

Pour l'aéronautique navale, la « cible » des commandes est demeurée la même : 86 biplaces Rafale, au total. Néanmoins, la livraison des avions a été décalée dans le temps : le premier appareil de série, en version de défense aérienne, sera livré au premier semestre 1997 (au lieu du second semestre 1996), de sorte que, à la mise en service du porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* prévue pour la fin de décembre 1998, la marine ne disposera que d'un nombre de Rafale – entre six et huit avions – constitutifs d'une demi-flottille. La première flottille, soit 15 appareils, sera créée à la mi-1999.

Les industriels prévoient d'ajuster leurs chaînes à la fabrication de deux Rafale par mois, soit 22 avions par an, l'essentiel, de leur point de vue, étant que le ministère de la défense s'en tienne à des livraisons à partir de 1996.

□ ***La France achète des avions Pilatus à la Suisse.*** – L'armée de terre française a acheté à la société suisse Pilatus cinq avions PC-6/B2-H4 Turbo Porter pour des missions de largage de parachutistes, de transport de fret, mais aussi, le cas échéant, pour l'observation et la lutte contre les feux de forêt. Ces Pilatus, qui sont capables d'acheminer jusqu'à 1 tonne sur des distances de 1 500 kilomètres à la vitesse de 230 kilomètres à l'heure, remplacent les avions Broussard. Outre ses missions d'ordre logistique, le Pilatus, qui vole par tous les temps et qui peut utiliser des terrains courts et peu aménagés, est équipé pour le largage de parachutistes qui effectuent des sauts à ouverture commandée ou en automatique.

REPÈRES

RELIGIONS

Le pape souligne l'« importance historique » du nouveau catéchisme

S'adressant aux pèlerins place Saint-Pierre, dimanche 15 novembre à Rome, Jean-Paul II a qualifié d'*« événement d'importance historique »* la publication du nouveau catéchisme, à partir du lundi 16 novembre en France et dans les pays francophones (*le Monde* du 13 novembre). Pour lui, ce catéchisme n'est pas *« un simple texte de théologie ou de catéchèse comme tant d'autres, mais un texte fondamental pour l'activité catéchétique ». « Alors que le troisième millénaire de l'ère chrétienne s'approche »*, a ajouté Jean-Paul II, ce catéchisme *« se met au service du renouveau de la foi et de l'esprit missionnaire »*. Le pape marquera la sortie de ce document par une cérémonie officielle à Rome le 8 décembre. La traduction en espagnol et en italien sera terminée en décembre, en anglais et en allemand au printemps 1993.

Lire page 2 l'entretien avec le cardinal Ratzinger

CATASTROPHES

10 morts et plus de 50 blessés dans un accident de train en Allemagne

L'accident ferroviaire survenu dans la nuit du 14 au 15 novembre dans la gare de Northeim, dans le centre de l'Allemagne, faisant au moins 10 morts et 52 blessés, a été provoqué par la perte d'un amortisseur de chocs. Tombé entre les rails, l'amortisseur d'un wagon d'un convoi de marchandises a provoqué le déraillement du septième wagon, qui s'est alors couché sur la voie voisine. Un train de voyageurs, qui effectuait le parcours entre Innsbruck (Autriche) et Copenhague, et qui passait par la gare à 120 km/h, a alors heurté de plein fouet le wagon renversé. La locomotive de ce train de passagers a été totalement détruite sous le choc et le conducteur est décédé. Les deux premiers wagons ont déraillé, les cinq suivants se sont renversés et l'un d'eux a plongé d'un pont sur une route située en contrebas. – *(AFP.)*

ENQUÊTE

France, terre d'islam

Suite de la première page

« Arabe de service », « chef de ghetto » ! Il balaie les amabilités qu'on lui décoche avec la sérénité du croyant : *« L'essentiel est de changer le quartier, de montrer qu'un musulman barbu et habillé comme moi peut faire le bien »*, répète-t-il.

Le beur en gandoura de la banlieue lyonnaise est le prototype d'une nouvelle génération de militants issus de l'immigration qui prospère sur le triple terreau de l'échec du mouvement beur, de l'essoufflement des politiques d'intégration et du chômage des jeunes. La tranquillité dans les cités grâce à l'islam, tel est leur credo.

La proposition « clé en main » d'un accompagnement social musulman fait nécessairement penser à la stratégie des islamistes au Maghreb. Elle peut néanmoins tenter des édiles français en proie à l'ethnisation croissante des conflits. Elle repose sur un discours moralisateur et rassurant porté par des jeunes qui, tel Kamel Mansour, apparaissent davantage comme des mystiques que comme des activistes. *« Comme l'éducation populaire d'autrefois, nous parlons aux jeunes du bien et du mal, du respect des autres, de la tolérance, de la paix*, lance-t-il. *Nous faisons plus de social que de religieux. Mais c'est parce que je suis musulman que les jeunes et leurs familles me font confiance. Je leur donne un médicament contre la violence : le bon islam. Grâce à la religion, ils découvrent les valeurs qu'ils portent en eux. Ils veulent être français ; nous les aidons à se reconnaître dans la société en découvrant leurs racines. »*

« La démocratie, c'est le souk »

Cette démarche, exposée avec l'ardeur du nouveau converti, est observée avec intérêt par le Père Christian Delorme. *« Le grand handicap des jeunes issus de l'immigration est de n'avoir jamais été confrontés à une loi. L'autorité du père n'a jamais existé, et celle de la République leur paraît injuste, même si elle est très belle sur le papier. Certains découvrent que la religion peut leur redonner une structure, face à une réalité qui part dans tous les sens »*, analyse le « curé des Minguettes », initiateur du mouvement beur dès le début des années 80, aujourd'hui chargé de relations avec l'islam au diocèse de Lyon. Ces jeunes pratiquants, ultra minoritaires, pourraient jouer un rôle croissant dans les banlieues où les tensions s'aggravent, estime le Père Delorme qui souhaite garder le contact, pour éviter les dérives.

La religion avait déjà saisi individuellement quelques militants associatifs confrontés aux manipulations politiques et à l'incapacité des beurs à s'organiser durablement. Depuis longtemps, Toumi Djaïdja, pionnier de la « Marche des beurs » de 1983 partie des Minguettes, est devenu un pilier de mosquée dans cette cité où il vend à présent des sandwiches à la viande hallal. Mais, pour les religieux, l'heure est à présent aux démarches collectives, à l'investissement associatif et à un certain raidissement des discours. On prône le port du voile pour les jeunes filles, *on critique* la mixité scolaire. Les plus modérés et les *plus ouverts, comme* Kamel Mansour, avancent à pas feutrés : *« L'islam nous enseigne à respecter les lois du pays où nous vivons, comme le principe de laïcité en France*, affirme-t-il, *je ne suis pas du côté de l'islam qui crie et manifeste. »*

L'allusion à l'autre étoile montante de l'islam lyonnais est claire. Aux portes d'une autre banlieue de Lyon, Villeurbanne, s'est installée depuis 1987 une autre association au langage plus musclé et à l'audience prometteuse. L'Union des jeunes musulmans (UJM) s'est distinguée en réunissant, le 1er mai dernier, dans un gymnase de Vénissieux, plus de mille jeunes, soit deux fois plus que les très laïques « Assises nationales des banlieues » organisées l'hiver dernier par les Jeunes arabes de Lyon et banlieue (JALB) avec l'aide financière du ministère de la ville. A l'ordre du jour du congrès de l'UJM : l'islam comme stabilisateur social dans les cités, et la responsabilité des musulmans à l'égard des « frères » qui tombent dans la délinquance ou la drogue. Les quelque cent cinquante jeunes femmes présentes, portant foulard, avaient été concentrées dans un seul des ateliers, celui consacré à la famille.

« Régir le monde »

L'UJM propose des cours de rattrapage scolaire, d'arabe et de religion, mais elle s'est fait remarquer en ouvrant à Lyon la librairie « Tawhid » (« Unicité »), et en prenant l'initiative de manifestations – interdites – contre le livre de Salman Rushdie, et pour le port du foulard islamique dans les établissements scolaires.

Le dynamisme de l'UJM, n'a pas tardé à attirer des prosélytes comme Abdelaziz Chambi, éducateur pour jeunes en difficulté et vice-président de l'association. Porte-parole d'un islam purifié de tout paganisme, par réaction aux pratiques de ses parents imprégnées de superstition, Abdelaziz Chambi, trente-cinq ans, a déjà roulé sa bosse. Elevé par des parents immigrés analphabètes, il a cherché sa voie successivement dans la petite délinquance, la légion, le trotskysme, le yoga et la secte des « rose-croix » ... avant de *« trouver une paix intérieure »* dans la religion du Prophète. *« Je faisais le con, je volais, je draguais, j'ai même cherché à être plus Français que les Français*, résume-t-il. *Aujourd'hui, je suis un citoyen respectable. »*

Le responsable de l'UJM aborde franchement le terrain politique. *« La démocratie, c'est le souk, un attrape-nigaud*, soutient-il en insistant sur la « crise du modèle occidental ». *Nous ne demandons pas l'application de la charia* (loi islamique, NDLR) *en France*, précise-t-il, *mais nous voulons que les musulmans cessent d'être traités comme des boucs émissaires. »* La laïcité ? *« Je la respecte car la France n'est pas un pays musulman et que le peuple l'a choisie, mais ce n'est pas un décret divin, juste une loi humaine qui n'est pas immuable. »*

Depuis l'affaire des voiles de Creil en 1989, la laïcité est perçue par la plupart des jeunes d'origine musulmane comme une contrainte. Nombre d'entre eux croient même que ce concept a été inventé en France pour brimer les musulmans...



Mais la tolérance ne justifie pas les propos anti-démocratiques, anti-chrétiens et anti-juifs qui sont non seulement exprimés en privé par certains de ces nouveaux musulmans français, mais désormais publiés en français. « L'islam, âme de l'humanité », *livre édité par l'UJM et* visible à la devanture de plusieurs librairies parisiennes spécialisées, donne à ses lecteurs une vision simple mais inquiétante du monde actuel.

D'un côté, *« les systèmes judéo-chrétiens, comme le colonialisme, le capitalisme et le sionisme »*, bref la culture occidentale dont *« l'hypocrisie, l'immoralité et le matérialisme abject »* dégoûtent les musulmans, mais dont *« la domination (...) touche à sa fin »*. De l'autre, l'islam *« qu'il est temps de restaurer (...) à sa juste et historique position qui est de régir le monde »*. La polygamie est prônée, mais aussi *« les sentences de mort ou de flagellation pour adultère »*.

Dans un chapitre très particulier sur l'histoire d'Israël, on lit que *« les sionistes profitèrent de la montée du nazisme, qui les obligeait à quitter l'Europe, pour émigrer en Palestine »*. Un autre passage révèle au lecteur que la divinité de Jésus est l'une des *« inventions des chrétiens »*, thèse défendue d'autre part dans une cassette vidéo largement diffusée en France, qui reprend un débat télévisé entre un imam sud-africain et un pasteur américain.

Cette vague de fondamentalisme musulman, nourrie d'une lecture littérale des textes coraniques, n'a rien d'une vague déferlante en France. Mais de multiples indices concordent pour en confirmer l'influence *débutante chez certains jeunes* issus de l'immigration. Pour eux, le réveil de l'islam a sonné en 1989 au moment de l'affaire des foulards de Creil. Ce débat public est resté comme le symbole de l'intolérance, réveillant un sentiment de solidarité culturelle, même parmi la majorité des jeunes, très éloignés de toute pratique religieuse (1).

La guerre du Golfe aura été le deuxième électrochoc, ancrant la *conviction* de l'existence d'une persécution du monde arabe par les Occidentaux. L'Intifada, l'arrêt du processus démocratique en Algérie et, dans une moindre mesure, le massacre des musulmans de Bosnie se sont ajoutés au martyrologe. *« Quand il s'agit de musulmans, on oublie les bonnes intentions de départ. En Palestine, dans le Golfe, comme en Bosnie, il y a toujours deux poids, deux mesures »*, résume Ahmed, étudiant de vingt-cinq ans dont le « look » branché détonne à la sortie d'une mosquée parisienne. *« Ça m'a foutu la haine d'entendre que les Algériens n'étaient pas mûrs pour la démocratie parce qu'ils avaient voté majoritairement pour le FIS. Et pourtant, jamais je n'aurais voulu d'une République islamique là-bas »*, précise Farid, président d'une association laïque de jeunes dans les Yvelines.

Du malaise des banlieues reléguées, aux malheurs du monde arabe, le pas est couramment franchi avec, en contrepoint, l'évocation des bienfaits d'une stricte pratique de l'islam. A Epinay-sur-Seine, c'est un maître-auxiliaire tunisien qui donne des cours de maths et d'arabe gratuits et organise des soirées-conférences, notamment sur le sida où il explique aux jeunes que les bons musulmans n'ont pas besoin de préservatifs.

Cassettes sous le manteau

A Sartrouville, on a pu voir des « barbus » haranguer, en mars 1991, les jeunes de la cité des Indes de Sartrouville pour les appeler au calme après le meurtre d'un des leurs par un vigile d'hypermarché. Au lendemain des événements, est née l'Association des jeunes des Indes pour le renouveau (AJIR) qui dispense des cours d'arabe et de religion. Avec l'Association culturelle arabe du Plateau (ACAP), qui regroupe les aînés, elle gère le très modeste lieu de culte de la cité, celui-là même que fréquentait Didier-Roger Guyon, un Français converti à l'islam, arrêté et incarcéré en Algérie en juin 1991 alors qu'il conduisait, selon les autorités algériennes, un véhicule chargé d'armes et d'explosifs pour le compte du FIS.

Les murs du centre commercial des « Indes », où s'alignent les rideaux de fer définitivement fermés, arborent un graffiti, *particulièrement synthétique* : *« Vive le FIS. A bas les juifs. »* Des cassettes sur *« les massacres de Palestine »* circulent sous le manteau.

Désigner la cité comme un bastion avancé de l'islamisme en banlieue parisienne reviendrait à verser dans la caricature. Mais dans ce concentré de misère sociale abandonné à son sort, la foi musulmane, apparaît comme la dernière des énergies disponibles. Les associations laïques comme Chabab (« Jeunesse ») et l'AJS ne sont pas loin de jeter l'éponge, dégoûtées par les promesses non tenues des pouvoirs publics. *« On s'est servi de nous pour calmer les jeunes. Maintenant que tout est calme, on ne nous répond même plus au téléphone* constate, amer, un responsable. *Il ne reste plus sur le terrain que des bénévoles, qui sont des militants musulmans. »*

La drogue, la délinquance ou l'islam, serait-ce la seule alternative pour les banlieues des années 90 ? Le piège est là. Bien des jeunes Français d'origine maghrébine sont des musulmans sociologiques qui entretiennent avec la religion des rapports épisodiques sinon distants, en particulier s'ils ont des origines kabyles. *« On surévalue la part du religieux parmi les Maghrébins de France »*, estime M. Driss El Yazami, président de la commission « laïcité » à la Ligue des droits de l'homme, qui stigmatise le *« processus d'assignation à résidence communautaire et religieuse »* accusé de désigner et d'enfermer les Arabes, en assimilant faussement chacun d'entre eux à un musulman extrémiste.

Intransigeance sur la chasteté

A Rillieux-la-Pape, la silhouette exotique de Kamel Mansour attire parfois les quolibets des beurs. Le discours *intransigeant sur la chasteté* de certains militants de l'islam démarqués du bled a bien du mal à passer. *« C'est dur pour nous parce que, à l'école, il y a des filles. Le seul moyen que nous ait donné le Prophète, c'est le jeûne, qui apaise le désir »*, explique Kader, qui prépare un bac d'électrotechnique à Epinay-sur-Seine.

En prônant des règles de vie *draconiennes, en rêvant d'un* retour des immigrés dans un Maghreb théocratique, les « barbus » heurtent de front les valeurs dominantes chez les jeunes issus de l'immigration. Eduqués par l'école laïque et *nourris de références démocrati*ques, de culture européenne et anglo-saxonne, les voilà culpabilisés comme « mauvais musulmans », situation difficilement acceptable pour eux.

Imperméabilité relative. Des jeunes beurs découvrent en l'islam un formidable moyen de valorisation, et de revanche sociale. Mal aimés de la société française, ils se sentent héritiers d'une civilisation brillante, et trouvent dans la connaissance religieuse un moyen de purification et d'équilibre personnels plutôt qu'une arme politique. C'est en France qu'ils se sont découverts musulmans et beaucoup apprennent l'arabe spécialement pour lire le Coran. Leur islam, même s'il s'alimente à des sources étrangères, est une culture de minorité française en quête de reconnaissance et la plupart voient dans le FIS un danger plus qu'un espoir. Pourtant, dans les quartiers où se conjuguent misère sociale, concentration ethnique et abandon politique, personne ne peut définitivement exclure qu'une course de vitesse entre l'intégration et l'intégrisme soit un *jour* lancée.

PHILIPPE BERNARD

(1) 37 % des personnes d'origine musulmane résidant en France se déclarent *« musulmans croyants et pratiquants »*, 38 % se disent seulement « croyants », 20 % « d'origine musulmane », et 4 % sans religion, d'après un sondage de l'IFOP réalisé pour *le Monde* en novembre 1989.

PROCHAIN ARTICLE :
II. Les éclaireurs du FIS

Appel de muezzin sur le Morvan

SAINT-LÉGER-DE-FOUGERET (Nièvre)

de notre envoyé spécial

L'appel du muezzin résonne à travers les douces ondulations *des monts du Morvan. C'est* le signal de la deuxième prière au *domaine de Bouteloin, onze* hectares nichés dans les *sapins.* Après avoir longtemps accueilli des colonies de vacances de la société Schlumberger, cet ensemble de *bâtiments disparates éparpillés* autour d'une vaste maison *bourgeoise a été racheté par* l'Union des organisations islamiques de France (UOIF). C'est là que le premier institut de formation d'imams en Europe n'en finit pas de voir le jour depuis un an (*le Monde* du 20 décembre 1991).

D'inauguration ratée en rentrée avortée, l'Institut supérieur *islamique, pudiquement baptisé* « Institut européen des sciences *humaines », se heurte aux réticences* du gouvernement, peu *enclin à faciliter l'implantation*, à six kilomètres de Château-Chinon, *dont François Mitterrand* fut longtemps le maire, du quartier général européen de l'islam fondamentaliste.

Pourtant, l'UOIF avait bien joué sur les ambiguïtés de la *politique française en matière* d'islam. Cette fédération, qui *regroupe plus d'une centaine* d'associations musulmanes, *avait annoncé* sa volonté de former des imams « made in France ». Elle répondait ainsi aux inquiétudes soulevées par la présence, dans la plupart des mosquées françaises, d'imams non francophones, venus du Maghreb, difficilement contrôlables et soupçonnés de maintenir les musulmans de France dans un état de dépendance à l'égard de pays étrangers.

La participation de personnalités proches des islamistes maghrébins avait envenimé la polémique voilà un an, retardant le début des cours. L'inscription d'étudiants en majorité venus des pays de l'Est avait achevé de raidir l'attitude du ministère de l'intérieur, qui décidait de bloquer toutes les demandes de visa des Bulgares, Albanais, Yougoslaves et autres ressortissants des pays de l'Est. Résultat : sur cinquante candidats, seuls treize étudiants, dont dix résidant en France, ont pu suivre, moyennant des droits de scolarité de *30 000 F*, la première année d'un cursus étalé sur quatre ans, *qui conjugue cours de* « sciences islamiques », « *civilisation européenne », arabe et* français.

« L'arabe, notre langue »

Pour sa deuxième année d'existence, l'Institut reste *dans le collimateur de l'Etat. Le* scénario s'est donc rejoué à *l'identique. Sur une centaine de* candidats, cinquante ont été *sélectionnés, mais la moitié*, venant des pays de l'Est, n'a *pas été autorisée à entrer en* France. Une énième inauguration officielle, à laquelle avait même été invité, le 10 octobre, le président de la République, n'a pas eu le retentissement espéré par ses promoteurs. Les personnalités des pays du Golfe invitées se sont vu refuser un visa pour la France, tandis que les officiels français boudaient *la cérémonie.*

M. Ahmed Jaballah, le professeur de théologie islamique tunisien responsable des études, met en cause l'hypocrisie gouvernementale : *« Personne ne nous dit quel problème nous posons, mais on nous met tous les bâtons dans les roues. »* Le discours des dirigeants de l'Institut se veut présentable : *« Nous ne demandons pas l'application de la* charia *en France car nous sommes conscients d'être une communauté minoritaire. Nous souhaitons un islam qui prenne en compte la réalité française. Il n'existe aucune incompatibilité entre l'islam vrai et la France »*, précise M. Jaballah, qui concède néanmoins qu'*« on a un problème en France, la laïcité »*.

En attendant l'incertaine rentabilisation du centre de Bouteloin par une véritable université islamique, le domaine accueille, depuis trois étés, les colonies de vacances de l'UOIF. Cette année, quelque cinq cents personnes ont fréquenté ces séjours très symboliques de la volonté de réislamisation de l'association.

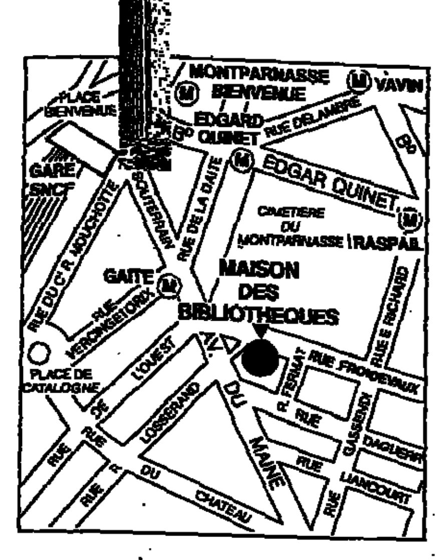
Deux salles de prière, l'une pour les filles, l'autre pour les *garçons, ont été aménagées à* côté des dortoirs. Des tapis posés sur le carrelage ont suffi. Au mur, les formules rituelles, écrites en arabe sont « traduites » phonétiquement en lettres romaines : la plupart des pensionnaires de la colonie de vacances sont des Beurs et ne savent pas lire la langue du Coran. *« On veut aider ces jeunes à s'intégrer, pas en faire des intégristes »*, insiste M. Jean-François Bruneaud, jeune Français converti à l'islam qui dirige le centre de vacances.

Au programme, réveil à six heures pour la première prière, ablutions, soutien scolaire ou culture islamique le matin, pique-nique, atelier cerf-volant ou conférence sur l'islam, feu de camp. Cette année, Abdel, onze ans, n'a pas passé les vacances d'été en Algérie *« parce qu'il y a la guerre »*. Il aime la colo de Saint-Léger où *« on ne fait pas comme les Français parce qu'on est différent. A l'école française*, explique-t-il, *les filles vont à la piscine avec les garçons. Ici, on a chacun nos douches et on porte des shorts »*. Oussana, un autre jeune colon, a bien assimilé la leçon sur la « différence » : *« Certains Français détestent d'autres Français*, affirme-t-il. *Nous, en islam, on est tous des frères. »*

Dans la classe des adolescents, les garçons occupent les premiers rangs, tandis que les filles sont regroupées au fond de la salle. Elles portent toutes le foulard *« non par soumission mais pour préserver notre honneur »*, précise une lycéenne marocaine. A Saint-Léger, Saïda apprend l'arabe, *« notre langue »*. Elle a quitté la colonie avec *« l'envie de bien travailler en classe »* et une conviction : désormais, elle gardera son *foulard au lycée. « Avant, je ne savais rien, j'allais oublier mes origines. »* Et elle répète, le visage encadré dans un foulard bleu nuit : *« Ici on apprend à s'intégrer. »*

Ph. Be.





La maison des BIBLIOTHEQUES

EN MONTPARNASSE

61, RUE FROIDEVAUX - PARIS 14e



VISITEZ NOS MAGASINS



A PARIS

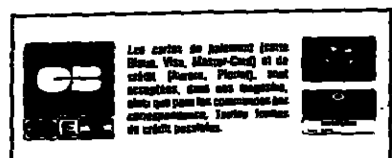
61, rue Froidevaux - 75014
"en Montparnasse" (à 300 m de la gare)
Ouvert le **lundi** *de 14 h à 19 h 30* et **du mardi au samedi inclus de 9 h 30 à 19 h 30 sans interruption.**
RER : Denfert-Rochereau. Métro : Denfert-Rochereau - Gaîté - Edgar-Quinet. Bus : 28-38-58-68 - SNCF : Gare Montparnasse.

RÉGION PARISIENNE :
ARPAJON 91290 : 13, Route Nationale 20 (200 m avant la sortie Arpajon-centre). Tél. : (1) 64.90.05.47. **VERSAILLES 78000** : 64-70, rue des Chantiers. Tél. : (1) 39.53.68.09.

PROVINCE :
ANGERS 49000 : Espace Samo. 87, avenue du Général-Patton. Tél. : 41.48.44.99 - **BIARRITZ 64200** : 11, rue des Halles. Tél. : 59.24.08.74 - **BORDEAUX 33000** : 10, rue Bouffard. Tél. : 56.44.39.42 - **BREST 29200** : 23, rue de la 2e-DB. Tél. : 98.80.67.03 - **BRIVE 19100** (Point Expo) : 30, rue Louis-Latrade. Tél. : 55.74.07.32 - **CLERMONT-FERRAND 63000** : 22, rue G.-Clemenceau. Tél. : 73.93.97.06 - **DIJON 21000** : 100, rue Monge. Tél. : 80.45.02.45 - **DRAGUIGNAN 83300** (Point Expo) : Zac de Saint-Hermentaire. Tél. : 94.67.33.18 - **GRENOBLE 38000** : 59, rue Saint-Laurent. Tél. : 76.42.55.75 - **LILLE 59800** : 88, rue Esquermoise. Tél. : 20.55.69.39 - **LIMOGES 87000** : 57, rue Jules-Noriac. Tél. : 55.79.15.42 - **LYON 69001** : 9, rue de la République (métro Hôtel-de-Ville / Louis-Pradel). Tél. : 78.28.38.51 - **MARSEILLE 13006** : 109, rue Paradis (métro Estrangin). Tél. : 91.37.60.54 - **MONTPELLIER 34000** : 6, rue Sérane (près gare). Tél. : 67.58.19.32 - **NANCY 54000** : 8, rue Saint-Michel (face St-Epvre). Tél. : 83.32.84.84 - **NANTES 44000** : 2 bis, rue du Château. Tél. : 40.47.74.38 - **NICE 06000** : 2, rue Offenbach. Tél. : 93.88.84.55 - **PAU 64000** : 27, rue Henri-Faisans. Tél. : 59.30.20.41 - **PERPIGNAN 66000** : 17, cours Lazare-Escarguel. Tél. : 68.35.61.54 - **POITIERS 86000** : 42, rue du Moulin-à-Vent. Tél. : 49.41.68.46 - **QUIMPER 29000** (Point Expo) : Idées Maisons. 17, avenue de la Libération. Tél. : 98.90.63.33 - **RENNES 35100** : 59, boulevard de la Tour-d'Auvergne. Tél. : 99.30.56.07 - **ROUEN 76000** : 43, rue des Charrettes. Tél. : 35.71.96.22 - **SAINT-ÉTIENNE 42100** : 40, rue de la Montat. Tél. : 77.25.91.46 - **STRASBOURG 67000** : 11, rue des Bouchers. Tél. : 88.36.73.78 - **TOULOUSE 31000** : 1, rue des Trois-Renards (près place Saint-Sernin. Tél. : 61.22.92.40 - **TOURS 37000** : 5, rue Henri-Barbusse (près des Halles). Tél. : 47.83.83.66.

Magasins régionaux ouverts du mardi au samedi inclus.

• CRÉDITS PERSONNALISÉS (après acceptation du dossier) • DEVIS GRATUITS • EXPÉDITIONS FRANCO DANS TOUTE LA FRANCE • REPRISE EN CAS DE NON CONVENANCE.



A.T.R. s.a. au capital de 2 500 000 F

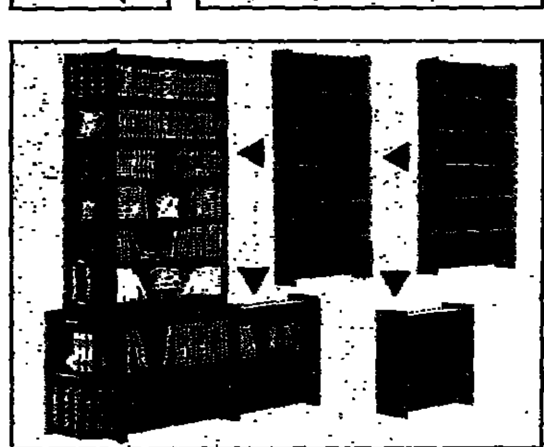
présente en permanence le plus grand choix de

BIBLIOTHEQUES JUXTAPERPOSABLES®

pouvant former des ensembles à la mesure de vos besoins, de votre espace, de votre budget

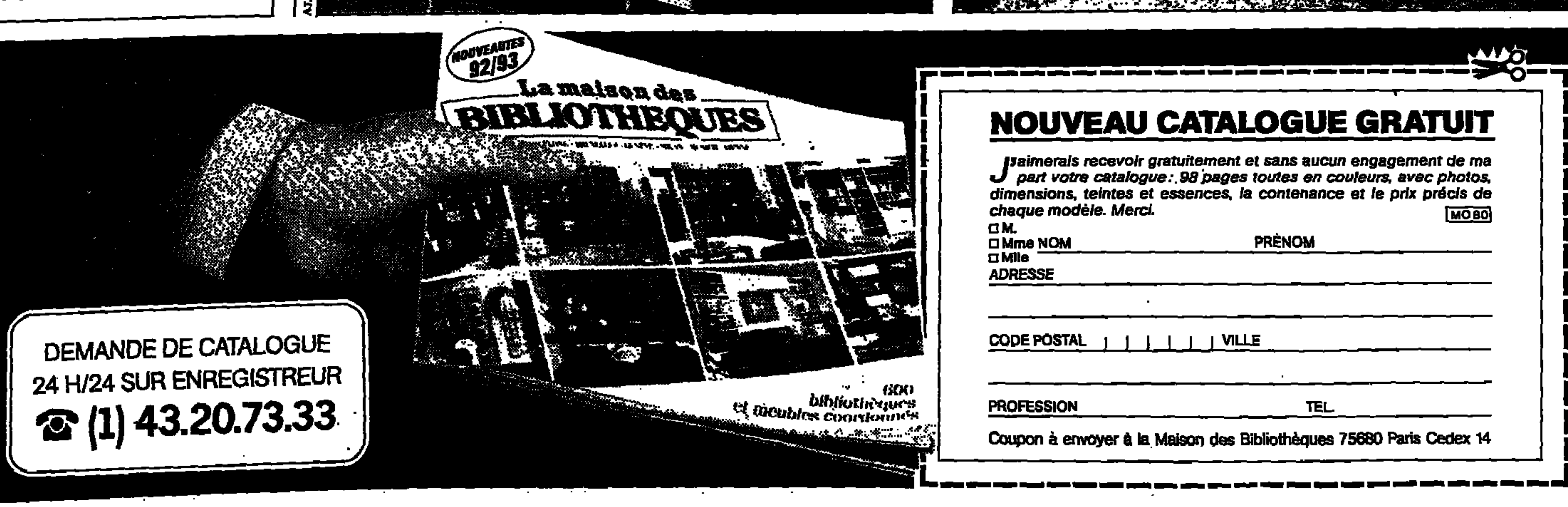








Exemples de créations avec la ligne "STANDARD".
A gauche, bibliothèque de coin salon/salle à manger, en frêne clair, composée de 6 éléments juxtaposés. A droite, bibliothèque avec TV incorporée et portes coulissantes en partie basse, en acajou, composée de 10 éléments superposés et juxtaposés. La ligne "STANDARD" est la ligne la plus vendue et toujours suivie depuis plus de 30 ans.



NOUVEAU CATALOGUE GRATUIT

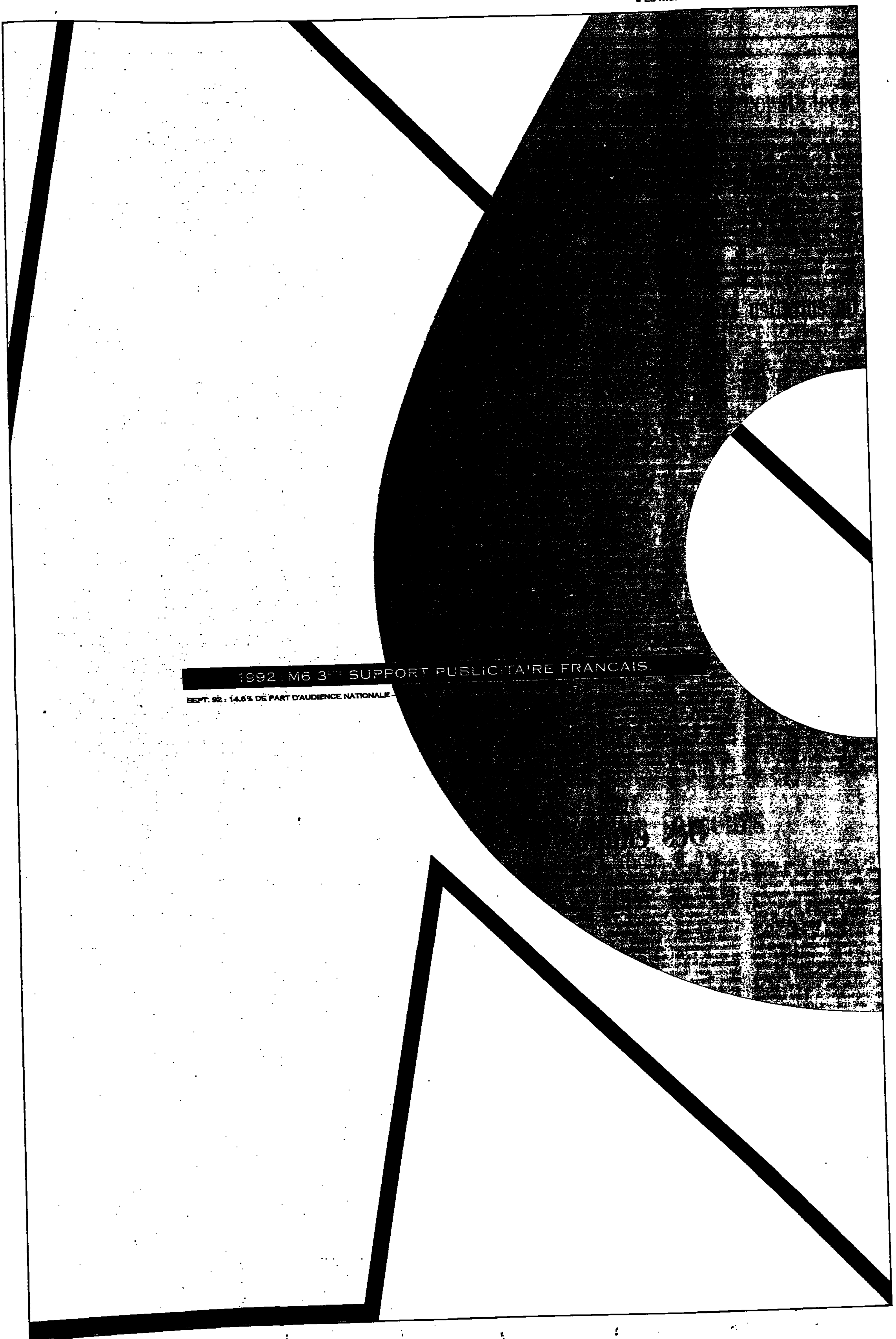
J'aimerais recevoir gratuitement et sans aucun engagement de ma part votre catalogue : 98 pages toutes en couleurs, avec photos, dimensions, teintes et essences, la contenance et le prix précis de chaque modèle. Merci. MO 80

☐ M.
☐ Mme NOM ______ PRÉNOM ______
☐ Mlle
ADRESSE ______

CODE POSTAL | | | | | | VILLE ______

PROFESSION ______ TEL. ______

Coupon à envoyer à la Maison des Bibliothèques 75680 Paris Cedex 14


1992 : M6 3ème SUPPORT PUBLICITAIRE FRANCAIS
SEPT. 92 : 14.6% DE PART D'AUDIENCE NATIONALE –

SPORTS

RUGBY : l'Argentine bat la France (24-20)

Bleus à l'âme

Dix minutes et le chaos. Dix petites minutes d'un bonheur retrouvé, et puis la déroute d'un quinze de France inexistant pendant les soixante-dix minutes restantes de la rencontre. Couards en défense, brouillons en attaque, laissant glisser le ballon comme une savonnette, malmenés dans les mêlées, perdus dans les plis de leur indiscipline, les tricolores ont permis, samedi 14 novembre, à Nantes, aux Pumas argentins d'accrocher leur première victoire sur le sol français.

Menant de 12 points après dix minutes de jeu, les Bleus se sont laissé dévorer par des Pumas pourtant peu offensifs. Calamiteuse rencontre, émaillée des fautes les plus grossières du rugby – 21 des 24 points argentins ont été marqués sur pénalité. Après sa défaite contre les Springboks lors du premier test-match, en octobre (le Monde du 20 octobre), malgré sa victoire sur l'équipe sud-africaine une semaine plus tard à Paris, le quinze de France poursuit sa descente aux enfers, à la recherche de sa gloire passée.

Pierre Berbizier avait appelé huit nouveaux joueurs qui n'avaient pas participé à la victoire contre les Springboks. Las! la jeune garde n'a su répondre aux espérances de l'entraîneur qui, furieux, a qualifié ce match de « mascarade ». « Nous sommes une petite équipe et il faut en tirer les conclusions qui s'imposent », a-t-il tonné, qui annonce des remises en cause individuelles et collectives. Deux mois avant le premier rendez-vous du Tournoi des cinq nations à Twickenham face à l'Angleterre, tout reste à reconstruire.

Il faudra beaucoup de temps : dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Bernard Lapasset, président de la Fédération française de rugby (FFR), s'inquiète déjà de la Coupe du monde qui se disputera en 1995.

Un entretien avec M. Bernard Lapasset, président de la FFR

NANTES

de notre envoyée spéciale

« Après les performances en demi-teinte du quinze de France face aux Springboks, les voici battus par les Pumas dont on disait que le niveau actuel restait moyen.

– Je suis très déçu. Il n'y a pas eu de match. Ces garçons n'ont pas encore assez d'âme. Ils sont trop prudents, trop attentistes, sans ambition, ils n'ont été ni vaillants, ni constructifs, ni lucides. Ils jouent en gérant le ballon comme des boutiquiers. Quand on est sur le terrain, c'est pour se faire plaisir. J'ai eu l'impression de revoir le premier match-test face aux Springboks. Tout ce jeu n'est qu'un brouillon, loin de la copie définitive.

» Cette jeune équipe n'a pas trouvé un capitaine qui lui donne une force. Le changement de génération ne peut pas se faire d'un coup de baguette magique. Nous cherchons toujours. Ainsi, la sélection du quinze reste ouverte : huit nouveaux joueurs composaient, samedi, le quinze contre l'Argentine. Mais une formation n'est pas une accumulation d'individualités, elle doit se forger une image. Au cours du deuxième match contre les Springboks, j'ai senti revenir un souffle d'âme, complètement éteint samedi.

– Vous êtes nostalgique ?

– La nostalgie est une référence de spectateur. Quand un joueur est sur le terrain, il ne pense pas à ce que faisaient les anciens. L'équipe de France ne s'appartient pas. Souvent, je dis aux garçons : *« Si aujourd'hui, vous remplissez le Parc des Princes, ce n'est pas parce que vous vous appelez Viars ou Penaud, c'est parce que, pendant dix ans, des hommes avant vous ont brillé et que le public vient vous voir parce qu'il a des souvenirs inouïs. »* Et si dans dix ans le Parc est plein, ce sera grâce à eux.

» Forts du respect pour les anciens, ils pourront progresser, retrouver la joie de jouer et, avec elle, leur public. Je suis sidéré aujourd'hui de voir que les jeunes ont oublié jusqu'au nom des joueurs illustres, comme si la culture du rugby s'était évanouie. Il faut retrouver ces racines pour y puiser de nouvelles forces.

– Comment les joueurs peuvent-ils revenir à un haut niveau de jeu quand il y a des tiraillements dans l'encadrement, notamment entre Robert Paparemborde et Pierre Berbizier ?

– Le comité directeur de trente-cinq membres compte 80 % d'anciens internationaux. Après la crise qui a secoué la FFR et la difficile succession d'Albert Ferrasse, les clubs ont choisi un renouvellement. Ils en avaient marre des embrouilles, marre d'un certain nombre de gens. Le problème, c'est que ces grands joueurs n'avaient, pour la plupart, aucune expérience de dirigeant de club ou de comité. Ils venaient pour s'investir sur le terrain parce qu'ils avaient envie de rendre au jeu ce que le jeu leur avait apporté.

» Or tout le monde ne peut pas être au même endroit. La fédération ne peut pas compter cinquante chefs. Paparemborde est directeur des équipes de France. Berbizier est l'entraîneur de l'équipe de France. Leurs dissensions sont parties d'un détail. Quand il a pris ses fonctions d'entraîneur, Pierre Berbizier a préféré laisser aux autres le soin de communiquer ses choix et ses décisions. Aujourd'hui, il s'explique et cela va un peu mieux, ce n'est pas encore tout à fait ça. Robert Paparemborde doit penser à la préparation de la Coupe du monde. A lui d'imposer la politique et la stratégie. Le choix de l'équipe et son entraînement, c'est le problème de l'entraîneur.

– Successeur d'Albert Ferrasse, vous occupez le poste de président, en intérimaire, tout d'abord, pendant six mois, avant d'être élu au congrès de Deauville de juillet 1992 avec 70 % des suffrages, après une vive crise de la FFR. Quelle est l'ampleur de votre tâche ?

– La pente est rude à remonter. Notre objectif, c'est la Coupe du monde qui se disputera en 1995 en Nouvelle-Zélande.

– Vous pensez plus à la Coupe du monde qu'aux deux prochains Tournois des cinq nations ?

– La politique d'une fédération se forge pendant les quatre années qui séparent deux Coupes du monde. J'ai demandé à Pierre Berbizier de bâtir un programme, saison par saison, jalonné d'étapes comme le Tournoi des cinq nations ou les tournées en France de l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Avant de le rendre public, j'ai souhaité un débat avec les clubs. Ils sont en effet à la base de nos objectifs. Nous avons resserré l'élite en championnat de France avec une première division de 96 clubs divisés en trois groupes distincts. Nous en resterons là pour l'instant. De plus, les clubs doivent savoir qu'il faudra parfois dans l'année se passer de leurs internationaux pour préparer les grandes échéances. Le 12 décembre, Pierre Berbizier présentera ce plan devant le comité directeur de la Fédération.

– Souhaiteriez-vous, parfois, faire table rase ?

– On ne succède pas à Albert Ferrasse. L'ancien président de la FFR avait une vision du pouvoir très personnelle. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus travailler sans cadres, sans décentraliser et partager les tâches dans une fédération qui compte 1 800 clubs et 250 000 licenciés. Après, il y a le rugby. Quand un joueur entre sur terrain, il doit se montrer généreux et inventif parce qu'il pratique un sport où l'on doit tout d'abord se sortir les tripes. »

Propos recueillis par
BÉNÉDICTE MATHIEU

L'Angleterre surclasse les Springboks

L'Angleterre s'est imposée face aux Springboks, 33 à 16, samedi 14 novembre à Twickenham, dans le premier test-match qui opposait les deux nations depuis vingt-trois ans. Les Sud-Africains ont progressé depuis leur arrivée en Europe, mais ils ont une nouvelle fois confirmé que leurs années d'isolement les avaient éloignés des réalités du rugby moderne.

Etouffé en début de match, le quinze anglais s'est adapté au jeu rugueux des Springboks avant de prendre le large. Auteur de onze des seize points de la formation sud-africaine, Naas Botha a été le principal atout de son équipe. A l'issue du match, le capitaine et ouvreur sud-africain a annoncé sa décision de prendre sa retraite internationale. Agé de trente-quatre ans, Naas Botha avait commencé sa carrière en 1980. Il a disputé 28 tests-matches, inscrivant 312 points, le record de son pays. – *(Reuter.)*

FOOTBALL : la France bat la Finlande, 2 à 1

Basile Boli ou le syndrome marseillais

L'équipe de France a battu difficilement la Finlande, 2 à 1, samedi 14 novembre au Parc des Princes, dans une rencontre comptant pour les éliminatoires de la Coupe du monde de 1994. Après avoir inscrit deux buts par leurs attaquants Jean-Pierre Papin (18e) et Eric Cantona (32e), les Français ont connu une deuxième mi-temps laborieuse, encaissant d'entrée un but du Finlandais Petri Jarvinen (53e). Grâce à cette deuxième victoire en trois matches, ils rejoignent néanmoins les Bulgares à la deuxième place du groupe 6, à deux points des Suédois.

Les matches se lisent sur le visage de Basile Boli. La victoire l'engloutit dans un rire énorme. L'effort le tord en tous sens. La volonté de gagner le brouille parfois d'un rictus de haine. La défaite le ravage, lui imprime un masque de détresse, comme lors de cette finale ratée de Bari, où ses larmes avaient ému la France du ballon rond. Les photographes l'ont bien compris qui privilégient son portrait.

Avec Basile Boli, un match ressemble à un combat de catch dont toutes les péripéties seraient déchiffrables selon sa physionomie. Pour le défenseur marseillais, le football est un peu plus qu'un sport : un théâtre où le joueur s'acharne à faire triompher la cause qu'il juge juste, celle qui porte les mêmes couleurs que son maillot.

Samedi, Basile Boli n'a pourtant gratifié le public du Parc d'aucune de ses pantomimes. Il est sorti discrètement du terrain, malgré la victoire. Dans les vestiaires, son visage est resté fermé. Sa bouille d'habitude joviale s'était hérissée d'une barbe naissante. Sa tête démentait sa bouche, qui disait se satisfaire des deux points gagnés. Basile Boli avait mal joué, et il le savait.

Sous la pluie, son marquage avait flotté, ses tacles s'étaient rouillés. Le défenseur avait bien tenté de partir à l'assaut de la surface de réparation adverse, pour offrir sa tête aux coups de pieds arrêtés de ses partenaires. Il en était revenu bredouille, coudes au corps et trottinement plus lent qu'à l'accoutumée, rejoignant comme à regret ses corvées défensives.

Contre l'une des plus faibles équipes européennes, une Finlande qui n'a pas gagné un match depuis mai 1991, ce jour « sans » aurait dû passer inaperçu. Las, après avoir fait mine de gagner facilement la partie, l'équipe de France s'est acharnée à perdre son football. Dans la débâcle de la deuxième mi-temps, les hésitations de Basile Boli n'étaient que plus voyantes. Jusqu'à ce que le stoppeur manque d'inscrire un but contre son camp, et s'attire les foudres du sélectionneur, Gérard Houllier. Affront suprême pour un joueur volontiers rebelle, qui sait gagner sa liberté de parole par des performances inattaquables sur le terrain.

La rage de vaincre

C'est en réussissant ces parties sans faute qu'il s'imposait à Abobo, un quartier populaire d'Abidjan, dans une équipe emmenée par ses grands frères – la dynastie franco-ivoirienne des Boli en compte sept, toujours aussi soudés. C'est grâce à cette rage de vaincre, qui le plonge parfois dans un état proche de la transe, qu'il a forcé les portes du centre de formation de Guy Roux, avant de s'imposer dans la formation professionnelle d'Auxerre, puis au sein de l'équipe de France et de l'OM.

A vingt-cinq ans, Basile Boli fait désormais figure de vétéran chez les tricolores, où il détient, depuis la mise à l'écart de Manuel Amoros, le plus grand nombre de sélections (quarante et une), à égalité avec Jean-Pierre Papin. Mais le défenseur s'est surtout confondu avec Marseille. Il y incarne désormais le dernier héritier de cette longue tradition de « mouilleurs de maillot » dont raffole le public du stade-vélodrome. Les spectateurs parisiens ne s'y sont pas trompés, en choisissant de le conspuer, avant le début du match, comme symbole des champions de France, rivaux du PSG.

Au-delà de ces querelles de clocher, Basile Boli symbolise en effet l'un des malaises actuels de l'équipe de France. Longtemps les bleus ont « surfé » sur les succès de l'OM, qui fournissait l'essentiel de son effectif à la sélection. La période d'euphorie de la formation de Michel Platini correspondait *grosso modo* aux meilleures années européennes de l'équipe de Bernard Tapie.

Samedi, les joueurs de l'OM se comptaient encore cinq sur la pelouse du Parc des Princes. Mais cette ossature marseillaise prenait parfois des allures de fossile. Didier Deschamps et Franck Sauzée semblaient abandonnés au milieu du terrain. Jean-Philippe Durand assistait au match en spectateur. Quant à Bernard Casoni et Basile Boli, ils n'ont pu éviter la rechute de la défense bleue, de nouvelles pertes de lucidité devant des offensives finlandaises pourtant rudimentaires.

Ces derniers mois, le jeu de l'OM s'est effrité, et il n'offre plus à Gérard Houllier des fondations assez solides pour bâtir sa sélection. Pire : les Marseillais semblent avoir importé leurs doutes chez les tricolores. Ainsi la mauvaise performance de Basile Boli s'explique en partie par sa suspension pour deux matches de championnat après une brutalité commise sur l'attaquant monégasque Jurgen Klinsmann.

« Je ne vais pas enlever cinq Marseillais de l'équipe de France, sous prétexte qu'ils pourraient connaître des problèmes avec leur club, rétorque le sélectionneur. *Les joueurs retenus dans le groupe sont bien les meilleurs existant actuellement dans le pays ».* Condamné à préserver un fragile équilibre entre les anciens et les débutants, Gérard Houllier n'est effectivement pas tout à fait maître de la bonne santé de son équipe. Pour espérer que les symptômes apparus samedi soir ne s'aggravent pas au printemps, il lui faut souhaiter un prompt rétablissement de l'équipe marseillaise. Et qu'un joueur aussi indispensable que Basile Boli recommence à y faire bonne figure.

JÉRÔME FENOGLIO

□ **Décès de l'entraîneur autrichien Ernst Happel.** – L'entraîneur de l'équipe autrichienne de football, Ernst Happel, est décédé, samedi 14 novembre, des suites d'un cancer dans un hôpital d'Innsbruck. Agé de soixante-six ans, il avait été appelé le 20 décembre 1991 à la tête du onze autrichien après une grande carrière de joueur et d'entraîneur. Après une brillante carrière de joueur sous les maillots du Rapid de Vienne, du Racing Club de Paris et de l'équipe nationale autrichienne (51 sélections), il s'était reconverti avec succès au poste d'entraîneur qui lui avait valu de remporter deux fois la Coupe d'Europe des champions avec le Feyenoord Rotterdam (1970) et Hambourg (1983) et de mener les Pays-Bas en finale de la Coupe du monde 1978.

VOILE : le tour du monde en 80 jours

Des émules de Phileas Fogg

Ce n'est plus à un record mais à un mythe que quelques-uns des plus grands navigateurs, comme Titouan Lamazou, Florence Arthaud, Olivier de Kersauson, Bruno Peyron, le Britannique Robin Knox-Johnson ou le Néo-Zélandais Peter Blake, rêvent désormais de s'attaquer. Après avoir transformé les courses transatlantiques en simples régates, multiplié les tours du monde en solitaire ou en équipage, avec ou sans escales, ces aventuriers toujours à la recherche de nouveaux horizons ont choisi de relever le défi de Phileas Fogg, sorti en 1873 de l'imagination de Jules Verne pour un tour du monde en 80 jours.

VENISE

de notre envoyé spécial

« Les 80 jours sont un excellent prétexte, élégant et médiatique, tombant à point nommé dans l'évolution naturelle et irrépressible des défis lancés depuis trente ans par les épreuves et les voiliers de course au large, estime Titouan Lamazou (1). *Si Jules Verne avait écrit* le Tour du monde en 50 jours *ou parié avec Phileas Fogg d'accomplir le tour du monde en 100 jours, l'œuvre de l'écrivain ne croiserait pas actuellement le sillage de la course au large. Aucun voilier aujourd'hui ne peut prétendre effectuer le tour du monde en 80 jours. En revanche, l'évolution technologique permet de le rêver et de l'espérer. »*

L'idée, encore folle en 1985, ne pouvait naître que d'une discussion de bistrot. Yves Le Cornec, Yvon Fauconnier, Jean-François Coste et Florence Arthaud traînent leur ennui un soir d'hiver dans un bar de La Trinité-sur-Mer. Les imaginations vagabondent, mais les discussions s'enflamment lorsque « Mickey » (Le Cornec) évoque un tour du monde en 80 jours. Le bateau est vite trouvé. Ce sera le maxi-trimaran *William-Saurin* (27 mètres), condamné par les limitations de taille imposées par les organisateurs de course. Le talent de peintre de Titouan Lamazou est mis à contribution pour illustrer le dossier du projet. Encore trop novateur ou trop risqué pour séduire le moindre commanditaire.

Il faudra attendre, en 1990, l'arrivée de la première course autour du monde en solitaire et sans escale, bouclée en 109 jours, pour que l'idée d'Yves Le Cornec redevienne d'actualité. Après avoir gagné le Vendée Globe Challenge, Titouan Lamazou avait d'abord projeté de concilier ses deux passions pour la peinture et pour la mer en imaginant un grand catamaran-atelier qui lui permettrait de partir sur les traces de Gaugnin dans les îles du Pacifique.

« Je me suis rendu compte que remporter ce qui représentait, à mes yeux, une victoire suprême n'était pas une fin en soi. Trois mois ont été nécessaires pour assimiler cette victoire et me rendre à l'évidence que le temps de me ranger de la course au large n'était pas venu pour moi. Une marche franchie permet d'en gravir une autre. L'idée du tour du monde, la référence à Jules Verne se sont présentées comme une suite logique à laquelle je ne pouvais ni ne devais me dérober. »

Plus que Philippe Poupon ou les frères Peyron, marins « naturels » dont la vie a été rythmée dès le plus jeune âge par le flux et le reflux des vagues, puis par la compétition, Titouan Lamazou, Béarnais né au Maroc et réellement initié aux courses océaniques par Eric Tabarly pendant son service militaire, est d'abord un homme de défis. Epris de rêve et d'absolu dans ses projets et *jusqu'au-boutiste* dans ses démarches. Pour construire son bateau pour le Vendée Globe Challenge, il avait créé avec quelques amis son propre chantier naval, Capitaine Flint. Pour la course, il ne s'était pas seulement préparé à réparer toutes les avaries, mais avait même emporté des moules en plastique de ses articulations pour pouvoir continuer en cas de fracture.

Le sens du rêve et des affaires

Pour s'attaquer à un tour du monde en 80 jours, Titouan Lamazou aurait pu opter pour un multicoque un peu plus long et un peu plus performant que ceux de la génération actuelle. Après consultation de Luc Bouvet et Olivier Petit, les architectes de ses deux premiers bateaux de 60 pieds (18,28 mètres), et de Pierre Lasnier, le conseiller en météo qui l'avait « routé » pour le Vendée Globe Challenge, et par fidélité avec l'équipe technique de Capitaine Flint, son choix s'est porté sur une goélette de 43 mètres dont la construction constitue le point de départ d'un véritable projet économique et industriel.

« Titouan a le sens du rêve et le sens des affaires », estime son vieux copain Jean-François Coste. Réunir les 90 millions de francs nécessaires à la conception et à la construction de la goélette, puis les 30 millions de francs pour la préparation et l'exécution du Tour du monde en 80 jours ne pouvait relever d'une opération de sponsoring classique. Avec les concours de Thierry Lajoie, président du Conseil supérieur de la navigation de plaisance et de la Fédération des industries nautiques, Titouan Lamazou a su intéresser à son projet les ministères de la mer, des DOM-TOM, du tourisme, de la jeunesse et des sports, de l'industrie et du commerce extérieur.

Après son tour du monde, la goélette, basée en Guadeloupe, sera aménagée pour servir de navire école pour la formation des personnels embarqués et effectuer des croisières aux Antilles pour le compte de la société Jet Sea. Trois autres goélettes semblables devraient être construites ultérieurement. Grâce à cette finalité, le projet a reçu l'agrément du ministère du budget pour permettre à des investisseurs d'assurer le financement de la construction du voilier dans le cadre de la loi Pons relative à la défiscalisation. Titouan Lamazou louera le bateau pendant dix-huit mois et assurera ce budget, ainsi que celui de sa campagne, par une opération de sponsoring.

Pour accomplir un tour du monde en moins de 80 jours depuis une ligne de départ et d'arrivée fixée à l'entrée de la Manche, entre l'île d'Ouessant et le cap Lizard, un voilier devra soutenir une moyenne supérieure à 12,7 nœuds (23,5 km/h). Après de multiples simulations sur ordinateur à partir des relevés météorologiques fournis par Pierre Lasnier, les architectes Luc Bouvet et Olivier Petit ont conçu une goélette de 43 mètres de long et 9,15 mètres de large pour un déplacement en charge de 65 tonnes. Les deux mâts de 33,5 mètres de haut pourront supporter jusqu'à 861 mètres carrés de voilure au près et 1 766 mètres carrés au portant.

La construction de la coque du plus grand voilier en matériaux composites (sandwich carbone- nomex-epoxy) du monde a été confiée au chantier Tencara, créé en janvier 1989 par la Montedison pour le défi d'*Il-Moro-di-Venezia* en coupe de l'America. La mise à l'eau de la goélette géante (15 décembre) et son baptême (10 janvier) auront lieu à Venise. Titouan Lamazou disposera alors de quelques mois pour sélectionner son équipage d'une douzaine de marins et préparer le bateau pour le départ du tour du monde, envisagé pour décembre 1993 ou janvier 1994.

A défaut d'avoir pu réunir des budgets comparables pour concevoir des bateaux spécialement étudiés pour le tour du monde, plusieurs navigateurs devraient tenter dès cet hiver de prendre Titouan Lamazou de vitesse en partant sur des multicoques rallongés pour la circonstance. C'est le cas de Bruno Peyron avec l'ex-*Jet-Services*, le catamaran qui détient le record de la traversée de l'Atlantique.

Le Britannique Robin Knox-Johnson, seul concurrent à avoir terminé, après 313 jours de mer, le Golden Globe (première course autour du monde en solitaire sans escale disputée en 1968), devrait être associé, sur l'ex-*Formule-Tag* de Mike Birch, au Néo-Zélandais Peter Blake, vainqueur de la dernière course autour du monde en équipage. Grâce au soutien financier (quelque 20 millions de francs) de Raul Gardini, challenger malheureux de la dernière Coupe de l'America, Olivier de Kersauson devrait repartir en janvier sur le trimaran, rebaptisé *Charal*, avec lequel il avait battu, en 125 jours, le record autour du monde en solitaire avec escales en 1988.

GÉRARD ALBOUY

(1) Vainqueur en 1990 du premier Vendée Globe Challenge (course autour du monde en solitaire sans escale) en 109 jours.



CULTURE

MUSIQUES

Maurice Ohana l'ombrageux

Le compositeur est décédé, à Paris, d'un cancer, le vendredi 13 novembre. Il était âgé de soixante-dix-huit ans

Né à Casablanca, au Maroc, le 12 juin 1914, Maurice Ohana reçoit ses premières impressions musicales dans le pays qui l'a vu naître. La psychanalyse nous apprend que le langage structure l'inconscient. Les musiques berbères et andalouses ont donc structuré celui du plus discret des grands compositeurs français de l'après-guerre.

Droit comme un I, fier, ombrageux, Maurice Ohana évoluait à l'écart des milieux officiels de la musique. Ces dernières années, l'indifférence à son égard des institutions censées diffuser la musique d'hier et d'aujourd'hui avait tout de même fini par le mettre en rogne. Il n'aimait pas les honneurs, certes, mais il n'aurait pas refusé qu'on lui consacre une rétrospective, ainsi que cela a été fait pour Olivier Messiaen, Pierre Boulez et Henri Dutilleux. Au lieu de cela, on se contenta de lui décerner un grand Prix national en 1975, et le prix musical de la Ville de Paris, huit ans plus tard.

Comme tous les musiciens de son époque, Maurice Ohana reçoit une solide formation académique auprès de Lazar Lévy (piano) et Daniel Lesur (harmonie et contrepoint), à Paris. Il commence une carrière de pianiste, qu'il interrompt pour se consacrer à la composition dès les lendemains de la seconde guerre mondiale. Son *Llanto por Ignacio Sanchez Mejias* sur un texte de Federico Garcia Llorca est créé en 1950... sous la direction du compositeur Georges Delerue, qui deviendra rapidement célèbre en écrivant de la musique de film. Cette œuvre, donnée de loin en loin, enregistrée sur disques, n'a jamais quitté les esprits depuis. Son lyrisme, sa rudesse ont traversé quarante années de création contemporaine sans prendre une ride. En 1950, Ohana a trente-six ans. Déjà, il refuse les dogmes que d'autres tentent d'imposer aux jeunes compositeurs : trois ans auparavant, il avait fondé le groupe du Zodiaque pour manifester son opposition aux « esthétiques tyranniques ». Puisant son inspiration, dans la musique qui avait bercé son enfance, puis dans les partitions de Manuel de Falla, Debussy, Ravel, Granados et Albeniz, il se constitue un langage personnel, dont la signature est telle qu'on le reconnaît immédiatement. Qu'il soit du début ou de la fin de sa carrière. Son langage était cependant loin d'être figé. Maurice Ohana a exploré les micro-intervalles, les harmoniques, la musique électroacoustique, les percussions et la voix, l'opéra, la musique symphonique, de chambre, de scène, le concerto et le théâtre musical, dont il est l'un des inventeurs. Et si les musiques du nord de l'Afrique et de l'Espagne l'ont beaucoup marqué, il faut également noter qu'il s'est intéressé au nô japonais et à l'Afrique. De sorte qu'il est resté un moderne jusqu'à la fin.


GUY VIVIEN
Maurice Ohana

De nombreux jeunes musiciens venaient à lui, notamment des pianistes qu'il écoutait, conseillait. Ses jugements étaient recherchés, car ils étaient dénués de toute arrière-pensée : Jean-Claude Pennetier, Laurent Cabasso et Jean Efflam-Bavouzet entretenaient des relations étroites avec Maurice Ohana, jouaient sa musique pour piano. N'hésitant pas, telle Marie-Josèphe Jude, à l'inscrire au programme d'un concours international, provoquant l'admiration étonnée des membres du jury qui avouaient ne pas connaître ce compositeur, qu'ils soient pianistes ou journalistes.

Maurice Ohana laisse une quarantaine d'œuvres, dont un concerto pour violoncelle écrit pour Rostropovitch, un concerto et des préludes pour piano, un opéra – *la Célestine* – commandé par l'Opéra de Paris, une cantate, *le Syllabaire pour Phèdre*, et de remarquables études pour percussions. Si sa musique n'était pas très souvent jouée, elle l'était toujours par des interprètes de premier plan.

ALAIN LOMPECH

▶ France Musique rend un hommage à Maurice Ohana, mercredi 18 novembre, à 22 heures.

▶ Discographie : *Llanto por Ignacio Sanchez Meljas*, par l'Ensemble Musicatreize, Roland Hayrabeidan (direction) : un disque compact Calliope. *Préludes pour piano*, par Jean-Claude Pennetier : un disque Arion. *Cantigas*, pour solistes, chœur et ensemble instrumental, Roland Hayrabedian (direction) : un disque compact Verany.

Mort du musicologue brésilien Luis Heitor-Correa de Azevedo

Le musicologue brésilien Luis Heitor Correa de Azevedo est mort à Paris, le 10 novembre. Il était âgé de quatre-vingt-sept ans.

Né à Rio-de-Janeiro en 1905, il est le premier musicologue à occuper, en 1939, la chaire de folklore national à l'université fédérale de Rio. En 1947, il dirige les services musicaux de l'UNESCO, crée le Conseil international de la musique et la série discographique « Archives de la musique enregistrée ». Il enseigne, par la suite, à Paris et aux Etats-Unis. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont *150 ans de musique au Brésil (1800-1950)*.

Pompes et circonstances

La création française du « Liverpool Oratorio » première œuvre classique de Paul McCartney

LILLE

de notre envoyé spécial

Foule qui se presse sur la place du Nouveau-Siècle, policiers en rangs serrés, mystérieux personnages équipés de talkies-walkies : il y a de la tension dans l'air. Dans la salle, les haut-parleurs avertissent par trois fois : « *Pour le bon déroulement du concert, nous rappelons qu'il est interdit de photographier et d'enregistrer.* » Une rumeur monte de la droite, le public se lève, applaudit, hurle. « *C'est lui, c'est McCartney !* » Jovial, l'ex-Beatles gagne son siège, les bras au ciel. Nouvelle rumeur. Le public qui était encore assis se lève à son tour, applaudit à tout rompre. Mais ces applaudissements-là sont plus déférents : la princesse de Galles fait son entrée, dans une robe noire. Accueillie dimanche à midi à Lille par le sénateur-maire, M. Pierre Mauroy, Lady Diana concluait, par cette soirée, sa visite privée de trois jours en France. L'épouse du prince Charles sourit, baisse la tête, timidement. Les applaudissements redoublent. C'est fou ce que les Français, républicains et régicides, peuvent aimer les princesses ! Surtout lorsqu'elles sont belles et malheureuses.

Les Chœurs, l'Orchestre de Liverpool, les chanteurs, Carl Davis, le chef d'orchestre, se concentrent. Ce soir, à l'invitation du Festival de Lille, consacré à la Grande-Bretagne et au Commonwealth, c'est la première, sur le continent, du *Liverpool Oratorio*, composé par Paul McCartney et Carl Davis pour le cent cinquantième anniversaire de l'Orchestre de Liverpool, qui fut fêté en 1991. Une heure et demie plus tard, la salle explose, ovationne les interprètes et McCartney.

Comment en aurait-il pu être autrement ? Le public était conquis d'avance. Nous ne l'étions guère. Et pourtant, sans aucune arrière-pensée, nous nous sommes joint à cette fête. Nous nous sommes laissé porter par cette grande œuvre naïve, dont les mélodies jaillissent avec profusion d'un orchestre instrumenté avec une transparence qui évoque parfois Canteloube. L'ombre des *Chants d'Auvergne* (!) plane, en effet, sur plus d'un air, et notamment sur celui, admirable, chanté par la soprano à laquelle répond en écho un garçon soprano du chœur : tapis de cordes *pianissimo*, instruments à vent agrestes, entourent les voix d'un brouillard impalpable. D'autres fois, les rythmes, les syncopes, penchent du côté de Bernstein ; les grandes envolées lyriques laissent bouche bée. Sauf celle qui clôt le septième mouvement : elle soulèverait plutôt le cœur, trop efficace pour être honnête. Eh, oui ! le *Liverpool Oratorio* de Paul McCartney et Carl Davis est une jolie pièce de musique. Certes anachronique dans la mesure où son langage ne peut être jugé selon les critères habituellement utilisés pour apprécier la création contemporaine (elle aurait pu être composée, il y a quarante ans, au bas mot).

Bonnes intentions

Certes, son texte, plein de bonnes intentions sent son « Travail, famille, patrie ». Mais cet oratorio s'inscrit dans une tradition britannique qui, de Haendel à Elgar, est riche de ce style de partition au lyrisme prenant, à l'écriture chorale habile. Et puis McCartney est l'un des mélodistes les plus extraordinaires de l'après-guerre, et ce talent-là, personne ne pourrait le lui contester.

Appelé, en dernière minute, pour remplacer Bonaventura Bottone, un jeune ténor, Thomas Randall prêtait sa voix à Shanty, le héros de cette histoire d'amour sur fond de guerre et de bombardements. Quel musicien ! Quelle présence et quelle belle voix ! (Il est l'un des Pelléas de la production de Peter Brook aux Bouffes du Nord.) Il éclipsait presque la soprano Marie McLaughlin, la mezzo Sally Burges et la basse Willard White, chanteurs pourtant impeccables. Comme l'étaient les chœurs et l'orchestre sous la direction attentive de Carl Davis. S'il fallait trouver un défaut à cet oratorio, se serait que McCartney semble ne pas avoir osé écrire un opéra. Sa musique, ses airs, le découpage du texte, appellent une réalisation scénique. Si l'idée devait lui venir d'en écrire un, qu'il choisisse un bon librettiste.

A. Lo.

▶ Prochain concert du Festival de Lille, Michael Nyman Band (le 18, à l'Opéra) ; *le Messie*, de Haendel, par The Academy of Ancient Music et Christopher Hogwood (le 20, au Théâtre Sébastopol) et *le War Requiem*, de Benjamin Britten, par l'Orchestre national de Lille et Stuart Bedford (le 21, au Nouveau Siècle). Tél. : 20-52-74-23.

▶ EMI-VSM a publié l'enregistrement du *Liverpool Oratorio*, avec Kiri Te Kanawa, Sally Burgess, Jerry Hadley et Willard White, les Chœurs et l'Orchestre royal de Liverpool placés sous la direction de Carl Davis : un coffret de 2 CD 7543712.

CINÉMA

Un puritanisme très intéressé

« Fatale », le nouveau film de Louis Malle, aux prises avec la censure aux Etats-Unis

Le nouveau film de Louis Malle, *Damage*, qui sort en France le 9 décembre sous le titre *Fatale*, vient d'être frappé aux Etats-Unis du NC-17 *(no children under seventeen)*. Scandaleuse décision dont les conséquences dépassent de beaucoup la simple interdiction aux moins de dix-sept ans, déjà pénalisante. La scène incriminée est celle où deux amants (Jeremy Irons et Juliette Binoche) s'étreignent, nus, mais dans la seule violence de leur passion. Aucune indécence, aucune vulgarité, deux corps en fusion, pudiquement cadrés.

La très puissante MPAA (Motion Picture Association of America), que préside Jack Valenti, y a vu, semble-t-il, bien davantage. Visionnant *Fatale* il y a trois semaines, elle renvoyait le film devant la CARA, association de parents, chargée d'établir les ratings, c'est-à-dire d'attribuer les labels restrictifs « protégeant les enfants ». Elle « recommandait » aussitôt l'attribution du NC-17, sous réserve de coupes.

Louis Malle, absolument opposé à la mutilation de son film (ce que Jean-Jacques Annaud a été récemment contraint d'accepter pour *l'Amant*), faisait appel de la décision devant une commission de professionnels réunis à New-York. Mais se remettant (bien) d'une récente opération à cœur ouvert à Los Angeles, il ne pouvait plaider lui-même sa cause. Il a donc demandé, comme la règle l'y autorisait, à un de ses pairs, en l'occurrence Mike Nichols, de le représenter. Le réalisateur de *Ce plaisir qu'on dit charnel* est revenu écœuré : « *C'est pire que sous le maccarthysme*, a-t-il déclaré. *Dès que je parlais de liberté d'expression, on me regardait comme si je venais de prononcer une obscénité.* » Appel rejeté.

Voilà ce que cela signifie : le NC-17 est la mesure qui a remplacé le X frappant les films pornographiques, mais si la lettre a changé, pas l'esprit. Ainsi les journaux et les télévisions refusent toute publicité pour le film « marqué ». Ainsi beaucoup d'exploitants – dont le bail précise qu'ils ne doivent pas accueillir de telles productions – évitent de le projeter. Ainsi les chaînes de vente et de location de cassettes vidéo s'interdisent d'inscrire les « NC-17 » à leur catalogue.

La censure, on le voit, n'est pas que moralisatrice, elle est économique. Elle est aussi discriminatoire et hypocrite. Quand on sait que la MPAA est exclusivement financée par les grands studios (dont tous les metteurs en scène, lorsqu'ils signent leur contrat, s'engagent à livrer un film qui ne risque pas de tomber sous le coup du NC-17), on comprend que les productions indépendantes – *Fatale* en est une – soient particulièrement exposées aux terribles foudres puritaines.

Il y a quelques jours, lors d'un entretien téléphonique au *New York Times*, Louis Malle s'indignait : « *C'est incroyable, pourquoi la nudité est-elle un tel tabou dans ce pays ? Ça ne gêne personne que des amants se fassent trouer la poitrine à coups de pic à glace comme dans* Basic Instinct... *Meurtres, viols, pornographie complaisante, tout passe. La nudité, pas.* »

En France, on a tendance à se plaindre du « trop d'Etat » dans ce domaine. A tort. Le contrôle des films n'est pas laissé, comme aux Etats-Unis, aux soins de l'industrie cinématographique, il est effectué par une commission de « sages », placée sous l'autorité du ministère de la culture. Et cette commission, qui verra *Fatale* le 16 novembre, se montre infiniment moins dictatoriale que la MPAA, laquelle vient de prouver, une fois encore, que rien n'est pire que l'autocensure.

DANIÈLE HEYMANN

Terry Riley roule toujours

Le Festival Musiques actuelles de Nice a ramené de Californie le vétéran américain du répétitif

NICE

de notre envoyée spéciale

Un nom sur une pochette. Terry Riley reste pour la génération des quarante-cinquante ans l'auteur sacré d'*In C*. Soit, avant Philip Glass et Steve Reich, le premier des répétitifs venu d'Amérique dans les sillons d'un 33 tours. Premier dans le temps, et le plus « primitif » aussi, proche de l'improvisation jazzy, œuvrant dans la décontraction et peut-être d'odorantes fumées, pas un crispé des algorithmes, un doux, capable de mettre d'accord, en un seul disque, l'avant-garde européenne et la garde montante de la *beat generation*.

In C parut en 1964. Qu'était devenu Terry Riley ? Devinez. Il s'était, mais oui, initié à la musique indienne, avait enseigné l'art du raga à de jeunes Américains, composé des quatuors comme s'il en pleuvait pour le Quatuor Kronos, écouté beaucoup de musiques maghrébines et mélangé tout cela à la mode « New Age », dit-on. En fait, Riley n'a jamais cessé de rouler pour nous vers l'infini du répétitif, cet art bien particulier de rester sur place tout en donnant l'impression d'avancer.

The Fatal Fall, créé les 11 et 12 novembre aux Manca de Nice, le montre à peu près inchangé, pas regardant sur la modernité (d'aucuns parlèrent de Chopin, de Reynaldo Hahn, de vieille comédie musicale), casant, au piano ou au synthé, des dominantes toniques et des syncopes amorties, chantant le blues d'une voix embrumée, vocalisant comme un belcantiste turc, passant de cet Orient approximatif à des dérives brahmanes, accostant à ces rivages éloignés sans s'y maintenir jamais. Vingt-huit ans après, on est toujours entraîné par la marée.

Poupées et masques

Le vétéran avait coiffé un casque assyrien de carton pour faire honneur à ses admirateurs niçois de la nouvelle génération. On ne l'aurait jamais revu si Michel Redolfi (qui dirige le Festival Musiques actuelles là-bas, ainsi qu'un Centre de recherches, le CIRM, spécialisé en design musical), ne l'avait ramené du nord de la Californie jusqu'à la quatorzième édition des Manca. Riley, entouré sur scène d'un acteur, d'une chanteuse, de projections fixes ou animées, de poupées et de masques réalisés par la plasticienne Sally Davis – sans oublier Mikail Graham à la console de mixage – n'avait accepté de gagner la Méditerranée que pour défendre une cause désespérée. Celle du peintre Adolf Wölfi, né abandonné à Berne, mort interné en 1930, « découvert » entre-temps par les surréalistes, écrivain, musicien, auteur surtout de tableaux et de dessins. Délirant ? Récurrent. Reproduisant à l'infini les mêmes animaux humains, les mêmes labyrinthes divisés en cellules, habités de fœtus, sans axes ni perspectives, sans haut ni bas : byzantin, naïf, minimaliste, inquiétant, répétitif évidemment, dans ses variations infinitésimales et maniaques d'espaces identiques.

The Fatal Fall est un spectacle multimédias sans ambitions cérébrales, remarquablement « mis en sons » dans un espace exotique (l'auditorium du parc Phénix : 300 places sous une serre tropicale), mélanges de textes et d'anecdotes vaguement biographiques, un salut amical, un coup de chapeau à Wölfi. Terry Riley s'apprêterait à compléter ce premier acte par une sorte de tétralogie. Pourquoi, quand on est répétitif, composer à l'économie ?

Après avoir reçu Guy Reibel et ses « corps sonores » insolites, Jean-Claude Risset sur « Disklavier », un éventail de performers japonais, et toute une gamme de guitaristes plus ou moins électrisés, les Manca se sont achevées dimanche 15 novembre par un concert en duplex, relayé par satellite, entre un café de Los Angeles et le Café des Arts de Nice. Le satellite est en effet le nouvel allié de Redolfi. Compositeur lui-même et franc-tireur (une collection de disques-livres interactifs pour enfants chez Albin Michel, un nouveau concert subaquatique les 4 et 5 décembre, à Grenoble), ce créateur de sons futuristes ressent de plus en plus de difficultés à jouer les producteurs à l'ancienne. Financé par la ville, le Festival des Manca devrait donc trouver désormais une spécificité dans les relations hertziennes, nouveau mode de communication pour les musiques nouvelles. Quant au CIRM, il est en bonne santé financière (une convention triannuelle vient d'être signée avec le ministère de la culture) et garde comme spécialité le design sonore : la « bande-son » du pavillon de Monaco à Séville a été réalisée dans ses studios.

ANNE REY

CULTURE

THÉATRE

Les Etats-Unis en images éclatées

Les vedettes de Sigma 92, qui s'est tenu à Bordeaux du 9 au 14 novembre, étaient américaines

BORDEAUX

de notre envoyée spéciale

Pour sa vingt-huitième édition, Sigma renoue avec les Etats-Unis, après la longue idylle des années 60, au temps où la vérité venait de l'underground new-yorkais, par la voie de Bordeaux, de Nancy et de la Cité internationale à Paris, notamment. Puis il y a eu un creux, qui a suivi la fin de la guerre du Vietnam et par voie de conséquence du théâtre de protestation tel que le pratiquaient le Living, le Bread and Puppets, l'Open Theater, etc., avec des spectacles légers, refusant les technologies de la société de consommation (seule concession, l'éclairage électrique, et encore !) pour intervenir dans les campus et les manifestations. Aujourd'hui, nous avons la mode, d'ailleurs finissante, du théâtre de rue, sans autre revendication que la liberté de rameuter un public comme on ne peut pas en avoir en salles, la liberté d'inventer des machines aberrantes. Generik Vapeur était au Sigma 92, mais il a beaucoup plu.

La vengeance des puritains

L'underground militait pour les minorités ethniques – ainsi les Campesinos de Luis Valdez, qui poursuit son combat à Hollywood (*Zoot suit, la Bamba*) – et contre les tabous notamment sexuels. Seulement, aujourd'hui, c'est le sida qui inspire des communautés artistiques durement touchées. C'est du sida que parle Reza Abdoh dans *The Hip Hop Walz of Eurydice*, du gouffre creusé par la maladie, de la force qu'elle a donnée aux censeurs puritains qui se vengent des flamboyantes années 60.

L'underground militant de l'époque aurait pu traiter le thème avec des grosses têtes de carnaval, figurant les bons et les méchants. Les troupes contemporaines ne méprisent plus les progrès technologiques, elles s'en servent en virtuoses. C'est même – avec les références littéraires européennes – le seul point commun entre les deux compagnies choisies par Roger Lafosse, directeur et fondateur de Sigma. Il est vrai que le Dar a Luz de Reza Abdoh, bien que récemment installé à New-York, vient de Los Angeles et a deux ans d'âge, alors que le Wooster Group, fondé en 1975 par des acteurs de Richard Schechner, est un pur produit du Village.

The Hip Hop Walz est celle d'un couple humanoïde, visage et crâne entièrement glabres et blancs : Orphée, joué par une actrice (Guilianna Francis) aussi grande que Sigourney Weaver, et Euridyce, en travesti par Tom Fitzpatrick. Sans changer totalement d'aspect, ils prennent plusieurs identités, – mais c'est toujours le couple, le sexe, le plaisir, le mal – et sont entraînés dans un parcours initiatique à la suite du capitaine – Alan Mandell – perruque rousse, visage buriné parsemé de verrues, faux ventre. Un meneur de jeu, comme dans les comédies musicales – d'ailleurs il y a de la musique, de la danse (deux Noirs très beaux), – une énergie sauvage, plus des images vidéo sur plusieurs moniteurs, et l'ensemble compose un tableau cohérent, dense, vibrant sur un rythme fiévreux, comme les muscles d'un seul corps en plein effort : *« Un spectacle typique de Los Angeles »* disait un journaliste du *Village Voice*.

Un spectacle dont la violence n'est pas seulement sonore. C'est la violence viscérale d'un garçon à la voix douce. Les artistes qui protestaient contre la guerre au Vietnam pensaient influer sur le cours de l'histoire. Il n'en va pas de même quand il s'agit du sida. Cela donne quelque chose de vertigineux, dans la détresse parfois, ici dans la colère.

Iranien d'origine, élevé en Angleterre et installé à Los Angeles où il a suivi ses études, Reza Abdoh appartient à la culture californienne, et lui apporte quelque chose d'autre : le regard étranger, inexorable et amoureux. Son spectacle se termine sur un chromo du rêve américain, petite maison, petit jardin au bord de la route, couleurs fraîches et vives de la santé. Un rêve perdu.

Une froide perfection

L'humour de *The Hip Hop Walz of Euridyce* est rageur, celui du Wooster Group, désinvolte. Il ne s'agit plus de sida ni d'aucune protestation, mais d'un travail sur *les Trois Sœurs* de Tchekhov, *Brace up*. Comme si on pénétrait dans l'intimité du groupe quand il prend connaissance du texte, des personnages, de l'auteur. Comme si on assistait au va-et-vient entre l'histoire de la pièce et celle du groupe. Le spectacle joue la déconstruction, s'éparpille en images vidéo démultipliées, légèrement décalées, en fragments sonores, en reprises et monologues, avec les comédiens vêtus comme on l'est en répétition ne quittant pas la scène, suivant sur un manuscrit ce qui se passe... Cérémonial du travail théâtral en faux-semblant. Du « comme si » à la pelle, et qui date. Depuis sa fondation, le Wooster Group affine son style sans le modifier, atteint une sorte de perfection froide, qui frôle l'ennui, car tout est dit, donné, sans un gramme d'ambiguïté.

Sigma a également accueilli des compagnies françaises, et le Kollektif Theatre de Belgique, qui sous un petit chapiteau à l'ancienne soutenu par de fines colonnes décorées de miroirs, a présenté *la Force de l'habitude* de Thomas Bernhard. L'action se passe effectivement dans les coulisses d'un cirque dont le patron, violoncelliste, vieillard tyrannique – Patrick Descamp – affligé d'une jambe artificielle sur laquelle il essaie son archet, sniffe la colophane qu'il feint tout le temps de perdre pour obliger le jongleur (Luc Van Gunderbeeck), un affolé de la propreté, à se traîner par terre pour le chercher sous l'armoire, terrorise le clown (Freddy Sicx), son neveu dompteur alcoolique (Jean-Claude Derudder), sa petite fille acrobate (Lara Cowez) et les oblige, pour retrouver sa puissance de concentration, à répéter le célèbre quintette de Schubert, *la Truite*.

Naturellement tout est échec dans ces deux heures de profération haineuse. Glauque à souhait, le spectacle est mis en scène par Barbara Bua avec intelligence. Mais chez Thomas Bernhard, le débordement de haine finit par devenir malsain et même douteux.

COLETTE GODARD

ARTS

Jeux de l'ombre et du fragment

La révolution intime de Gasiorowski, qui, après avoir démantelé la peinture, entreprit avant sa mort de la remembrer

GASIOROWSKI

à la galerie Adrien-Maeght

Gasiorowski est mort il y a huit ans, alors que son œuvre s'infléchissait d'une façon peut-être décisive, alors qu'après des années consacrées à la critique et au démantèlement de la peinture, il avait retrouvé le plaisir de la toile et des pigments, et achevait une composition abstraite dénommée *Fertilité*. Cette révolution intime, que Gasiorowski n'eut même pas le temps de révéler, était exemplaire. Jusqu'alors, pendant deux décennies, avec méticulosité, il avait multiplié les exercices analytiques. La peinture était réduite tantôt à une signature, tantôt à un stéréotype immédiatement identifiable – coucher de soleil ou tour Eiffel, – tantôt à ses composantes matérielles, pigments, touches, jus, poudres, essences. Citations et parodies abondaient dans une œuvre tout entière vouée à ces deux principes violents : le passé de l'art nous interdit d'en faire encore, et d'ailleurs à quoi bon s'obstiner?

Cette entreprise de démolition passablement masochiste, nombre d'artistes s'y livraient alors et, si l'on voulait aujourd'hui rassembler un panorama des années 60 et 70, il paraîtrait sans doute monotone, tant l'impératif critique régnait uniformément en France. Ce fut en somme une tentation dont chacun déduisait sa variation personnelle. On vit ainsi des déconstructeurs répétitifs – Buren, Parmentier, Toroni, – des déconstructeurs maoïstes, tendance solaire – Cane, Viallat, Bioulès, – des déconstructeurs angoissés et d'autres duchampiens, des dogmatiques et des occasionnels. Parmi eux, Gasiorowski se distinguait par son ironie et ses bouffonneries.

Elles le sauvèrent. Quand trop de ses contemporains s'enfermaient dans leur méthode comme on entrait jadis à la Trappe, il comprit qu'il était temps, grand temps de fuir et de changer à rebours. La peinture était à terre et en morceaux? On allait la redresser et la remembrer.

Naissance par fusion

Ce préambule et petit rappel historique pour en venir aux œuvres exposées chez Maeght. Elles datent de la fin des années 70 et du début des années 80, soit exactement de la phase pivot, quand le courant s'inverse et l'image se reforme. Elle n'y parvient pas sans mal. Allusions, imitations, variations un peu longues sont encore nécessaires, mais traitées avec une grâce et une dextérité qui préfigurent l'évolution prochaine. Gasiorowski y joue à être Monet, Cézanne, Giacometti, Pollock et Millet alternativement. Il figure des meules, des fermes, les insectes des champs, des peaux de bœuf tannées et la Sainte-Victoire. Il récite ses classiques en somme, en rhéteur expert en modulations, trilles et vocalises. Comme tout cela est bien jeté, tracé avec ce qu'il faut de désinvolture juste, esquissé avec élégance, raturé et repris sans pensanteur.

A l'entrée de la galerie est accroché un polyptyque, série de formes presque abstraites, terreuses, épaisses, rangées en frises superposées. En manière de prédelle, Gasiorowki a représenté à l'aquarelle des hannetons, un papillon, des herbes comme Dürer aimait à les observer, minutieusement. Il a ajouté encore les godillots de Van Gogh. De ce mélange des genres et des styles, il espérait que naîtrait, par fusion, « la » peinture, la sienne, celle qu'il signerait enfin de son nom propre, sans pseudonyme ni anagramme. L'espérance n'était pas vaine : la peinture est venue enfin – et la mort aussitôt après.

PHILIPPE DAGEN

► **Galerie Adrien-Maeght, 12, rue Saint-Merri, 75004 Paris ; tél. : 42-78-43-44. Jusqu'au 16 janvier.**

PHOTOGRAPHIE

Dans le blanc de l'œil

Une exposition retrace les travaux photographiques de l'atelier Nadar

PAUL NADAR

à l'Hôtel de Sully

Distribuée sur deux étages de l'Hôtel de Sully, une jolie exposition – didactique juste ce qu'il faut, présentée à l'économie, mais avec un goût parfait, – regroupe, dans le cadre du « Mois de la photo », quelques-unes des quatre cent milles photographies réalisées par l'atelier Nadar qui sont conservées par les Archives photographiques du Fort de Saint-Cyr. Des photographies d'artistes lyriques (Emma Calvé, Jean Périer, Lucienne Bréval, Vanni Marcoux, Lucien Fugère, etc.), de compositeurs (Massenet, Saint-Saëns, Wagner, Debussy, etc.) prises des années 1880 aux années 20 de notre siècle (tirages d'époques ou réalisés aujourd'hui d'après les plaques originales), des projections, des objets provenant de l'atelier de la famille Nadar, des costumes, des bijoux portées à l'Opéra, des appareils photos, agrémentés de textes concis et informatifs retraçent la vie et l'œuvre des Nadar père et fils, et le gigantesque travail qu'ils ont réalisés en parallèle avec l'invention et l'essort du phonographe.

Portraitiste de moindre envergure que son père, Paul Nadar n'en était pas moins un artiste à l'affût des nouvelles techniques de communication. L'Opéra-Comique brûle en 1887? Le lendemain, Paul s'en va, appareil portable à la main, prendre des photos au milieu des ruines du théâtre. Quelques jours plus tard, il est face à Notre-Dame, pour fixer l'interminable rangée de corbillards qui attendent la fin du service funèbre. Il nous lègue ainsi l'un des premiers reportages photographiques connus.

En 1886, Nadar fils apprend que Chavreul, vient de fêter son centenaire, il court chez lui réaliser une interview photographique qu'il fait publier quelques jours plus tard avec les légendes *ad hoc*. En profite pour tirer un formidable portrait du grand savant, accompagné par un texte décrivant avec une précision d'entomologiste rivé à son binoculaire, l'eczéma, les pustules qui mangent la peau du vieil homme dont le visage est envahi par une barbe *« drue comme des chaumes. »* Il fonde, enfin, une revue pour montrer ses dernières productions.

Cachés par des rideaux de velours rouge, des haut-parleurs diffusent les enregistrements d'époques des chanteurs photographiés. Le contraste entre le piqué des tirages et le son d'époque est plus qu'un objet d'étonnement. Lui seul nous rappelle que ces grands artistes et ces grands hommes sont morts depuis longtemps. Planter ses yeux dans ceux d'une femme ou d'un homme nés il y a, parfois, près de deux siècles reste une expérience des plus émouvantes.

ALAIN LOMPECH

► **« Nadar et l'œil lyrique », Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, 75004 Paris. Jusqu'au 10 janvier 1993. Tél : 44-61-21-24. Catalogue, 95 F.**

□ **Cinéma d'animation au Palais de Tokyo.** – L'Animathèque présente mardi 17 novembre à 19 h 30, au Palais de Tokyo, les œuvres primées lors du dernier Festival du film d'animation de Marly-le-Roi. Au programme : *Pilotes*, d'Olivier Zagar, *I Love You, my Cerise*, de Valérie Carmona, *le Wall*, de Jean-Loup Félicioli, *Etude nº11, opus 25*, d'Agnès et Jean-Loup Chirol, *la Saga des glaises*, d'Olivier Théry-Lapinet et David Ferré, *Hammamm*, de Florence Miailhe ainsi que *le Nez* et *A propos de Jivago*, en hommage au cinéaste et dessinateur Alexandre Alexeieff pour le dixième anniversaire de sa disparition.

Le Monde

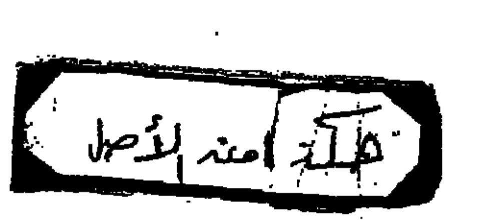
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

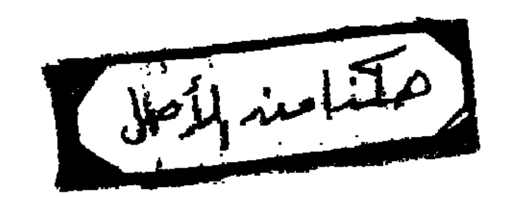
Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33







LES MEILLEURES INTENTIONS

Gérard Depardieu, Pedro Almodovar, John Boorman et tous les membres du jury du 45ème Festival de Cannes, ont décerné au film "Les meilleures intentions" la Palme d'Or et le Prix d'Interprétation Féminine. Bille August, le réalisateur, reçoit ainsi sa deuxième Palme d'Or. L'événement est rare : seul Francis Ford Coppola, avant lui, s'était vu attribuer la Palme d'Or à deux reprises.

Palme d'Or 1992
Prix d'Interprétation Féminine

Scénario
Ingmar BERGMAN

Un film de
Bille AUGUST

Ce film a obtenu le Grand Prix Martini & Rossi du Cinéma

BAC

SITBON-KUBEL-THIOLY

S O R T I E L E 1 8 N O V E M B R E 1 9 9 2

AGENDA

MUSIQUE

CONCERTS

AMPHITHÉATRE DE LA SORBONNE. *Orchestre de chambre de Paris-Sorbonne* : 20 h 30 ven. Laurent Korcia (violon), Georges Descrières (récitant), Jacques Grimbert (direction). Smetana, Dvorak, Prokofiev.

AMPHITHÉATRE RICHELIEU. *Patricia* Reibaud : 12 h 30 ven. Violon. Carulli, Paganini, De Falla, Bartok, Ibert.

AUDITORIUM COLBERT (BIBLIOTHÈQUE NATIONALE). Dominique Merlet : 17 h dim. Piano. Fauré, Roger-Ducasse, Ravel. Dans le cadre de Piano au Palais-Royal Ensemble Doulce Mémoire : 12 h 30 *mar. Mouton, Fevin, Compere, Cara, Tromboncino,* Sandrin, Sermisy.

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Andreas Schmidt : 19 h mer. Baryton, Roger Vignoles (piano). Schumann Ensemble orchestral de Paris : 19 h lun. Laurent Naouri (baryton), Chœur de l'Orchestre national de Lyon, Frédéric Chaslin (direction). *Brahms, Berlioz, Tippett,* Arrigo Melos Quartett : 19 h mar. Beethoven.

BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). Impressions de Pelléas : 20 h 30 *mer.,* jeu., *ven., mar.* ; 15 h 20 h 30 *sam. D'après* Pelléas et Mélisande de Debussy. Avec Jean-François Lapointe, Gérard Theruel (barytons), *Thomas Randle* (ténor), Jungwon Park, Kyoko Saito, Ai Lan Zhu (sopranos), Armand Arapian, Wojciech Drabowicz, Vincent Le Texier, Jean-Clément Bergeron (barytons-basses), Roger Royer *(basse), Norma Lerer, Sylvie Schlüter (mezzo-sopranos)*, Jeff Cohen, Claude Lavoix, Vincent Leterme, Olivier Reboul (piano), Peter Brook (mise en scène), Marius Constant (réalisation musicale).

LE CERCLE (43-22-50-46). *Vienne Express* Trio : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar. ; 13 h dim. Anne Thomas (piano), *Michel Ripoche (violon)*, Eric Fonteny (violoncelle). Brahms, J. Strauss, Kreisler.

CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). Vincent Pasquier, Hervé Le Floch : 12 h 45 mer. Contrebasse, violon, *Angeline Pondepeyre (piano)*. Schubert, Gliere, Bottesini Ensemble Carl Stamitz : 12 h 45 ven. Franz Berwald, Hindemith Orchestre du Norddeutsch Rundfunk de Hambourg : 20 h 30 dim. Maria Joao *Pires (piano), John Eliot Gardiner (direction).* Schumann Anne Gastinel, Pierre-Laurent Aimard : 12 h 45 lun. Violoncelle, piano. Bach, Beethoven.

ÉGLISE DE LA MADELEINE. Orchestre symphonique Ama-Deus : 20 h 30 jeu. Caroline Dumas (soprano), Françoise Galais (mezzo-soprano), Hervé Lamy (ténor), Jean-Jacques Doumène *(basse), Chorale Marc-Antoine Charpentier,* Richard Boudarham (direction).

ÉGLISE DE LA TRINITÉ. Chœur et *orchestre Colonne* : 20 h 30 ven. Magali Dami (soprano), *Peter Harvey (baryton), Christina* Aeschbach (mezzo-soprano), Philippe Corboz (orgue), Maîtrise de Paris, Michel Corboz (direction). Fauré, Honegger Vincent Rigot : 18 h jeu. Orgue. Bach.

ÉGLISE DES DOMINICAINS (45-63-63-04). Jean-Michel Alhaits, Jacques Kauffmann : 20 h 30 ven. Bomberde, orgue. *Musique bretonne et airs de cour.*

ÉGLISE SAINT-EUSTACHE. Golden Gate *Quartet : 21 h mer. Chœur de chambre de* Versailles. Negro Spirituals.

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Orchestre *Harmonia Nova* : 20 h 30 mar. Didier Bouture (direction). Haydn.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Les Trompettes de Versailles : 21 h sam. Haendel, Vivaldi, Purcell, Telemann.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Gabriel Fumet, Jean-Paul Imbert : 20 h 45 sam. ; 17 h 30 dim. Flûte, orgue. Bach, Franck La Capella de Saint-Pétersbourg : 20 h 30 mar. Tchaïkovski, Tchesnokov, Rachmaninov.

ÉGLISE SAINT-MÉDARD. *Alain Persiaux,* Edouard Sapey-Triomphe : 15 h 30 dim. Violon, violoncelle, Nathalie Lanoë (piano). Brahms, Beethoven.

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN. Orchestre natio*nal d'Ile-de-France : 21 h mer. Thierry Pillon* (récitant), Sylvaine Davené (soprano), Cécile Eloir (alto), Hervé Lamy (ténor), Ensemble vocal *Michel Piquemal,* Jacques Mercier (direction). Honegger Ensemble vocal Michel Piquemal : 20 h 30 lun. Susan Manhoff (piano), *Michel Piquemal (direction).* Brahms.

ÉGLISE SAINT-SULPICE. Claude Ter*rasse, Jean Galard, Loïc Mallié : 20 h 30* mer. Orgue. Alain, Bach, Saint-Saëns, Vierne.

FIAP (45-55-85-93). Francisco Gonzalez, Nelson Gomez : 20 h sam. Guitare. Car*dozo, Mejia, Garcia, Romero, Piazzolla, Gonzalez.* Dans le cadre des Samedis de la guitare.

HOTEL DE CRILLON. Adam Fellegi : 17 h dim. Piano.

MAISON DE L'EUROPE *(42-72-94-06).* Adrienne Krausz : 20 h 30 mer., jeu. Piano. Beethoven, Chopin, Rachmaninov, Liszt.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). Solistes de l'Orchestre de Radio-France : 19 h ven. Zemlinsky, Mozart.

MUSÉE D'ART MODERNE DE LA VILLE **DE PARIS** (40-70-11-10). Solistes de l'Ensemble InterContemporain : 16 h dim. Marianne Pousseur (mezzo-soprano). Hindemith, Eisler, Schoenberg.

MUSÉE GUIMET. *Evelyne Dubourg :* 20 h 30 mar. Piano. Schumann, Debussy, Scriabine.

OPÉRA-BASTILLE *(44-73-13-00).* Orchestre et chœur de l'Opéra de Paris : 20 h mer. John Shirley-Quirk (basse), Solveig Kringelborn (soprano), Witold Lutoslawski (direction). Lutoslawski.

PÉNICHE OPÉRA *(42-45-18-20). Un* voyage en Saudade : 21 h jeu., sam., dim. Marcel Quillevéré (ténor), Pierre Danais (récitant), Noël Lee (piano) Ionescopérathérapeutique : 21 h sam. ; 17 h dim. D'Isabelle Aboulker. *Avec Marie-France Goudé, Patricia de Lima (sopranos).* Yves Coudray (ténor), Franck Licari (baryton).

SALLE ANDRÉ-MARCHAL. Florence Katz, Jean-Christophe Benoît, Paul Julien : 20 h 30 mar. Soprano, baryton, violoncelle, Solange Chiaparin (orgue), Devy Erlhi (violon), Alexandre Tharaud (piano). Milhaud.

SALLE GAVEAU *(49-53-05-07). Jean Martin* : 20 h 30 mer. Piano. Haydn, Heller, Franck, Schumann Katia Ricciarelli : 20 h 30 lun. Soprano, Vicenzo Ecalera (piano). Rossini, Tosti, Beethoven Eliane Rodrigues : 20 h 30 *mar.* Piano. Scarlatti, Beethoven, Chopin.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre de *Paris : 20 h 30 mer.,* jeu. *Pierre Amoyal* (violon), Djansug Kakhidze (direction). Stravinsky, Chausson, Ravel, Prokofiev Orchestre philharmonique de Radio-France : 20 h 30 ven. Gabriel Tacchino (piano), Isa*belle Poulenard (soprano), Maîtrise de* Radio-France, Pascal Verrot (direction). Chabrier, Milhaud, Ravel, Poulenc, Roussel *Aleksander Woronicki : 20 h 30* sam. Piano. Chopin, Paderewski Concerts Pasdeloup : 17 h 30 sam. Gabriel Bacquier (baryton), Elisabeth Vidal (soprano), *Pierre Michel* Le Conte (direction). Mozart, Offenbach, *Rossini, Donizetti, Mascagni Orchestre des* Concerts Lamoureux : 17 h 45 dim. Georges Pludermacher (piano), Martin Turnovsky (direction). Beethoven, Dvorak Maurizio Pollini : 20 h 30 lun. Piano. Beethoven, *Chopin Florence Ribot : 18 h 30 mar. Piano.* Bach, Haydn, Beethoven, Chopin, Messiaen. Salle Debussy.

SALLE WAGRAM. Orchestre de la fondation Gulbenkian : 19 h 30 jeu., ven. Guillaume Blaise, Claire Talibart, Vincent Vergnais, Yves Brustaux, Raul Esmerode, Christophe Torion (percussions), Ensemble *Modern, Emilio Pomarico, Kasper de Roo* (direction). Nunes.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Michel Portal, Janos Starker, Rudolf Buchbinder : 18 h sam., dim. Clarinette, violoncelle, *piano. Brahms.*

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (49-52-50-50). Orchestre national de France : 20 h 30 jeu. Chantal Juillet (violon), Charles Dutoit (direction). Stravinsky Marga*ret Price, Graham Johnson : 20 h 30* ven. Soprano, piano. Cornélius, Liszt, Wagner Katia Bronska : 20 h 30 sam. Piano. Brahms, Chopin Vladimir Spivakov, Leonid Blok : 11 h dim. Violon, piano. Schubert, De Falla, Stravinsky Collegium Instrumentale Brugense : 20 h 30 dim. Frank Braley, Stephen Prutsman, Brian Ganz (piano), Patrick *Peire (direction). Haydn, Bach, Mozart,* Rachmaninov.

THÉATRE GRÉVIN (43-58-75-10). Ensemble baroque de Limoges : 11 h dim. Christophe Coin (baryton à cordes). Haydn.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Ensemble Modern : 20 h 45 lun. Christoph Anders (récitant), Peter Rundel (direction). Goebbels.

THÉATRE SILVIA-MONFORT *(45-31-28-34). Isabelle Irmichen : 20 h 30* lun. Piano. Schubert, Beethoven, Chopin, Scriabine.

Périphérie

CLAMART. CENTRE CULTUREL JEAN-ARP (46-45-11-87). Orchestre de l'Opéra *de Kiev : 20 h 30 mar.* Tchaïkovski, *Moussorgski,* Puccini, Verdi, Mozart, Massenet.

DRAVEIL, ESPACE VILLIERS (69-40-94-90). Orchestre national d'Ile-de-France : 21 h sam. Gérard Jarry (direction). *Mozart, Dvorak, Honegger.*

FRESNES. FERME DE COTTINVILLE (46-66-08-10). Orchestre Jeune philharmonie : 17 h dim. Jean-Jacques Werner (direction). Beethoven.

LE MÉE-SUR-SEINE. LE MAS. *Orchestre* à cordes des jeunes d'Ile-de-France : 20 h 45 sam. Yves Pruvot (direction). Telemann, Puccini, Bach.

MELUN. EGLISE SAINT-ASPAIS. Ensem*ble Musika : 18 h dim. Mischa Laskine* (direction).

MONTREUIL. AUDITORIUM DU CONSERVATOIRE. Ensemble Armucom : 20 h 30 ven., sam. Bernard, Carter, Ligeti, *Ligier, Louvier, Machaut,* Davies, Rieussec.

POISSY. MAIRIE (39-79-03-03). English Chamber Orchestra : 20 h 30 ven. Diana *Montague* (mezzo-soprano), *Neil Black* (hautbois), Jacques Mercier (direction). Haendel, Purcell, Vivaldi, Bach.

SANNOIS. CENTRE CYRANO-DE-BERGERAC (39-81-80-55). Orchestre régional *d'Ile-de-France : 20 h 30 mar. Alexandre* Stajic (direction). Rossini, Puccini, Bellini, Verdi.

SUCY-EN-BRIE. ORANGERIE (45-90-25-12). Jean-Bernard Hupmann, *Patrick Poigt : 18 h dim. Piano, cor,* Philippe-Olivier Devaux (clarinette), Laszlo Hadady (hautbois), Amaury Wallez (basson). *Mozart, Beethoven.*

THIAIS. THÉATRE RENÉ-PANHARD (48-53-12-14). Pablo Marquez, Eric Franceries : 20 h 30 ven. Guitare. Guastavino, Ayala, Ginastera, Roussel, Lagoya, Donnot.

VERSAILLES. CHAPELLE ROYALE DU CHATEAU. Maîtrise du Centre de musique baroque : 17 h 30 jeu. Olivier Schneebeli, Marie-Laure Teissedre (direction). Charpentier, Purcell.

OPÉRAS

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Lischen et Fritzchen & les *fables de La Fontaine : jusqu'au 3 janvier* 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. D'Offenbach. Elisabeth Conquet (soprano), Alain Paris (baryton), *Ensemble instrumental de* Fontainebleau, Pierre Merle-Portales (direction), Robert Fortune (mise en scène).

OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). Esclarmonde : jusqu'au 28 novembre. *19 h 30* mer., ven., sam., mar. ; 17 h dim. Opéra de Massenet. Anna-Maria Gonzales, Denia Mazzola (sopranos), Luca Lombardo, José Sempere (ténors), Jean-Philippe Courtis (basse), *Hélène Perraguin (mezzo-soprano), Christian* Tréguier (baryton), Orchestre Franz Liszt de Budapest, Patrick Fournillier (direction), Claude d'Anna (mise en scène).

PETIT THÉATRE DE NAPLES *(46-56-17-21).* Don Pasquale : jusqu'au 29 novembre. 20 h 30 ven., sam. ; 15 h dim. Opéra de Donizetti. Carole Bajac, Evelyne *Brun, Ariane Saroufim (sopranos)*, Christophe Maffei, Patrice Verdelet (baryton), Martial Defontaine, Philippe Pouly (ténors), Vincent Minazzoli (piano).

THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL *(48-06-72-34). La Servante maîtresse : jusqu'au 30 novembre.* 16 h sam. ; 20 h dim., lun. Opéra de Pergolèse. Igor Lewis Borg, Guy Vives (barytons), Simine David, Marie-Claire Leblanc (soprano), Pierre Mul*ler, Sandra Boyer (piano), Elisabeth Navratil* (mise en scène).

Périphérie

LONGJUMEAU. THÉATRE ADOLPHE-ADAM (69-09-40-77). La Fille du tambour-major : 15 h sam., dim. Opéra d'Offenbach. *Blanche Manzano, Sylvie Capeluche (sopranos),* Julien Combet (ténor), André Martial (direction), Carlo di Angelo (mise en scène).

NOISY-LE GRAND. ESPACE MICHEL-SIMON (49-31-02-02). La Traviata : 21 h ven. Opéra de Verdi. Il *Teatro Lirico Arturo* Toscanini di Milano.

ELDORADO (42-49-60-27). Marianne mes amours : *jusqu'au 3 janvier 1993.* 14 h 30 mer., jeu., ven. ; 14 h sam., dim. Opérette de Francis Lopez. Avec Richard Finell, Kriss Keller, Eliane Varon, Philippe Béranger, Luc David, Sylvie Van Der Meulen, Richard Finell *(mise en scène), Laetitia Pozzo (chorégraphie).*

THÉATRE DE LA RENAISSANCE (44-63-05-00). Les mille et une nuits : jusqu'au 3 janvier 1993. 14 h mer., jeu., sam., *dim. De Francis Lopez, Daniel Ringold,* Rodrigo Lopez. Avec Tony Gama, Annie Galois, Jean-Paul Queret, Nadine Capri, Jean-Pierre Duclos, Catherine Lopez et Richard Finell (mise en scène).

EVRY. THÉATRE DE L'AGORA (64-97-22-99). La Papesse : jusqu'au 21 novembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. *De Jean-Claude Petit. Avec Jean-Luc Borg,* Martine Fontanille, Paskal Vallot, Marie-Anne Tran, Jean-Luc Atlan, Jean-Luc Borg (mise en scène).

JAZZ, POP, ROCK

AU DUC DES LOMBARDS *(42-33-22-88).* Rosa King : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; The Fenters : 22 h 30 dim., lun. ; Franck Lacy, Darryl Taylor : 22 h 30 mer.

AUDITORIUM DES HALLES *(40-28-28-40). René Urtreger Quartet* : 21 h ven. Piano, Yves Torchinsky (contrebasse), Eric Dervieu (batterie), Pierre Blanchard (violon) ; Passagio-Quintet Celea-Couturier : 21 h sam.

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Jam Session : jusqu'au 2 décembre. 22 h 30 mer. ; Rido Bayonne : 22 h 30 jeu., ven., *sam. ; Françoise Pujol Quartet : 22 h 30* dim.

BATACLAN (47-00-30-12). Khaled : 20 h mer., jeu., ven., sam. ; Les Innocents : 20 h mar.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). *Jean-Loup* Longnon Quartet : 22 h 45 mer., jeu., ven., sam. ; Turk Mauro : jusqu'au 13 décembre. *22 h 45 dim. ; Christèle Dobat Quartet :* 22 h 45 lun., mar.

BOUFFONS THÉATRE (42-38-35-53). Bleu Virgule : 16 h sam.

CAFÉ BALTARD (42-33-74-03). Cyril *Capelle : 23 h ven. ; Les Frères HMF : 23 h* sam.

CAFÉ DE LA DANSE. Xavier Jouvelet : 22 h 30 lun., mar.

CAFÉ DE LA PLAGE (47-00-91-60). Mengale : *23 h sam. ; Salsa Live Michel Gomez :* 23 h ven.

CAFÉ RIVE-DROITE (42-33-81-62). Jeff *Delarue : 22 h 30* mer., *jeu. ; Bob Band :* jusqu'au 20 décembre. 22 h ven., sam., dim. ; Albatross : 22 h 30 lun., mar.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). René Franc Hot Jazz *Sextet : 21 h 30 mer., jeu., ven., sam.,* dim., lun. ; Jean Lorieau Quintet : 21 h 30 mar.

LA CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24). Mambomania : 20 h mer. ; Mixto : jusqu'au 17 décembre. 20 h jeu. ; Jean-Michel Cabrimol : jusqu'au 22 décembre. 20 h mar.

ELYSÉE-MONTMARTRE. *Lucky Dube* : 19 h 30 ven. ; Fela Anikulapo Kuti : 19 h 30 sam. ; Seba, EV, l'Ecole du crime, la Marmaille nue : 19 h 30 mar. Dans le cadre du Festival Fair.

ESPACE ORNANO *(42-55-57-57). Family* Cat, Consolidated : 19 h 30 mer. ; Deicide, Gore Fest : 19 h 30 jeu. ; Nine Below Zero, Green on Red : 19 h 30 lun. ; Killing Time, Hoax : 19 h 30 mar.

FRONT PAGE *(42-36-98-69). Ze Boom :* jusqu'au 25 novembre. 22 h 30 mer. ; Tim Hearsey : 22 h 30 jeu. ; Shakin Blues : *22 h 30 ven. ; Tonky Blues Band : 22 h 30* sam. ; House Band Jam Session : jusqu'au 29 novembre. 22 h 30 dim. ; Frogmouth : jusqu'au 30 novembre. 22 h 30 lun. ; Mauro Serri and Friends : 22 h 30 mar.

GIBUS *(47-00-78-88). Azikmen : 21 h* mer. ; MRZ : 23 h jeu. ; Edith Strategy : 23 h ven., sam. ; Wise Guys : 23 h mar.

HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Trio New Orleans : jusqu'au 28 novembre. 21 h *sam. ; Trio Jazz Middle : jusqu'au 27* novembre. 21 h ven.

JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). Bobby *Blue* Bland : 22 h mer., jeu., ven., sam. Chant, Joe Hardin, Stanley Abernathy (trompette), Al Thoma (trombone), Sidney Ford (saxophone), Mark Lee (guitare), Young Blood (basse), George *Weaver (batterie) ; Boto et Novos Tempos :* 22 h 30 dim. ; Gérard Bandini Super Swing Machine : jusqu'au 13 décembre. 12 h dim. Jazz sur brunch ; Johnny Copeland : jusqu'au 5 décembre. 22 h 30 lun., mar. Gui*tare, chant, Robert Kyle (guitare), Floyd Phil*lips (claviers), Randall Lippincott (basse), Barry Harrison (batterie).

LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). Christian Hillion Quartet : *22 h 30 mer. ; Marc Thomas et Ludovic de* Preissac Trio : 22 h 30 jeu. ; Joe Lee Wilson Quartet : 22 h 30 ven., sam. ; Charlie *Slide Sextet : 22 h 30 lun. ; King Cool Quar*tet : 22 h 30 mar.

LA LOUISIANE (42-36-58-98). Boozoo's Jazz Combo : 21 h mer. ; Jacques Caroff Group : 21 h jeu. ; Michel Mardigian Jazz *Group : 21 h ven. ; Philippe de Preissac* Group : 21 h sam., mar. ; Michel Bescont Trio : 21 h lun.

LE MONTANA (45-48-93-08). Alain Bouchet Trio : 22 h 30 mer., jeu. ; Triocéphale : *22 h 30 ven., sam. ; Chris Henderson Duo :* jusqu'au 29 novembre. 22 h 30 dim. ; René Urtreger Trio : jusqu'au 30 novembre. 22 h 30 lun., mar.

MONTGOLFIER (40-60-30-30). Pierre Cal*ligaris : 22 h lun., mar. ; Stéphane Guérault :* 22 h lun.

NEW MOON (49-95-92-33). Les Paladins, *les Paresseux : 21 h 30 mer. ; Les Spéci*mens : 21 h 30 jeu. ; Zoran & Friends : 21 h 30 ven. ; Frenchie but Soul : 21 h 30 sam. ; Woodstock Tartare : 21 h 30 mar.

NEW MORNING (45-23-51-41). John *Abercrombie : 21 h mer. Guitare, Mark* Johnson (contrebasse), Peter Erksine (batterie) ; Paulino Vieira : 21 h ven. ; Les Têtes brûlées : 21 h sam. ; Lionel Brooks : 21 h mar.

LE NOUVEAU CAFÉ *(43-21-65-29). Jeff* Gardner, Nelson Veras : 21 h mer., jeu., ven., sam. Piano, guitare ; Ricardo Vilas, *Patrick Perrone : 21 h mar.* Guitare, piano.

OLYMPIA (47-42-25-49). Pow Wow : 20 h lun.

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Alain Brunet : jusqu'au 20 novembre. 18 h 30 ven. *Trompette, Olivier Hutman (piano),* Christophe Pascal (percussions).

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Phil Guy : 22 h mer. ; Taraf de Ion Albesteanu : 22 h jeu., ven., dim., lun. ; June Tabor : *19 h sam. ; Lo'Jo : 22 h* mar.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Jean-Pierre Cassel, René Urtreger, Yves Torchinsky : 21 h mer. Chant, piano, contrebasse ; Bluesmaniacs : 21 h jeu. ; Atelier J de Collégien : 21 h ven. ; What's up Doc : 21 h sam. ; Ultrama*rine : 21 h mar.*

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Stéphane Guérault et son orchestre : 21 h mer. ; Swing Parade : 21 h jeu. ; Minor Swing : 21 h ven. ; Jacques Caroff Jazz Band : *21 h sam.* ; Boozoo's Jazz Combo : 21 h lun. ; Claude Luter Quintet : 21 h mar.

PETIT OPPORTUN *(42-36-01-36).* Emmanuel Bex, Yves Brouqui, Richard Portier : 22 h 45 mer., jeu. Orgue, guitare, batterie ; Barney Wilen Quartet : 22 h 45 ven., sam. ; Alain Jean-Marie Trio : 22 h 45 mar.

PIGALL'S. *Department E : 20 h ven.*

REX CLUB (45-08-93-89). Kill the Trill : 23 h 30 mer. Soirée Metalic Jungle ; *Wake-up : jusqu'au 26 novembre.* 23 h jeu. ; Fflaps : 23 h ven. Soirée Planète rock ; Nuits exotiques : jusqu'au 28 novembre. 23 h sam. ; Formidable : jusqu'au 30 novembre. 23 h lun.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Ken Allen : jusqu'au 21 novembre. 22 h mer., jeu., ven., sam., mar. ; Barking Dogs : *22 h mar.*

SLOW CLUB (42-33-84-30). Handi Scott : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Al Copley : 22 h mar.

SUNSET (40-26-46-60). Christian Vander Trio : 22 h 30 *mer., jeu., ven., sam. ; Fran*cis Lockwood Trio : jusqu'au 30 novembre. 22 h 30 lun. ; Carole Sergent Quartet : *22 h 30 mar.*

THÉATRE DU TRIANON. Mamady Keita : 19 h 30 sam., dim. Concert précédé du film Djembefola.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Swing Valse : jusqu'au 6 décembre. 19 h 30 jeu., ven., sam., mar. ; 14 h dim.

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES *(40-26-28-58). Andres Ramos : jusqu'au 5* décembre. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Coke Tale : 22 h mer. ; Long Distance : 22 h jeu. ; 400 Ducks : 22 h ven. ; Mox Gowland : 22 h sam. ; Jean-Jacques Milteau & Co : 22 h mar. ; RMB : 1 h sam.

LA VILLA (43-26-60-00). Tom Harrell, Jim *Snidero : 22 h 30 mer.,* jeu., ven., *sam.*, lun., mar. Trompette, saxophone, Laurent de Wilde (piano), Thomas Bramerie (basse), Klaus Suon Saari (batterie).

Périphérie

ARGENTEUIL. CAVE DIMIÈRE *(39-61-25-29). Trio Darre-Czak-Lemoal* : 21 h ven.

CONFLANS-SAINTE-HONORINE. SALLE SIMONE-SIGNORET (34-90-90-90). Ladysmith Black Mambazo : 21 h sam.

CRÉTEIL. 186e AVENUE *(48-99-75-40).* Tête d'Ane, La Femme piégée : 21 h ven.

EPINAY-SUR-SEINE. MJC D'ORGEMONT (48-41-41-40). Les Cafards, Sedicomix, Captain Zork, June en July : 17 h 30 sam. Bermuda's Bob, Psuchotasia, les Malfrats, les Crevettes.

FONTENAY-SOUS-BOIS. MAISON ***POUR TOUS*** *(48-75-05-21). Suspense* Rubberband, De Medicis : 20 h 30 ven.

FRANCONVILLE. CENTRE SAINT-EXUPÉRY (34-13-54-96). Tribute to Mingus : 21 h mar. Dans le cadre du Festival Jazz *Valley.*

HERBLAY. LA LUCIOLE (39-97-19-99). Julie Monley Quartet : 21 h sam. Dans le cadre du Festival Jazz Valley.

MASSY. CENTRE PAUL-BAILLIART *(69-20-57-04). Chance Orchestra : 21 h* ven.

MONTREUIL. INSTANTS CHAVIRÉS (42-87-25-91). *Jam Session : jusqu'au 18* novembre. 21 h mer. ; Juxoli : 21 h ven. ; Incidences en résidence : 21 h sam. ; Renaud Garcia-Fons Quartet : 21 h mar. ; Bjürstöm Sextet : 21 h jeu.

NOINTEL. SALLE MUNICIPALE. Granit : 21 h sam. Dans le cadre du Festival Jazz Valley.

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS. ESPACE CULTUREL GERVAISIEN (48-44-93-26). *Human Spirit : 20 h 30 sam.*

RIS-ORANGIS. CENTRE ROBERT-DESNOS (69-06-72-72). Michel Cusson Wild Unit : 20 h 45 sam.

RIS-ORANGIS. LE PLAN (69-43-03-03). *Motörhead : 20 h 30 mar. ; TKX Project,* Living Ways, Hot Kitty : 20 h 30 sam.

SAVIGNY-LE-TEMPLE. MPT JACQUES-PRÉVERT (60-63-28-24). Jacques Marcou Quintet : 21 h 30 ven.

THIAIS. THÉATRE RENÉ-PANHARD (48-53-12-14). Alain Giroux, Marie-Ange Martin, Clause Barthélemy : 20 h 30 sam.

LES ULIS. CENTRE BORIS-VIAN (69-07-65-53). Zap Mama : 20 h 30 ven.

CHANSON

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). *Hélène* Engel : jusqu'au 19 décembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. Errances. ; *Florence Léaud : 15 h 30 dim.* ; Corine Millan : 20 h 30 dim., lun.

BATEAU-THÉATRE (40-51-84-53). Lacou*ture : 20 h 30 lun.*

BOBINO (43-27-24-24). Clovis : jusqu'au 25 novembre. 15 h mer. Les Enfants d'abord.

CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Jac*ques Dutronc : jusqu'au 28 novembre.* 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française : 21 h mer., jeu., ven., sam., lun., *mar. Chansons à la carte tous les soirs.*

CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). Hello Dolly : jusqu'au 9 janvier 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., mar. ; 14 h 30 20 h 30 sam. ; *14 h 30 dim.*

DÉJAZET (42-74-20-50). Les Crétins verts : jusqu'au 31 décembre. 20 h 30 mar. Le spectacle de fin d'année.

PÉNICHE OPÉRA (42-45-18-20). Pierre Denais, Catherine Dune, Mari Laurila : jusqu'au 25 novembre. 21 h ven., sam. ; 17 h dim. Je sais que tu es dans la salle, d'après Sacha Guitry.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Trio à Lapointe : jusqu'au 30 novembre. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). *Compagnie Nag'airs : jusqu'au 5 décembre.* 20 h mer., jeu., ven., sam., mar. Nous on s'fait du cinéma.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Les gros qui tachent : jus*qu'au 7 décembre. 20 h 30 jeu.,* ven., sam., lun. ; 18 h 30 dim. ; Sabine Viret : 19 h jeu., ven., sam. ; 15 h dim.

THÉATRE DE LA RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : *21 h mer., jeu., ven., mar. ; 18 h 21 h 30* sam. De Roger Louret.

THÉATRE DE PARIS. Paul et Virginie : jusqu'au 23 décembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., mar. ; 15 h 20 h 30 sam. ; 16 h dim.

THÉATRE DES CINQ-DIAMANTS (45-80-51-31). Olga Forest : jusqu'au 29 *novembre. 22 h mer., jeu., ven., sam.* ; 15 h dim.

THÉATRE MAUBEL-GALABRU (42-23-15-85). Françoise Le Golvan : jusqu'au 30 novembre. 22 h mer., jeu., ven., *sam. ; 17 h dim. Si tu reviens.*

THÉATRE TRÉVISE (48-45-27-77). L'Echo râleur : jusqu'au 22 novembre. 21 h mer., jeu., ven., sam., dim. Delbor, delbor.

ZÉNITH (42-08-60-00). Michel Jonasz : jusqu'au 5 décembre. 20 h *mer., jeu., ven.,* sam., *mar.*

Périphérie

AULNAY-SOUS-BOIS. ESPACE JAC-*QUES-PRÉVERT* *(48-68-00-22).* Serge Reggiani : 21 h mer.

LA CELLE-SAINT-CLOUD. THÉATRE MUNICIPAL (39-69-20-00). Bill Deraime : 20 h 45 ven.

COURBEVOIE. ESPACE *CARPEAUX* (48-67-70-00). Henri Salvador : 20 h 45 ven.

LEVALLOIS-PERRET. **AUDITORIUM MAURICE-RAVEL** (42-70-83-84). Les Sardines : 20 h 30 ven.

MONTROUGE. THÉATRE (46-56-52-52). Le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45 *mer.*

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS (30-87-07-07). *Maurane : 20 h 45* mar.

SARTROUVILLE. THÉATRE (39-14-23-77). Angélique Ionatos, Henri Agnel : 21 h sam. ; 16 h dim. Duo.

SURESNES. THÉATRE JEAN-VILAR (46-97-98-10). *Guesch Patti : 21 h sam.*

BALLETS

CAFÉ DE LA DANSE (48-05-57-22). Com*pagnie The Kosh* : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. Endangered Species, Sian Williams (chor.).

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Douglas Dunn and Dancers : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; 16 h dim. Landing, Skid, Rubble Dance, Steve Lacy (chor.).

CENTRE MANDAPA *(45-89-01-60).* Kalpana : 20 h 30 lun. Danse de l'Inde du Sud, bharata natyam.

DUNOIS *(45-84-72-00).* Compagnie Christine Marciano : jusqu'au 25 novembre. 20 h 30 *mer., lun., mar.* E Pericoloso Sporgersi, Christiane Marciano (chor.).

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Le Lac des cygnes : *jusqu'au 31 décembre.* 19 h 30 jeu., lun. Ballet de Tchaïkovski. Etoiles, premiers danseurs et ballet de l'Opéra de Paris, Orchestre de l'Opéra de Paris, Johnathan Darlington (direction), Vla*dimir Bourmeister (chorégraphie et mise en* scène).

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Merce Cunningham Dance Company : 19 h 30 mer., jeu., ven., sam. *Enter,* Change of Address, Losersrife, Neighbors, Inventions, Merce Cunningham (chor.), David Tudor (musique).

LE REGARD DU CYGNE *(43-58-55-93).* Cie Nadège MacLeay, Cie Martin Kravitz : 20 h 20 dim., lun., mar. White Water, Nadège MacLeay (chor.) ; l'Envers et l'Endroit, David Liebart (chor.), Alter X, Lance *Gries (chor.), Langues sacrées, Martin Kravitz* (chor.).

SALLE ADYAR (45-51-85-12). Tarikavalli : 15 h sam. Danse bharata natyam.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Susanne Linke : 20 h 30 *mer.,* ven., sam. Ruhr-Ort, Susanne Linke (chor.) Compagnie Danat : 20 h 30 mar. Y quedaré delante de *los muros inmensos esperando que por fin* venga alguien a buscarme. A Kaspar, Sabine Dahrendorf, Alfonso Ordonez (chor.).

THÉATRE DU SPHINX. CENTRE CULTU-*REL AMORC* *(42-78-39-29). Menaka de* Mahodaya : jusqu'au 21 novembre. 20 h 30 sam. Danse de l'Inde.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Mathilde Monnier, Elisabeth *Petit,* Louis Sclavis : 20 h 30 *mer.* Egmora Crossing, Elisabeth Petit (chor.) ; Samskara, Samskara, Christian Trouillas (chor.).

Périphérie

BEYNES. LA BARBACANE (34-89-55-99). Eventail III : 21 h sam. *Agon, George Balanchine (chor.) ; Ombra,* Francine Lancelot (chor.) ; Echappée, Andrew Degroat (chor.) ; Density 21, 5, Carolyn Carlson (chor.) ; August Pace, Merce Cunningham (chor.) ; Venus, Lorenzo *de Medici (chor.). Dans le cadre des Iles de* danse.

CHATENAY-MALABRY. THÉATRE LA PISCINE. Peter Goss Dance Company : 21 h ven. Arbre de pluie, The Other Side, Peter Goss (chor.). Dans le cadre des Iles de danse Eventail III : 20 h 30 dim. Agon, George Balanchine (chor.) ; Ombra, Francine *Lancelot (chor.) ; Echappée, Andrew* Degroat (chor.) ; Density 21, 5, Carolyn Carlson (chor.) ; August Pace, Merce Cunningham (chor.) ; Venus, Lorenzo de Medici (chor.). Dans le cadre des Iles de danse.

CLAMART. CENTRE CULTUREL JEAN-ARP (46-45-11-87). Ballet théâtre espagnol Rafael Aguilar : 20 h 30 mer. Carmen, Rafael Aguilar (chor.).

COMBS-LA-VILLE. LA COUPOLE *(64-88-69-11). Compagnie Cré-Ange :* 20 h 45 ven., sam. Pièches de salut, l'Encontre, Charles Cré-Ange (chor.). Dans le cadre des Iles de danse.

ELANCOURT. LE POLLEN (30-62-82-81). *Ballet théâtre espagnol Rafael Aguilar :* 20 h 30 jeu., ven. Carmen, Rafael Aguilar (chor.).

EVRY. THÉATRE DE L'AGORA (64-97-22-99). Giselle : 20 h jeu., ven. Ballet d'Adam. Avec le ballet de l'Opéra de Paris. Dans le cadre des Iles de danse.

FONTENAY-SOUS-BOIS. SALLE JAC-*QUES-BREL* *(48-75-44-88). Hervé Robbe,* Paco Décina, Jean-Christophe Boclé : 20 h 45 sam. Mourad Belaksir. Sienne, Hervé Robbe (chor.) ; Tempi Morti, Paco Décina (chor.) ; Effeuillage, Désossement d'*une danse baroque.* Jean-Christophe Boclé (chor.) ; Une suite adamantine, Mourad Belaksir (chor.). Dans le cadre de la Biennale de danse du Val-de-Marne.

MANTES-LA JOLIE. NORMANDIE *(30-33-02-26). Mathilde Monnier : 21 h* ven. Je ne vois pas la femme cachée dans la forêt, Mathilde Monnier (chor.). Dans le cadre des Iles de danse.

MOISSY-CRAMAYEL. LA ROTONDE (64-88-69-11). *Compagnie Cré-Ange : 21 h* jeu., ven. Changeling, Charles Cré-Ange (chor.). Dans le cadre des Iles de danse.

NOISIEL. **LA FERME DU BUISSON** (64-62-77-77). Trisha Brown Company : 21 h mar. Foray Foret, Astral Converted, Trisha Brown (chor.).

ORLY. CENTRE CULTUREL ARAGON-*TRIOLET* *(48-92-39-29).* Gitta Barthel, Cie Pernette-Schmid : 20 h 45 ven. Cie Gérard Gourdeau, Cie Odile Dubosc. Yu, Gitta Barthel (chor.) ; le Frisson d'Alice, Andreas Schmid et Nathalie Pernette (chor.) ; le *Voyageur immobile, Gérard Gourdot* (chor.) ; la Valse, Odile Dubosc (chor.). Dans le cadre de la Biennale de danse du Val-de-Marne.

PONTOISE. THÉATRE DES ARTS-LES LOUVRAIS (30-30-33-33). *Georges* Appaix : 20 h 30 sam. De et par, Georges Appaix (chor.). Dans le cadre des Iles de *danse.*

RUEIL-MALMAISON. THÉATRE ANDRÉ-MALRAUX (47-32-24-42). Roc in Lichen : 21 h mer. Grenadier Weaver. Dans le cadre des Iles de danse Ballet théâtre espagnol *Rafael Aguilar : 14 h 30 17 h 30 dim.* Carmen, Rafael Aguilar (chor.).

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS. THÉATRE. Compagnie A fleur de peau : 20 h 45 ven., sam. ; 15 h dim. Pedaços, Denise Namura.

SARCELLES. FORUM DES CHOLETTES (39-90-74-66). Compagnie Peter Goss : 21 h sam. Arbre de pluie, The Other Side, Peter Goss *(chor.). Dans le cadre des Iles de* danse.

MUSIQUES DU MONDE

PALAIS DE L'UNESCO. Martial Romanko : *18 h 30* mar. Accordéon, piano, guitare. Chants ukrainiens, tsiganes, russes.

SALLE ADYAR (45-51-85-12). Groupe Abhinaya : 15 h dim. Rajarajeswari (direction). Musique indienne.

THÉATRE DE LA VILLE *(42-74-22-77). Ali* Akbar Khan : 20 h 30 jeu. Sarod, Swapan Chaudhuri (tabla). Musique de l'Inde du *Nord.*

Nous publions le lundi (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

PARIS EN VISITES

MARDI 17 NOVEMBRE

« Les passages du dix-neuvième siècle, leur origine et leur développement. Une promenade hors du temps *(premier parcours)* », 10 h 30, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

Exposition : « Sisley », 13 h 30, parvis du Musée d'Orsay, à l'éléphant (Mme Cazes).

« L'*Opéra Garnier et son nouveau* musée », 14 heures, hall d'entrée (M.-C. Lasnier).

« A la découverte de l'*UNESCO* », 14 h 15, entrée, place de Fontenoy (Paris et son histoire).

« L'histoire du Paris souterrain racontée dans les catacombes » *(lampe de poche), 14 h 30, 1, place* Denfert-Rochereau (Connaissance de Paris).

« *Du canal Saint-Martin à la rotonde* de La Villette en passant par l'hôpital Saint-Louis », 14 h 30, angle du quai de Jemmapes et de la rue du Faubourg-du-Temple (A nous deux, *Paris*).

« Histoire et fonctionnement de l'hôtel des ventes au *nouveau* Drouot », 14 h *30* et 16 h 30, sortie métro Richelieu-Drouot, sous la grande horloge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'univers de Drouot », 14 h 30, *13, rue de la Grange-Batelière,* deuxième étage (Sauvegarde du Paris historique).

« Les passages couverts du Sentier *où se réalise la mode féminine. Exo*tisme et dépaysement assurés », 14 h 40, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« Histoire de la franc-maçonnerie au *Musée du Grand Orient* » (limité à trente personnes), 15 heures, 16, rue Cadet (Monuments historiques).

CONFÉRENCES

Institut (salle Pierre-Hugot), 23, *quai de Conti,* 14 h 30 : « Gassendi, astronome provençal du dix-septième siècle », par C. Fehrenbach *(Bureau des Longitudes).*

6, rue Albert-de-Lapparent, 14 h 30 et 17 heures : « Anatolie et Iran antique : Troie et le royaume d'Ourartou », par O. Boucher (Antiquité vivante).

Salle Notre-Dame-des-Champs, 92 *bis,* boulevard du Montparnasse, 15 heures : « *Victor Hugo et la chan*son » (Paris et son histoire).

Mairie, 3, rue de Lisbonne, 17 h 30 : « Une gloire musicale : Debussy et son époque », par L. Mau*rice-Amour (Société historique et* archéologique des huitième et dix-septième arrondissements).

Palais de la découverte, avenue *Franklin-Roosevelt, 18 heures :* « Mécanique des instruments », par D. Payrault (Cours d'astronomie pratique).

Centre paroissial Saint-Augustin (salle Huvelin), 7 *bis,* rue de la Bienfaisance, 18 h 30 : « Recherches actuelles sur la formation du judaïsme », par le Père I. Dalmais (Amitié judéo-chrétienne de France).

12, rue Gui-de-La-Brosse, 20 heures : « La relation d'emprise. A *propos de la scène de ménage* », par J. Nadal (La Maison de toutes les couleurs).

Institut catholique, 21, rue d'Assas, 20 h 30 : « Politique familiale ou *politique sociale* », *par P.* Boissard (Associations familiales catholiques de Paris).

Temple, 54, avenue de la Grande-Armée, 20 h 30 : « Les religions du *monde et le bonheur* », *avec* B. Besret, T. Desjardin, R. Draï et S. Sellam (Eglise réformée de l'Etoile).

146, rue Raymond-Losserand, 20 h 30 : « S'affirmer », par *D. Varma. Entrée libre. (Soleil d'or).*



BILLET

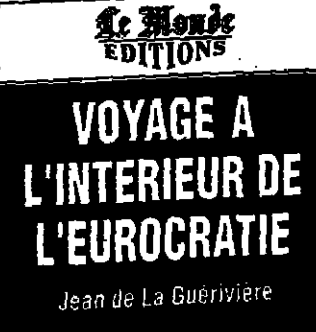
Les prudences de M. Balladur

Invité dimanche 15 novembre du « Grand jury RTL-*le Monde* », M. Edouard Balladur, ancien *ministre de l'économie* et des finances de M. Chirac de 1986 à 1988, s'est montré sévère dans la critique, mais prudent dans les *propositions. Sévère pour* la politique de M. Pierre Bérégovoy – dont il tient tant à se démarquer ! –, à qui il a *reproché l'envolée des dépenses* publiques même si M. Balladur a concédé que le peu de croissance de l'économie française s'*expliquait aussi* par l'environnement international. Sans attendre la probable alternance de mars 1993, l'ancien ministre des finances a donc préconisé d'agir vite pour *« desserrer l'étau »*.

Se démarquant soigneusement des *partisans d'une relance* inflationniste et d'une dévaluation du franc – au sein du RPR avec MM. Pasqua et Séguin –, *l'ancien ministre* a suggéré de *« stimuler l'économie »* par des initiatives nationales et internationales. Un *collectif budgétaire au printemps* devrait permettre à l'Etat d'économiser 15 milliards de francs et de choisir des *incitations, comme des* avantages fiscaux pour le bâtiment et les PME. Plus immédiatement, la France et l'*Allemagne devraient s'accorder* sur une baisse concertée des taux d'intérêt. Enfin, M. Balladur a évoqué une *« initiative européenne en matière de croissance »* : la Banque européenne d'investissement émettrait un emprunt sur les *marchés internationaux qui serait consacré à de grands travaux* d'équipement européen. Une idée déjà lancée il y a quelques mois par M. Pierre Bérégovoy et d'autant plus intéressante que M. Jacques Delors risque de prendre une initiative *similaire* au conseil européen d'Edimbourg en décembre.

Prudent, M. Balladur s'est gardé cependant de *« faire des promesses inconsidérées »*, en laissant croire qu'avec une victoire de l'opposition tout deviendrait possible... Dans son *Dictionnaire de la réforme*, l'ancien ministre de l'économie reconnaît que même lorsque la croissance économique est *forte « elle ne fait que très faiblement reculer le chômage »*. Si la lutte pour l'emploi est pour lui *« la priorité des priorités »*, il s'est abstenu d'annoncer des miracles ou même des résultats probants en 1993 et n'est pas entré dans le *détail d'une politique* spécifique de l'emploi centrée autour de la diminution du coût du travail et de la formation. M. Balladur, *s'efforçant* de tirer les leçons de la cohabitation 1986-1988, est allé plus loin dans la définition de certains projets de *réformes*. Si les privatisations – dont le produit devra être consacré au *désendettement de l'Etat, mais* aussi au logement social et à la garantie des retraites – concerneront en priorité les *entreprises du secteur* concurrentiel, il est envisagé aussi d'introduire *« un minimum d'activités privées »* dans les *services publics* en situation de monopole. Le cas de la SNCF a été évoqué. Mais le contexte *économique et politique* permettra-t-il de telles audaces ?

MICHEL NOBLECOURT



Dix ans après son entrée en fonctions

M. Robert Lion quitte la direction générale de la Caisse des dépôts

M. Robert Lion devait annoncer, lundi 16 novembre, sa décision de quitter ses fonctions de directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, dix ans après son entrée en fonctions. Parmi les noms des successeurs possibles, on cite notamment M. Philippe Lagayette, premier sous-gouverneur de la Banque de France, et M. Jean-Claude Trichet, directeur du Trésor.

par François Renard

« Je ne peux plus rester plus de dix ans dans le même fauteuil. Après cinq ans comme directeur de la construction au ministère de l'équipement, je suis parti de mon propre gré pour aller aux HLM jusqu'au début de 1981. Après, je voulais aller dans le tiers-monde avec des coopératives de consommation lorsque, le 1er juillet de cette même année, j'ai été appelé comme directeur du cabinet de M. Pierre Bérégovoy à l'Hôtel Matignon. Aujourd'hui, je quitte mes fonctions plus tôt que mes prédécesseurs, qui sont restés quinze ans chacun, pour essayer d'établir une coutume, celle de limiter la durée du mandat de directeur général de la Caisse des dépôts, qui, certes, est révocable ad nutum, *mais reste en fonction, jusqu'à ce que l'Etat le remplace ou qu'il démissionne : il est donc pratiquement inamovible. »* Ainsi parle Robert Lion au moment de quitter ses fonctions, et sans aucun doute avec le souci de désamorcer les critiques qu'a fait naître, dans l'opposition et ailleurs, sa *politique* à la tête du premier établissement de France, créé en 1816 pour garantir la *sécurités des dépôts, dont* la vocation est devenue universelle, voire tentaculaire aux yeux de certains.

Passionné, exigeant, parfois agaçant, M. Robert Lion n'a jamais laissé personne indifférent partout où il est passé. Cet inspecteur des finances, né en 1934, socialiste de conviction, n'a cessé de bousculer les hommes et les usages établis, comme directeur de la construction de 1969 à 1974, *puis comme délégué général* de l'Union nationale des fédérations d'HLM, et enfin, à partir *de mai 1982, comme* patron de la Caisse. Il y succède à Maurice Perouse, grand serviteur de l'Etat, dont certes le style n'avait pas été novateur comme celui de M. François *Bloch-Lainé*, grand éveilleur d'un établissement un peu assoupi qu'il lança avec vigueur dans la bataille *pour* le logement, au début des années 50. M. Perouse avait voulu veiller à ce que *« cette vieille dame de 166 ans reste le mandataire de confiance auquel ont été confiées des gestions délicates de fonds proches de l'Etat mais juridiquement indépendantes de lui »*.

M. Robert Lion, dès *son* entrée en fonctions, se met au travail et préside à l'élaboration d'un projet : redéfinir les objectifs et les structures de la Caisse des dépôts, premier établissement financier de France, avec plus de 800 milliards de francs de fonds gérés ; remédier au décalage entre son poids et le caractère incertain de ses missions ; lui permettre de s'adapter aux besoins actuels et à venir, notamment la décentralisation et la priorité à l'industrie, et de répondre à l'attente du personnel. Il faut désormais *« moins de béton et plus de gestion »*.

« Centralisme excessif »

La *gestion, c'est ce qui manque* le plus à la Caisse, notamment en ce qui concerne ses innombrables filiales spécialisées, employant vingt mille salariés, que ce soit la Société centrale immobilière (SCIC), qui gère cent soixante-dix mille logements, la Société centrale d'équipement du territoire (SCET) qui anime cent quarante sociétés d'économie mixte, ou *encore une société d'études* (la SEDES). Demandé par M. Perouse, le rapport Lagrange ne mâche pas ses critiques, stigmatisant *« un centralisme excessif, des retards sur l'évolution de l'environnement et des modes de vie, l'oubli des finalités premières et une mauvaise utilisation des financements, des structures économiques fonctionnant pour elles-mêmes et trop souvent éloignées des préoccupations réelles des collectivités locales »*. M. Lion crée alors une *société holding*, la C3D, qui va appliquer un programme réalisé dans la douleur (car beaucoup de *filiales sont devenues* déficitaires), l'objectif étant d'offrir une gamme aussi complète que possible de services compétitifs aux collectivités publiques, en *France comme* à l'étranger.

Après *cette remise en ordre*, M. Lion entreprend de définir le nouveau profil de la Caisse, qui, après refonte des structures, devient un groupe organisé autour de deux pôles : marchés, épargne et prévoyance et développement local, correspondant à quatre *grands domaines d'activité* : banques de dépôts et activités de marchés, épargne et prévoyance, gestion de caisses de retraites publiques, financement du développement local (immobilier et services de la ville).

En matière de décentralisation, des étapes décisives seront franchies *dans le domaine du financement* des collectivités locales. Les activités de la CAECL vont être filialisées au *sein du Crédit* local d'équipement, confié à M. Pierre Richard, et introduites en Bourse avec un grand succès. De même, la Caisse nationale de prévoyance est devenue autonome dans sa gestion, triplant son chiffre d'affaires en cinq ans pour occuper le premier rang français dans l'assurance-vie, avec 14 % du marché, avec pour objectif, là aussi, l'introduction en Bourse.

Ce faisant, le directeur général va buter sur un certain nombre d'écueils. Le premier est la contraction des ressources de la Caisse, qui va la gêner dans sa grande mission, financer la construction de logements sociaux en utilisant les dépôts des caisses *d'épargne qui lui sont traditionnellement* confiés. La diminution de la collecte sur ces dépôts, devenue inquiétante en raison de la concurrence de nouveaux produits beaucoup plus rémunérateurs, comme les SICAV monétaires, pose, maintenant, le problème du logement social, problème qui n'est pas résolu à l'heure actuelle. Au passage, après des négociations parfois orageuses, M. Lion étant réputé avoir le *« cou raide »*, la réforme des *caisses d'épargne est menée à son* terme avec l'accélération de l'autonomie donnée à ces mêmes *caisses* et *néanmoins* le *maintien* de leur trésorerie dans le giron de la Caisse des dépôts : il ne faut tout de même pas trop demander.

L'affaire de la Société générale

En 1988 éclate l'affaire de la *Société générale*, qui va *peser* lourdement sur M. Robert Lion et empoisonner le climat politique en déchaînant les foudres de l'opposition. Cette affaire, on la connaît. La Caisse des dépôts se prête à une offensive financière par achat en Bourse de titres de la *Société générale, banque nationalisée* depuis 1945 et privatisée par M. Edouard Balladur, à la grande *fureur du PS, qui* va essayer de ramener le mouton dans le bercail par des moyens discrets, tout au moins au départ. Cette offensive, menée par M. Georges Pébereau, ancien PDG de la CGE, échouera dans un climat de scandale, compromettant beaucoup de gens et *sonnant le glas des tentatives* socialistes de renationalisation rampante. Cette affaire, désormais, *constituera un boulet pour* M. Lion. Seront évoqués sans doute les appétits éventuels de la puissante Deutsche Bank sur la Société générale, dont il fallait *« consolider le capital pour le mettre à l'abri des convoitises »*.

M. Lion, en outre, devra affronter la Cour des comptes, qui dénonce la méthode de gestion des activités de la Caisse, accusée de manquer de transparence dans ses méthodes. La meilleure défense étant l'attaque, M. Robert *Lion* entreprend de rendre effectivement plus transparentes les activités de l'établissement, *avec notamment la création* d'une direction des fonds d'épargne, dont les activités seront *suivies plus* particulièrement par la commission de surveillance chargée statutairement de contrôler la Caisse. Il s'agit pour lui de verrouiller l'ensemble pour mettre son organisme à l'abri des critiques. Ces critiques sont néanmoins vives.

Un changement radical

L'an dernier, la commission des finances du Sénat, présidée par M. Robert Chinaud, a déposé un rapport qui récuse la physionomie actuelle de la Caisse, qui *« se développe sur les privilèges peu conformes au respect de la concurrence, n'a pas une instance dirigeante adéquate et échappe aux contrôles et aux régulations qui s'appliquent aux entreprises publiques et aux sociétés commerciales »*. *« Si la Caisse persiste à vouloir devenir un groupe financier, elle doit être dans un premier temps banalisée dans ses ressources, ses missions et son statut pour devenir une entreprise publique concurrentielle. Puis elle doit être privatisée »*, estime le sénateur giscardien.

Mais le Sénat ne préconise pas *cette privatisation globale* et insiste davantage sur le caractère indispensable de la Caisse des *dépôts, qu'il faut néanmoins* recentrer sur deux missions, entre une centrale d'épargne vouée à *l'intérêt général et un établissement* financier de référence. M. Lion a, le mois dernier, soumis aux pouvoirs publics un projet de réforme qui a surpris dans la mesure où il annonce un changement radical de stratégie. Son projet consiste à séparer les *métiers de service public* de la Caisse des activités concurrentielles qui pourraient être regroupées au sein d'une banque, filiale de la maison mère.

Surprise, avons-nous dit, car à *la suite des critiques qui s'étaient* manifestées après le raid manqué sur la Société générale, le directeur général, M. Lion, y avait toujours répondu par le dédain. A cette occasion, le parallèle entre le projet qu'il a présenté et les propositions de réforme par le rapport *Chinaud* révèle de nombreuses similitudes, notamment en ce qui concerne la séparation *des deux missions essentielles* de la Caisse.

Dans ces conditions, certains reprochent à *M. Lion* de partir avant de pouvoir mettre en application cette réforme. L'intéressé a *jugé sans doute que les perspec*tives d'une cohabitation éventuelle avec l'opposition actuelle à partir de mars 1993 n'étaient pas des plus favorables, tant de charbons ardents s'étant accumulés sur sa tête tout au long de ces dix années.

En fait, M. Robert Lion a remarquablement épousé son temps, trop diront ses détracteurs. Dans un marché financier de plus en plus déréglementé, la Caisse des dépôts a su se tailler une place enviée, notamment dans la gestion des fonds de SICAV et des retraites. Et aussi se créer des *ennemis vigilants chez* les concurrents commerciaux, y compris dans les banques nationalisées.

Il a lui-même préparé, non pas le démembrement de la Caisse, ce qu'il récuse absolument, mais l'*autonomie de nombreuses* activités. Son seul regret est de n'avoir pu lancer un projet de retraites par capitalisation, ni développé davantage les activités de son établissement à l'étranger.

La tâche de son successeur, dont le nom sera connu dans une quinzaine de jours, sera à la fois facilitée par son action et rendue plus délicate par le changement du climat général. Parmi les successeurs éventuels, on note les noms de M. Philippe Lagayette, premier sous-gouverneur de *la Banque* de France depuis huit ans, à qui M. Bérégovoy promettait un grand *poste il y a trois ans, et* M. Jean-Claude Trichet, directeur du Trésor depuis 1988, qui a déjà refusé la présidence de la BNP en juin. On peut y ajouter M. Pierre Richard, directeur général adjoint de la Caisse et président du Crédit local de France, qui, en raison de *son expérience dans ces fonctions* depuis 1978 et de ses indéniables compétences, s'estime capable de succéder à M. Lion et s'est porté candidat.

Dans un rapport remis au Parlement

Le gouvernement italien dévoile son plan de privatisations

Le gouvernement italien n'aura pas attendu la date limite fixée à jeudi prochain pour dévoiler son plan de privatisations. *Après les interrogations* qui, il y a une dizaine de jours, avaient eu d'immédiates répercussions sur les cours de la Bourse, un rapport de cent-six pages, *sur les grands principes* des futures cessions d'entreprises publiques, a été remis, samedi 14 novembre, aux présidents de la *Chambre des députés et du Sénat*.

Le Parlement dispose maintenant de trente jours pour se prononcer, en apportant les *corrections nécessaires*, avant que le plan ne revienne au gouvernement.

ROME

de notre correspondant

« L'Etat vend ses bijoux de famille », titrait, dimanche 15 novembre, *la Stampa*. L'Etat se *désengage, en effet*, de secteurs comme les banques, les assurances, les compagnies d'énergie, et de plusieurs activités industrielles. Longuement combattu par les partis politiques – pour lesquels les entreprises du secteur public représentaient une manne inépuisable, – l'actuel gouvernement du socialiste Giulano Amato avait *indiqué clairement, dès sa formation* en juin, que les privatisations se révélaient indispensables pour rendre l'économie du pays plus combative.

Assurance, énergie, banques

Le gouvernement, qui *compte* encaisser près de 27000 milliards de lires (107 milliards de francs) au cours des trois prochaines années, s'apprête donc à faire le premier pas pour *tenir* l'un de ses principaux engagements, alors que, sur le plan des économies budgétaires, M. Amato avait marqué un point la semaine dernière avec l'approbation définitive par le *Sénat* d'une réduction nette de 53 000 milliards de lires (200 milliards de francs) sur le *budget de 1993*.

D'ici six à huit mois, l'INA (Institut national d'assurance) sera sur le marché. *Les investisseurs pourront* en acquérir une part excédant même les 51 %. Les temps prévus sont, par contre, *plus longs pour ce qui regarde* l'ENEL (Compagnie nationale d'électricité ; les tarifs électriques seront, entre-temps, revus), qui aura besoin d'environ trois ans pour vendre des participations significatives. Pour l'ENI (groupe public du secteur énergie), on prévoit des délais de l'ordre *de dix-huit à vingt mois*.

Dans un premier temps, le plan indique que des sociétés du secteur *public*, dont on ne donne pas toutefois les noms (selon les interprétations que l'on avance ici, il devrait s'agir d'*AGIP* et de *SNAM*) – qui s'ajouteront ainsi à Nuovo Pignone, déjà mis sur le marché, – seront mises en vente. *Dans un deuxième* temps, c'est le holding ENI qui pourrait être coté en Bourse, non sans avoir un *assainissement préalable* des secteurs en difficulté (pétrochimie en particulier).

Un des chapitres les plus impor*tants du plan regarde naturellement* l'IRI, le colosse industriel d'Etat. On prévoit sa sortie du système bancaire avec la cession de sa participation dans le Credito Italiano (où l'IRI détient 67 %), la Banca Commerciale Italiana (57 %) et la Banca di Roma (35 %) *en deux ans*.

L'IRI *devra, d'autre part, se débarrasser* des activités en perte, comme les chantiers navals (Finmare et Fincantieri) et restructurer d'autres secteurs, comme celui de l'acier (ILVA), dont on envisage à terme de céder la majorité. Le plan prévoit que l'IRI recapitalise la Finmeccanica et Alitalia, *où l'on souhaite ensuite chercher* des alliances internationales. La STET, société publique dans le secteur de la télécommunication, devra vendre des parts consistantes de certaines de ses filiales au nombre desquelles ITALTEL.

Les modalités de la mise en œuvre

Même processus dans le secteur *alimentaire avec la SME, le fleuron* de l'agroalimentaire, qui excite bien des convoitises en Italie et en Europe : la *société financière regroupant* les activités de ce secteur sera « démantelée » et vendue par paliers. Les problèmes financiers de l'IRI sont tels (des dettes pour 70 000 milliards de lires) que *tout l'argent ainsi* récolté servira à en renflouer les caisses.

Quant aux modalités de mise en œuvre de son plan, M. Amato propose plusieurs options : nomination par ses soins d'un commissaire qui en dirigera l'application ; constitution d'une « Commission pour les privati*sations » ou encore d'un comité* ministériel *ad hoc*.

Dans quatre ou cinq ans, au terme de cette vague de privatisations, le *rôle de l'Etat dans l'économie* sera réduit à une présence majoritaire dans certains secteurs d'intérêt natio*nal – comme la haute technologie* – et à une part *« minoritaire mais significative »* dans une dizaine de *secteurs, tels que l'énergie, la chimie*, les infrastructures, les transports et les télécommunications, qui seront *regroupés au sein d'un holding* financier public. – *(Intérim.)*

□ **Boeing 747 : l'administration américaine ordonne le remplacement *de toutes les fixations de* moteurs.** – L'administration fédérale de l'aviation civile – la FAA américaine – a ordonné, vendredi 13 novembre, le remplacement de toutes les fixations des moteurs de Boeing 747, considérées comme *responsables, probablement*, de la catastrophe aérienne du 4 octobre qui avait fait plus de 70 morts à Amsterdam. La *FAA* a également ordonné que les nouveaux modèles de fixation soient testés électroniquement et soient révisés tous les cinq cents *atterrissages au lieu de* tous les cinq mille. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

Les discussions CEE-Etats-Unis sur le GATT

M. Soisson adresse à Bruxelles un questionnaire sur la négociation du volet agricole

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

L'offre soumise début novembre à Chicago aux Américains par les négociateurs européens entraînerait pour les paysans de la CEE des contraintes allant bien au-delà de celles résultant de la réforme de la politique agricole commune (PAC). Qu'en pense la Commission? Que faire pour ne pas dépasser ce que M. Roland Dumas appelle la *« ligne rouge »* de la réforme? Tel est le sens de l'argumentaire-questionnaire soumis par M. Jean-Pierre Soisson aux autres Etats membres et à M. Ray MacSharry, commissaire en charge du dossier, à la veille du conseil agricole des douze, qui se tient lundi 16 novembre à Bruxelles. Les conditions de reprise, à partir de mercredi à Washington, des pourparlers euro-américains devraient se trouver au centre de ce conseil.

Les experts français (comme ceux de la Commission, mais celle-ci se garde bien de publier leurs calculs!) considèrent, semble-t-il, que la proposition faite pour les oléagineux (limitation de la production annuelle de la CEE à 9,5 millions de tonnes) rendrait nécessaire, dans des délais rapprochés, un *doublement des surfaces* habituellement cultivées en colza, tournesol ou soja qui devraient être mises en jachère (30 % au lieu de 15 %). Une évolution dans le même sens est redoutée pour les céréales.

Doublement de la jachère

En raison de l'application combinée de la réduction de 21 % des exportations subventionnées et des engagements pris à l'importation (accès minimum aux marchés des douze fixé pour chaque produit à 3 % de la consommation, ce seuil passant progressivement à 5 %), Paris estime que la Communauté serait condamnée à envisager une réduction supplémentaire de 5 % des quotas laitiers.

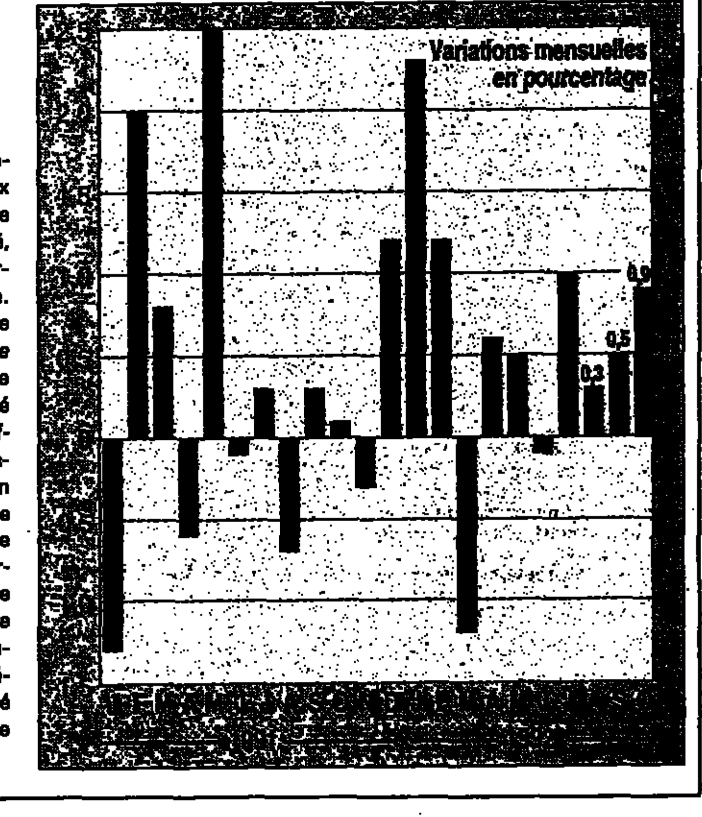
Il faudrait réduire les exportations de viande bovine d'environ 500 000 tonnes, ce qui, compte tenu des dispositions limitant les achats d'intervention prévues par la réforme, provoquerait un effondrement des cours. Pour l'éviter, il serait nécessaire de revoir la nouvelle réglementation, autrement dit de mettre en place des mécanismes de régulation de la production plus rigoureux que ceux décidés au printemps.

Les réductions des exportations, qu'il faudrait équilibrer par des dispositions visant à diminuer la production, atteindraient 350 000 tonnes pour la viande de porc, 150 000 tonnes pour les volailles, 53 000 tonnes pour l'huile d'olive, 450 000 hectolitres pour le vin.

PHILIPPE LEMAITRE

Progression des ventes de détail aux Etats-Unis

Les ventes de détail ont progressé de 0,9 % en octobre aux Etats-Unis, soit la plus forte hausse en trois mois, a annoncé, vendredi 13 novembre, le département américain du commerce. Les experts s'attendaient à une hausse de 0,6 % après une hausse de 0,5 % en septembre (chiffre révisé). Les ventes ont totalisé 163,3 milliards de dollars en chiffres corrigés des variations saisonnières contre 161,8 milliards un mois plus tôt (873 milliards de francs). Ces ventes ont connu une progression durant les quatre derniers mois et sont supérieures de 5,7 % à leur niveau d'octobre 1991. Les ventes de biens durables, (d'une durée de vie supérieure à trois ans), ont progressé de 1,7 % après une hausse de 1,1 % en septembre.



VITICULTURE

Après un recul de 30 % en 1991

Nouvelle baisse des prix des vins à la vente des Hospices de Beaune

Les prix ont baissé de 23 % en moyenne (21 % pour les rouges et 25 % pour les blancs) à la 132e vente des vins des Hospices de Beaune, dimanche 15 novembre, après un recul de 30 % en 1991 et de 25 % en 1990. C'est un retour dix ans en arrière, peut-être exagéré mais inévitable après les excès des années 1984 à 1989, qui virent les prix doubler et même davantage pour les vins blancs. A cet égard, il est certain que les menaces de représailles brandies par les Etats-Unis sur leurs importations de vins blancs européens ont lourdement pesé sur les enchères.

Le millésime 1992 est pourtant considéré comme très satisfaisant dans une Bourgogne plutôt privilégiée. Une sécheresse initiale a été conjurée par des pluies providentielles fin août, les vendanges, très précoces, n'ont pas été affectées par des précipitations, à l'inverse du Bordelais. Mais la stagnation de la consommation à l'étranger comme en France, provoquée par la crise économique et les prix trop élevés, a entraîné une hausse continuelle des stocks, désormais à leur plus haut niveau historique, cette hausse pesant *maintenant sur les tarifs*. Ces derniers ont fortement décroché au printemps, avec des baisses de 30 à 40 %, ce qui a permis un léger redémarrage des ventes de vin en gamme moyenne et basse. En gamme haute, c'est toujours le blocage : trop cher pour les consommateurs, qui restreignent leurs achats. Afin de reconquérir des parts de marchés perdues, les Bourguignons vont mettre l'accent sur la qualité au détriment de la quantité, trop forte ces dernières années *(« On faisait pisser la vigne »)*. La pratique de l'ébourgeonnage préventif et des vendanges vertes (éclaircissage des grappes au début de l'été) permet de limiter des rendements pléthoriques.

Le Beaujolais a refusé «ces méthodes cette année, ce qui est en train de provoquer des chutes de 20% des prix (11 francs la bouteille *au départ du vignoble*) après un recul de 20 % en 1991 et, il est vrai, un bond de 30 % en 1989.

F. R.

SOCIAL

Le projet de réforme de la filière des conducteurs

Grèves en série à la RATP

La semaine s'annonce difficile dans les transports parisiens. Quatre syndicats de la régie (SAT-autonome, CGT, GATC-autonome et Indépendants) ont déposé des préavis de grèves pour les 17, 18, 19 et 20 novembre. Cette fois-ci, les arrêts de travail prévus de 5 à 7 heures le matin et de 17 à 21 heures l'après-midi devraient être nettement plus pénalisants que ceux de mardi dernier.

La modernisation entreprise par le PDG de la régie, M. Christian Blanc, achoppe sur un bastion de réfractaires, les conducteurs. Ces derniers entendent protester contre un projet de réforme de leur filière qui devrait s'appliquer le 1er janvier 1993. Le conflit s'est critallisé sur deux points. Le premier porte sur la possibilité de décaler en cas de besoin certains horaires en fin de journée pour s'adapter à la demande des usagers aux heures de pointe. Le second vise à introduire une formule d'évaluation continue sur des critères concernant la sécurité, la ponctualité, l'information et la relation avec les voyageurs en cas notamment d'incidents, qui sera prise en compte pour l'avancement.

Face à ces grèves, la RATP rappelle les horaires de travail et les salaires dont bénéficient les 3 400 conducteurs de la RATP et des lignes A et B du RER que gère en partie la régie. Les conducteurs du métro travaillent en moyenne 31 heures par semaine, ceux du RER environ 30 heures. Les premiers sont payés 10 305 francs net au bout de deux ans et 13 011 francs après vingt ans. Les conducteurs de la ligne A du RER touchent pour leur part 10 839 francs net au bout de deux ans et 13 528 francs au bout de vingt ans. La direction affiche une forte détermination face à la demande de *retrait du projet de réforme*. Le patron de la régie qualifiait récemment ces grèves de *« dérives corporatistes »* et parlait de *« surenchère électoraliste »*. Le 1er décembre ont lieu les élections des comités d'établissement, le 9 les élections prud'homales et en janvier les élections de délégués du personnel. La RATP a annoncé son intention de porter plainte en justice contre les préavis *« en liasse »* déposés par les quatre syndicats (*le Monde* du 15 et 16 novembre). Alors que la direction de la régie cherche à mettre en place un service garanti aux heures de pointe en cas d'arrêts de travail, ces grèves font figure de défi.

MARTINE LARONCHE

COMMUNICATION

Le budget de l'audiovisuel public examiné à l'Assemblée nationale

La droite juge négatif le bilan d'ARTE

Les crédits de la communication, que les députés ont été examinés par les députés dans la nuit du samedi 14 au dimanche 15 novembre. Les porte-parole du RPR et de l'UDF ont vivement critiqué l'expérience de la chaîne culturelle franco-allemande ARTE. Le budget de l'audiovisuel public – marqué par une progression de 10,4 %, par rapport à 1992, des ressources allouées au secteur audiovisuel public, qui atteindront 14,3 milliards de francs a été adopté. Les députés ont également adopté l'article relatif à la redevance audiovisuelle, dont les tarifs augmenteront en 1993 de 4,5 %, passant de 580 F à 606 F pour les récepteurs couleur et de 373 F à 390 F pour les récepteurs en noir en blanc.

Par ailleurs, M. Jean-Noël Jeanneney a annoncé une augmentation de 3 millions de francs du Fonds d'aide aux quotidiens à faibles ressources publicitaires, qui avait atteint 13,47 millions en 1992.

« Pub. Bouts d'image, bouts d'ficelle. Clic. Vidéo game? Golf ... War game. Pub. Porno soft, ventres gonflés. Clic, la nuit des errances. Clic, présentateur télévisé. Télétonton. Pub, clic, pub, pub... Pouce. » M. Georges Hage (PC, Nord) est impitoyable lorsqu'il brosse le portrait de la *« télévision mitterrandienne »*. Cet adepte de Voltaire et de Chateaubriand abhorre la télécommande et, pour le signifier dans la dérision, a inauguré un numéro de *zapping* parlementaire non encore répertorié dans le manuel pratique du député. Ses collègues en sont restés interdits.

« Entendez la rumeur qui monte

Inaccessible à la culture *« clic et pub »*, M. Hage prise plutôt le genre ARTE. *« Il faut qu'ARTE perdure et s'enrichisse de nouveaux apports »*, a-t-il souhaité. Le secrétaire d'Etat à la communication, M. Jean-Noël Jeanneney, ne pouvait qu'apprécier l'hommage. Mais si M. Hage s'est montré un brin inquiet sur l'avenir de la chaîne culturelle franco-allemande, M. Jeanneney s'est voulu rassurant en exprimant sa conviction que, *« d'ici à quelques mois, ARTE paraîtra indéracinable »*. *« Entendez la rumeur qui monte de ce public neuf »*, a lancé, lyrique, l'ancien patron de Radio-France.

Soit. Mais à entendre l'acte d'accusation dressé par l'opposition, on est moins sûr qu'une bourrasque électorale ne *« déracinerait »* pas l'ouvrage. Selon M. Robert-André Vivien (RPR, Val-de-Marne), rapporteur spécial au nom de la commission des finances, *« en installant ARTE sur le réseau de la Cinq, on déséquilibre complètement le paysage audiovisuel ; c'est un encouragement à la dérive commerciale d'A 2 et FR 3 au prétexte que la culture est réservée à ARTE »*.

M. Olivier Dassault (RPR, Oise) dresse, lui aussi, un bilan négatif de l'expérience. Après avoir rappelé que *« la Cinq est surtout morte à cause d'une volonté politique »*, il a jugé que *« le démarrage d'ARTE ne constitue ni un succès d'audience ni un succès d'estime »*, pour laisser finalement planer le doute sur son avenir. *« Est-il bien raisonnable*, s'est-il interrogé, *de lui laisser occuper tout un réseau hertzien pour une audience quasi confidentielle? »* Abondant dans son sens, M. François d'Aubert (UDF, Mayenne) a considéré qu'avec ARTE *« on gaspille un réseau hertzien »*.

Mais le réquisitoire le plus virulent est venu de M. Rudy Salles (UDF, Alpes-Maritimes). *« Sous l'appellation de « chaîne culturelle à vocation européenne », on a en fait créé une télévision ésotérique, une sorte de ghetto audiovisuel dont l'audience avoisine 0,5 %. (...) Cela n'est pas raisonnable et ne peut pas durer. »* Et M. Salles d'exprimer clairement son souhait : *« Il faudra supprimer ARTE et mettre un terme à la diffusion de programmes aussi hermétiques. »*

M. Jeanneney n'ignore certes pas ce concert de critiques. *« ARTE proie de tous les doutes, objet de tous les ressentiments, cible de toutes les attaques, et que je persiste à défendre »*, a-t-il affirmé. Mais les *« doutes »*, les *« ressentiments »* et les *« attaques »* des députés de l'opposition sont aujourd'hui à ce point insistants que les inquiétudes de M. Hage apparaissent quelque peu fondées. Lui qui rêvait d'une télévision hertzienne sans *« clic et pub »*.

FRÉDÉRIC BOBIN

En désaccord avec M. Bourges

Mme Christiane Doré devrait quitter la régie publicitaire de France 2-France 3

Le départ de Mme Christiane Doré de France Espace, la régie publicitaire de France 2-France 3, semble inéluctable. Nommée par le gouvernement en février 1990, Mme Doré avait pour tâche d'accroître les ressources publicitaires des chaînes publiques de télévision et de limiter le pouvoir de M. Philippe Guilhaume, PDG d'Antenne 2, qui venait d'être nommé, à la surprise générale, par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Méfiant envers un homme qui n'était pas de son sérail, le gouvernement avait confié la régie publicitaire, *poumon d'une télévision*, à une personne de confiance.

Ayant rempli ces deux missions, la présence de Mme Doré s'impose beaucoup moins, depuis que M. Hervé Bourges est le PDG de France 2-France 3. La dissolution de la Régie française de publicité (RFP) et le retrait de l'Etat du capital de la régie au bénéfice de France 2-France 3 entérinent la prise du pouvoir du PDG commun. Et permettent le *« lâchage »* de Mme Doré qui était en profond désaccord avec M. Bourges.

— AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS —





S.I.T.P.

La Société Colas, agissant de concert avec la Société d'Investissement de Travaux Publics S.I.T.P., a décidé le 12 novembre 1992 de se porter acquéreur de la totalité des actions de Sacer par une offre publique d'échange ou d'achat simplifiée.

Dès accord obtenu des autorités du marché, il sera proposé par Colas aux actionnaires de Sacer:

- soit d'échanger leurs actions Sacer contre des actions Colas, à raison de 1 action Sacer contre 1 action Colas;
- soit de lui vendre leurs actions Sacer au prix de 630 F par action.

La parité d'échange proposée, soit 1 action Colas pour 1 action Sacer, se situe dans la fourchette des différents critères d'appréciation et fait ressortir une prime moyenne d'environ 30 %. Le prix de l'offre d'achat à 630 F représente 11,4 fois le bénéfice par action et 1,35 fois la situation nette par action.

S.I.T.P., qui détient 87,3 % du capital de Sacer, a décidé de répondre favorablement à l'offre d'échange. En conséquence, le nombre maximum d'actions, autres que celles détenues par S.I.T.P., pouvant être présentées à l'échange ou à l'achat s'élève à 69 277 titres.

Si, après cette OPE/OPA, les résultats de l'offre publique le permettent, il sera demandé aux autorités du marché la radiation des actions Sacer de la cote officielle de la Bourse de Paris et de ne plus considérer la Société Sacer comme faisant appel public à l'épargne.

Une Assemblée Générale des actionnaires de Colas sera convoquée pour la création des actions nouvelles.

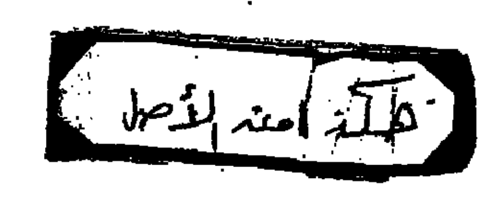
Le Conseil d'Administration de Sacer réuni le 12 novembre 1992 a nommé Alain Dupont Président Directeur Général, en remplacement de Michel Calixte, démissionnaire, et a confirmé Henri Mouliérac dans ses fonctions de Directeur Général, après l'avoir nommé Administrateur.

Ce même Conseil a décidé de recentrer l'activité de Sacer sur son métier de base: la route, et de lui donner un nouvel élan en créant des filiales régionales. Ces entités d'exploitation, entièrement autonomes, reprendront l'activité de Sacer et disposeront de leurs moyens humains, matériels, laboratoires, bureaux d'études, et pourront continuer à développer le renom de Sacer en participant activement à l'essor de leur région.

Le Conseil d'Administration de Sacer estime que le succès de l'offre de Colas permettra à Sacer de bénéficier de l'expérience acquise par Colas, en particulier en matière de décentralisation des responsabilités dans le cadre d'une filialisation.

De plus, en ce qui concerne les actionnaires de Sacer, il estime que la possibilité leur est offerte de rester indirectement associés au développement de Sacer et d'entrer dans un ensemble plus vaste en obtenant, à des conditions avantageuses, des titres bénéficiant d'une plus grande liquidité.

Aussi le Conseil d'Administration de Sacer recommande-t-il de répondre favorablement à cette offre publique d'échange ou d'achat.





COMMUNICATION

L'audiovisuel en Europe centrale et orientale

La fin des « médias conquistadors »

Trois ans après la chute du mur de Berlin, la prudence des *opérateurs, soucieux* de rentabiliser leurs investissements audiovisuels en Europe centrale et orientale, a pris le pas sur l'enthousiasme des *« médias conquistadors »*.

PRAGUE

de nos envoyés spéciaux

Le mur venait de tomber. C'était le temps de l'urgence. *« Les premiers seront les premiers »*, claironnait InterEspaces, la régie publicitaire mixte créée par Carat, Interagra et UGC, chargée d'investir dans les médias soviétiques. Les *« médias conquistadors »*, selon l'heureuse expression de M. Pierre Bellanger, patron de Skyrock et père de M-Radio à Moscou, se ruaient à la conquête de l'Est avec, pour tous bagages, leur logique capitaliste parfois teintée de néocolonialisme, l'étendard de la francophonie, ou encore l'enthousiasme débrouillard des ex-pionniers des radios libres. L'époque est révolue.

La première Université de la communication de Prague, qui a eu lieu du 5 au 8 novembre dans la capitale tchèque, témoigne de l'état d'esprit des opérateurs français et étrangers : ils ont appris la patience et le pragmatisme. Trois ans après la chute du mur de Berlin et la «révolution de velours», voici venu le temps des candidatures. Réunis par M. Marcel Desvergne, délégué général des Rencontres annuelles de Carcans-Maubuisson (Gironde) et, depuis cette année, de Montréal, avec le concours de la Ligue française de l'enseignement et du Centre régional d'éducation permanente et d'action culturelle (CREPAC) d'Aquitaine, les quelque trois cent quatre vingt participants présents à Prague ont pu dresser leur propre état des lieux. Les investisseurs belges, québécois et français (Sofirad, Eutelsat, TV5, Canal France International, France-Telecom, SFP, Caisse des dépôts et consignations, groupe Hersant...) ont discuté pendant trois jours avec les délégations hongroises, tchèques, slovaques et polonaises, dans une ambiance plus sereine et plus *« mûre »*. Les Occidentaux ont quelque peu abandonné leur superbe de naguère. Ils reconnaissent que le paysage audiovisuel s'apparente à un *Europudding*, tandis qu'un intervenant français résume la décennie audiovisuelle française en une *« somme d'échecs »*. Les leçons portent à distance : *« Attention au choc culturel lorsqu'on privatise une première chaîne ! »*, ont ainsi lancé les Français aux participants tchèques, qui s'apprêtent à ouvrir à des capitaux extérieurs l'ancienne chaîne fédérale F1, seule à couvrir l'ensemble du territoire et à drainer 68 % de l'audience.

Pour leur part, les participants d'Europe centrale et orientale écartent les réticences culturelles et éthiques inhérentes dues à toute arrivée de capitaux étrangers. *« Nous n'avons pas les moyens économiques pour développer notre réseau de communications »*, tranchait d'emblée M. Antonin Baudys, vice-ministre du gouvernement fédéral tchèque et slovaque, *les capitaux étrangers doivent donc participer à ce processus.* » A cette invitation, les pays francophones répondent sans enthousiasme excessif, en ordre dispersé et avec des logiques financières variées.

Lenteur législative

La prudence occidentale est d'abord dictée par la lenteur des processus de réformes législatives. Depuis la soigneuse élaboration de projets de loi par les directeurs de la radio et de la télévision, comme le réalisateur Marian Terlecki en Pologne ou les sociologues Elemer Hankiss et Csaba Gombar en Hongrie, les gouvernements temporisent. *« Nous avons commis l'erreur de bâtir notre système audiovisuel en partant du bas, c'est-à-dire par des aménagements ponctuels*, notait Mme Marina Landova, du gouvernement fédéral tchèque, *alors que la loi de 1964 régit toujours l'ensemble du système audiovisuel »*. Exemple de ce retard, le premier appel d'offres relatif aux privatisations de F1 et de la chaîne tchèque OK 3 – un ancien réseau dévolu aux garnisons russes, qui diffusait jusqu'au 1er août 1992 un panaché de programmes de CNN, RTL-Plus, MCM-Euromusique, Screensport, TV5, la Sept et CFI – est fixé au 4 décembre prochain. En outre, la partition de la Fédération, le 1er janvier 1993, gèle l'ensemble du processus.

En Pologne, la loi qui brise le monopole d'Etat et institue un Conseil national de l'audiovisuel, organisme de régulation dont la composition est calquée sur celle du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) français, mais dont les pouvoirs sont plus étendus, attend toujours, après sa première adoption par la Diète le 13 septembre 1991, son deuxième passage devant le Sénat. Le président Walesa ne la signera pas avant la fin de l'année et les *premières fréquences* ne seront accordées qu'au mois de juin 1993, au plus tôt. En Hongrie, la réforme législative est plus méthodique, mais les deux nouvelles lois sur l'audiovisuel et les fréquences sont devenues l'un des contentieux politiques majeurs entre majorité et opposition magyares. Une temporisation que les opérateurs occidentaux ont mis à profit pour pratiquer un *lobbying* actif et réunir, avant les appels d'offres *officiels, des tours de table* solides. En France, comme en Allemagne, l'approche est unanimement *« partenariale »*, se distinguant ainsi des propositions clé en main italiennes (Berlusconi) ou américaines. Elles n'en mêlent pas moins deux approches économiquement opposées.

D'un côté, un esprit « service public », plus défensif que conquérant, qui veut surtout *« ne pas laisser les Allemands seuls dans une nouvelle Mitteleuropa »*. TV5 Europe, chaîne généraliste qui diffuse par satellite les programmes de ses partenaires francophones et des programmes propres, a ouvert la voie en 1984 à cette logique. *Présenté lors de l'Université de* Prague, le projet Mosaïka, « puzzle » *de programmes hongrois*, polonais, tchèques et slovaques qui souhaite arroser l'Europe centrale et orientale grâce au satellite Eutelsat, appartient à la même famille.

Des tentatives publiques et privées

Depuis 1991, Radio France Internationale (RFI) tente aussi d'assurer une présence française à l'Est, selon des formules diverses : *radios biculturelles* – à Bucarest ou Prague, – relais FM à Sofia, relais d'émissions à Moscou, diffusion de programme polonais à Poznan puis dans quinze autres villes polonaises. Mais non sans difficultés : Radio *Gazeta*, créée à Varsovie avec le quotidien d'Adam Michnik, *Gazeta Wyborcza*, a été phagocytée par son partenaire polonais et s'appelle désormais Radio Zet ; Radio Plus, station FM franco-tchèque fondée en 1991 en partenariat avec l'agence de presse CSTK cessera d'émettre *« sous sa forme actuelle »* dès la fin de l'année, indique M. Eric Baptiste, directeur général. La radio biculturelle tombe en effet sous le coup de la loi anti-concentration votée par le Parlement tchèque, qui prive l'agence de presse – elle aussi condamnée à la partition entre Bohême-Moravie et Slovaquie – de ses activités radiophoniques...

En face, les radios privées françaises, premières à se lancer dans l'aventure, ont su trouver leurs auditeurs. Légères et peu onéreuses, elles ont devancé les législations antimonopolistiques et sont devenues *« immédiatement rentables »*. *« En France, les radios généralistes ont donné naissance à la FM. En République tchèque, ça devrait être l'inverse »*, analyse Michel Fleischmann, directeur d'Europa 2 Praha, devenue, grâce à son programme « rock » des deux dernières décennies, la reine de la FM praguoise. Fun Radio (lancée à Cracovie, en février 1990 par le groupe Hersant, puis à Bucarest et Bratislava) ; Europe 2 (à Prague en mars 1990, à Moscou puis Saint-Pétersbourg) ; Radio Nostalgie, qui diffuse ses programmes à Moscou depuis avril 1990, partagent clairement le même objectif : *bâtir, en* Europe centrale et orientale, un *réseau de syndication*.

Paradoxalement, c'est une société au capital public français, la SOFIRAD, qui joue les chevilles ouvrières de cette présence radiophonique privée. Sa filiale Eurinvest *investit dans les radios commerciales locales créées en partenariat* avec Radio Nostalgie. La société a aussi pris des participations dans Europa Plus France, qui a développé en Russie (Moscou, Saint-Pétersbourg, Samara) des stations FM calquées sur le modèle français. Mais la prudence demeure la première règle des grands groupes de communication et des institutions qui veulent investir dans les télévisions à l'Est. *La Caisse des dépôts et consignations* confirmait par exemple son *intention de s'orienter davantage* vers le conseil ou les investissements réservés aux services à haute valeur ajoutée, comme les télécommunications, que dans l'audiovisuel *stricto sensu*. La SOFIRAD apparaissait donc, à Prague, comme le partenaire privilégié de ceux qui souhaitent investir dans la télévision.

« Pour monter un projet de télévision à l'Est, il faut, au minimum, 1 million de francs pour financer l'étude. Avec Télédiffusion de France (TDF) et sa filiale ingénierie, la SOFRATEV, nous constituons un premier noyau dur. Ensuite, seulement, nous cherchons chez nous un groupe de presse, une télévision, un industriel costaud pour boucler notre tour de table », explique M. Philippe Chauvet, directeur délégué de la SOFIRAD. La SOFIRAD s'associe ainsi à Thomson ou à Alcatel, *« pour vendre des réseaux »*, le montage d'ingénierie financière étant réalisé *avec la Compagnie française* d'assurances pour le commerce extérieur (COFACE) ou la Direction des relations économiques extérieures (DREE). Enfin, elle cherche des banquiers pour identifier et financer les partenaires locaux, lesquels devraient limiter leur participation à 50 % (Hongrie), voire 30 % à 33 %, en Pologne ou en Bohême.

La tête de pont française

La SOFIRAD fait ainsi office de « tête de pont » française à l'Est, *« suivant un éventail de formules privé, semi-privé, populaire, culturel »*, déclinable à l'envi. En Pologne (Poznan), par exemple, le *holding d'Etat prépare depuis des* mois un projet de chaîne régionale, Forum TVR, avec F3 et une fondation polonaise. Une manière, selon Philippe Chauvet, d'*« occuper le terrain, en ces temps précieux qu'est celui des candidatures et des décisions »*. Reste à savoir si ces formules auront l'aval des instances de régulation polonaises et tchèques et concrétiseront *« le contre-point »* français face à l'indéniable suprématie allemande. Mais la *SOFIRAD n'est pas seule à labourer* le terrain. Pour certains *professionnels de l'Est, le salut est plutôt* dans des projets de chaînes câblées ou à péage, et HBO Global, créée à Budapest en octobre 1991 par le premier réseau câblé américain, vise pour la fin de l'année quelque 400 000 abonnés.

En invitant les « officiels » des télévisions d'Europe orientale et occidentale, l'Université de la communication praguoise n'a pas permis de prendre toute la mesure de la pléiade de projets qui se préparent, comme NTP, une télévision polonaise indépendante grand *public grâce à laquelle ses promoteurs*, Gabriel Meretik et Mirek Chojecki, voudraient *diffuser* « Navarro *plutôt que* Cosby show »...

ARIANE CHEMIN et YVES-MARIE LABÉ

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

VIE DES ENTREPRISES

Au terme de neuf mois de pourparlers

Philips et Hewlett Packard étendent leur association dans le secteur médical

AMSTERDAM

de notre correspondant

Au terme de neuf mois de pourparlers, Philips et Hewlett Packard ont signé un nouvel accord de collaboration dans le secteur de l'appareillage médical de pointe, a-t-on appris, vendredi 13 novembre, à Eindhoven. Cette entente prévoit que Philips Medical Systems North America et la branche Medical Products de Hewlett Packard *« partageront les technologies actuelles et développeront ensemble les technologies futures »* dans le domaine de l'imagerie médicale par les ultrasons.

Ce rapprochement, qui pourrait *« éventuellement »* déboucher sur la production commune des appareillages de diagnostic ultrasonique, concrétise l'extension prévue des liens entre les deux groupes *(le Monde* du 29 janvier et du 11 février*)*. Hewlett Packard et Philips ont déjà mis au point ensemble un système intégrant les équipements de surveillance cardiaque du premier et les appareillages de radiologie du second.

Négocié et signé aux Etats-Unis, où se trouve le centre de gravité des activités de la multinationale néerlandaise dans les domaines de l'imagerie médicale de diagnostic (CT scanner) et de l'irradiation thérapeutique, ce nouvel accord concerne également les chercheurs de Philips en France. C'est ainsi que des représentants de Hewlett Packard ont dernièrement visité le Laboratoire électronique Philips de Limay, dans la région parisienne, dont deux chercheurs ont élaboré *une technique inédite de mesure* ultrasonique du flux sanguin.

Philips Medical Systems emploie quelque 10 000 personnes au niveau mondial et « tire » la division appareils et systèmes professionnels, qui comprend également *la production d'électronique industrielle* et les dernières activités de Philips dans les domaines de la défense, aux Etats-Unis, et de l'informatique (systèmes de communication). Délestée des filiales européennes de défense et de l'activité ordinateurs, la division a vu son résultat d'exploitation passer entre 1990 et 1991 de 744 millions de *francs à 2,32 milliards de francs.* Elle est, avec la division éclairage, la seule à avoir résisté à la dégradation des comptes que subit le groupe d'Eindhoven depuis le début de l'année *(le Monde* du 7 novembre*)*.

S'exprimant, vendredi 13 novembre, devant une assemblée d'investisseurs boursiers et d'analystes, le président, M. Jan *Timmer*, a *répété qu'il n'envisageait* pas de se séparer des divisions malades (électronique grand public et composants), mais que leur réorganisation serait accélérée.

CHRISTIAN CHARTIER

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

ACQUISITIONS

□ ***L'IRI étudie la cession d'entreprises du groupe agroalimentaire public SME.*** – L'IRI, consortium public italien, étudie la cession éventuelle des entreprises du groupe agroalimentaire et commercial public Societa meridionale finanzeria (SME), a annoncé samedi 14 novembre le ministre du Trésor, M. Piero Barucci *(lire page 21 l'article sur le plan de privatisations en Italie)*. L'IRI a confirmé l'élaboration d' *« un plan permettant la valorisation des participations présentes dans le portefeuille de la société financière, y compris à travers leur réalisation sur le marché »*. Plusieurs groupes italiens comme Ferruzzi ou Gardini seraient intéressés par l'acquisition de certaines activités de ce groupe de 5 813 milliards de lires de chiffre d'affaires (25 milliards de francs de chiffre d'affaires) dont les deux pôles essentiels sont l'agroalimentaire – avec les glaces, les surgelés, les huiles, les gâteaux, les conserves – et la distribution, auxquels s'ajoutent des activités de restauration.

□ **BSN acquiert la société Frères Matt spécialisée dans la charcuterie et les plats cuisinés frais.** – BSN a annoncé, vendredi 13 novembre, l'acquisition, par l'intermédiaire de sa filiale Stoeffler SA, de la société Frères Matt qui regroupe les activités charcuterie et plats cuisinés frais de la Financière Matt. Cette firme, qui emploie 138 personnes et possède une usine à Soultz, près de Mulhouse, réalise un chiffre d'affaires annuel de 145 millions de francs. Pour BSN, cette acquisition va lui permettre de se renforcer dans le domaine de la charcuterie alsacienne et des plats cuisinés frais en complétant la gamme de produits actuellement proposés sous les marques Stoeffler, Honoré Janin, Panzani et Petitjean.

PROJET

□ **Rhône-Poulenc signe un accord de coopération en Chine.** – Rhône-Poulenc a signé, lundi 9 novembre, un accord de coopération avec les autorités de Pékin afin de développer l'implantation d'une quinzaine d'usines en Chine. Cinq à six projets sont déjà en phase avancée de négociations et devraient être concrétisés d'ici cinq ans, a précisé, jeudi 12 novembre, le groupe français. Ces projets concernent quasiment tous les domaines où Rhône-Poulenc est présent : la santé humaine et animale, les spécialités et les intermédiaires chimiques ainsi que les fibres et polymères. Chaque usine construite sera le fruit d'un joint-venture avec un partenaire de l'industrie chimique chinoise, dans laquelle Rhône-Poulenc devrait être majoritaire. Globalement, ce projet devrait coûter au groupe entre 150 à 200 millions de dollars (800 millions à 1 milliard de francs) sur les cinq prochaines années. Depuis le début des années 80, Rhône-Poulenc a développé trois implantations commerciales en Chine. Avec Hongkong, cet ensemble a généré un chiffre d'affaires de 700 millions de francs en 1991, soit moins de 1 % du chiffre d'affaires du groupe.

CESSION

□ **La CSEE cède sa filiale américaine Telcom.** – La CSEE, Compagnie des signaux et d'équipements électroniques, a cédé sa filiale américaine Telcom à la société californienne Mackenzie Laboratories dirigée par M. Samir Khoury. Depuis plusieurs mois, le groupe que préside M. Yazid Sabeg cherchait à se retirer de cette firme acquise en 1989, qui était sa principale source de déficit *(le Monde du 25 juin)*. Malgré une perte de 15,5 millions de francs au premier semestre, la CSEE table sur un retour des comptes (résultat net part du groupe) à l'équilibre à la fin de l'année pour un chiffre d'affaires en croissance de 18 % (22 % à périmètre identique) s'élevant à 1,46 milliard de francs.

RÉSULTAT

□ **Coats Viyella : hausse de 10 % du bénéfice semestriel.** – *Le groupe textile britannique Coats Viyella*, l'un des leaders mondiaux du fil, a annoncé récemment une hausse de 10 % de son bénéfice imposable au premier semestre, la vente d'actifs immobiliers ayant partiellement compensé la charge exceptionnelle constituée pour couvrir les frais de réorganisation. Malgré la crise du textile, le chiffre d'affaires progresse de 17 % à 1,02 milliard de livres (9,69 milliards de francs). Le président, Sir David Alliance, se déclare confiant, Coats Viyella pouvant compter sur sa diversité aussi bien en termes de produits que d'implantations géographiques pour faire face à la morosité durable prévue sur son marché.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 14 novembre 1992 :

UNE LOI

– Nº 92-1203 du 6 novembre 1992 portant règlement définitif du budget de 1990.

DES ARRÊTÉS

– Du 5 novembre 1992 complétant l'arrêté du 12 octobre 1992 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle ;

– Du 16 octobre 1992 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 1991.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 16 novembre =

Indécise

Après avoir été victime vendredi d'un recul sensible en fin de journée, la Bourse de Paris faisait preuve d'indécision lundi 16 novembre dans un marché calme et peu actif. En recul de 0,75 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 *se reprenait ensuite petit à petit pour s'inscrire en milieu de journée en baisse insignifiante de 0,02 % à 1 796,37 points.*

Après avoir anticipé ou salué la baisse des taux d'intérêt en France, les investisseurs cherchent à dégager quelques bénéfices en attendant un nouvel assouplissement des conditions du crédit. Ce dernier ne devrait pas intervenir dans l'immédiat, bien que la Banque de France dispose encore d'une certaine marge de manœuvre, estiment les analystes.

Les boursiers se penchent donc sur l'activité des sociétés. Or celle-ci n'est pas brillante dans la majorité des cas. De nombreux groupes accusent un recul de leur activité pour les neuf premiers mois de l'année, comme : Ciments français – 8,7 %, Vallourec – 8 %, AGF – 5,7 % ou Suez – 5,4 %. Compte tenu de ces chiffres, les experts estiment que le marché parisien est à son prix après la récente reprise. D'autant que la faiblesse de l'investissement – selon *l'INSEE il baissera de 8 % en valeur* en 1992 – pèsera sur la croissance l'an prochain.

Du côté des valeurs, Pernod-Ricard, qui avait déjà cédé près de 9 % vendredi sur une révision en baisse de ses résultats, se reprend et limite ses pertes à 0,1 %. Saint Gobain est en recul de 0,4 %, son président, *M. Jean Louis Beffa*, ayant déclaré que 1993 serait encore difficile pour le groupe.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1991

	6-11-92	13-11-92
Valeurs franç. à rev. variable	101	100,9
Valeurs industrielles	105,2	104,4
Valeurs étrangères	86,1	84,7
Pétroles-Energie	96,6	97,8
Chimie	122,3	121,6
Métallurgie, mécanique	93,9	93,6
Electricité, électronique	110,6	111,2
Bâtiment et matériaux	96,1	96,5
Ind. de consom. non alim.	114,1	112,6
Agroalimentaire	103,4	101,6
Distribution	106,5	106,7
Transports, loisirs, services	92,3	92,7
Assurances	93,7	94,4
Crédit banque	111,4	112
Sicomi	82,2	83,8
Immobilier et foncier	86	87,1
Investissement et portefeuille	90	90,6
Base 100 : 31 décembre 1981		
Valeurs franç. à revenu fixe	102,5	102,5
Emprunts d'Etat	102,4	102,1
Emprunts garantis et assimilés	102,6	102,7
Sociétés	102,6	102,6
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à rev. variable	3 869,2	3 884,4
Valeurs étrangères	3 412,1	3 364,6
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à rev. variable	568,2	560,28
Valeurs étrangères	461,4	463,90
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. fr. à rev. fixe	122,4	122,49
Emprunt d'Etat	124	123,64
Emprunts garantis et assimilés	121,3	121,89
Sociétés	120,4	120,45

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE

Base 100 : 31 décembre 1981

	6-11-92	13-11-92
Indice général	478,6	477,4
Produits de base	448,7	443,2
Construction	391,6	393,2
Biens d'équipement	228,7	232,3
Biens de consom. durables	469,7	471,2
Biens de consom. non durables	824,3	816,4
Biens de consom. alim.	867,1	858,9
Services	462,3	468,9
Sociétés financières	435,4	434,1
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	343,3	336,4
Valeurs industrielles	496,4	495,3

TOKYO, 16 novembre ↓

Inquiète

Encore un début de semaine difficile à la Bourse de Tokyo qui, dans un marché peu actif et inquiet, a encore perdu du terrain se rapprochant du seuil des 16 000 points de l'indice Nikkei, qui a cédé en clôture 167,80 points, soit 1,03 %, à 16 162,99.

Une nouvelle fois, des ventes sur indices ont pesé sur les cours, tandis que les investisseurs continuent à déserter le Kabuto-cho. L'espoir suscité par le plan de relance gouvernemental, annoncé pendant l'été, a totalement disparu. L'économie japonaise ralentit toujours en raison de la prudence des consommateurs et des firmes de l'archipel qui dépensent et investissent moins. La plupart des experts ne prévoient pas de *« vraie reprise »* au mieux avant le premier semestre de l'an prochain.

VALEURS	Cours du 13 nov.	Cours du 16 nov.
Ajinomoto	1 210	1 230
Bridgestone	1 100	1 100
Canon	1 280	1 280
Fuji Bank	1 770	1 760
Honda Motors	1 240	1 210
Matsushita Electric	1 070	1 060
Mitsubishi Heavy	497	483
Sony Corp.	3 820	3 750
Toyota Motors	1 380	1 380

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4830	4610
B.A.C.	23 70	....
Boiron (Ly)	494	485
Boisset (Lyon)	224	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	820	820
Calberson	185	185
Cardif	741	737
C.E.G.E.P.	155 50	155 60
C.F.P.I.	249 50	249 50
C.N.I.M.	920	920
Codetour	257	....
Conforama	....	....
Creeks	104 10	....
Dauphin	160	160
Delmas	980	970
Demachy Worms Cie	355	340 50
Devanlay	952	951
Deville	99	100
Dolisos	107	109 50
Editions Belfond	205	200
Europ. Propulsion	165 10	176
Finacor	106 50	....
G.F.F. (group.fon.f.)	48	....
G.I.M.	430	445
Gravograph	122 10	125
Guimard	720	....
I.C.C.	153 20	180
Idianova	45 10	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Immob. Hôtelière	1010	....
Internt. Computer	130	130
I.P.B.M.	42	....
Locamic	138 50	....
Matra Comm.	296 70	295 70
Molex	186	185
N.S.C. Schlumberger	760	765
Publ. Filipacchi	394	408
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	320	320
Select Invest (Ly)	76	76
Serbo	149	150
Sopra	291	292 10
TF1	331	325 60
Thermador H. (Ly)	340	....
Vial et Cie	98 10	100
Y. St-Laurent Groupe	622	614

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 13 novembre 1992
Nombre de contrats estimés : 158 733

COURS	ÉCHÉANCES		
	Déc. 92	Mars 93	Juin 93
Dernier	110,92	111,68	111,98
Précédent	111	111,74	111,94

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Déc. 92	Mars 93	Déc. 92	Mars 93
109	1,90	–	0,03	0,37

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 11 849

COURS	Nov. 92	Déc. 92	Janv. 93
Dernier	1 811	1 826	1 841,50
Précédent	1 839	1 855	1 859

CHANGES

Dollar : 5,3480 F ↑

Le dollar progressait à 5,3480 francs, lundi 16 novembre, au cours des premiers échanges entre banques à Paris, contre 5,2917 francs à la clôture des échanges interbancaires de vendredi. A Francfort, la devise américaine s'inscrivait également à la hausse à 1,5873 DM contre 1,5705 en fin de semaine dernière.

FRANCFORT	13 nov.	16 nov.
Dollar (en DM)	1,5705	1,5873
TOKYO	13 nov.	16 nov.
Dollar (en yens)	123,84	124,25

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (16 nov.) .... 9 5/16-9 7/16 %
New-York (13 nov.) .... 3 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	12 nov.	13 nov.
Valeurs françaises	104	102,80
Valeurs étrangères	85,3	84,50
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	478	477,40
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 821,51	1 796,80

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	12 nov.	13 nov.
Industrielles	3 239,70	3 223,30

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	12 nov.	13 nov.
100 valeurs	2 726,40	2 697,50
30 valeurs	2 027,30	2 021,60
Mines d'or	67,50	67,10
Fonds d'Etat	95,34	94,80

FRANCFORT

	12 nov.	13 nov.
Dax	1 535,37	1 548,52

TOKYO

	13 nov.	16 nov.
Nikkei Dow Jones	16 330,79	16 162,99
Indice général	1 242,24	1 232,52

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

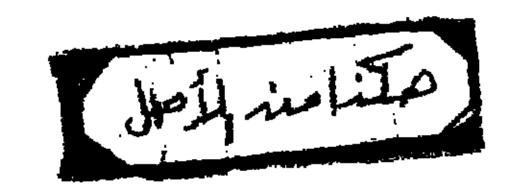
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,3390	5,3410	5,4140	5,4190
Yen (100)	4,2898	4,2932	4,3516	4,3579
Ecu	6,6401	6,6453	6,6276	6,6387
Deutschemark	3,3695	3,3700	3,3724	3,3757
Franc suisse	3,7305	3,7346	3,7538	3,7611
Lire italienne (1000)	3,9416	3,9461	3,8958	3,9045
Livre sterling	8,1443	8,1528	8,1903	8,2046
Peseta (100)	4,7091	4,7130	4,6539	4,6644

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/8	3 1/4	3 11/16	3 13/16	3 11/16	3 13/16
Yen (100)	3 3/4	3 7/8	3 5/8	3 3/4	3 1/2	3 5/8
Ecu	10 3/16	10 5/16	10 1/8	10 1/4	9 5/8	9 3/4
Deutschemark	8 7/8	9	8 7/8	9	8 9/16	8 11/16
Franc suisse	6 7/16	6 9/16	6 3/4	6 7/8	6 11/16	6 13/16
Lire italienne (1000)	13 5/8	14 1/8	13 3/4	14 1/8	13 7/16	13 13/16
Livre sterling	7 3/16	7 5/16	7 1/16	7 3/16	6 13/16	6 15/16
Peseta (100)	14	14 1/4	13 7/8	14 1/8	13 3/4	14
Franc français	9 5/16	9 7/16	9 3/8	9 1/2	9 1/8	9 1/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.





MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 16 NOVEMBRE

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
4990	C.N.E 3%	5000	4951	4999	-0 02
802	B.N.P. T.P.	810	807	820	+1 23
796	Cr.Lyon. T.P.	820	806	820	....
1565	Renault T.P.	1610	1610	1610	....
1645	Rhone Poul. T.P.	1675	1675	1650	-1 49
1019	Saint Gobain T.P.	1025	1030	1030	+0 49
780	Thomson T.P.	775	769	750	-3 23
530	ACCOR	582	576	578	-0 69
735	Air Liquide	741	730	738	-0 40
635	Alcatel-Alsthom	662	660	655	-1 06
1440	Als.Superm.	1433	1440	1440	+0 49
240	A.L.S.P.I.	254	254	254	....
410	AGF Sté Centrale	419	416	416 10	-0 69
124	Avenir H. Média	96	97	96	....
815	Axa (ex Cie Midi)	887	882	888	+0 11
147	Bafip	146 60	146 80	146 80	....
80	Bail-Equipem.	63	64	64	+1 59
610	Bail Investiss.	630	630	640	+1 59
370	Bancaire	365	380 10	365	....
630	Bazar H.-V.	624	620	620	-0 64
1210	Berger (M)	1260	1250	1258	-0 16
390	Bertrand Faure	400	....	....	....
855	Bic	901	884	890	-1 22
1060	B.I.P.	1075	....	....	....
184	BIS	150	154	150	....
355	B N P (CI)	391 70	389 90	387 70	-1 02
525	Bollore Tech.	501	500	500	-0 20
3060	Bongrain	3150	3150	3180	+0 95
470	Bon-Marché	473	470	468	-1 06
485	Bouygues	529	521	527	-0 38
88	BP France	93 50	93 50	94	+0 53
965	B S N	975	975	974	-0 10
990	Canal Plus	1070	1085	1074	+0 37
170	Cap Gem.S.	169 50	164 50	167 90	-0 94
171	Carnaudmetalbox	188	184	184	-1 06
2350	Carrefour	2498	2496	2498	....
150	Casino	143	141	142 90	-0 07
93	Casino ADP	94 20	94	94 05	-0 16
435	Castorama D.I.	468	461 20	470	+0 43
198	C.C.F.	210 40	209	210 60	+0 10
33	CCMC Ly	33 40	33 40	33 40	....
325	C.D.M.E.	370	365	368	-0 54
136	C.E.G.I.D.	140	138	137	-2 14
39	Centrest (Ny)	44	46	46	+4 55
270	C.E.P. Comm.	284	285	283	-0 35
77	Cerus	82 10	82	82 10	....
850	Cetelem	880	874	875	-0 57
189	CF Int.	189	....	....	....
230	CGI Info	239	237	239 50	+0 21
890	C G I P	989	958	975	-1 42
620	CGP	615	....	....	....
1220	Chargeurs S A	1236	1222	1240	+0 32
290	Christian Dior	264	262	256 50	-2 84
520	C I C A (M)	525	520	520	-0 95
285	Ciments franc.	285	298	280	-1 75
480	Clarins	476	475	479	+0 63
360	Club Méditer.	375	367 10	363 20	-3 15
670	Colas	730	730	730	....
194	Cpt. Entrep.	212	218 50	210	-0 94
1140	Compt Mod.	1177	1178	1175	-0 17
194	CPR (Paris Bas.)	228	228	231 80	+1 67

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
845	Créd. Foncier	905	901	905	....
300	Crédit Loc France	322 80	320 50	321 90	-0 28
420	Cr Lyon (CI)	383 90	383	377 20	-1 76
1020	Crédit Nat.	1076	1076	1075	-0 09
355	CSEE	388	388	388	....
2950	Damart	3045	3047	3045	....
345	Dassault Aviation	399	400	400	+0 25
157	Dassault Electr.	179	186	188	+5 03
1470	De Dietrich	1495	1495	1495	....
470	Degremont	474 10	474	475	+0 19
52	Dév.P.d.C.(Lj)	49 80	49 50	49 50	-0 60
67	Dév.R.Sud-Est	65	63 30	63 30	-2 62
275	D M C	285	282	281 50	-1 23
395	Docks France	402	405	393	-2 24
140	Dynaction	93 50	94	95	+1 60
1950	Eaux (Gle)	2030	2023	2030	....
800	E.B.F.	790	790	790	....
305	Ecco	342	342	342	....
350	Elf Aquitaine	369 10	367 30	367 70	-0 38
1090	ElfSanofi(ExSanofi)	1087	1078	1093	+0 55
245	Erap-Elf (Certif)	254	259	255 50	+0 59
630	Eridania-Beghin	576	585	584	+1 39
345	Essilor	389	385	383 50	-1 41
167	Essil.Int.(DP)	185 40	187	180 10	-2 86
730	Esso	788	788	770	-2 28
1030	Eurafrance	1149	1142	1145	-0 35
445	Euro RSCG	453 50	452	445	-1 87
74	Eurodisneyland	79 55	78 25	78 10	-1 82
860	Europe 1	834	839	834	....
30	Eurotunnel	28 10	28 45	28 50	+1 42
1450	Exor	1450	1450	1450	....
100	Finextel	103 50	103 50	105	+1 45
240	Fives Lille	281	280	275	-2 14
....	Fougerolle	780	780	778	-0 26
3250	Fromager. Bel	3400	3350	3395	-0 15
1600	Gal.Lafayette	1970	1960	1900	-3 55
295	G.A.N.	285 40	284	285 50	+0 04
425	Gascogne (B)	360	361 60	365	+1 39
1000	Gaz et Eaux	1172	1186	1171	-0 09
550	Géophysique	579	570	586	+1 04
690	Groupe André SA	669	680	652	-2 54
435	Groupe Cité	439	440	433	-1 37
265	GTM-Entrep.	285 10	295	299	+4 88
1510	Guyenne-Gas.	1575	1588	1575	....
107	Hachette	94 75	97	97 20	+2 59
410	Havas	431	430 50	435	+0 93
230	Ifa	231	231	230	-0 43
280	Imétal	307	307 10	306	-0 33
100	Immob. Phénix	120	120	120	....
88	Ingénico	106	106	106	....
7390	Inst. Mérieux	6940	6930	6960	+0 29
380	Interbail	415	410	405	-2 41
410	Intertechnique	390 60	383 90	395	+1 15
690	J. Lefebvre	744	744	734	-1 34
460	Klepierre	474 50	483	482	+1 58
510	Labinal	534	....	....	....
300	Lafarge	314	315	313 80	-0 06

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
316	Lebon	270	265 10	266	-1 48
3750	Legrand	4006	3968	3966	-1 00
2030	Legrand (DP)	2250	2250	2230	-0 89
182	Legris Industries	148	148	149 50	+1 01
660	Locindus	680	681	688	+1 18
3780	L.V.M.H.	3723	3700	3736	+0 35
485	Lyon.Eaux/Dumez	475 10	478 50	479	+0 82
43	Majorette Ly	37	....	....	....
265	Mar. Wendel	273	272	275	+0 73
195	Matra	196 90	193 10	197	+0 05
68	Metaleurop	71 70	70 10	71	-0 98
31	Métrologie In.	30 60	30 65	30 60	....
180	Michelin	194 60	189	188 60	-3 08
82	MMB	81 50	81 50	82	+0 61
81	Moulinex	80	83	82 75	+3 44
800	Navig. Mixte	780	770	770	-1 28
105	Nord-Est	119 10	118	118	-0 92
215	Nordon (Ny)	203	215	215	+5 91
73	Olipar	50 10	49	49	-2 20
980	Oréal	968	962	958	-1 24
330	Paribas	343 10	338	343 20	+0 03
192	Pechiney Int	200 90	198	200	-0 45
235	Pechiney (CIP)	262	260	258	-1 53
405	Pernod Ricard	399 10	383	398 30	-0 20
520	Peugeot	496 50	497	503	+1 31
305	Pinault	314	310	310 50	-1 11
740	Plastic-Omn.	800	801	810	+1 25
180	Poliet Ex.Lamb.Fr.	214 50	214 50	211	-1 63
740	Pomagez	805	805	805	....
780	Primagaz	725	725	720	-0 69
565	Promodes	571	579	585	+2 45
290	Radiotechn.	294	296	293	-0 34
5650	Redoute (La)	6230	6220	6200	-0 48
156	Remy Cointreau	155 10	155	154	-0 71
520	R. Poulenc CIP	525	521	520	-0 95
46	Rochette(La)	44 10	44 90	45 45	+3 06
410	Roussel Uclaf	434	424	424	-2 30
2790	R. Impér.Ly *	2800	2800	2770	-1 07
152	Sade (Ny)	150	150	149	-0 67
2060	Sagem	2170	2170	2199	+1 34
470	Saint Gobain	492 20	488	489 50	-0 55
1060	Saint Louis	1088	1086	1100	+1 10
1300	Salomon Ly	1376	1390	1480	+3 28
270	Salvepar (Ny)	272 90	274	275	+0 77
1520	S.A.T.	1490	1470	1470	-1 34
215	Saut. Chât.	270	270 30	270 50	+0 19
865	Saupiquet (Ns)	860	862	855	-0 58
525	Schneider	578	571	574	-0 69
10 50	SCOA	11 20	10 70	10 80	-3 57
300	Scor s.a.	310	310	325	+4 84
325	S.E.B.	368	369	366	-0 54
410	Selimeg	419	418	415 50	-0 84
120	Selectibanque	125 20	124	124	-0 96
114	Sezane A.	135	137	135 50	+0 37
650	S F I M	570	570	570	....
141	S.G.E.	161 10	162	162	+0 56
405	Simco	438 50	437	428	-2 38

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
570	St. Rossignol	715	715	718	+0 42
290	Sligos	271	275	291	+7 38
560	Société Géné.	555	553	553	-0 36
36	Sodecco(B)	39	38 50	38 50	-1 28
78	Sodexo(Ns)	79	79 70	80	+1 27
930	Sodexho	1052	1041	1052	....
75	Sogenal(Ny)	76 50	76 40	76 50	...
480	Sogeap	502	500	499 60	-0 48
1070	Sommer-Allib.	1120	1119	1145	+2 23
370	SOPHIA	372	375	375	+0 81
815	Sovac	898	901	898	....
235	SPEP	255	257	251 20	-1 49
215	Spie-Batignol	274 50	273	275	+0 18
500	Strafor Facom	584	585	588	+0 68
230	Suez	250 50	247 50	249	-0 60
1090	Synthelabo	1161	1160	1159	-0 17
113	Thomson CSF	126 90	126 10	130	+2 44
235	Total	239 40	238	237 20	-0 92
143	– (certif.)	146 60	146 10	147	+0 27
158 50	Truffaut Fin.	203 50	202	201	-1 23
410	U.A.P.	415 50	414	423 50	+1 93
184	U F B Locab.	176	184	179	+1 70
150	U.G.C. DA (Robur)	125	115 20	119 70	-4 24
450	U I C	448 90	445	445	-0 87
430	U I F	475	464	464	-2 32
700	U I S	745	..	...	...
370	Unibail	413	413	411	-0 48
640	Valéo	699	684	687	-1 72
118	Vallourec	118	120	118	...
210	Via Banque	220	215 10	213	-3 18
240	Worms et Cie	211 40	209 90	210	-0 66
1230	Zodiac	1235	1230	1231	-0 32
855	Elf Gabon	854	870	875	+2 48
83	Amax	90 10	90 10	90	-0 11
155	Amer. Barrick	151	153	150 70	-0 20
104	Amer. Express	113 60	114 40	114 30	+0 62
215	A.T.T.	241 30	245	245 50	+1 74
98	Anglo Amer C.	93 10	96 20	96 20	+3 33
189	Amgold	173 50	172 70	172 70	-0 46
179	Banco Santander	197 50	198 90	193 60	-1 97
720	B.A.S.F.	713	720	720	+0 98
865	Bayer	880	879	882	+0 23
42	[illegible] Plc	40	38 80	38 80	-3 00
25	Buffelsfont.	24 50	24 60	24 75	+1 02
121	Chase Manh.	133 60	137 80	137 80	+3 14
1890	Daimler Benz	1852	1850	1850	-0 11
80	De Beers	60 80	61	60 50	-0 49
2280	Deutsche Bank	2285	2275	2280	-0 22
1240	Dresdner Bank	1188	1180	1185	-0 25
40	Driefontein	34 50	35 15	35 20	+2 03
235	Du Pont-Nem.	251 40	251	250 80	-0 24
215	Eastman Kodak	215	215 30	216 70	+0 79
9 50	East Rand	8 80	8 80	8 80	....
28	Echo Bay	26 50	26 10	26 15	-1 32
144	Electrolux	150	150 10	150 10	+0 07
101	Ericsson	114 90	116	116	+0 96
315	Exxon Corp.	312	318 70	320	+2 56

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
198	Ford Motor	211 30	...	....	...
27	Freegold	25 80	25 60	26	+0 78
11 50	Gencor	11 30	11 05	11	-2 65
390	Gén. Elect.	418	421	422	+0 96
166	Gén. Motors	165 20	169 20	166 10	+0 54
290	Gén. Belgique	295 60	....	...	...
33	Gd. Métropol.	33 80	32 70	32 75	-3 11
45	Guinness	42 50	43 30	42 50	....
19	Hanson PLC	18 35	18 50	18 30	-0 27
10	Harmony Gold	7 95	8	8	+0 63
280	Hewlett Packard	307 30	305	305	-0 75
30	Hitachi	30	29 70	30	..
800	Hoechst	809	806	809	...
63	Homestak.	58 70	59 10	58 70	...
86	I.C.I.	83 80	82 95	83 40	-0 24
350	I.B.M.	345 10	351 30	351 10	+1 74
330	I.T.T.	363	366 50	366 50	+0 96
156	Ito Yokado	155 30	155 30	153 60	-1 09
48	Matsushita	46	46 20	45 20	-1 74
215	Mc Donald's	248	248 70	247	-0 40
210	Merck	244 80	242	243	-0 74
515	Minnesota M.	568	550	550	-3 17
35	Mitsubishi	38 70	....	....	...
320	Mobil corp.	320 40	....	....	....
315	Morgan J.P.	328	..	..	...
3780	Nestlé	3857	3825	3800	-1 48
111	Norsk Hydro	104 50	104 50	103 70	-0 77
54	OFSIL	55 70	57 80	57 85	+3 86
1180	Pétrofina	1277	1300	1280	+0 23
395	Philip Morris	420	425 10	426	+1 43
60	Philips	58 50	59	59 50	+1 71
60	Placer Dome	58 50	59 25	58 60	+0 17
265	Procter Gamble	288 80	291 80	287 30	-0 52
153	Quilmès	154	153	153	-0 65
14 50	Randfontein	13 10	13 26	13 35	+1 91
240	Rhone Poul. Rorer	270	272	271	+0 37
430	Royal Dutch	440	439	440 60	+0 14
52	R T Z	51 20	50 10	51 25	+0 10
12 50	Saat.& Saatchi	12 55	12 40	12 40	-1 20
19 50	St Helena	18 80	18 90	18 90	+0 53
340	Schlumberger	334	323 10	326	-2 40
44	Shell transp.	44 05	43 40	43 75	-0 68
1890	Siemens	1952	1948	1979	+1 38
173	Sony	161	162	159 10	-1 18
70	Sumitomo Bank	72 50	70 90	70 90	-2 21
139	T.D.K.	140	143 10	142 90	+2 07
44	Telefonica	48 50	47 70	49	+1 03
23	Toshiba	25 05	24 80	25	-0 20
560	Unilever	551	552	551	...
230	Unit.Techn.	235	236 10	236	+0 43
158	Vaal Reefs	144	146 40	147	+2 08
915	Volkswagen	945	928	928	-1 80
210	Volvo	235	222	222	-5 53
63	West. Deep.	54 20	56 55	56 50	+4 24
395	Xerox Corp.	402 70	407 70	407 70	+1 24
105	Yamanouchi	102	101 50	102 30	+0 29
3 62	Zambia Cop.	3 50	3 63	3 51	+0 29

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	100 08	3 41
10,80% 79/94	102 06	2 16
Emp.Etat 13,4% 83	104 80	12 11
Emp.Etat 12,2% 84	100	12 18
10,26% mars 86	105 60	6 99
OAT 10% 5/2000	111 20	4 74
OAT 9,8% 12/1997	107 55	9 17
OAT 9,8% 1/1996	104 41	7 79
PTT 11,2% 85	107	9 83
CFF 10,30% 86	105 20	7 62
CFF 10,25% nov 90	109 80	6 90
CNA 10 % 1979	....	6 86
CNB Bques 5000F	99 45	3 22
CNB Paribas 5000F	....	3 22
CNB Suez 5000F	....	3 22
CNI 1/82 5000F	99 20	3 22
CNT 9 % 86	....	4 94
CRH 10,90% déc.85	110 83	8 63
CHARB FCE 3% 100	153	....
CNCA	1030	....
Cerus	2180	....
Alcatel 6 % janv. 89	653	....
Ly. Eaux cv 6,5%	792	....
Thoms. cv 9,2% 86	734	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1575	1550
Arbel	436	436
Bains C.Monaco	900	901
B.Hypoth.Europ.	300	....
B.N.P. Intercont.	310	308 20
Bénédictine	2270	....
Bidermann Internat.	480	....
Blanzy Ouest	1100	....
B T P	30 30	29 50
Cambodge	890	880
Carbone Lorraine	308	305
Case Poclain	3 40	....
C.B.C.	252 90	251 90
C.E.G.F (Frigor.)	713	711
Centenaire Blanzy	315	315
Ceragen	23 10	23 35
Champex Ny	28	....
CIC (CIP)	121	121
C.I.M.	822	....
C.I.T.R.A.M. (B)	2506	....
Comiphos	595	605
Cie Industrielle	3720	....
Cpt Lyon Alemand	299	299 90
Concorde	520	520
Conser.Mét.Prov.	13 10	....
Crédit Gén.Ind.	110 50	....
Cr Universel (Cie)	380	....
Darblay	650	....
Delmas Vieljeux	1996	2000
Didot Bottin	560	565
Eaux Bassin Vichy	3000	3001
Ecia	262	262 20
Ent.Mag. Paris	4200	....
Eridania-Béghin CI	469	470
Fidei	385	380
Finalens	300	....
F.I.P.P.	48 70	....
F.N.A.C.	1639	1640
Foncière (Cie)	459 90	460
Foncina	309	314
France I.A.R.D.	300	....
France SA (La)	1244	1240
From. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	380	380
Genefim	284	264
Gévelot	537	....
G.F.C.	364	357
Groupe Victoire	889	....
G.T.I (Transport)	241	240
Immobail	329	315
Immobanque	630	627
Im.Marseillaise	4050	....
Invest.(Ste Cle.)	3120	3000
Lambert Frères	....	....
Lille Bonnières	920	....
Locafrancaise	464	465
Louis Vuitton	720	519
Louvre	2040	2012
Lucia	264	....
Machines Bull	20 90	21
Mag.Uniprix	168 10	168 20
Magnant	640	....
Métal Déployé	355	358
Mors	43 10	42 10
Navigation (Nle)	172	170
Optorg	230	230
Ordal (CI)	541	512
Origny-Desvroise	460	445
Palais Nouveauté	1211	....
Paluel Marmont	500	500
Parfinance	180	....
Paris France	238	....
Paris Orléans	178	176 10
Parthena Invest	370	370
Pathé Cinéma	....	....
Piper Heidsieck	823	823
Porcher	292	....
Promodès (CI)	382	....
Publicis	500	500
Rochefortaise	118	118
Rosario	133	130
Rougier	208	208
S.A.C.E.R.	517	....
S.A.F.A.A.	210	....
S.A.F.I.C Alcan	189 20	....
Saga	355	355
Saint Dominique (F.)	118 70	118
Salins du Midi	525	526
Savoisienne M.	142	....
S.C.A.C.	690	....
Sanofi	515	515
S.Eaud.Part.(M)	158	158
Silic	525	530
Simlo	84	86
S.I.P.H.	110 10	....
S.M.C.I.	68	68
Sofal	475	....
Sofio	209	....
Soficel	1020	1010
Sofitam (ex Sasam)	70	62 60
Sofragi	2299	....
Soudure Autogène	800	800
Sovabal	250	....
Stami	550	....
Taittinger	2020	2025
Tastet-Acquitas	221	....
Tour Eiffel	209	208
Uliner	1030	1030
Vicat	447	....
Vinipix	1500	....
Virax	110	....
Maroc Sté Brasserie	500	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	510	....
Akzo Nv Sico	400 60	....
Alcan Aluminium	88 20	....
American Brands	221 40	....
Arbed	440	....
Asturienne Mines	80 10	80 10
Banco Popular Espa.	470	486
B.Reglements Int.	21500	....
Can.Pacifique	62	....
Chrysler Corp.	145	138
C I R	3 97	....
Commerzbank	809	820
Dow Chemical	289 50	281 30
Fiat	17 20	....
GBL (Bxl Lamb.)	439	420
Gevaert	826	....
Glaxo Holdings Ltd	67	68 80
Goodyear Tire	369	370
Grace and Co (WR)	174	166
Honeywell Inc.	306	321
Johannesburg	54 90	....
Koninklijke Pakhoed	74	....
Kubota	21 90	....
Midland Bank	39	32
Noranda Mines	72	....
Olivetti priv.	4 55	4 55
Pfizer Inc	404 10	410
Ricoh	25	....
Robeco	282 20	281 30
Rodamco NV	132 70	131 90
Rolinco	277 20	275 50
Saipem	4	....
Sema Group	24 80	24 80
SKF Aktiebolaget	52 20	....
Tenneco Inc	170 50	....
Toray Ind.	25	....
West Rand Cons.	4 50	4 57

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	650	...
Calciphos	74	....
C G H Cogemhor	7 25	....
Coparex	587	....
Drouot Assurances	....	....
Electro-Banque	....	....
Europ. Accum.	80	80
Europ Soufres Ind.	11 60	....
Gachot S.A.	41	41
Guy Degrenne	355	....
Lecteurs du Monde	167 10	167 10
Nicolas	1060	....
Particip. Perrier	300	....
Quadrant	40	....
Rorento N.V.	237 10	238
St-Gobain-Emballage	1612	....
Schlumberger Ind.	540	....
S.E.P.R.	1440	....
S.M.T. Goupil	1	....
S.B.R. act. B	226 10	....
Waterman	1100	....

SICAV (sélection) 13/11

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Action	192 19	187 06
Améri-gan	7596 17	7304 01
Amplitude	616 08	598 15
Associc	1152 59	1152 59
Ascot Fonc.	411 01	400 99
Aurecic	1041 71	1011 37
Avenir Alizes	1723 06	1689 27
Axa Capital	179 02	173 81
Axa Court Terme	8308 95	8308 95
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	889 89	863 97
Axa.Ep.Fr.Ex Agepargn	780 76	758 02
Axa Europe	124 70	121 07
Axa Investiments	105 88	102 80
Axa NPI	113 75	110 44
Axa Ob.Fr.Extrans	147 88	143 57
Axa Ob.In.Ex Mu.U.Sa	132 20	128 35
Axa Pram.Ex Agepre.	121	117 48
Axa S&Ex.Dr.Sele	146 97	142 69
Axa Valeurs PER	119 45	115 97
Cadence 1	1065 86	1044 96
Cadence 2	1053 98	1033 31
Cadence 3	1065 56	1044 66
Capimonétaire	6563 40	6556 84
Capiobli	6785 37	6652 32
Capipacic	1387 78	1367 27
Comds	1390 12	1356 21
Compavalor	3668 23	3662 74
Convertamo	324 88	318 51
Credinter	430 53	417 99
Crédit Mutuel Capital	1341 58	1315 27 •
Cred.Mut.Ep.Cour.T	698 89	698 89 •
Cred.Mut.Ep.Index	93 88	91 37
Cred.Mut.Ep.J	72635 32	72635 32
Cred.Mut.Ep.long.T	191 80	186 67
Créd.Mut.Ep.Monde	1105 26	1075 68
Cred.Mut.Ep.Quatre	1111 81	1082 05 •
Dieze	1323 79	1291 50
Drouot France	832 25	808 01
Drouot Sécurité	222 45	215 97
Ecocic	1057 87	1027 06
Ecopar	126 08	122 41
Ecureuil Capitalisation	2702 52	2675 76
Ecureuil Géovaleurs	2332 44	2284 50 •
Ecureuil Invest.	150 54	146 16
Ecureuil Monepremière	70119 39	70119 39 •
Ecureuil Monétaire	41092 08	41092 09 •
Ecureuil Trésorerie	2533 89	2533 89 •
Ecureuil Trimestr.	2036 82	2016 65
Elancial	109 78	108 58
Energia	260 70	248 88
Eparcic	3765 57	3765 57
Eparcourt-Sicav	4522 46	4511 18
Epargne Associa.	26507 05	26205 23
Epargne Capital	11336 29	11224 05
Epargne Croissance	1672 82	1628 05
Epargne Obligat.	204 78	199 30
Epargne Première	15059 15	14946 05 •
Epargne-Unie	1272 58	1241 54
Epargne Valeur	430 27	418 75
Euro Cash capi.	8252 19	8252 19 •
Eufinvest capi.	579 30	582 43 •
Euro Solidarité	1090 30	1069 60
Eurocic Leaders	989 12	960 31
Eurodyn	1112 42	1085 29
Euro Gan	5869 20	5643 46
Europe Nouvelle	503 44	480 61
Fonsicav	15069 50	15069 50 •
France-gan	9470 52	9106 27
France Garantie	273 29	272 74 •
France Obligations	496 67	491 75
Francic	438 98	426 17
Francic Pierre	95 70	92 91
Francic-Regions	1079 55	1048 11
Fructi-Associations	36 76	36 76
Fructi-Capi	44 41	43 76
Fructidor	239 15	235 62
Fructifrance action C.	886 83	865 20
Fructifrance action D.	866 73	845 58
GAN Rendement	5228 31	5151 04
Gestilion	15586 51	15488 07
Gest.Associations	171 03	167 27
Horizon	1232 47	1196 57
HLM Monétaire	14565 18	14565 18
Indicia	1021 38	1001 20 •
Indust.Fse.Court.T	1538 60	1538 60 •
Interepar	107383 27	104255 60
Interobli	14564 34	14278 76
Intersélection Fce	518 05	507 89
Japacic	138 91	134 86
Jeunepargne	295 13	290 77
Latitude	2350 68	2347 06
Laumi C.T.	13099 58	13099 58
Laumi L.T.	6736 35	6540 15
Lion Association	11793 91	11793 91
Lion Institution	31311 03	31232 95
Lionplus	1038 53	1018 17
Lion Trésor	2236 09	2213 95
Lion 20 000	27354 05	27354 05
Livret Bourse Inv.	556 55	540 34
Livret Portefeuil	695 79	675 52
Méditerranée	161 30	156 60
Mensuel CIC	10224 06	10122 83
Moneden	71195 33	71195 33
Mone.J	37874	37874 •
Monévalor	85698 75	85698 75
Mutualité dépôts	14202 43	14174 06
Natio Court Terme	296887 00	296887
Natio-Epargne	18809 20	18424 95
Natio-Ep. Ret.	123 98	120 66
Natio Eparg.Trésor	8209 48	8193 09
Natio-Fsa.index	993 20	966 62
Natio-Imm.	1077 06	1048 22
Natio-Inter	1479 47	1439 87
Natio-Monétaire	26372 70	26372 70
Natio-Opportunités	974 20	948 13
Natio-Patrimoine	1337 67	1301 87
Natio-Perspectives	1018 16	990 91
Natio-Placements	66973 81	66973 81
Natio-Revenu	1040 46	1030 16
Natio Sécurité	12571 31	12571 31
Natio-Valeurs	853 36	830 52
Nippon-Gan	4495 68	4322 77
Nord Sud Dévelop.	1637 98	1634 71
Obli-Associations	162 13	160 52
Oblicic-Mondial	2687 75	2648 03
Oblicic-Régions	1064 60	1048 87
Oblifutur	2999 72	2926 56
Oblig. très caté.	183 27	180 56
Oblition	1414 54	1400 53
Oblisécurité Sicav	13501 36	13501 36
Oraction	990 50	966 34
Orvalor	7057 73	6919 34
Paribas Capitalisation	1581 71	1568 19
Paribas Opportunités	122 76	117 76
Paribas Patrimoine	571 39	548 10
Patrimoine Retraite	234 83	230 23
Pervalor	617 76	605 86
Placement A	1455 57	1427 03 •
Placement J	7548 39	7533 32 •
Placement M	70066 53	69926 68 •
Placement Nord	896 31	878 74 •
Plénitude	135 60	131 65
Poste Croissance	22784 87	22761 91
Poste Gestion	68810 93	68810 93
Première Oblig	11135 26	11124 14
Prévoy. Ecureuil	116 70	115 54
Priv'Associations	30735 21	30735 21
Proficius	979 96	956 06
Quartz	131 58	128 37
Réalvalor	696 10	682 45
Revacic	161 25	158 87
Revenus Trimestr.	5452 49	5398 50 •
Revenu-Vert	1165 98	1137 54
St Honoré Vie & Santé	971 27	927 23
St Honoré Bons du Tr.	11717 03	11658 74
St Honoré Global	224 06	213 90
St Honoré Invest.	750 53	716 50
St Honoré Pacifique	592 16	565 31
St Honoré PME	471 69	450 30
St Honoré Réal.	15646 38	15584 04
Sécuricic	1816 47	1816 47
Sécuri-Gan	13447 67	13183 99
Sécuritaux	1451 07	1451 07 •
Sicaden	719 20	708 57
Sicav Associations	1924 59	1924 59
SFI-CNP Assur.	648 28	629 40
S.G. Fr. opport. C et D	1084 86	1063,59
Sicav 5.000	436 62	423 96
S.I. Est	1297 02	1259 24
Silvafrance	673 80	655 77
Sivam	385 77	375 45
Siverente	217 21	212 95
Sivinter	420 17	408 92
S.N.I.	1066 49	1035 43
Sogenfrance C et D	1100 30	1078 73
Sogépargne	307 39	301 36
Sogevar	938 96	920 55
Soginter	1247 80	1223 14
Soleil Investissements	574 65	562 55
Solsaco	2242 99	2237 40
State Street Act. Eur.	8781 28	8484 33 •
State Street Act. Frce.	9902 83	9814 40
St. Str. Act.Japon	9659 24	9332 60
State Street Emer. Mts	11560 46	11004 67
St.Street OAT Plus	10801 15	10687 40
Stratégie Actions	823 18	791 52 •
Stratégie Rendement	1480 63	1434 02 •
Technocic	992 41	983 50
Techno-Gan	5515 45	5303 32
Thesora	891 75	684 90 •
Trésor Plus	1363 79	1350 29
Trésor Trimestriel	1041 62	1031 31
Trésoricic	135926 06	135926 06
Trilion	5280 75	5193 24
UAP Investissement	421 08	405 84
UAP Actions France	575 45	554 65
UAP Act. Select	606 03	584 13
UAP Aedificandi	525 40	506 41
UAP Alizé	208 26	200 73
UAP Alto Sicav	165 78	159 79
UAP Moyen Terme	147 80	142 46
UAP Première Cat.	11423 23	11010 34
Uni-Associations	127 82	127 82 •
Uni-Foncier	1177 01	1148 30
Unifrance	570 16	556 25
Uni Régions	1210 04	1180 53
Univer	245 52	245 52 •
Univers Actions	1204 78	1175 38
Univers Obligations	1818 95	1774 59
Valorg	2139 45	2137 31
Valreal	55698 47	55658 64

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 16/11	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 285	....	5 1	5 6
Ecu	6 632	....	....	....
Allemagne (100 dm)	337 300	....	327	347
Belgique (100 F)	16 404	....	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	299 800	....	290	310
Italie (1000 lires)	3 947	....	3 5	4 2
Danemark (100 krd)	87 890	....	83	91
Gde-Bretagne (1 L)	8 174	....	7 7	8 5
Grèce (100 drachmes)	2 597	....	2 1	2 8
Suisse (100 f)	373 540	....	362	382
Suède (100 krs)	89 590	....	85	93
Norvège (100 k)	82 810	....	78	86
Autriche (100 sch)	47 941	....	46 6	49 6
Espagne (100 pes)	4 712	....	4 4	5
Portugal (100 esc)	3 800	....	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 195	....	4	4 4
Japon (100 yens)	4 270	....	4 1	4 3

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/11
Or fin (kilo en barre)	57400	57950
Or fin (en lingot)	57450	57950
Napoléon (20f)	329	330
Pièce Fr (10 f)	405	.....
Pièce Suisse (20 f)	328	331
Pièce Latine (20 f)	332	330
Souverain	432	422
Pièce 20 dollars	2250	2255
Pièce 10 dollars	1090	1030
Pièce 5 dollars	650	.....
Pièce 50 pesos	2130	2170
Pièce 10 florins	335	338

CARNET DU Monde

Naissances

– Henri et Lenka LE ROY,
Bonaventure et Valérie LE ROY,
ont le plaisir d'annoncer la naissance, à Paris, de

Edouard,
le 8 novembre 1992,

et de

Rodrigue,
le 5 novembre 1992.

– Anne PAUMIER,
Alain, Emilie, Julie GINTRAND,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Gaspard,

le 4 novembre 1992, à Angers.

1, rue du Vieux-Pont,
49290 Chalonnes-sur-Loire.

– Le docteur
Jacques BESSUGES et Mme,
née Malouvier,
sont heureux d'annoncer les naissances de
leur vingtième petit-enfant,

Laura,

chez François-Xavier BESSUGES
et Françoise, née Meusy,
le 26 mai 1992,

et de leur vingt et unième petit-enfant,

Alice,

chez Patrice GRENIÉ et Geneviève,
née Bessuges,
le 9 novembre 1992.

Le Ségur, au Breuil,
87370 Bersac-sur-Rivalier.

– M. Pascal RICHARD et Mme,
née Anne Fabre,
partagent avec
Quentin et Nicolas
la joie d'annoncer la naissance de

Ophélie,

à Lyon, le 12 novembre 1992.

– Maurice et Michou CHEMIN
ont la joie d'annoncer la naissance de leur premier petit-fils

Pierrick,

chez Christelle et Stéphane,
le 31 octobre 1992.

Impasse des Mothes,
17190 Saint-Georges-d'Oléron.

Adoptions

– Christine et Yannick
DAGORNE-LABBE,
ont la joie d'annoncer l'arrivée dans leur foyer de

Paul-Olivier,

né le 16 mai 1992.

53, rue Gambetta,
92800 Puteaux-La Défense.

Décès

– Clermont-Ferrand. Souvigny.

Mme Louis Auger,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Marie-Hélène et Jean-Pierre Bernard,
Nicolas, Nathalie et Etienne,
Catherine et Pierre Volpilhac,
Aude, Anne et Bertrand,
Dominique Auger,

M. et Mme Joannès Auger,
M. et Mme Jean Charpy,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis AUGER,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 13 novembre, à l'âge de soixante-douze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 17 novembre, à 10 heures, en l'église Saint-Jean-Marie-Vianney (Vallières).

L'inhumation aura lieu le même jour au cimetière de Souvigny (Allier).

Des dons pourront être adressés à la Fondation pour la recherche médicale, 54, rue de Varenne, 75007 Paris.

– Mme François Baud,
Ses enfants,
Et petits-enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès du

colonel François BAUD (c. r.),
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu le 25 octobre 1992.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

2668, avenue de la Résistance,
83000 Toulon.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Lyon.

M. et Mme Régis Deroudille
et leur fils,
M. et Mme Jean-Albert Deroudille
et leurs filles,
M. et Mme Pierre Maréchal
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Deroudille et Bordas,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

René DEROUDILLE,
chevalier de la Légion d'honneur,
pharmacien honoraire,
critique d'art,

survenu le 11 novembre 1992, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Selon la volonté du défunt, la cérémonie religieuse suivie de l'inhumation a eu lieu à Largentière (Ardèche), dans l'intimité familiale.

Une messe du souvenir sera célébrée le samedi 28 novembre, à 10 h 30, en la basilique Notre-Dame de Fourvière, à Lyon.

Né Uzès en 1911, René Deroudille commença dès 1932 à écrire sur la peinture. Avec Reine Bruffacher, il créa en 1947, l'Arc en ciel, mouvement populaire d'éducation plastique. Aux Choralies de Vaison-la-Romaine, à la création desquelles il participa en 1953, il se chargea des expositions, dont celle de 1956, « Sculptures au soleil », fit date. Il publia en 1968, chez Bordas, un livre sur Fernand Léger. Collaborateur aux journaux *Arts, Cimaise, Aujourd'hui, le Tout-Lyon, Dernière Heure lyonnaise, Dauphiné libéré, Lyon-Matin*, il fut le premier président de l'Association lyonnaise des critiques d'art. Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier du Mérite national au titre du ministère de la culture.

91, rue Garibaldi,
69006 Lyon.

– Sa famille,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur
Bernard LECAILLON-THIBON,

survenu à Perpignan, le 5 novembre 1992.

Selon sa volonté, les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.

– Mme Hélène Donneaud,
M. et Mme Bernard et Claudie Donneaud
et leurs enfants,
M. et Mme Roger et Thérèse Mattera
et leurs enfants,
Les familles Brigol, Donneaud, Bouche, Bouchet, Vimal, Rouvillois,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès brutal de

M. Rémi DONNEAUD,

survenu le 12 novembre 1992, dans sa soixante-neuvième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale, le samedi 14 novembre, à Excideuil (Dordogne).

Un office religieux sera célébré à Paris ultérieurement.

11, rue de l'Armorique,
75015 Paris.

– Mme Jean Massat,
M. et Mme Jacques Massat,
M. et Mme Paul Techer,
ses enfants,
Karine et Mathieu Massat,
Rieul et Anne-Laure Techer,
ses petits-enfants,
M. et Mme Léon Massat,
M. et Mme Jean Guibert,
Mme Jean Defosse,
ses frères et sœurs,
Ses neveux, nièces,
Et toute la famille,
font part du décès de

Jean MASSAT,
ingénieur général
des Ponts et Chaussées honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
officier des Palmes académiques,

survenu le 3 novembre 1992.

La cérémonie religieuse a eu lieu le jeudi 5 novembre, en l'église Saint-Hilaire de Niort.

17, rue de l'Auvergne,
79000 Niort.
Jacoy,
09320 Massat.

– Bertrande Mérien,
son épouse,
Marie-Bertrande,
Pierre et Corinne,
ses enfants,
Pierre,
son petit-fils,
Marie-Louise Mérien,
sa sœur,
Ses très proches,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Pierre MÉRIEN,
inspecteur général honoraire
de l'administration
de l'éducation nationale,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
chevalier des Arts et des Lettres,

survenu à Paris, le 10 novembre 1992, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

15, rue Faidherbe,
75011 Paris.
5, rue Saint-Louis-en-l'Ile,
75004 Paris.
33, rue Jacob,
75006 Paris.
10, rue Jules-Lemaître,
75012 Paris.

– Mme Paul Rassat,
née Odette Faure,
son épouse,
Le professeur Michèle-Laure Rassat
et M. Gérard Paulhac,
ses fille et gendre,
Philippe-Emmanuel, Jean-Régis et Paul-Edouard Paulhac,
ses petits-fils,
font part du rappel à Dieu de

M. Paul RASSAT,

survenu le 9 novembre 1992, à Paris, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité, en l'église Saint-Martin d'Auxy (Loiret), le vendredi 13 novembre, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

34, rue Cantagrel,
Paris-13e.
6, place de la Sorbonne,
75005 Paris.

Remerciements

– Mmes Nathalie, Séverine et Marine Guiot,
ses filles,
M. (†) et Mme Jean Guiot-Despature,
ses parents,
Ses frères, sœur, belles-sœurs, neveux et nièce,
Et toute la famille,
vous remercient de tout cœur de la part que vous avez prise à leur peine lors du départ accidentel de

M. Alain GUIOT,

et comptent sur vos prières.

– J.-J. Moscovitz,
son épouse,
Et ses enfants,
Ainsi que tous les membres de sa famille de Nice,
tiennent à remercier ceux et celles qui ont manifesté leur sympathie à l'occasion du décès de

Jules Elie MOSCOVITZ,

survenu le 9 novembre 1992, à Nice, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Messes anniversaires

– Messe souvenir de

M. Fernand GAUCHARD,

le samedi 5 décembre 1992, en l'église Saint-Louis des Invalides, à 10 heures.

Anniversaires

– Pour le vingt-neuvième anniversaire de la mort de

Jacques FELDMAN,

son souvenir est rappelé à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

– Pour le quinzième anniversaire du rappel à Dieu de

Edouard THIBAULT,
ancien député,
ancien ministre.

Sa famille
rappelle son souvenir.

Soutenances de thèses

– Le 9 novembre 1992, à l'université Paris-VII, Didier Privat a soutenu, et obtenu avec mention « très honorable », son doctorat de sociologie : « Le fait divers à travers sa représentation sociale (du « canard » au « fait de société ») ».

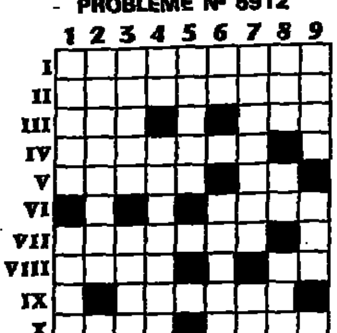
CARNET DU MONDE
Renseignements : 40-65-29-94
Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	96 F
Abonnés et actionnaires	85 F
Communicat. diverses	100 F
Thèses étudiants	55 F

THÈSES
Tarif Étudiants
55 F la ligne H.T.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5912



HORIZONTALEMENT

I. Meuble où l'on peut ranger les ficelles. – II. Ont besoin d'une essence de très bonne qualité. – III. Siège de cérémonies. Quand elle est seconde, c'est une solution. – IV. Donner plus d'importance. – V. Connaît la loi musulmane. Qui a tout quitté. – VI. Rivière. – VII. Qui peut avoir une grande portée. – VIII. Victime d'une tromperie. Un vague sujet. – IX. Vastes plaines. – X. Nom qu'on peut donner au morpion ou à la souris. Cachées. – XI. De grosses tranches. Objet d'une question.

VERTICALEMENT

1. Meurt où il s'attache. Bonne, elle peut nous donner le remède. – 2. Peuvent trouver dans la danse un moyen de s'exprimer. Conjonction. – 3. Vaut une prune. Paraît très grand quand il est plat. – 4. Pronom. S'attrapent généralement à la main. – 5. Fit entendre un son de cloche. – 6. En France. Ne peut dévorer que des yeux. – 7. Expire brutalement. Plus dans le coup. – 8. Est rond. Vieille ville. Foncer. – 9. Ne favorisait pas l'apaisement. Homme de robe. Symbole.

Solution du problème n° 5911

Horizontalement

I. Saut de carpe. Aïe ! – II. Entreteneur. – III. La. On. Soma. Cerf. – IV. Egoutture. Ch. Er. – V. Cr.Verre de lampe. – VI. Tagal. Exécution. – VII. Im. Ile. Isabelle. – VIII. Omelette. Ali. – IX. Né. Ra. Menuise. – X. Sébile. Se. Ost. – XI. Erésipèle. Fanée. – XII. Soi. Renard. Zn. – XIII. Snob. Sèves. – XIV. Essieu. Fuseau. – XV. Hé ! Estropie. Lie.

Verticalement

1. Sélectionnés. Eh ! – 2. Anagramme. Rosse. – 3. Ut. Seins. – 4. Trouvailles. Oie. – 5. Dentelle. Birbes. – 6. Et. Tr. Etripe. Ut. – 7. Césure. Talent. – 8. Anorexie. Ela. Io. – 9. Remèdes. Ers. – 10. Pua. Ecales. Défi. – 11. Er. Club. Nef. Vue. – 12. Château. Axes. – 13. Aïe ! Million. Sel. – 14. Repolissez ! At. – Effréné. Etendue.

GUY BROUTY

SOLIDARITÉ

Semaine de la bonté

Cas n° 11. – Ludovic, vingt et un ans, vit seul, sans aucune aide familiale. Il est logé dans un foyer de jeunes travailleurs et prépare son baccalauréat au lycée, il ambitionne ensuite d'entrer dans un IUT commercial, en étant maître d'internat. Ce courageux jeune homme ne peut plus être aidé par l'Aide à l'enfance. Il n'a donc aucune ressource. Il faudrait à Ludovic, pour subvenir immédiatement à ses besoins et payer son loyer en continuant à poursuivre des études, une somme de 4 000 francs.

▶ *Les dons sont à adresser* à la Semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris. CCP 4 – 52X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81.

□ **Un concert de gala au profit de l'enfance autiste.** – Un concert de gala franco-américain au profit de l'enfance autiste aura lieu, le dimanche 22 novembre, à 19 h 30, à l'Opéra Garnier. Ce concert est organisé par la *Bibliothèque nationale* à l'occasion d'un jumelage avec la *Library of Congress* de Washington et avec le soutien du *Conseil supérieur* du mécénat culturel ainsi que de l'Association française d'action artistique. Des œuvres de Leonard Bernstein, Ernest Bloch, Schubert et Beethoven seront interprétées par l'American Chambers Players. Les recettes de la soirée seront versées à l'Ecole expérimentale de Bonneuil (Val-de-Marne), qui est dirigée par Mme Maud Mannoni et accueille des jeunes psychotiques. Lors de l'entracte, les spectateurs pourront visiter la bibliothèque-musée de l'Opéra Garnier, récemment restaurée.

▶ **Renseignements : WAB production, 21, rue du Petit-Musc, 75004 Paris. Prix des places : de 200 à 1 000 F.**

LOTO — SAMEDI 14 NOVEMBRE 1992

19H55 : 6 – 10 – 14 – 30 – 35 – 44 – complémentaire 16

6 bons numéros	1	12 889 475 F
5 bons numéros + complémentaire	11	111 575 F
5 bons numéros		8 060 F
4 bons numéros		160 F
3 bons numéros		16 F

20H35 : 9 – 12 – 23 – 30 – 35 – 46 – complémentaire 7

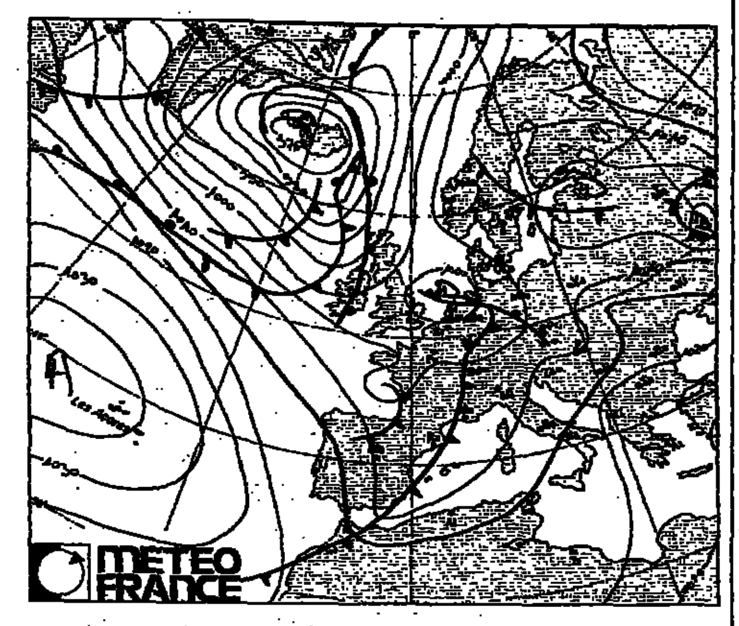
6 bons numéros	1	25 330 025 F
5 bons numéros + complémentaire		40 720 F
5 bons numéros		6 210 F
4 bons numéros		143 F
3 bons numéros		15 F

LOTO SPORTIF — RESULTATS OFFICIELS

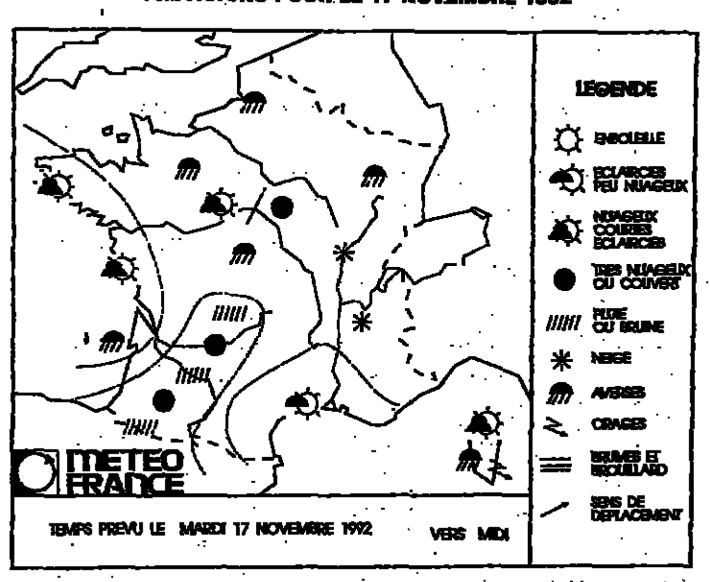
	39	21 604 F
	776	1 085 F
	7 860	111 F

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16 NOVEMBRE A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 17 NOVEMBRE 1992



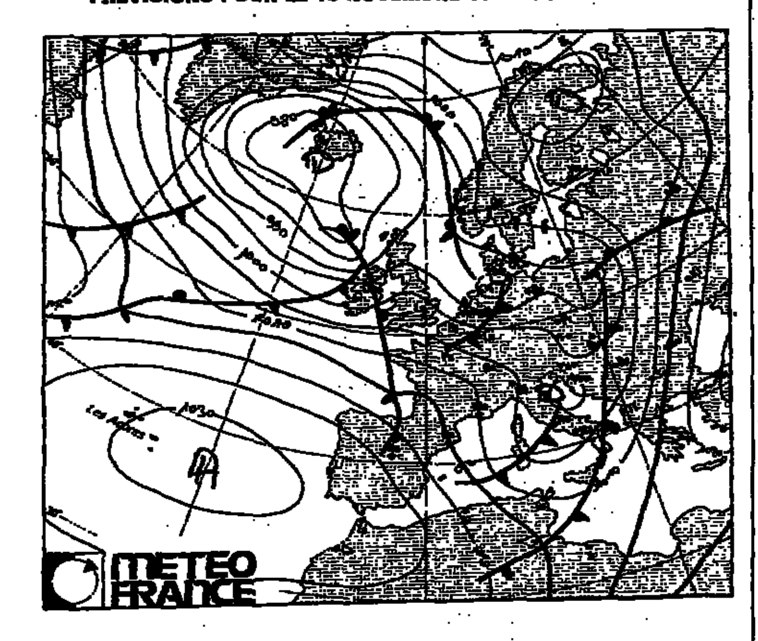
Mardi : averses et vent. – *Si l'on excepte le Languedoc-Roussillon et la Provence, qui connaîtront un temps assez ensoleillé, mais au prix d'un fort vent de nord-ouest, tout le reste du pays sera sous la domination des nuages ; ceux-ci donneront un peu partout de courtes averses, ainsi que de la neige en montagne au-dessus de 1 200 mètres sur les Pyrénées, 800 mètres sur les autres massifs.*

Les régions atlantiques connaîtront toutefois une légère amélioration l'après-midi.

Les températures seront proches des normales saisonnières ; les minimales seront voisines de 7 degrés sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique, de 9 degrés sur celles de la Méditerranée, et de 4 degrés dans l'intérieur ; quant aux maximales, elles seront comprises entre 7 degrés et 10 degrés sur la moitié nord, entre 10 degrés et 14 degrés sur la moitié sud.

Le vent de nord-ouest soufflera fort sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique : jusqu'à 80 km/h en pointe ; en Méditerranée, tramontane et vent d'ouest atteindront 90 km/h et même 110 km/h en Corse.

PRÉVISIONS POUR LE 18 NOVEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 16-11-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 15-11-1992 à 18 heures TUC et le 16-11-1992 à 6 heures TUC

FRANCE

AJACCIO	19	15	C
BIARRITZ	14	8	N
BORDEAUX	12	8	C
BOURGES	12	6	C
BREST	12	6	C
CAEN	13	6	C
CHERBOURG	12	4	C
CLERMONT-FER	15	1	N
DIJON	11	7	C
GRENOBLE	9	6	P
LILLE	11	7	C
LIMOGES	10	6	P
LYON	15	7	C
MARSEILLE	16	11	P
NANCY	10	3	C
NANTES	15	5	B
NICE	11	11	C
PARIS-MONTS	12	6	N
PAU	11	4	A
PERPIGNAN	11	9	N
POINTE-A-PITRE	29	22	–
RENNES	14	3	D
ST-ETIENNE	15	6	N
STRASBOURG	8	6	C
TOULOUSE	13	5	B
TOURS	13	8	C

ÉTRANGER

ALGER	23	12	C
AMSTERDAM	6	6	C
ATHÈNES	17	10	D
BANGKOK	31	24	N
BARCELONE	18	9	D
BELGRADE	12	7	N
BERLIN	4	2	C
BRUXELLES	10	7	P
LE CAIRE	26	17	D
COPENHAGUE	3	1	C
DAKAR	29	25	N
DELHI	30	15	D
GENÈVE	11	5	C
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	10	7	D
JÉRUSALEM	20	12	D
LISBONNE	16	11	D
LONDRES	10	4	N
LOS ANGELES	19	12	N
LUXEMBOURG	7	6	C
MADRID	12	–	–
MARRAKECH	22	11	P
MEXICO	20	–	–
MILAN	8	5	P
MONTRÉAL	1	–4	D
MOSCOU	2	–1	*
NAIROBI	22	16	N
NEW-YORK	4	1	D
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ	21	14	C
PÉKIN	6	–4	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	17	16	C
SÉVILLE	18	8	D
SINGAPOUR	32	25	N
STOCKHOLM	2	0	C
SYDNEY	21	17	C
TOKYO	18	11	D
TUNIS	25	12	N
VARSOVIE	3	–3	C
VENISE	9	6	C
VIENNE	6	3	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Seul

IL est *seul, devant la Haute Cour* comme au pied de l'ombre immense de la potence. Bien sûr, tout au long du chemin, les *amis sont là, qui lui tendent* cigarettes et verres de rhum. Mais sous les regards de la foule, il marche seul dans la lumière, précédant *sans même les voir ses* deux co-condamnés, noyés de pénombre, qui règlent leur pas sur le sien. Il sait qu'il lui faut être ferme, *mais il chancelle. Qu'il* lève les yeux, et la terreur de l'infâmie se réveilla. C'est si neuf, pour lui, la peur au ventre !

L'amertume de l'injustice l'emplit. Pourquoi moi ? Jusqu'ici, la vie lui avait été si douce ! L'insouciance du talent, la longue ivresse d'une jeunesse patricienne, aussitôt relayée par les honneurs, cet inimaginable cortège d'honneurs... Des coups, dans cette gloire ? Rien de sérieux. La vindicte tenace mais marginale d'une poignée de misérables, des jalousies si compréhensibles, de méchantes caricatures : tout juste des contretemps. Trois fois rien, préservé qu'il était par la bienveillance du père, ce père qui vient hier de l'abandonner sans un mot à la broyeuse aveugle. Qu'en a-t-il pensé ? lui demande Anne Sinclair. *« Vous me permettrez de le garder pour moi ».*

Et de rassembler, une nouvelle *fois, une défense que l'on sent* ressassée jour et nuit. N'ai-je point donné les ordres qu'il fallait, dès que j'ai pu ? *« On m'avait même traité de pédéraste »*, se souvient-il. Soudain, regonflé par son bon droit, il s'arrête, se retourne. Sur le ton d'hier, il vilipende la petite escouade d'adversaires qui trotte derrière lui, tout frétillants dans leurs robes neuves de procureurs. Mais à quoi bon ? C'est la foule qui a armé leur bras. C'est la foule qu'il faudrait insulter.

Il le sent bien. Il tente alors autre chose. Il exige des égards. Qu'on l'emmène au banc d'infâmie si l'on y tient, mais en gants blancs et en fourragère. Le malheureux ! Ne devine-t-il pas, lui si intelligent, que tout passe-droit, toute seconde supplémentaire de grâce, toute exigence quelle qu'elle soit, lui sont comptés à charge, le précipitent plus profond encore dans la houle de la vindicte publique ? N'entend-il pas gronder la haine ? Là où il ne croit demander que justice, la foule comprend qu'il cherche à se défiler, encore et toujours. Comment ? Encore des honneurs pour Monsieur ? Elle a eu des morts, la foule. Des petits morts sans honneurs et sans fourragère. Et elle n'attend qu'une chose : voir marcher Laurent Fabius la peur au ventre, sur le terrible chemin.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 16 novembre

TF 1

20.45 Variétés : Stars 90. Emission présentée par Michel Drucker. *Avec Sim, Pierre Palmade, Yves Rénier,* Nathalie Baye, Michel Fugain, Elsa, Jeanne Mas, Les Infidèles, Phil Barney, Bananarama, Evelyne Leclercq, Nicole Croisille, France Gall.

22.35 Côté enfants.

22.40 Magazine : Durand la nuit. Présenté par Guillaume Durand. En direct du Théâtre des Variétés. Les hommes politiques français sont-ils dépassés ?

0.00 Magazine : Minuit sport. Supercross de Bercy.

FRANCE 2

20.50 Téléfilm : Léon Morin, prêtre. De Pierre Boutron, avec Nicole Garcia, Robin Renucci.

22.25 *Savoir plus.* Magazine Diagnostic. Présenté par Martine Allain-Regnault et François de Closets. Les secrets de la mémoire, comment l'améliorer ?

23.40 Journal, Météo et Visages d'Europe.

0.00 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 Cinéma : Docteur Jivago. ■■ Film britannique de David Lean (1966). Avec Omar Sharif, Julie Christie, Alec *Guinness.*

0.00 Journal et Météo.

0.25 Magazine : A la une sur la 3.

0.55 ▶ Océaniques. *Magazine Opéra. L'Opéra-Bastille en question*, de Claire Newman.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Shirley Valentine. ■ Film britannique de Lewis Gilbert (1989). *Avec Pauline Collins, Tom Conti, Alison* Steadman.

22.15 Flash d'informations.

22.25 Le Journal du cinéma.

22.30 *Cinéma :* J'entends plus la guitare. ■ Film français de Philippe Garrel (1991). Avec Benoît Régent, Johanna Ter Steege, Yann Collette.

0.05 Cinéma : La Compagnie des loups. ■■ Film britannique de Neil Jordan (1984). Avec Angela Lansbury, Sarah Patterson, David Warner.

1.35 Le Journal du hard. Présenté par Philippe Vandel.

1.40 Cinéma : Barbara. Film français, classé X, de John Love (1990).

ARTE

20.40 Cinéma : Mes deux hommes. ■ Film allemand de Doris Dörrie (1985). Avec Heiner Lauterbach, Uwe Oschsenknecht, Ulrike Kriener (v.o.).

22.15 Cinéma : Pépé le Moko. ■■■ Film français de Julien Duvivier (1936). Avec Jean Gabin, Mireille Balin, Gabriel Gabrio.

M 6

20.35 Magazine : Ciné 6.

20.45 Cinéma : *Trois hommes et un couffin.* ■■ Film français de Coline Serreau (1985). Avec Roland Giraud, Michel Boujenah, André Dussollier.

22.45 Téléfilm : Le Pénitencier de l'enfer. *De William A. Graham, avec Stella Stevens,* Debbie Allen. *Les débuts d'une jeune gardienne.*

0.25 Magazine : Culture rock. La saga de Téléphone.

FRANCE-CULTURE

20.30 Le Grand Débat. La politique peut-elle échapper à la corruption ? Avec Yves Mény, Michel Polac, Pascal Clément, Jean-Pierre Michel et notre collaborateur Edwy Plenel.

21.30 A la recherche de René Bichet. Le Petit B.

22.40 La Radio dans les yeux. L'actualité du cinéma.

0.05 Du jour au lendemain.

0.50 Musique : Coda. *Les Amériques noires (jusqu'au 20 novembre).*

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de Londres) : Christ's Nativity, de Britten ; Trois chansons de Charles d'Orléans, de Debussy ; Irish Tenebrae, de Bingham ; On the Sheer Treshold, de Birtwistle ; Three Shakespeare Songs, de Vaughan-Williams ; Figure humaine, cantate pour double chœur mixte sur des poèmes d'Eluard, de Poulenc, par les Chanteurs de la BBC, dir. Simon Joly ; sol. : Alison Wells, soprano, Martyn Parry, orgue, *Perry Montague Mason, violon, Gregory* Knowles, percussion, Simon Limbrick, percussion.

23.09 Ainsi la nuit. Par Roubina Saidkhanian.

0.33 L'Heure bleue. L'actualité internationale du jazz, par Henri Renaud.

Mardi 17 novembre

TF 1

15.25 Série : Hawaii, police d'Etat.

16.10 Club Dorothée.

17.25 Jeu : Une famille en or.

17.55 Série : Hélène et les garçons.

18.20 Côté enfants (et à 22.30).

18.25 Feuilleton : Santa Barbara.

18.55 Magazine : Coucou, c'est nous !

19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.25).

20.00 Journal, Tiercé et Météo.

20.45 Cinéma : Inspecteur la Bavure. ■ Film français de Claude Zidi (1980).

22.35 Les Films dans les salles.

22.45 Sport : Boxe. Championnat d'Europe des poids légers, en direct de Levallois : Jean-Baptiste Mendy (France)-Paul Burke (Grande-Bretagne).

23.55 Magazine : Le Club de l'enjeu. Invité : Yvon Jacob, PDG de Legris Industrie ; Jean-Claude Inglessy, président de Primagaz.

0.30 *Journal, Météo et Bourse.*

0.40 Série : Intrigues.

FRANCE 2

15.30 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Vincent Scotto.

16.20 Jeu : Des chiffres et des lettres.

16.45 *Feuilleton : Beaumanoir* (et à 5.30).

17.15 Magazine : Giga.

18.30 Le Jeu !

19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.

20.00 Journal, Journal des courses et Météo.

20.50 Cinéma : Mad Max 3 (Au-delà du dôme du tonnerre). □ Film australien de George Miller et George Ogilvie (1985).

22.40 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Je ne suis pas une retraitée de l'amour. Reportages : *Ginger et Fred ; Le Séducteur ;* L'Amour interdit ; A cœur ouvert.

23.45 Journal des courses, Journal, Météo et Visages d'Europe.

0.05 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

15.35 Série : La croisière s'amuse.

16.20 Magazine : Zapper n'est pas jouer.

17.55 Magazine : Une pêche d'enfer.

18.25 Jeu : Questions pour un champion.

18.55 Un livre, un jour. *Vermeer,* de Pascal Bonafoux.

19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.

20.05 ▶ *Jeu : Hugodélire.*

20.15 Divertissement : La Classe.

20.45 Série : Les Aventures de Tintin. Objectif Lune, de Stéphane Bernasconi.

21.40 Magazine : Faut pas rêver. Zimbabwe : des pierres et des rêves, de Catherine Monfajon et Frédéric Tonolli ; France : à la rencontre de la calligraphie arabe, de Michel Marion et Antoine Mora ; Thaïlande : les cavaliers des nuages, de Raymond Adam et Pierre Leherle.

22.35 Journal et Météo.

23.05 Courts métrages : Libre court. Footing ; Casse-noisette ; La Mort des autres ; L'Arbre aux enfants.

0.15 Musique : Darius Milhaud. L'homme et sa musique, de Pierre Vozlinsky.

CANAL PLUS

15.10 Magazine : 24 heures (rediff.).

16.15 Cinéma : Les Clés du paradis. □ Film français de Philippe de Broca (1991).

18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.

18.50 Le Top. Niagara.

19.20 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invitée : Anémone.

20.30 Le Journal du cinéma.

20.35 Cinéma : Fenêtre sur Pacifique. ■ Film américain de John Schlesinger (1990).

22.10 Flash d'informations.

22.20 Cinéma : Plenty. □ Film américain de Fred Schepisi (1985) (v.o.).

0.20 Cinéma : *Jusqu'au bout du monde.* ■ Film franco-germano-australien de Wim Wenders (1991) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Magazine : Macadam. 90'of World (rediff.).

19.00 Documentaire : L'Empire déchiré. De Stanislav Krzeminski. 1. L'Ukraine aux dômes d'or..

19.55 Série : Monty Python's Flying Circus.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : No futur, et après ? Soirée proposée par Sabine Bubeck.

20.41 Court métrage : La Chambre. De Jeff Belemeyer.

20.55 *Documentaire : A fleur de peau.* De Norbert Buse.

21.40 Cinéma : Billets pour le zoo. ■ Film britannique de Brian Crumlish (1991).

23.15 Documentaire : Au diable. *De Norbert Buse.*

23.40 Documentaire : Momo. D'Eric Sarner.

0.05 Documentaire : Anges gardiens. D'Ute Engel et Denis Veiler.

M 6

14.15 Magazine : Destination musique.

17.00 *Série : L'heure du crime.*

17.25 Jeu : Le saviez-vous ? (et à 20.30).

17.30 Série : Campus Show.

18.05 Série : Equalizer.

19.00 *Série : Les Routes du paradis.*

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Madame est servie.

20.35 Le Mardi c'est permis.

20.45 Téléfilm : Trafics en tous genres. De Mollie Miller.

22.30 Série : Amicalement vôtre.

0.10 Informations : Six minutes première heure.

0.15 Magazine : Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.30 *Archipel science.* Sur la trace de nouvelles planètes.

21.30 Retour de Mogadiscio. Une génération perdue (rediff.).

22.40 Les Nuits magnétiques. *La comédienne et l'écrivain.*

0.05 Du jour au lendemain. Benjamin Péret.

0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert. Symphonie n° 3 en ré majeur D 200, de Schubert ; Concerto pour piano et orchestre op. 31, de Wood ; Symphonie n° 5 op. 50, de Nielsen, par l'Orchestre symphonique de la BBC, dir. Andrew Davis ; Joanna McGregor, piano.

22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. *Germaine Feraldy, soprano.* Œuvres de Rossini, Donizetti, Verdi, Puccini.

23.09 Ainsi la nuit.

0.33 L'Heure bleue. Actualité des clubs de jazz, concerts et festivals, par Philippe Carles.

Le Monde

Malgré les déclarations du président de la République

Plusieurs responsables socialistes critiquent le dépôt d'une gerbe officielle sur la tombe de Pétain

En dépit des déclarations du président de la République, qui s'est efforcé d'atténuer son hommage à Pétain dans un entretien accordé à Radio J (*le Monde* daté 15-16 novembre), le dépôt d'une gerbe officielle à l'île d'Yeu le 11 novembre a suscité de nombreuses réactions d'incompréhension et d'indignation, surtout à gauche.

M. Laurent Fabius a émis le souhait, dimanche 15 novembre, au cours de l'émission «7 sur 7», sur TF 1, que le geste du président de la République *«ne se renouvelle pas»*. *«Bien sûr*, a déclaré le premier secrétaire du PS, *Pétain a eu un rôle éminent à Verdun, mais c'est aussi et d'abord l'homme de la collaboration avec l'occupant, avec les nazis. Un homme est responsable de chaque chose qu'il fait, et le jugement que l'on porte sur lui, c'est sur l'ensemble de sa vie.»*

Invité du «Forum RMC-*l'Express*», M. Lionel Jospin a déclaré, de la même façon, que *«le Pétain de 1914-1918»* est *«effacé»* par celui de Vichy. *«Si l'on doit faire un choix, le choix doit être fait pour la condamnation de ce qu'a été Vichy et de ce qu'a été l'homme qui l'a porté»*, a expliqué l'ancien ministre de l'éducation nationale. *«François Mitterrand a raison de dire que le régime de Vichy est né contre la République*, a-t-il ajouté, *mais le nazisme, c'était aussi la négation de la République de Weimar, et cela n'a pas empêché Willy Brandt, qui était pourtant non coupable des crimes des nazis, en s'agenouillant à Varsovie, de dire que l'Allemagne tout entière, à travers lui, était concernée. Il faut trancher une bonne fois et dire notre honte pour ce qui s'est passé et dire que le Pétain de 14 a été malheureusement emporté par le Pétain de 40.»*

Proche de M. Jospin, M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, a exprimé dimanche la même incompréhension à l'égard du dépôt de cette gerbe. *«Peut-être parce que je suis né après la guerre, mais je ne comprends pas»*, a t-il déclaré à «L'heure de vérité» sur France 2. Selon M. Emmanuelli, *«longtemps après la mort du maréchal Pétain, on peut avoir un jugement global»* qui ne distingue pas le combattant de 14-18 et l'homme de 1942. A propos de la reconnaissance des crimes de Vichy, le président de l'Assemblée nationale souligne : *«C'est vrai que l'Etat de Vichy était une rupture dans l'histoire de la République, mais ça c'est une considération juridique rationnelle.* (...) *Ce sont des Français qui ont été responsables des rafles* (...). *Ce n'était pas la République, c'était l'Etat de Vichy, mais c'était la France.»* M. Emmanuelli pense que *«la France doit demander pardon et régler une fois pour toutes cette question»*.

L'indignation est également partagée par le vice-président du Parti radical, M. Jean-Thomas Nordmann, pour qui le dépôt d'une gerbe *«n'est pas justifiable quand on connaît la participation active du régime de Vichy à la persécution et aux déportations des juifs»*; et par M. Jean-Pierre Brard, député (PC) de Seine-Saint-Denis, qui *«déplore»* que face à la *«recrudescence des manifestations de racisme et d'antisémitisme en Europe»*, M. Mitterrand n'ait pas décidé de *«mettre fin à cette honteuse tradition»* de l'hommage à Pétain. Choisissant le ton de la boutade, M. Claude Bartolone (PS), vice-président de l'Assemblée nationale, proche de M. Fabius, s'est pour sa part borné à espérer, sur Radio J, que *«la prochaine fois»*, M. Mitterrand *«ne trouvera pas de fleuriste ouvert»*. Sur le même ton, M. Edouard Balladur (RPR), ancien ministre de l'économie et des finances, qui était l'invité du «Grand Jury RTL-*le Monde*», a indiqué *que «dans la liste des rituels que François Mitterrand a créés*, [il préfère] *l'ascension de la roche de Solutré»*.

A l'extrême droite

L'Alliance populaire veut croiser le fer avec le Front national

REIMS

de notre correspondant

Fondée en avril par d'anciens dirigeants du Front national et du Parti des forces nouvelles, l'Alliance populaire a tenu son premier congrès, samedi 14 et dimanche 15 novembre à Reims, *«cœur historique et mystique de la nation française»*. Cette jeune formation, qui se définit comme *«nationaliste et républicaine»*, se veut guidée par une idéologie *«moins radicale»* que celle du parti lepéniste. Ancien délégué général, M. Jean-François Touzé a été élu président tandis que M. Roland Hélie devient secrétaire général.

L'Alliance populaire, qui a pour ambition d'être présente dans deux cents circonscriptions aux prochaines élections législatives, a déjà arrêté une première liste de cinquante investitures. A Nice, elle présentera M. Jean-Pierre Malbert contre M. Jean-Marie Le Pen. La dénonciation du lepénisme alimente l'essentiel de son fonds de commerce. *«Les Français sont dégoûtés des partis traditionnels, catégorie où nous rangeons le Front national, devenu une structure partisane»*, affirme M. Touzé, selon lequel ce parti est *«dans une impasse car il a basé sa stratégie sur une utopie : l'arrivée de M. Le Pen à l'Elysée»*.

L'Alliance populaire prône une économie mixte et le rétablissement d'un Etat fort. Afin de *«rendre supportable»* l'immigration, elle propose *«une politique des quotas par nationalités, en fonction des besoins»* et elle préconise un acte *«symbolique»* qui consisterait, pour tout adolescent accédant à la majorité, à *«prêter serment à la nation française dans les mairies»*.

DIDIER LOUIS

Sur un bateau détourné

3000 réfugiés somaliens à la dérive

Le cargo transportant quelque 3 000 réfugiés somaliens, qui fait route vers le Yémen, est aux mains de *«pirates»*, a affirmé, lundi 16 novembre, à l'AFP, un représentant de la compagnie propriétaire du navire, basée à Dubaï, dans les Emirats arabes unis. Il a précisé que 14 hommes armés s'étaient emparés du bateau, le 4 novembre, alors que celui-ci se trouvait dans le port de Mercá, dans le sud de la Somalie et ont ensuite obligé l'équipage du bateau à embarquer les réfugiés somaliens.

«Bateau détourné à Merca (...) Capitaine et équipage menacés de mort (...) Actuellement en route vers Aden sans vivre ni eau à bord. Espère atteindre Aden dans quatre ou cinq jours», précisait un télex du capitaine pakistanais du *M. V. Somal*, en date du 11 novembre. Le navire a été signalé, lundi en fin de matinée, au large des côtes du Yemen.

Un bâtiment de la marine française, le *Commandant-Ducoing*, qui transporte eau, vivres et médicaments, a quitté, dimanche, Djibouti afin de porter secours aux réfugiés, a indiqué un porte-parole de l'ambassade de France à Djibouti. – *(AFP, Reuter.)*

L'affaire du sang contaminé

En janvier 1988, le gouvernement Chirac avait refusé l'indemnisation des hémophiles

Evoquant devant le comité directeur et les groupes parlementaires du Parti socialiste l'attitude du gouvernement Chirac pendant la période de cohabitation à propos de l'indemnisation des hémophiles par le virus du sida, M. Fabius a expliqué que l'*«indemnisation a été refusée en 1987 et au début de 1988. C'est seulement à partir de 1988 que les mécanismes d'indemnisation ont été mis en place, aboutissant, un peu plus tard, à une loi parfaitement fondée»*.

Un document inédit témoigne de la manière dont le gouvernement de l'époque percevait et gérait ce drame. Il s'agit du *compte rendu de l'entrevue* accordée le 15 janvier 1988 par M. Guy Berger, directeur du *cabinet de Mme Michèle Barzach*, ministre de la santé, aux responsables de l'Association française des hémophiles (MM. André Leroux et James Mauvillain). Assistaient également à cette réunion le professeur Alain Pompidou, conseiller technique chargé du sida auprès de Mme Barzach, et Mme Marie-Thérèse Pierre, collaboratrice du professeur Jean-François Girard, directeur général de la santé.

M. Leroux, *«au nom des hémophiles»*, rappelle que l'une des revendications de son association porte sur *«une aide individuelle et financière pour les hémophiles séropositifs et les malades atteints de sida (il y aurait, au 31 décembre 1987, cinquante décès)»*.

La réponse du directeur du cabinet de Mme Barzach est éloquente : *«M. Berger estime que, si l'association pense qu'il y a eu faute soit de la transfusion sanguine, soit de l'Etat, elle doit attaquer en justice*, peut-on lire dans le compte-rendu. *Les centres de [illegible]sion ont des assurances [illegible]ssureraient la charge d'[illegible]lles indemnités.»* Pour sa part, M. Leroux *«ne souhaite pas mettre en cause la transfusion sanguine à qui «les hémophiles doivent tout». Selon lui, la responsabilité de l'Etat serait engagée dans la mesure où, responsable du monopole de la transfusion sanguine, il a empêché les hémophiles de s'approvisionner en produits chauffés à l'étranger dans la période où ils n'étaient pas produits en France.»*

M. Leroux déclare encore que *«beaucoup d'hémophiles sont moins modérés que lui et, se basant sur l'exemple de plusieurs pays étrangers, réclament une indemnisation, qu'elle soit fondée sur la faute ou sur la solidarité nationale»*.

Le professeur Alain Pompidou, *quant à lui, «observe que les sommes accordées sont en fait assez faibles pour chaque personne et que c'est un moyen pour permettre aux hémophiles de se soigner dans des pays où ils ne disposent pas d'une aussi bonne couverture de soins qu'en France»*.

Le 4 novembre 1988, dans un entretien accordé au *Monde*, *M. Claude Evin, ministre des* affaires sociales et de la solidarité nationale, avait annoncé que les indemnisations en faveur des hémophiles seraient *«justes et rapides»*. Quatre mois plus tard, après la mort de M. André Leroux, décédé du sida, le nouveau président de l'AFH, M. Bruno de Langres, lancera *dans nos colonnes un ultimatum* au gouvernement, menaçant de poursuivre l'Etat en justice si aucune indemnisation n'était accordée aux hémophiles (*le Monde* du 25 mars 1989). En définitive, le *«fonds de solidarité»* destiné aux hémophiles contaminés sera mis en place durant l'été 1989.

FRANCK NOUCHI

Selon le rapport annuel des «cinq sages»

La croissance économique sera nulle en 1993 dans la partie occidentale de l'Allemagne

La croissance économique dans la partie ouest de l'Allemagne devrait être nulle en 1993. Telle est l'une des principales conclusions du rapport annuel du Conseil des experts économiques, un organisme privé allemand, publié dimanche 15 novembre par la *Süddeutsche Zeitung*. Ce rapport a été établi par le conseil des «cinq sages», un groupe d'experts indépendants chargé de rédiger un rapport sur la politique économique de Bonn, présenté lundi 16 novembre au chancelier Helmut Kohl.

En octobre, les cinq grands instituts de conjoncture allemands avaient estimé à 0,5 % en volume pour 1993 le taux de croissance du PNB (produit national brut) de la partie ouest de l'Allemagne après une croissance de 1,5 % enregistrée en 1992 (*le Monde* des 28 et 29 octobre). Pour la partie est du pays, les «cinq sages» tablent aujourd'hui sur une croissance réelle de 6,5 % en 1993 – contre 7,5 % annoncé par les instituts de conjoncture – et estiment que le taux d'inflation sera de 3,5 % dans la partie ouest du pays. Pour la première fois depuis trois ans, estime en outre le conseil, le nombre de chômeurs dépassera les deux millions à l'Ouest contre 1,83 million en chiffres bruts au mois d'octobre 1992. Côté dépenses publiques, les «cinq sages» exhortent le gouvernement allemand à la *«transparence»* sur les charges financières qui seront imposées à l'Etat dans les années à venir et demande que soit précisé l'état de la dette de l'ex-RDA, qui ne figure pas actuellement dans le budget fédéral.

EN BREF

□ **Un dirigeant nationaliste visé par un attentat.** – Un attentat a été commis, dans la nuit de samedi 14 au dimanche 15 novembre, dans le centre-ville d'Ajaccio, contre la voiture – inoccupée lors des faits – de M. Pierre Poggioli, responsable politique de l'Accolta Naziunalista Corsa (ANC), organisation nationaliste proche des clandestins du groupe Resistenza. M. Poggioli pourrait avoir été visé en raison de ses récentes prises de positions *«contre le rôle hégémonique des organisations clandestines»* ou, plus récemment *«contre la pratique de l'impôt révolutionnaire»*. – *(Corresp.)*

□ **Echecs : Kasparov gagne le trophée Immopar.** – Le champion du monde Garry Kasparov a remporté, dimanche 15 novembre à Paris, le tournoi d'échecs rapides Immopar en battant en finale l'Indien Anand. Les deux joueurs étaient à égalité (une victoire partout) après les deux parties réglementaires (25 min de réflexion pour chacun), et c'est en gagnant les deux parties en «blitz» (5 min de réflexion par joueur) que Kasparov s'est imposé et a empoché le premier prix de 400 000 F.

Deux élections cantonales partielles...

ALPES-MARITIMES : canton de Nice-1 (2e tour).

I., 15 372; V., 5 150; A., 66,49 %; E., 4 803.

Gérard Bosio, sout. RPR et UDF, 3 287 (68,43 %), ELU; Jean-Pierre Ghost, FN, cons. rég., c. m. de Nice, 1 516 (32,81 %).

[Gérard Bosio succède aisément à son père, Raoul Bosio, UDF-rad., démissionnaire pour raisons de santé, qui était l'élu de ce canton du vieux Nice sans interruption depuis 1951. Christine Selvi (div. d.), adjointe au maire de Nice, qu'il avait nettement devancée au premier tour, avait pourtant refusé de se désister en sa faveur. Une partie des électeurs de cette proche de l'ancien maire de Nice, Jacques Médecin (CNI), semblent avoir reporté leurs suffrages sur le candidat du FN, Jean-Pierre Ghost, qui gagne, d'un tour à l'autre, 499 voix en dépit d'une diminution de la participation.

Le candidat d'union des écologistes, M. Boussard, avait appelé à voter pour M. Bosio. Ce dernier, qui s'estime désormais en position de réclamer le poste de suppléant de M. Charles Ehrmann (UDF-PR), député de la première circonscription, a annoncé qu'il rejoindrait les rangs de l'UDF au sein de la majorité départementale.

Au premier tour, les résultats étaient les suivants : I., 15 372; V., 5 407; A., 64,82 %; E., 5 278; Gérard Bosio, 1 671 (31,65 %); Jean-Pierre Ghost, 1 017 (19,26 %); Christine Selvi, div. d., adj. m. de Nice, 892 (16,90 %); Marie-Louise Piegay, PC, 509 (9,64 %); Hervé Dupont, PS, 483 (9,15 %); Pierre Boussard, sout. Verts, GE et AREV, 331 (6,27 %); Michel Gadet, div. d., 179 (3,39 %); Rose-Marie Allegret, Verts diss., 123 (2,33 %); Benoit Anne, div., 72 (1,36 %); Alain Guillon, div. d., 1 (0,01 %).

M. Bosio avait été réélu au second tour en octobre 1988 avec 4 628 (67,89 %) contre 2 188 (32,10 %) à Jean-Paul Lucchini, PS, sur 16 746 inscrits, 7 172 votants (57,17 % d'abstentions) et 6 816 suffrages exprimés.]

MARNE : canton d'Anglure (2e tour).

I., 4 775; V., 2 969; A., 37,82 %; E., 2 835.

Daniel Grosbety, app. PS, m. de Conflans-sur-Seine, 1 418 (50,01 %), ELU; René Vigneron, UDF-PR, m. d'Anglure, 1 417 (49,99 %).

[Cette partielle provoquée par le décès, survenu le 21 septembre, de Jean-Michel Gauby (app. PS), ancien président du Conseil économique et social de Champagne-Ardenne et ancien maire de Conflans-sur-Seine, s'est jouée dans un mouchoir : Daniel Grosbety (app. PS) l'emporte d'une seule voix.

Le candidat communiste avait appelé ses électeurs à reporter leurs suffrages sur M. Grosbety tandis que le candidat divers droite faisait de même en faveur de M. Vigneron. La victoire sur le fil de M. Grosbety constitue une surprise au regard des résultats du premier tour, qui donnaient la majorité au candidat de l'opposition, bien que la gauche jouit traditionnellement d'une position dominante dans ce canton. A l'évidence, la forte mobilisation (62,17 % de participation) a joué en faveur du candidat de gauche.

Le nouveau conseiller général enregistre toutefois une déperdition de 396 voix au regard du résultat obtenu par son prédécesseur en 1988, cependant que son rival améliore son score personnel de 147 suffrages.

Les résultats du premier tour étaient les suivants : I., 4 776; V., 2 729; A., 42,86 %; E., 2 648; Daniel Grosbety, 909 (34,32 %); René Vigneron, 772 (29,15 %); Bernard Champion, div. d., 603 (22,77 %); Jérôme Malarmey, FN, 184 (6,94 %); Jean-Marc Robert, PC, 180 (6,79 %).

Jean-Michel Gauby avait été élu au second tour des cantonales, en octobre 1988, avec 1 814 voix (58,81 %) contre 1 270 (41,18 %) à M. René Vigneron, UDF, sur 4 791 inscrits, 3 163 votants (soit 33,98 % d'abstentions) et 3 084 suffrages exprimés.]

...et une municipale

VAL-DE-MARNE : Limeil-Brévannes (1er tour).

I., 8 118; V., 5 322; A., 34,44 %; E., 5 179.

Liste conduite par Gérard Bessière (RPR), c. g., m. s., soutenue par le RPR et l'UDF, 1 477 (28,51 %); liste divers droite conduite par Jean-Louis Marquèze (UDF-PR), 1er adj. m. s., 1 474 (28,46 %); liste du PS conduite par Joseph Rossignol, c. m. s., 942 (18,18 %); liste du PC conduite par Serge Granatieri, c. m. s., 722 (13,94 %); liste du FN conduite par Jean-Claude Loisne, 564 (10,89 %). BALLOTTAGE.

[Gérard Bessière (RPR), devenu maire à la faveur d'une partielle organisée en mars 1984, a donné, le 3 octobre dernier, sa démission, tout comme les autres élus RPR, après une scission intervenue au sein de sa propre majorité qui le rendait minoritaire au sein du conseil municipal. Les trois élus socialistes s'étaient également démis de leur mandat en août. M. Marquèze, chef de file des contestataires, s'était vu retirer sa délégation après avoir critiqué la gestion municipale. En octobre, il déposait une requête au nom de la commune, pour délit d'ingérence, contre le maire, lequel, à son tour, portait plainte pour diffamation à propos d'un tract évoquant des *«actes de gestion illégaux»*.

Au premier tour des municipales de mars 1989, la liste d'union de M. Bessière avait emporté 28 sièges avec 3 322 voix (62,31 %), la liste du PS, conduite par M. Rossignol, 3 sièges avec 1 184 voix (22,20 %) et celle du PC de M. Granatieri, deux sièges avec 825 voix (15,47 %). Il y avait eu 7 967 inscrits, 5 475 votants (soit 31,27 % d'abstentions) et 5 331 exprimés.]

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier *«Le Monde-L'Économie»* folioté 29 à 40

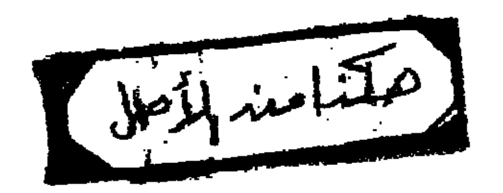
Le numéro du « Monde » daté 15-16 novembre 1992 a été tiré à 512 577 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Sciences-Médecine » : des mots et des maths

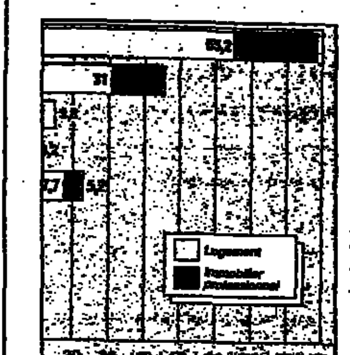
Pour Mme Stella Baruk, auteur du premier Dictionnaire de mathématiques élémentaires, «le système d'enseignement actuel est incapable de transmettre le savoir». Dans le même supplément : « Menaces sur les collections du Muséum ». L'inadaptation de la zoothèque du Jardin des plantes à sa fonction de conservation risque de faire disparaître un patrimoine unique au monde.





Le Monde

Dossier : la fiscalité de l'immobilier



Pour la première fois, un rapport du conseil des impôts éclaire ce domaine fort complexe : une kyrielle de droits et de taxes représentant 193 milliards de francs et, en face, une cinquantaine d'avantages fiscaux pour 40 milliards.

page 36

Le point de vue de Lester Thurow sur l'économie américaine



Le célèbre économiste, professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT) et conseiller de plusieurs candidats démocrates à la présidence des Etats-Unis, livre en exclusivité pour *le Monde* son diagnostic de la crise américaine et les solutions qui s'offrent au président Bill Clinton. Les recettes keynésiennes employées à l'époque Reagan ne peuvent pas faire redémarrer l'activité : les ménages et l'Etat sont trop endettés, et la productivité trop dégradée. Il faut donc investir massivement dans les infrastructures (qu'on pourrait faire financer par l'usager), la recherche et la formation, en rognant sur d'autres dépenses. *Bill Clinton* doit être le président qui redonnera la priorité au futur, mais sans tomber dans l'ornière habituelle, qui est d'augmenter les dépenses improductives.

Page 39

L'ECONOMIE

Carte à puce et... à pub

La télécarte a d'abord été un succès commercial. Elle double la mise en devenant un support publicitaire qu'on s'arrache

DEUX millions de télécartes vendues en 1985, 43 millions en 1989... et 84 millions en 1992! Inconnus il y a dix ans, les petits rectangles de plastique se vendent aujourd'hui au rythme de 7 millions par mois. Gérée par France Télécom, cette fulgurante carrière a de quoi faire rêver...

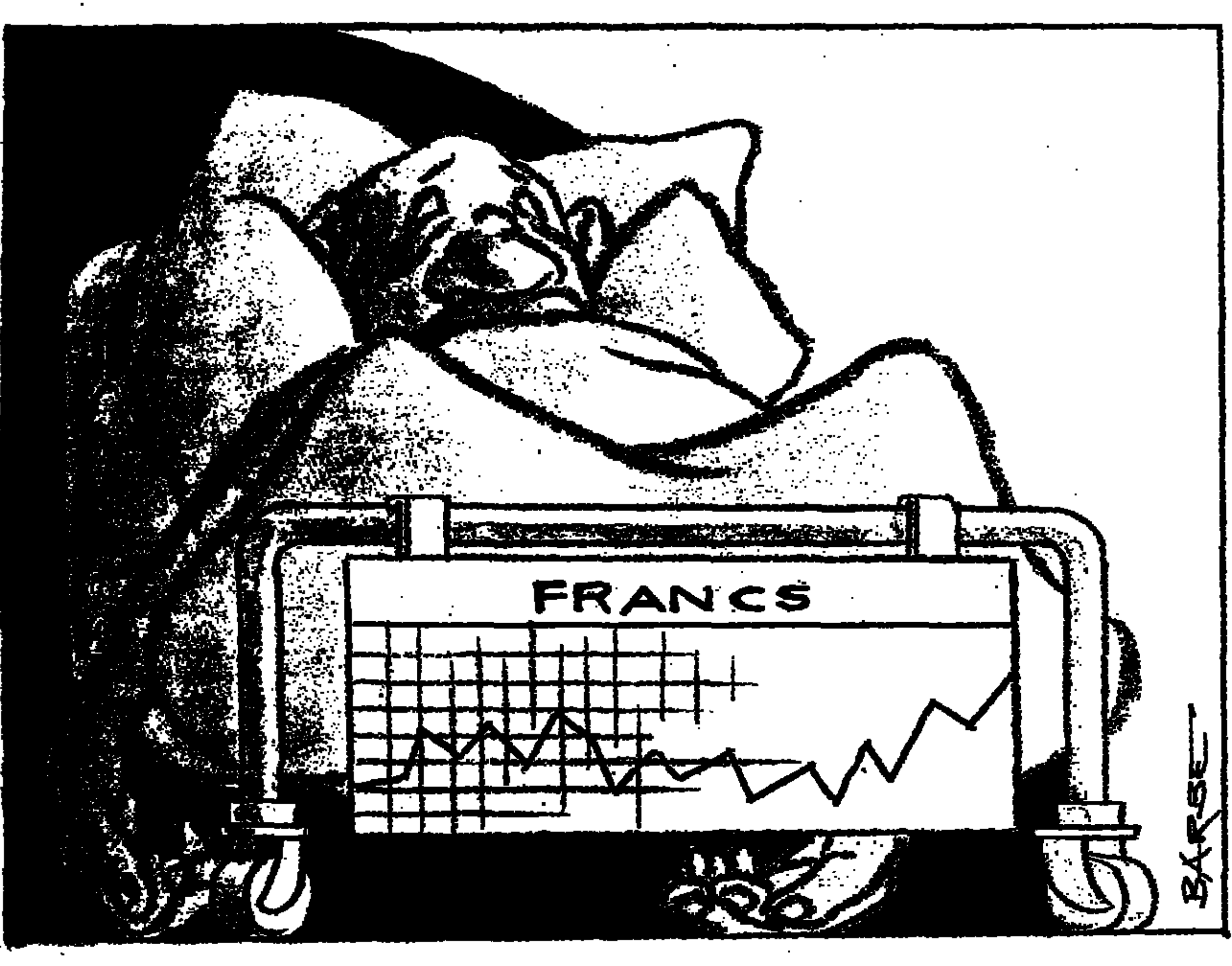
Promue objet de consommation courante, la télécarte s'est même offert une entrée remarquée dans le dictionnaire de l'Académie française : *«Carte pourvue d'un dispositif électronique et conçue pour permettre le paiement des télécommunications»*. Les Immortels fêtaient à leur manière la cent millionième télécarte. Deux ans et demi plus tard, le compteur frôle les 300 millions d'exemplaires!

La télécarte est la plus célèbre application de la carte à puce, que son inventeur, Roland Moreno, a la bonne idée de déposer, au cœur des années 70... dans une indifférence quasi générale.

Philippe Baverel

Lire la suite page 37

Guérir la santé



Quel que soit le pays ou le système, la santé coûte trop cher. La demande de soins est en passe de devenir le premier poste de consommation des ménages, et absorbe jusqu'à 13 % du produit intérieur brut. Après l'Allemagne, l'Italie limite drastiquement les dépenses ; la France et le Canada, s'interrogent. La Grande-Bretagne introduit la concurrence dans le secteur public. Les Etats-Unis, eux, s'inspirent de l'Europe pour édifier une protection efficace et plus égalitaire.

Lire pages 32 et 33 les articles de Jean-Michel Normand et Alain Vernholes

Des châteaux de sable en Palestine...

L' «entité palestinienne» est-elle viable économiquement? C'est l'une des questions sous-jacentes aux pourparlers israélo-arabes qui ont repris lundi 9 novembre à Washington

JÉRUSALEM
de notre correspondant

D'UN côté, un rêve, l'indépendance. De l'autre, une stratégie : l'encadrement, l'enveloppement de la future «entité» palestinienne à l'intérieur d'une version proche-orientale du Benelux, lequel regrouperait, avec l'État juif, le royaume voisin de Jordanie. Match inégal. D'un côté, cinq millions d'Israéliens, bien établis, bien ancrés dans la communauté internationale, avec une armée puissante, un siège à l'ONU, des relations diplomatiques avec la quasi-totalité de la planète, des mandats et des intérêts dans toutes les grandes arènes internationales. De l'autre, environ quatre millions de Palestiniens dispersés dans le monde, et un peu moins de deux millions résidant dans ce qu'on appelle les «territoires». Pas d'expérience nationale, un leadership en exil à Tunis, pas d'institution ni de structures administratives modernes.

FILIALE TURBULENTE • *D'un côté*, 12 000 dollars de PNB annuel par tête d'habitant. De l'autre, autant qu'on puisse l'établir, dix fois moins. D'un côté, une infrastructure sophistiquée, un commerce extérieur florissant, une industrie performante, des technologies de pointe, le nucléaire, les missiles, le téléphone cellulaire, la télé par câble. De l'autre, la houe, la charette à mulet, les routes défoncées, les ateliers minables, l'éducation au rabais, les travailleurs sous-spécialisés, le chômage chronique, l'agriculture en crise et ses moyens de production dépassés.

Depuis vingt-cinq ans qu'il occupe militairement la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza, l'Etat hébreu, imaginant que l'annexion totale et définitive des territoires conquis pouvait un jour passer pour une option viable, a tout fait pour développer la dépendance des Palestiniens à l'égard d'Israël, et pour fondre l'économie des territoires dans la sienne. Mission réussie. Ce que les intéressés appellent aujourd'hui «la Palestine» n'apparaît le plus souvent que comme une filiale turbulente et délaissée de l'Etat juif, un petit sous-traitant, une réserve de main-d'œuvre à bon prix, accessoirement un marché pour ses produits. Est-il possible de renverser la vapeur?

L'effondrement de l'empire communiste a privé les ennemis les plus décidés de l'Etat hébreu de leur puissant allié et jeté près d'un demi-million de juifs russes, ukrainiens et autres sur les plages de Tel-Aviv. Guerre du Golfe, ouvertures arabes, promesses et pressions américaines, on sait ce qu'il est advenu. Depuis un an, depuis l'ouverture des négociations israélo-arabes à Madrid, la doctrine de l'Etat juif vis-à-vis des territoires a évolué. D'abord très lentement sous l'autorité récalcitrante du gouvernement Shamir, un peu plus rapidement depuis l'accession au pouvoir d'Itzhak Rabin, premier ministre travailliste.

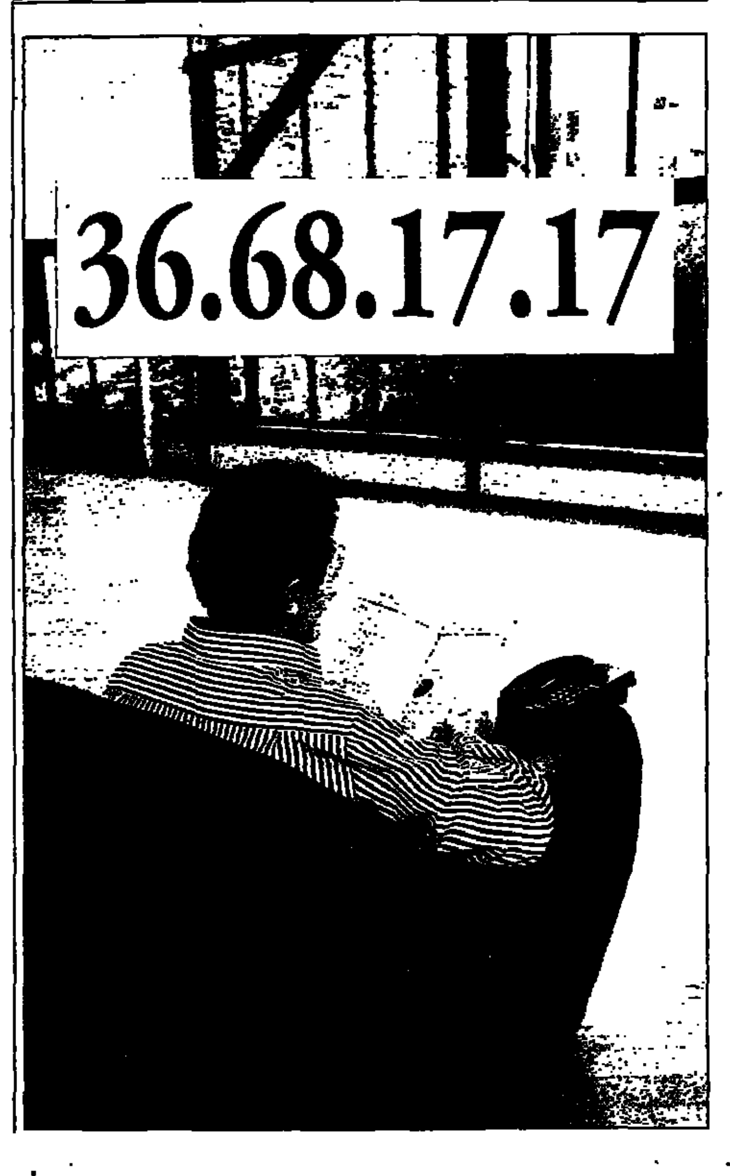
«Je suis tout disposé, déclarait-il fin octobre au *Monde, à soutenir à fond la construction d'une industrie sur la rive ouest du Jourdain et à Gaza. Je souhaite que les riches pays arabes investissent le plus possible dans les territoires. Même s'ils doivent pour cela emprunter des canaux non israéliens.»*

En clair, même si Israël a l'intention déclarée de tout faire pour empêcher l'émergence d'un Etat palestinien indépendant entre son territoire national propre et le *royaume de Jordanie, tout est devenu théoriquement* possible, rien n'est plus exclu *a priori*. Sans préjuger du statut final qui sera dévolu à tout ou partie des territoires, le mot d'ordre officiel est d'ouvrir les vannes de l'imagination, de faciliter autant que faire se peut l'émergence d'une économie palestinienne qui tendrait, sinon à l'auto-suffisance, au moins à un certain degré de viabilité. Est-ce possible? Est-ce même souhaitable? Le débat fait rage, aussi bien à l'intérieur des deux camps qu'entre eux. Il y a des mois maintenant que les intelligentsias palestinienne et israélienne dissertent âprement, mais discrètement, du problème.

RÉSISTANCES IDÉOLOGIQUES • On ne compte plus les tables rondes, les colloques et les groupes d'étude réunissant experts et universitaires des deux camps, et qui se tiennent dans tel ou tel hôtel ou institution privée de Jérusalem. Les Palestiniens ne manquent pas d'économistes, de financiers ou de démographes formés en Occident. La majorité d'entre eux sont favorables à l'établissement d'une économie de marché. Mais il y a encore des résistances idéologiques. Certains notables de la lutte palestinienne, pas seulement chez les «politiques» en exil, soutiennent des projets de collectivisation partielle et sont prêts à sacrifier l'efficacité sur l'autel des symboles de l'indépendance et de la souveraineté. Nombre de projets coûteux, flamboyants et anti-économiques fleurissent depuis des mois dans certains milieux militants. Bâtir des châteaux de sable en Palestine...

Patrice Claude

Lire la suite page 35



MODE D'EMPLOI

ENVIRONNEMENT

Les bétonneurs se préoccupent du paysage

Les fabricants de béton se sont longtemps contentés de faire des trous pour extraire leurs matériaux. Aujourd'hui, ils les rebouchent artistement et recyclent même le béton de démolition

LORSQU'ON survole la Marne ou la Garonne, par exemple, on est frappé de voir le lit des rivières entouré de trous d'eau, comme les points d'une longue et tortueuse cicatrice. Ce sont les sablières et les bassins d'extraction de granulats que les carriers exploitent le long des fleuves pour alimenter les fabricants de béton.

Si les carriers n'extraient plus les matériaux directement dans le cours d'eau, pour ne pas perturber la vie aquatique, ils continuent à creuser dans le «lit majeur» des fleuves, c'est-à-dire dans la zone inondable. Et cela pour deux raisons majeures et contraignantes. D'une part, en effet, il faut chercher le matériau là où il est. Au cours des âges, un fleuve roule et draine une masse énorme de matériaux, qui se déposent dans la plaine alluviale sous forme de sables et graviers. Il est beaucoup plus facile d'extraire ce matériau déjà affiné que de creuser dans la roche massive, ou même d'aller draguer en mer des granulats marins.

UN PROGRÈS ● L'autre raison pour creuser à proximité des rivières, c'est précisément l'accès aux voies d'eau. Sables et graviers sont un matériau très lourd, qu'il est beaucoup plus avantageux – à tous égards – de transporter par barge. *«Un convoi poussé de 4 500 tonnes, c'est l'équivalent de deux cents camions»*, se plaît à répéter Jacques Trorial, président du conseil d'administration du Port autonome de Paris. Il est bien placé pour le savoir : 85 % des quelque 25 millions de tonnes de marchandises qui ont transité en 1991 par les quais de Paris et de Gennevilliers sont des matériaux de construction – ou de démolition.

C'est par le fleuve que sont livrées les centrales qui fabriquent le béton «prêt à l'emploi». C'est par le fleuve que repartent les déblais des chantiers Eole ou Météore, creusés à grande profondeur sous la capitale. A défaut de transport fluvial, on imagine l'infernal trafic de camions qui sillonnerait la capitale pour le chantier de la Grande Bibliothèque de France!

Mais si les carriers sont toujours obligés d'extraire une partie de leurs matériaux à proximité des fleuves, ils ne doivent pas pour autant multiplier les trous d'eau le long de leur cours. Le mitage des plaines alluviales modifie l'écoulement des eaux et désorganise le milieu naturel. Il faut donc réaménager les sites d'extraction après usage. Sous l'impulsion de l'UNICEM (Union des industries de carrières et matériaux de construction), elle-même poussée par l'opinion publique, les professionnels se sont engagés dans une politique de réhabilitation des carrières et des gravières qui commence à porter ses fruits. Les carrières peuvent être comblées avec des ordures ménagères et finalement aménagées en espaces verts ou terrains de loisirs. Les gravières et sablières en eau ne sont pas aptes à recevoir des déchets, mais elles peuvent êtres réaménagées en bases de loisir, comme à Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), ou en lotissements résidentiels avec plan d'eau, comme à Saint-Fargeau (Seine-et-Marne). Une astucieuse réhabilitation rend le site méconnaissable.

Mais il en coûte évidemment un peu d'argent, que l'exploitant doit aujourd'hui mettre de côté pour «réhabilitation» avant fermeture. A Moissons (Yvelines), l'exploitant a replanté des milliers d'arbres et l'on peut y voir un oiseau devenu rare, l'œdicnème criard, qui hante les terrains de type steppique... Les bétonneurs ne se contentent plus de reboucher ou de réaménager leurs trous. Les voici maintenant qui recyclent les matériaux de démolition, à commencer par le béton usagé. Au lieu dit Pont-Yblon, à cheval sur les communes de Gonesse (Val-d'Oise) et d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), de puissants engins broient les ferrailles et concassent le béton pour en faire un matériau neuf : le granulat. *«Une des rares activités de recyclage qui soit rentable sans subvention»*, observe Michel Lomberty, l'homme qui dirige l'installation de la Compagnie francilienne de recyclage (groupe Jean Lefèvre).

En fait, le recyclage du béton a commencé il y a dix ans, lorsqu'il a fallu démolir les abattoirs de La Villette. Il existe aujourd'hui une douzaine d'installations fixes autour de Paris, qui produisent environ 3 millions de tonnes de granulats, soit 10 % de la production francilienne. Le matériau ainsi produit, toutefois, ne peut être utilisé pour refaire du béton. On s'en sert pour la construction des routes, où il est repris comme «grave de sous-couche», ou encore comme sable et gravillon de couche de base.

Les professionnels du béton, selon le bon principe écologique, commencent donc à se préoccuper de leur produit «du berceau à la tombe», en l'occurrence de la carrière à la pelleteuse du démolisseur. C'est un progrès qui n'est malheureusement pas uniforme.

Il suffit de considérer les ballastières en projet sur le cours de l'Oise, dans le département de l'Aisne, ou les carrières de la Joyeuse et des gorges de Pennefort, dans le Var, pour comprendre que tout n'est pas réglé en matière d'extraction «propre» des matériaux.

Bien sûr, lorsqu'on sait qu'un Francilien «consomme» en moyenne 4 tonnes de granulats par an, on comprend qu'il faille toujours trouver de nouveaux sites d'extraction. Reste aux professionnels à mieux respecter l'environnement, afin que leur indispensable activité soit mieux acceptée des riverains et de tous les citoyens.

Roger Cans

HUMEUR ● par Josée Doyère

C'est le moment d'acheter... pas de vendre

AVOUONS-LE : nous sommes tous peu ou prou spéculateurs. Non pas qu'on en ait vraiment les moyens, mais je ne connais pas un «accédant à la propriété» – comme on appelle ceux qui se sont endettés pour vingt ans pour avoir un toit à eux sur leur tête – qui, au-delà de la nécessité de se loger, n'ait pas songé, ne serait-ce qu'un peu, à la «bonne affaire» qu'il était en train de réaliser à terme.

Et une «bonne affaire», c'est quoi? C'est acheter aussi peu cher que possible un bien que le temps valorisera, vite quand les prix flambent, plus lentement quand le marché traîne les pieds.

Las! On a déjà connu les victimes de la désinflation, qui payaient à des taux prohibitifs des intérêts démesurés parce que le ministre de l'économie et des finances avait réussi à juguler la hausse des prix. On a connu aussi ceux qui avaient acheté une petite baraque, mal située, à proximité d'une future ville nouvelle qui n'a jamais vu le jour, dans l'espoir qu'une fois les équipements arrivés, elle vaudrait de l'or. Et puis, crise aidant, la fameuse «bonne affaire» s'est transformée en désastre.

Aujourd'hui, un peu partout en France, mais surtout dans la région parisienne, les prix baissent. Ça va sans aucun doute être le moment d'acheter, car il va bien y avoir des gens contraints de vendre, parce qu'ils auront un besoin urgent d'argent frais, et... ils braderont. Ouais. Mais la plupart du temps, à moins d'avoir de solides réserves, pour acheter... il faut vendre. Et ce n'est certes pas le moment. Il faut courber la tête sous l'orage, attendre que tout aille mieux, attendre qu'une fois digérées les folles hausses des années passées le marché immobilier reparte à la hausse.

Et c'est là qu'on voit ce qui manque le plus au candidat à l'enrichissement : en un mot, la mise de départ. J'ai gardé un souvenir vivace de ce septuagénaire américain, né au début du siècle, dont la fortune avait démarré pendant la grande dépression de 1929 : *«C'est à ce moment-là qu'on a pu faire de bonnes affaires,* disait-il avec un sourire carnassier et un rien de nostalgie dans la voix. *J'ai acheté pour une bouchée de pain des compagnies qui valaient de l'or quelques années après...»*

Oui, bien sûr. Mais il faut avoir la mise de départ, sinon ça ne vaut pas. On pourrait bien emprunter, à condition de trouver un prêt pas trop cher, mais on risque d'y laisser sa chemise, si la conjoncture met trop de temps à se retourner... Et là, la spéculation devient de l'art, ou du poker.

N'est pas spéculateur qui veut. A défaut de moyens (intellectuels ou financiers), mieux vaut se contenter de ce qu'on a, sans chercher à jouer dans une autre catégorie que la sienne. ■

LOIS ET DECRETS

Caisse française de développement

■ Un décret modifie la dénomination de la Caisse centrale de coopération économique, qui devient la Caisse française de développement.

La Caisse centrale de coopération économique a été fondée à Londres en 1941. Après la Libération, l'établissement devient la principale institution de gestion des fonds publics d'investissement outre-mer. A partir de décembre 1958, elle se consacre au développement des nouveaux Etats issus de la décolonisation. Les concours de la Caisse centrale augmentent rapidement. A partir de 1973, elle est autorisée à emprunter sur les marchés financiers, tandis qu'une bonification du Trésor lui permet de consentir ses concours à des conditions préférentielles pour les pays les plus pauvres. De 1980 à 1991, la Caisse centrale a maintenu la priorité au financement des investissements dans le secteur des infrastructures et de l'industrie et dans le domaine rural. Son objectif est d'améliorer son efficacité et ses interventions en faveur du développement des Etats d'Afrique, du Maghreb, du Pacifique, des Caraïbes et dans les DOM-TOM, raison principale de son changement de nom.

Décret N092-1176 du 30 octobre 1992, *Journal officiel* du 1er novembre 1992, pp. 15163 à 15165.

□ **PRÉCISION :** Une erreur de composition dans la rubrique «Conjoncture» du 10 novembre a déformé une phrase de l'article de Jean-Michel Charpin sur l'économie mondiale intitulé «A la cape». Au premier paragraphe, il fallait lire : «Les entreprises réduisent leurs programmes d'investissement, ajustent leurs effectifs, gèrent leurs stocks au plus près, retardent leurs initiatives. Les ménages se désendettent, reportent leurs achats de biens durables (automobiles, électroménager, meubles, voire vêtements)».

LA COTE DES MOTS

Payer-prendre

Ne pouvant être suspecté de laxisme à l'égard d'un afflux d'anglo-américanismes qui tourne souvent à l'invasion – ce qui entraîne malheureusement chez certains une xénophobie linguistique condamnable –, nous n'en sommes que plus libre pour exprimer nos réserves devant quelques équivalents recommandés officiellement : le souci, *a priori* louable, d'inventer pour chaque anglicisme un homologue français ou francisé conduit parfois à préconiser l'emploi de termes dont on peut raisonnablement penser qu'ils ne «prendront» pas.

C'est le cas, à nos yeux, de *payer-prendre*, proposé en tant que substantif pour remplacer un *cash[-]and[-]carry* utilisé couramment pour *cash and carry store*, expression qui désigne un supermarché, un magasin libre-service, où viennent s'approvisionner grossistes et détaillants, à condition de payer comptant. Ces magasins sont quelquefois ouverts aussi aux artisans, aux professions libérales, à des groupes d'acheteurs... Avant que de désigner un magasin, *cash and carry* définit («payez comptant et emportez vous-même») la technique de vente.

Outre-Quiévrain, l'Institut belge de normalisation a avancé un *emporter comptant*, que mentionne l'excellente linguiste Michèle Lenoble-Pinson (1). Mais cette proposition n'emporte pas non plus notre assentiment!

En revanche, *libre-service de gros* nous semble bien préférable à l'association des deux infinitifs *payer-prendre*, avalisée de façon inusitée pour désigner un objet concret (alors que *laisser-aller, savoir-faire, savoir-vivre*, etc., s'appliquent à des notions abstraites d'attitude, de comportement...). Certes, la notion de payer *comptant* n'y apparaît pas explicitement, mais la définition d'un mot est là pour apporter toutes les précisions nécessaires. Voilà un équivalent qui nous rend *content!*

Jean-Pierre Colignon

(1) *Anglicismes et substituts français*, Duculot, 1991.

BLOC-NOTES

D'une semaine... ... à l'autre

NEGOCIATIONS GATT. Les ministres des affaires étrangères de la CEE réunis à Bruxelles, le 9 novembre, se sont montrés peu favorables aux mesures de rétorsion souhaitées par la France pour riposter aux sanctions américaines. Le 11 novembre, la Commission européenne annonçait la reprise des négociations avec la tenue d'une prochaine réunion à Washington (*le Monde* des 8-9, 10, 13 novembre).

ALLOCUTION TELEVISEE DE FRANCOIS MITTERRAND. En direct de l'Elysée, le 9 novembre. Sur la récession économique, il a estimé que *«la France, grâce à sa politique, est la mieux placée pour saisir au passage tout phénomène de reprise»*.
Sur les négociations du GATT, il a réaffirmé sa fermeté tout en précisant qu'*«un accord mondial est non seulement utile mais nécessaire»* et devrait être global. Il a prévenu que l'Europe prendrait des mesures de rétorsion si les Etats-Unis appliquaient le 5 décembre des sanctions contre les produits européens (*le Monde* des 8-9, 10 novembre).

DISSOLUTION DES HOUILLERES DU BASSIN DU NORD. Le *JO* a publié le 11 novembre le décret du 10 novembre 1992 portant statut des Charbonnages de France et prenant acte de la dissolution, à partir du 1er janvier 1993, des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais (*le Monde* du 13 novembre).

BAISSE DES TAUX D'INTERET. La Banque de France a diminué le 12 novembre ses principaux taux directeurs : le taux d'intervention est passé de 9,35 % à 9,10 % et les taux de prise en pensions ont été ramenés de 10,25 % à 10 %. Cette mesure vise à réduire le coût du crédit aux entreprises et aux ménages. Une baisse des taux d'intérêt a aussi été décidée en Grande-Bretagne (de 8 % à 7 %) et en Italie (de 14 % à 13 %) (*le Monde* des 13 et 14 novembre).

LA SNCF DANS LE ROUGE. Avec 2,5 milliards de francs de pertes en 1992, selon des prévisions rendues publiques le 12 novembre, le chiffre d'affaires s'établirait à 55,78 milliards de francs en 1992 contre 53,6 milliards en 1991 (*le Monde* du 14 novembre).

MARDI 17 NOVEMBRE. Bruxelles. Conseil «Budget» de la Communauté européenne.
Helsinki (Finlande). Séminaire «Investir en Finlande», organisé par le Poste d'expansion économique français (jusqu'au 18 novembre).
Strasbourg. Colloque international sur le thème : «La décentralisation française et l'Europe» organisé par l'Institut de la décentralisation et *le Monde* (jusqu'au 18 novembre).

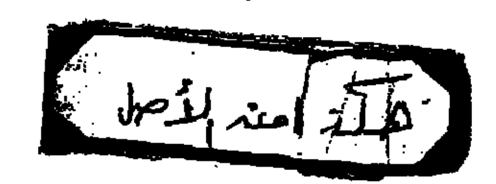
MERCREDI 18 NOVEMBRE. Paris. DEVCOM 92. 3e Salon des associations (Palais des Congrès, jusqu'au 20 novembre).
Montpellier. Journées internationales de l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe sur le thème : «Le temps des alliances» (Palais des Congrès, jusqu'au 20 novembre).

JEUDI 19 NOVEMBRE. Paris. STRATEGIC'92. «Mondialisation et management stratégique : quelles stratégies pour l'entreprise?», thème de la journée européenne organisée par l'Association française de stratégie et développement d'entreprise (AFPLANE) (Hôtel Méridien Montparnasse).
France. Visite du président égyptien, Hosni Moubarak (jusqu'au 21 novembre).
Albi (Tarn). Sommet franco-espagnol.
Paris. Carrefour international de l'audiovisuel scientifique (Cité des Sciences, jusqu'au 21 novembre).
Paris. «Quels actionnaires pour l'entreprise?», thème du colloque organisé par la Commission des opérations de Bourse.

VENDREDI 20 NOVEMBRE. Paris. Conférence-débat au cours de laquelle des patrons français pourront dialoguer avec des membres du Gouvernement russe, organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (jusqu'au 21 novembre).

SAMEDI 21 NOVEMBRE. Dakar (Sénégal). Sommet du Groupe des 15 (Groupe des pays en développement) (jusqu'au 23 novembre).

LUNDI 23 NOVEMBRE. Bruxelles. Réunion des ministres des finances de la CEE.



ACTUALITÉ

Télévision : payer pour voir ?

L'essor du « pay per view » (paiement à la séance) aux Etats-Unis suscite bien des ambitions en Europe et en France. Le règlement à la carte des programmes de télévision a-t-il un avenir ?

LES téléspectateurs français auront-ils un jour accès aux films récents de leur choix, sans aller au *cinéma ni* être obligés de s'abonner à Canal Plus ? Oui, si la télévision à la carte ou *pay per view* (PPV) réussit une percée en France. Le PPV, comme l'explique Michel Thoulouze, directeur général adjoint de Canal Plus international, est le dernier caisson d'un système télévisé complet : après les chaînes généralistes gratuites financées par la publicité (TF 1 ou France 2), après les chaînes thématiques payantes (Canal Plus ou les chaînes câblées), le PPV est la dernière manière de piocher quelques billets de banque dans la poche du téléspectateur : ce dernier paye, mais au coup par coup et seulement le programme qu'il a choisi.

Ainsi, les voyageurs qui ont accès *aux* hôtels de classe internationale connaissent bien la boîte noire qui, placée au-dessus de la télévision, donne accès, moyennant quelques dollars, à un choix de films récents. En 1992, les techniques d'acheminement (câble ou satellite) et de cryptage de l'image sont disponibles qui per*mettent d'étendre ce nouveau ser*vice des hôtels aux foyers. Quel opérateur, *via* le câble ou le satellite, offrira le premier aux téléspectateurs français du sport ou du cinéma à la carte ?

> **Les chiffres réalisés par le PPV aux Etats-Unis peuvent nourrir des rêves dorés de ce côté-ci de l'Atlantique.**

Bien qu'il soit trop tôt pour répondre, le débat est lancé. Dix *ans après les* Etats-Unis, André Rousselet, PDG de Canal Plus, a pris une option sur les nouveaux marchés de la télévision à péage, et notamment sur le PPV, en signant, dans le courant du mois d'octobre 1992, un accord avec Rupert Murdoch, le magnat australien qui contrôle en Europe la chaîne à péage Sky News.

De leur côté, la Lyonnaise des eaux et France Télécom, deux opérateurs du câble, vont expéri*menter en février prochain*, à Saint-Germain-en-Laye, un programme cinéma en *pay per view* pour les 3 000 abonnés au câble qui disposent d'un Visiopass (terminal qui donne accès aux chaînes à option). Ce « sondage » technique et commercial durera deux mois et permettra de tester la demande sur un catalogue de films français et américains.

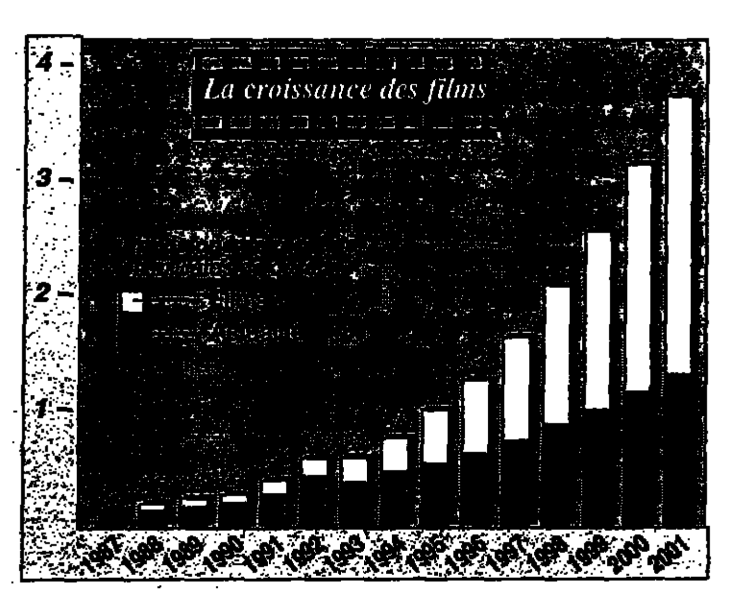
Tout récemment, lors des *entretiens cinématographiques de* Beaune (*le Monde* du 19 octobre), Patrick Cox, responsable du bureau européen de la chaîne américaine NBC, rappelait que deux grands studios hollywoodiens (Fox et Time Warner) étudiaient la création de services de *paiement à la séance en Europe*. Bien que NBC ne soit pas partie prenante de ces projets, la chaîne américaine suit attentivement la situation en France. Rentabilisation de son catalogue de téléfilms oblige.

DISCRÉTION • *Et* comme toujours dans ce monde neuf qu'est la télévision, les initiatives individuelles n'ont rien d'incongru. Bruce Alderman, ex-journaliste de *Variety*, travaille à la *mise en* place d'une société d'études chargée de rassembler des investisseurs pour le PPV. *« Nous sommes prêts à diffuser sur le satellite Télécom 2 A en D 2 Mac, trois chaînes cinéma en* pay per view », affirme-t-il.

Qui est ce « nous » ? Bien que Bruce Alderman demeure d'une grande discrétion, il reconnaît être en contact avec Patrick Cox de NBC, la Lyonnaise des eaux et quelques autres groupes industriels, plus un certain nombre de réalisateurs vedettes du cinéma français qui, mécontents d'avoir ignoré la locomotive Canal Plus voilà quelques années, semblent prêts à investir leurs économies dans le wagon *pay per view*.

*Il est vrai que les chiffres réa*lisés par le PPV aux Etats-Unis peuvent nourrir des rêves dorés de ce côté-ci de l'Atlantique. Né aux Etats-Unis en 1982, le PPV a *percé en commercialisant avant* tout des événements sportifs exceptionnels (boxe, base-ball) ou des concerts de musique rock. Mais très vite, comme l'indique René Bonnell, directeur du *cinéma à Canal Plus, dans son* ouvrage *la Vingt-cinquième Image»* (Gallimard), le PPV s'est orienté vers la diffusion de films de cinéma. Au lieu d'offrir comme une chaîne thématique une trentaine de films par mois, les sociétés de PPV ont mis en vente des *sélections de cinq à dix films*, choisis parmi les succès du box-office et diffusés six mois après leur sortie en salle, au même moment que la vente en vidéo.

La compagnie américaine Tele-Communication Inc. (TCI) est ainsi en train de tester depuis le mois d'octobre et jusqu'à fin décembre, dans un faubourg de Denver (Colorado), un service de PPV *qu'elle qualifie de « révolutionnaire »*. Sur simple pression d'un bouton de leur télécommandé, trois cents téléspectateurs de Denver pourront choisir toutes les demi-heures et pour 2,99 dollars seulement, le programme « Hits at Home », soit un film récent sur les six mis au programme. Et si rien ne leur plaît, ils pourront faire appel au programme « Take One » qui, pour 3,99 dollars, les autorise à sélectionner à n'importe quel moment *un documentaire, un film* ou un programme pour enfants sur un catalogue de près de 2 000 titres. Résultats du test en 1993.



MARKETING • Sur ce marché en plein développement, le marketing sera un critère décisif de succès. *En 1989*, six services en *PPV* se disputaient environ dix millions de clients pour un chiffre d'affaires global d'environ 100 millions de dollars. En 1990, le chiffre d'affaires a atteint 247 millions de dollars ; il a *frôlé* les 400 millions en 1991. Entre-temps, la base s'est élargie à vingt millions de clients potentiels. *En 1992*, cette télévision à la carte devrait engendrer 600 millions de dollars de recettes. Dans tous les cas, cette progression est moins le fait des films (un tiers du chiffre d'affaires) que d'événements spéciaux à caractère sportif. En 1991, la *retransmission du match de* boxe Holyfield-Foreman a ainsi engendré une recette de 50 millions de dollars en une nuit, record qui demeure inégalé jusqu'à présent.

Le PPV *cinéma* n'a totalisé quant à lui, en 1991, que 133 millions de dollars de recettes, soit les gains réalisés par les trois combats de boxe vedettes de l'année. Plus surprenant encore, un tiers des recettes cinéma provient de « niches » occupées par des films *« spécifiques » comme ceux diffu*sés par Playboy at night.

Ces chiffres indiquent-ils un avenir définitivement rose pour le PPV ? Les projections de l'institut Paul Kagan et associés, organisme de recherche dont les études font autorité, font état de taux de croissance records sur *le seul* marché américain : 1 milliard de dollars en 1995 (7 % des recettes du câble environ), 2,11 milliards de dollars en 1998 et 3,18 milliards de dollars en l'an 2000. A condition bien sûr que l'industrie du câble poursuive son rythme d'expansion actuel.

UNE CHANCE • Qu'en sera-t-il en Europe ? Bien malin qui peut le prévoir. En Grande-Bretagne, *Rupert Murdoch prévoit pour* 1994-1995 de diffuser les matches de football de première division en PPV sur B Sky B. En France, la position de Canal Plus est d'attendre. Tant que le câble n'est pas une donnée de base du paysage audiovisuel français, les responsables de la chaîne cryptée trouvent vain d'investir dans des expériences sophistiquées. *« Que les câblo-opérateurs commencent par commercialiser les chaînes qui existent déjà. Ce n'est qu'ensuite que des services supplémentaires pourront voir le jour »*, explique Michel Thoulouze, directeur d'Ellipse, filiale de Canal Plus.

Reste que, avant de lancer un *PPV cinéma, les problèmes* à régler ne manquent pas. Il faudra ainsi rassurer les exploitants de salles de cinéma, qui, fragilisés par la télévision, pourraient se sentir directement agressés par la diffusion de films six mois à peine après leur sortie en salle.

INTÉRET • Patrick Cox, de NBC, estime que le PPV, loin d'être une menace, est au contraire une chance pour le cinéma. Dans la *mesure où la fréquentation* des salles devient surtout un phénomène de jeunes (adolescents, étudiants...), le PPV vise surtout une frange d'adultes qui, pour des raisons familiales ou professionnelles, ont déserté le circuit des salles de cinéma. Le PPV permettrait donc de les récupérer pour le plus grand bénéfice de la production cinématographique française.

> **Les producteurs voient dans cette forme de télévision à péage un potentiel de recettes exceptionnelles.**

D'où l'intérêt des producteurs, qui voient dans cette forme de télévision à péage un potentiel de recettes exceptionnelles. Aux *Etats-Unis, près de 40 % des* sommes collectées en PPV vont directement aux producteurs ou aux organisateurs de spectacles sportifs.

Au-delà des *exploitants* de salles, c'est toute l'industrie vidéo qui est concernée. Diffuser un film au moment même où il est commercialisé en cassettes pourrait pénaliser tout un secteur industriel. Il n'est pas sûr que des techniques de cryptage empêchant *toute copie vidéo, et donc tout* piratage, suffisent à rassurer les industriels de la vidéo.

Enfin, aucun promoteur de PPV ne pourra faire l'économie d'un accord avec Canal Plus. Comme l'écrivait René Bonnell dans son livre, *« la présence d'une télévision à péage puissante disposant un jour de 3 millions d'abonnés et détentrice de droits prioritaires d'exploitation des films sur les antennes de télévision ne facilitera pas la tâche des futurs investisseurs »*.

Yves Mamou

Sport contre cinéma

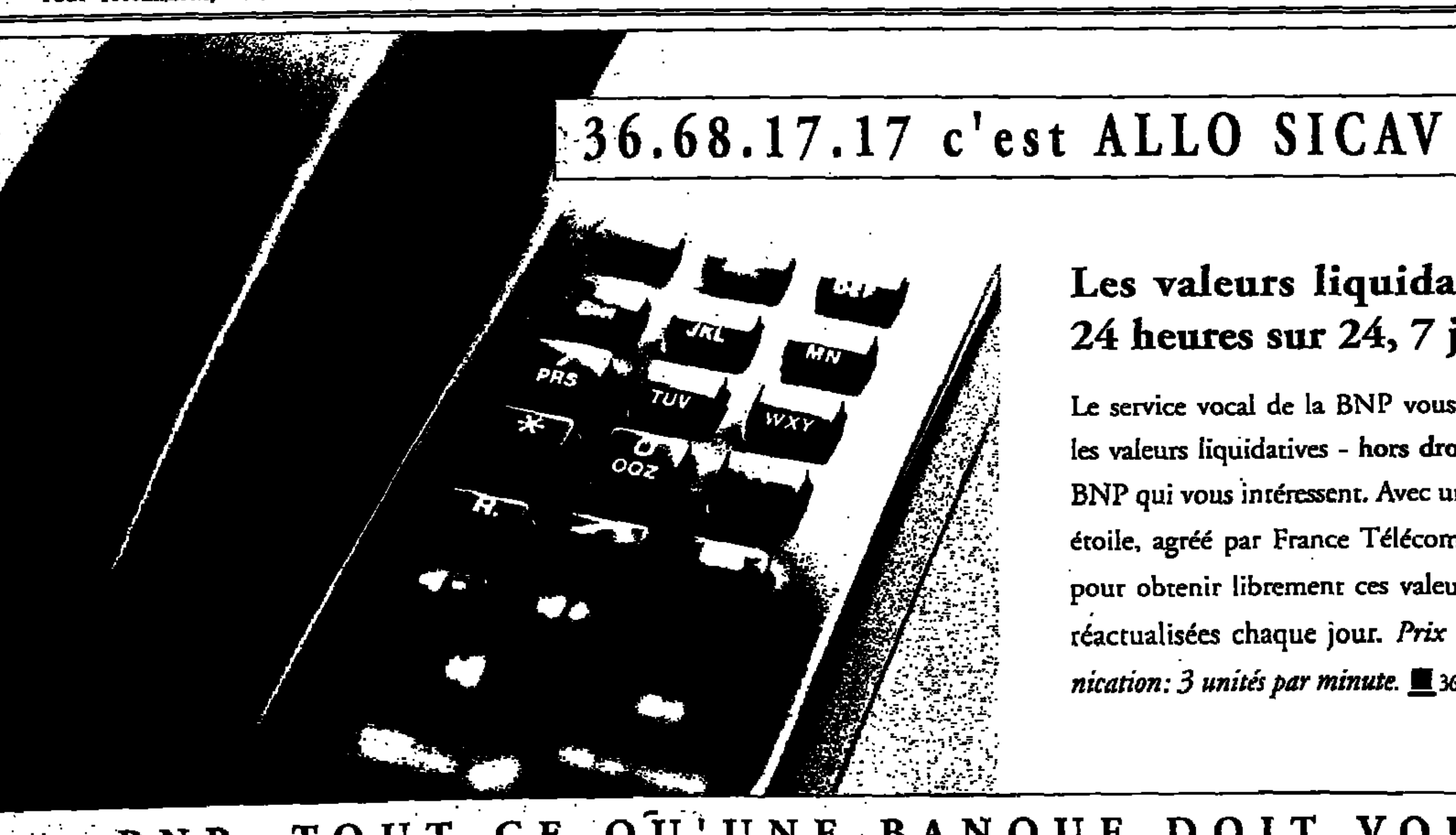
De quoi seront faites les recettes futures du *pay per view ?* De cinéma ou d'événements sportifs ? *Pour l'instant*, pas de doute, les clients du PPV sont d'abord amateurs de rencontres sportives exceptionnelles *(pay per event)*. L'empri*sonnement du boxeur* Mike Tyson, accusé de viol en 1991, a d'ailleurs paniqué les promoteurs de *PPV : ils venaient de* perdre l'une des rares vedettes sportives capables d'engendrer des recettes records. La rencontre de boxe entre Evander Holy*field, tenant du titre mondial des* lourds, et son challenger Riddick Bowe, à Las Vegas, le 13 novembre, devait ressusciter le réflexe de l'abonné ponctuel : *payer pour suivre une rencontre* sportive qui a fait l'objet d'une intense préparation marketing.

L'avenir de l'événement télévisuel payant aux Etats-Unis *est cependant subordonné* à la résolution d'un rapport de forces complexe entre les orga*nisations sportives et les* chaînes de télévision. Les promoteurs du PPV trouvent anormal de prendre tous les risques et de devoir ristourner 50 % des *recettes à une fédération* de boxe, par exemple, qui n'en prend aucun et qui a déjà amorti ses dépenses au moment où le match commence. L'équilibre *des forces est en tout cas en* faveur de celui qui contrôle les vedettes sportives. Sans elles, pas d'événement. Le rapport de forces ne commencera à évoluer que lorsque la base commerciale du PPV se sera élargie.

Sur le moyen terme, les pro*jections de l'institut Paul-Kagan* prévoient que plusieurs dizaines de millions de foyers américains seront abonnés au câble aux environs de l'an 2000. Seul cet élargissement de la base de réception et la hausse des tarifs fera du PPV une industrie. Dans cette perspective, le PPV cinéma devrait cependant prendre sa *revanche sur le sport.*

En 2001, les recettes cinéma pourraient même atteindre 2,4 milliards de dollars contre 1,3 milliard de dollars pour les événements sportifs, affirme l'institut Paul-Kagan. Il est vrai que Hollywood dispose d'une *pléthore de vedettes et de films* pour alimenter régulièrement un circuit, alors que le sport ou les concerts de musique ne peuvent jouer, *eux*, que sur la rareté.

Y. M.



GUÉRIR LA SANTÉ



Les ministres de la santé des pays de l'OCDE, qui se retrouveront les 8 et 9 décembre à Paris, n'ont eu nul besoin d'intenses contacts préparatoires pour définir l'ordre du jour de leur réunion. Celle-ci sera consacrée aux difficultés de financement des dépenses de santé en période de ralentissement de l'économie.

En effet, le calcul des années 50 et 60, selon lequel le progrès médical et une bonne couverture sociale permettraient, en améliorant le niveau sanitaire de la population, de réduire à terme les dépenses, s'est révélé erroné. Pratiquement illimitée et insensible aux fluctuations de la croissance, la demande de soins, en passe de devenir le principal poste de consommation des ménages, occupe aujourd'hui une place considérable dans les économies des pays développés, où elle absorbe entre 5 % et 13 % du produit intérieur brut. Pourtant, ce « marché » n'en est pas vraiment un. L'allongement de l'espérance de vie ne s'explique pas seulement par le progrès médical mais aussi par l'existence d'une protection sociale capable de solvabiliser la demande et de généraliser l'accès aux soins. Or ce financement public atteint ses limites.

Plutôt que de réduire autoritairement les budgets, les gouvernements s'efforcent de développer des méthodes d'évaluation afin de concilier économie et santé, deux termes qui se sont trop longtemps ignorés. Si la diversité des systèmes sociaux conduit à des démarches très différentes, toutes les politiques mises en œuvre cherchent à inventer de nouveaux modes de régulation, notamment en réduisant l'activité des hôpitaux au profit de la médecine de ville et en réduisant les remboursements.

Grande-Bretagne : les vertus du marché

Le gouvernement a commencé à donner la responsabilité des dépenses aux groupes de médecins généralistes. Ceux-ci ont plutôt apprécié, mais syndicalistes et associations redoutent une privatisation rampante

SHEFFIELD
de notre envoyé spécial

POUR la région du Trent, dans le centre de l'Angleterre, c'est une authentique grande première. Pensez donc : en août 1992, aucun malade n'attendait une intervention chirurgicale depuis plus de deux ans ! Début 1991, ils étaient 10 619. Pour autant, Sir Michael Carlisle, le très respecté président de l'administration des services régionaux de santé, installée à Sheffield, ne crie pas victoire. *« Malgré nos efforts, et même si 80 % des patients sont admis en salle d'opération moins de trois mois après leur inscription, il nous reste encore beaucoup à faire. »*

C'est le moins que l'on puisse dire. En août, les listes d'attente des hôpitaux du Trent ne comptaient pas moins de 77 591 malades (contre 72 632 un an auparavant), dont 9 823 patientaient depuis au moins un an pour subir des interventions certes *« non urgentes »* (varices, hernies, prothèses de la hanche, cataracte, orthopédie) mais qui concernent le plus souvent des affections très gênantes pour la vie quotidienne de ceux qui en souffrent. Que Sir Carlisle se console. A la même époque, on dénombrait 926 939 personnes sur les listes d'attente de l'ensemble des hôpitaux anglais, dont 1 244 patientaient depuis plus de deux ans. Ces modestes résultats ne doivent pas faire perdre de vue que le système de santé britannique est gratuit, hormis les médicaments, et que la qualité des soins y est tout à fait comparable à celle des pays les plus avancés. Cependant, la rigueur des arbitrages budgétaires amènent régulièrement l'administration des services de santé (National Health Service ou NHS) au bord de la rupture.

Entamée depuis deux ans par le gouvernement conservateur, la réforme consiste à introduire une logique de marché dans le service public, en systématisant les rapports client-fournisseur. L'objectif n'est pas tant de réduire les dépenses de santé (celles-ci n'absorbent que 6,3 % du produit intérieur brut contre 9 % en France) que de mieux les orienter.

CLIENTS • Les clients ? Ce sont d'abord les médecins généralistes, pivots du système puisqu'il faut obligatoirement les consulter avant de se rendre chez un de leurs confrères spécialistes – contrairement à ce qui se passe en France (1). Deux tiers d'entre eux travaillent dans des cabinets de groupe de six à huit praticiens : le ministère de la santé leur a ouvert la possibilité de devenir des *fund holders*, c'est-à-dire de gérer un budget (2) fixé en fonction du nombre de leurs patients. Ils doivent choisir les prestataires de services (laboratoires d'analyses, hôpitaux, médecins spécialistes, etc.), publics ou privés, assurant le meilleur rapport qualité-prix.

FOURNISSEURS • Ils ne bénéficient d'aucun avantage financier personnel, mais, en cas de dépassement du budget, ils risquent d'être privés de leur nouveau statut. En revanche, les fonds non utilisés leur permettront d'améliorer leur équipement médical. Aujourd'hui, six cents cabinets de groupe sur neuf mille sont devenus *fund holders*.

Devenus *« fournisseurs »* des généralistes et des services de santé des districts, antennes locales du NHS, les hôpitaux ont aussi été bouleversés. Cinquante-sept se sont transformés en *trusts*, établissements publics autonomes dont le financement dépend de leur capacité à trouver des clients.

Après avoir provoqué de vives réactions dans le camp des syndicats et de l'opposition travailliste, l'introduction de cette nouvelle logique a fini par s'imposer, et la tentative des travaillistes de faire de la défense du service public de santé le thème central de la dernière campagne électorale s'est soldée par un échec patent.

De toute évidence, le gouvernement est parvenu à rallier à sa cause ceux qui aspirent à devenir des *« managers de la santé »*. Directeur du Sheffield Children's Hospital, dont la renommée dépasse le Royaume-Uni, Keith Levick se félicite de diriger un *trust*. *« Les décisions, c'est nous, et non plus l'administration, qui les prenons. Il est désormais possible de jouer sur les prix, de faire des projections à long terme et de rémunérer les heures supplémentaires des chirurgiens pour réduire les listes d'attente. Dans deux ans, cet hôpital équilibrera ses comptes. En attendant, nous contracterons des emprunts sous le contrôle des pouvoirs publics. »*

> **La systématisation des rapports « client-fournisseur » devrait se traduire par des fermetures d'hôpitaux.**

Les médecins généralistes ont accueilli assez favorablement la formule. Ils ont tout intérêt à jouer le jeu, explique le docteur David Todd, président de l'organisme qui regroupe les *« praticiens gestionnaires »*. Pour l'année fiscale écoulée (avril 1991 à avril 1992), son cabinet de groupe de Wimbledon, dans la banlieue londonienne, a reçu un budget de 1,6 million de livres (près de 10 millions de francs) pour soigner 17 000 patients.

PLUS ET MIEUX • *« Après avoir investi 50 000 livres dans du matériel médical, nous pratiquons certaines petites interventions. Les médecins hospitaliers viennent utiliser nos propres électrocardiographes et échographes, ce qui coûte beaucoup moins cher. Quant aux malades qui ont une assurance privée, je les adresse directement aux cliniques, ils ne font pas partie de mon budget. Résultat : nos dépenses n'ont pas dépassé 1,4 million de livres. Le problème,* déplore David Todd, *c'est que l'administration n'a pas encore accepté de nous rétrocéder les 200 000 livres qui nous permettraient d'améliorer notre équipement. »*

« Auparavant, pour faire des économies, il suffisait de réduire les actes. Maintenant, il faut que chacun travaille plus et mieux », résume Sir Michael Carlisle. Selon le ministère de la santé, les premières estimations indiquent que les *« gestionnaires »* prescrivent moins que les autres généralistes et que les *trusts* accueillent un nombre croissant de malades, au détriment des hôpitaux classiques.

Pourtant, cette généralisation de la concurrence au sein même du NHS suscite des objections.

INÉGALITÉS • *« La possibilité accordée aux* fund holders *d'adresser leurs malades à l'hôpital de leur choix est une source d'inégalités. Selon le statut de leur médecin, les uns patienteront sur des listes d'attente et les autres seront admis en priorité »*, affirme Janet Beyleveld, responsable du Community Health Council de Sheffield, qui regroupe des associations bénévoles ainsi que des représentants de la municipalité travailliste. *« La multiplication d'interventions chirurgicales, même banales, en dehors de l'hôpital peut s'avérer dangereuse, et les généralistes seront peut-être amenés à refuser de prendre en charge certains malades chroniques, de crainte de déséquilibrer un budget qui, dans les prochaines années, sera de plus en plus serré. »*

Le même scepticisme prévaut, dans les mêmes milieux, à l'égard de la toute nouvelle Charte des malades, qui garantit notamment le droit de consulter un second médecin, d'accéder à son dossier médical, de ne pas attendre plus de trente minutes lors des consultations à l'hôpital... et plus de deux ans sur une liste d'attente. *« Comment voulez-vous respecter de tels engagements avec des moyens budgétaires aussi faibles ? Le gouvernement exclut des hôpitaux psychiatriques des gens qui se retrouvent à la rue et ne peuvent compter que sur les associations caritatives »*, accuse Jeanette Bramley, responsable de Mind, une organisation d'aide aux malades mentaux, rencontrée lors d'un voyage organisé en Grande-Bretagne par l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS).

La systématisation des rapports *« client-fournisseur »* devrait également se traduire par des fermetures d'hôpitaux, non plus faute de crédits mais faute de malades. Un rapport a soulevé un beau tollé en proposant le regroupement de plusieurs établissements londoniens et la fermeture du Saint Bartolomew's Hospital, créé au douzième siècle.

VIRULENTS • Les syndicalistes sont les plus virulents. *« Dans les trusts, salaires et conditions de travail du personnel infirmier ont été revus à la baisse. Le nouveau style de management est macho, autoritaire et antisyndical »*, lâche Bob Quick, un des dirigeants de la Confédération des employés du service de santé.

Le privé ne témoigne pas non plus d'un enthousiasme débordant. Pour la première fois depuis vingt ans, le nombre des souscripteurs de contrats d'assurance (7 millions, soit 12 % des Britanniques) a baissé, par suite, notamment, du désengagement des entreprises qui prenaient en charge les primes de leurs salariés. *« Si le NHS devient plus efficace et réduit les listes d'attente, nous risquons sans doute de perdre encore des clients. Mais il y aura toujours des gens qui préféreront payer pour avoir l'esprit tranquille »*, estime-t-on à la BUPA (British United Provident Association).

Cet organisme, qui tient de la mutuelle et de l'assurance et gère vingt-neuf hôpitaux privés, a bâti son succès sur deux arguments : des soins plus rapides et de meilleures conditions d'hébergement. Ceux qui en ont les moyens peuvent être hospitalisés sans délai. Il leur en coûtera 1 400 livres pour une hernie (12 000 francs), 2 000 livres pour une cataracte, 3 300 livres pour une hystérectomie et 5 200 livres (44 000 francs) pour une prothèse de la hanche.

Le ministère de la santé assure que la réforme du NHS *« n'est pas une privatisation »*, mais Paul Evans, secrétaire du comité parlementaire sur la santé, pense que l'heure du privé ne tardera pas à sonner. *« A terme, il n'existe aucune raison pour que les « acheteurs » de soins continuent d'appartenir au secteur public. Vous voyez bien que, déjà, on s'efforce de transférer l'activité médicale du NHS vers la médecine ambulatoire. Dans dix ans, des hôpitaux auront peut-être été privatisés. En revanche, leur financement restera public. »* Les cliniques privées françaises ne fonctionnent pas autrement. Mais toutes ne sont pas en bonne santé.

Jean-Michel Normand

(1) Un syndicat français de généralistes, MG France, réclame l'instauration de ce système.

(2) Ces fonds sont attribués par les autorités régionales, qui reçoivent de l'Etat une enveloppe calculée selon l'importance de la population et ses caractéristiques (âge et morbidité).

Etats-Unis : un projet de « Sécu » à l'américaine

Les Etats-Unis sont un paradoxe à eux seuls. Champions du monde des dépenses de santé (2 500 dollars par habitant soit 800 milliards de dollars au total et 13,5 % du PIB), ils constituent également le pays le plus inégalitaire du point de vue de l'accès aux soins.

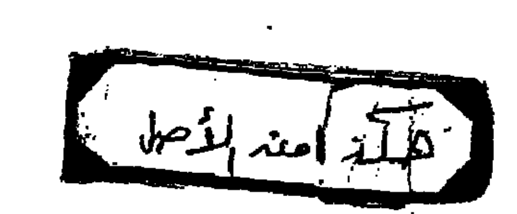
Outre qu'ils sont plutôt inquiétants, les indices de morbidité observés outre-Atlantique (16e rang mondial pour l'espérance de vie, 23e pour la mortalité infantile) révèlent que les Noirs vivent en moyenne six ans et demi de moins que les Blancs (le différentiel est de quatre ans pour les autres minorités). Cette situation est largement imputable à l'insuffisance de la protection sociale, qui exclut 35,4 millions d'Américains (parmi lesquels 18 % d'Hispaniques, 66 % de Blancs et 16 % de Noirs). Ces laissés-pour-compte (*le Monde* du 29 octobre), dont le nombre progresse de un million par an, sont des chômeurs ou des salariés modestes dont l'entreprise n'offre pas de contrat d'assurance.

Lors de la campagne électorale, Bill Clinton a proposé un véritable système obligatoire d'assurance. Une « Sécu » à l'américaine, en quelque sorte. Il veut imposer progressivement à chaque employeur l'obligation de fournir une assurance-santé à son personnel grâce à des cotisations patronales et salariales. Celle-ci serait gérée par le secteur privé ou par un groupement parrainé par le secteur public, prenant aussi en charge les chômeurs.

Bill Clinton entend aussi supprimer les abattements fiscaux des firmes pharmaceutiques si la hausse des prix des médicaments dépasse le taux d'inflation (actuellement ils augmentent trois fois plus vite que la moyenne des prix). Enfin, il suggère de définir plus précisément les pratiques médicales afin de protéger les médecins contre la multiplication des poursuites judiciaires dont la dérive contribue à renchérir les prestations et encourage la *« médecine défensive »* (multiplication des précautions inutiles dans le seul but de se prémunir contre un éventuel procès). Ces modifications doivent permettre de développer la médecine préventive et de réduire les dépenses de fonctionnement (environ 5 % du budget de la santé), gonflées par les multiples services mis en place par les assurances pour surveiller l'activité médicale.

Si l'on en croit les estimations du General Accounting Office, qui travaille pour le Congrès, le plan Clinton pourrait permettre de réduire de 211 milliards de dollars les dépenses de santé du pays en l'an 2 000. En revanche, sur les sept prochaines années, il maintiendrait la progression des dépenses de santé à 5,5 points au-dessus de l'inflation.

J.-M. N.



Le Canada, longtemps considéré comme un modèle, cherche à stabiliser ses dépenses. En Allemagne, gouvernement et opposition se sont entendus pour imposer un vaste plan d'économies (40 milliards de francs en 1993). En Italie, le plan Amato en cours d'adoption au Parlement réduit drastiquement la couverture d'assurance-maladie des classes moyennes : la médecine gratuite sera réservée aux petits revenus et les cotisations maladie, ainsi que le ticket modérateur augmenteront sensiblement. La France commence à peine à revenir sur le principe de la Sécurité sociale « à guichets ouverts ». Pour venir à bout des listes d'attente dans les hôpitaux, la Grande-Bretagne introduit la concurrence au sein du secteur public ; mais elle reste l'un des seuls pays à tenir bon sur le principe de gratuité des soins, sans pour autant parvenir à atténuer les inégalités sociales et « ethniques ».

Et si, malgré tout, la solution passait par un désengagement du financement public et l'apparition d'un « vrai » marché de la santé ? Les Etats-Unis ont déjà donné la réponse. Et elle est dramatiquement négative. La première puissance mondiale est à la fois le pays où les dépenses de santé sont proportionnellement les plus élevées et où le niveau de protection sociale est le plus bas. L'élection, le 3 novembre, de Bill Clinton est aussi le signe que l'Amérique ne supporte plus les inégalités devant la maladie engendrées par l'ultra-libéralisme. Le système de santé européen, vers lequel elle tourne aujourd'hui ses regards, est certes en crise. Mais c'est encore ce que l'on a trouvé de mieux.

GUÉRIR LA SANTÉ



France : apprendre à compter

L'Etat, les médecins et les caisses d'assurance-maladie ont enfin pris conscience de la nécessité d'une réforme, qui, dans un premier temps, se contentera de fixer des objectifs de dépenses.

« *EN France, nous avons le meilleur système de protection sociale du monde.* » En quelques années, cette affirmation péremptoire derrière laquelle se réfugiaient hommes politiques et partenaires sociaux a pris beaucoup de rides. Après une longue période d'immobilisme, un vent de réforme a fini par souffler sur le système français de santé. Certes, il n'est pas question de bouleversements radicaux ni de réformes de grande envergure. Pourtant, les partenaires en présence – les trois caisses nationales d'assurance-maladie, les syndicats de médecins et l'Etat – paraissent avoir pris conscience de la nécessité de revoir les règles du jeu. Même si leurs tentatives restent partielles.

Les résultats du système sont jusqu'ici contestables. En matière de dépenses, la France occupe la troisième place mondiale, en consacrant 9,1 % de son produit intérieur brut à la santé (573 milliards de francs, soit 10 051 francs par individu en 1991). Cependant, elle n'arrive qu'au huitième rang pour l'espérance de vie et au onzième pour la mortalité infantile. Alors que le rythme actuel des remboursements est, malgré une légère décélération, jugé excessif (6,2 % en 1991 après 7,6 % en 1990 et 7,8 % en 1989), le rapport coût-efficacité de notre système apparaît donc largement perfectible.

En outre, la « Sécu » rembourse de moins en moins largement : 73,6 % du total des dépenses l'an dernier contre 74,6 % en 1989 et 76,5 %, en 1980. Une tendance particulièrement sensible en ce qui concerne les soins ambulatoires (consultations, frais d'analyses ou de dentiste), dont les prix sont tirés vers le haut par la possibilité accordée aux praticiens du « *secteur 2* » de dépasser les honoraires conventionnels... Ce décalage croissant engendre un véritable marché que se partagent avec des bonheurs variables les mutuelles, les assurances et les organismes de prévoyance gérés par les partenaires sociaux.

DÉPENSES DE SANTÉ EN 1990*

18937
13243
10488
10249
10176
9498
8721
8215
8213
8019
7108
6711
5388
5136
3906
2995
1455

*Valeur par personne, en francs (à parité de pouvoir d'achat)

Statistiquement, les dépenses de santé d'un Américain sont deux fois supérieures à celles d'un Allemand et trois fois supérieures à celles d'un Belge. Ces données recouvrent des moyennes car, au sein même de la population américaine, les inégalités sont considérables. En outre, les indices de morbidité ne sont pas forcément en rapport avec l'importance des dépenses, non plus que la mortalité. Ainsi, l'espérance de vie des Américains ne dépasse pas 71,3 ans alors qu'elle atteint 75,2 ans pour les Japonais, dont la consommation médicale est inférieure de moitié.

CONFUSION • La réforme des dépenses de santé a longtemps buté sur la confusion des responsabilités. En principe, les caisses nationales d'assurance-maladie (la CNAMTS pour les salariés, la CANAM pour les professions indépendantes, la MSA pour le monde agricole) dirigées par le patronat et les syndicats doivent gérer la branche maladie de la « Sécu » et s'entendre avec les syndicats de médecins en concluant une convention médicale. Dans les faits, c'est l'Etat qui tire les ficelles. Elaboré après de multiples rebondissements, l'accord conclu le 14 octobre – qui devrait être voté par le Parlement grâce à l'abstention des centristes – fixe un « *objectif prévisionnel des dépenses de santé* » et introduit des « *références médicales* » conçues localement. Le corps médical devra respecter ces normes mais celles-ci ne lui seront pas directement opposables, bien que des sanctions financières soient prévues.

> **La mise en place progressive d'une tarification par pathologie risque de prendre du temps.**

Peu coercitif, ce mécanisme a tout de même quelque chose de révolutionnaire : pour la première fois, il instaure un objectif d'évolution des dépenses alors que, jusqu'alors, l'assurance-maladie payait « *à guichet ouvert* ». Par ailleurs, l'introduction du codage des actes va permettre aux caisses d'assurance-maladie de connaître avec précision la pratique professionnelle des médecins libéraux. Quoi qu'il en soit, une véritable rationalisation du système de santé risque encore de se heurter à la démographie médicale – les médecins français sont beaucoup trop concentrés dans le secteur libéral – et aux excès qui se dissimulent parfois derrière le dogme de la liberté de prescription.

Le secteur hospitalier est lui aussi en mutation. Dans les établissements publics, les budgets ont été relativement bien maîtrisés mais au prix d'une austérité budgétaire trop souvent aveugle. Depuis dix ans, les ministres des affaires sociales ou de la santé n'ont cessé de disserter doctement sur les « *programmes de médicalisation des systèmes d'information* » (PMSI), destinés à identifier les coûts hospitaliers pour mieux calibrer les moyens attribués par la Sécurité sociale. Mais pratiquement rien n'a été fait.

De même, personne n'a encore osé s'attaquer aux capacités excédentaires (plus de 40 000 lits seraient inoccupés sur un total de 500 000). Il est vrai que la présidence du conseil d'administration d'un hôpital revient toujours au maire de la ville... Du côté des cliniques enfin, l'euphorie du milieu des années 80 n'aura duré qu'un temps (« le Monde de l'économie » du 28 avril). L'heure est aux regroupements.

Annoncée pour les deux prochaines années, la mise en place progressive d'une tarification par pathologie, contraignant le public et le privé à réaliser des gains de productivité, risque de prendre du temps. « *Actuellement, personne n'a vraiment intérêt à jouer la transparence. Car cela reviendrait à poser le problème du rapport coût-efficacité des soins dans chaque service* », estime un spécialiste de l'économie de la santé. *Et les malades ? Ils devront eux aussi prendre au sérieux le slogan de la campagne de l'assurance-maladie :* « *La Sécu c'est bien, en abuser ça craint.* »

J.- M. N.

Canada : efficace mais coûteux

Au cours de la campagne pour les élections législatives de novembre 1988, les Canadiens s'étaient inquiétés des risques d'une « américanisation » qui les aurait privés d'un système de protection sociale très supérieur à celui du grand voisin, car universel et prenant en charge une grande partie des dépenses.

Dans cet immense pays sans cesse écartelé entre les pouvoirs du gouvernement fédéral (Ottawa) et ceux des provinces, les soins hospitaliers comme les soins médicaux dépendent des secondes en vertu de la Constitution canadienne de 1867 (la santé était alors prise en charge par l'Eglise). Pour 26 millions d'habitants, les dépenses de santé représentaient 53,6 milliards de dollars canadiens (225 milliards de francs) en 1990, soit l'équivalent de 8,2 % du produit national, dont près de 73 % pour le secteur public. Si les dix provinces du pays administrent les coûts des hôpitaux et les honoraires des médecins et gèrent les dépenses d'investissement, le fédéral assume lui, grosso modo, la moitié des dépenses sous forme de transferts.

Dès 1945, Ottawa, ayant tenté sans succès d'instaurer une assurance-maladie universelle, a incité plusieurs provinces à mettre en place leur propre régime, avec des subventions nationales. Pour simplifier les transferts, devenus inégaux, une loi de 1977 a complété les subventions fédérales par une baisse des impôts nationaux, compensée par une hausse des impôts provinciaux. Malgré les difficiles relations entre le pouvoir central et les provinces, le système fonctionne, et le fédéral fixe des normes nationales : universalité, accessibilité (c'est-à-dire gratuité), transférabilité (un habitant du Québec peut se faire soigner en Ontario et y bénéficier des mêmes droits).

Par sa générosité, le système a favorisé une forte croissance des dépenses, notamment après la libération des prix et des salaires en 1978. Les hausses d'honoraires des médecins ont été si fortes qu'une loi a dû en 1984 réglementer le système pour assurer l'égalité des soins. Le fédéral a réduit ses versements aux provinces qui autorisaient des honoraires abusifs. Au total, en 1990, la santé représentait 27,5 % des dépenses totales des provinces contre 25 % en 1975.

Surendetté, le gouvernement fédéral a nettement freiné, depuis 1986-1987, la progression des transferts aux provinces, désormais indexés seulement sur l'augmentation de la population (1 % l'an)... Pour ralentir la progression des dépenses de santé, certaines provinces envisagent d'introduire le ticket modérateur. Le pouvoir central a jusqu'ici interdit cette pratique, jugée contraire au principe de l'accessibilité de tous aux services de santé, mais il pourrait revenir sur cette interdiction.

Alain Vernholes

Béraud l'imprécateur

En septembre, le professeur Claude Béraud, gastro-entérologue et médecin-conseil de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), a suscité bien plus que des aigreurs d'estomac parmi les représentants des médecins. Plusieurs se sont carrément déclarés « *ulcérés* » par ses propos, tenus quelques jours avant de quitter ses fonctions.

Présentant un rapport particulièrement fouillé sur les « *gaspillages* » dans les dépenses de santé, Claude Béraud avait dénoncé « *la très grande fréquence de la petite délinquance* » chez les praticiens libéraux, la jugeant « *certainement plus répandue que chez les adolescents au chômage* ». Pour faire bonne mesure, il s'en était pris « *à la grande délinquance* » en évoquant les actes médicaux fictifs ou les fraudes sur le prix des prothèses et « *la mansuétude du conseil de l'ordre* ». Conclusion : le renforcement des contrôles est une « *légitime violence* » puisque l'addition des abus représenterait chaque année 120 milliards de francs !

Lancé en pleine phase critique des négociations entre le gouvernement et les syndicats de médecins, le « *scandale Béraud* » aura valu à son auteur une volée de bois vert. Plusieurs plaintes ont été déposées devant le conseil de l'ordre, et René Teulade, ministre des affaires sociales, fut contraint de se fendre d'un communiqué.

COUP D'ÉCLAT • Pourtant, durant les trois années passées à la CNAM, le professeur n'avait commis aucun autre coup d'éclat. Cet homme de soixante-quatre ans, svelte et avenant, avait décidé de retrouver ses fonctions d'enseignant au CHU de Bordeaux après une carrière hospitalo-universitaire bien remplie. « *C'est un humaniste. Il s'est toujours soucié des dimensions psychologiques du rapport médecin-malade et, dès le milieu des années 70, il a été l'un des premiers à plaider la cause de l'évaluation médicale* », assure un sociologue de la santé. « *Il a considéré que la coupe était pleine et brisé un tabou. S'il avait réagi plus tôt, il aurait été viré* », renchérit un expert de la CNAM qui reconnaît à l'ancien médecin-conseil le mérite d'avoir « *secoué le conservatisme de la maison* ».

« *Au début, il a développé une approche intéressante, l'amorce d'un vrai dialogue entre le corps médical et la Sécu. Mais, rapidement, il a déçu* », considère pour sa part l'un des principaux responsables du monde syndicalo-médical.

L'intéressé, quant à lui, ne regrette rien. « *Franchement, en arrivant à la CNAM je ne pensais pas qu'il existait autant de fraudes. Lorsque 1 700 arrêts de travail de complaisance sont signés par des médecins aux gardiens de prison, qu'est-ce si ce n'est de la délinquance ? D'ailleurs, l'an passé, 44 000 des 70 000 arrêts de travail posaient des problèmes de régularité. Tout le monde a critiqué la forme mais personne n'a remis en cause le fond de mon rapport* », clame-t-il. A la CNAM, certains regrettent son départ. « *L'ère du consensus mou est de retour* », chuchote-t-on dans les couloirs.

J.- M. N.

Les Pays-Bas redécouvrent leur industrie

La vente de l'avionneur Fokker à l'allemand Dasa, il y a deux semaines a sonné l'alarme. Après douze ans d'un libéralisme intégral le gouvernement de La Haye veut renforcer les entreprises néerlandaises

AMSTERDAM
de notre correspondant

JEUDI 28 octobre, Koos Andriessen, le ministre néerlandais des affaires économiques, a scellé la reprise du constructeur aéronautique Fokker par l'allemand Dasa, le jour *même où Michel Sapin, ministre* français de l'économie et des finances, annonçait la privatisation partielle de Rhône-Poulenc. *A priori* deux opérations différentes par leurs circonstances, leur étendue et leurs *motivations : le gouvernement* français cherche principalement de l'argent frais et le néerlandais espère trouver en Dasa le garant de la pérennité de Fokker ; alors *que la France s'appuie sur* une longue tradition de politique industrielle, les Pays-Bas entonnent le *credo* libéral – même s'ils réglementent de façon tatillonne les implantations industrielles.

Mais la même question se *pose dans les deux pays :* quel rôle la puissance publique doit-elle tenir dans la stratégie des entreprises qu'elle contrôle, à l'heure où les budgets publics *nationaux se resserrent mais où* l'internationalisation de la concurrence rend les producteurs industriels avides de capitaux, voire de partenaires, souvent étrangers ? Faut-il s'accrocher à la notion de « patrimoine industriel national » ? Si oui, à quel prix ? Si non, à quel coût, social et psychologique ?

Depuis les difficultés de Fokker, le laissez-faire de principe aux Pays-Bas est sérieusement ébréché. En cas d'échec des pourparlers avec Dasa, a dit le premier ministre, l'Etat *« n'aurait pas laissé tomber »* Fokker. Concrètement, la puissance publique aurait garanti des emprunts bancaires pour un montant de 900 millions de francs et aurait accru sa participation dans le capital de l'entreprise, a précisé le ministre des affaires économi*ques, révélant que les pouvoirs* publics avaient constitué un « trésor de guerre » *ad hoc*.

SOLDES • L'affaire, de l'aveu même de Koos Andriessen, a été le *« catalyseur »* d'un revirement *par rapport à 1990 :* alors que Philips traversait une année noire, il n'était pas question alors que le gouvernement de La Haye volât à son secours, en eût-il eu les moyens financiers.

Mais, dans l'intervalle, les cessions ou projets de cession *d'enseignes prestigieuses ou sym*boliques se sont succédé à un rythme tel que la classe politique et l'opinion publique ont fini par crier de plus en plus bruyamment au loup : Volvo-Pays-Bas, initialement contrôlé par l'Etat néer*landais et la firme suédoise* à 70 %-30 %, a accueilli en son sein Mitsubishi ; la KLM, dans laquelle l'Etat détient 38 %, a été à deux doigts de fusionner avec British Airways. Enfin, Daimler-Benz (dont Dasa est une filiale) s'intéresse à d'autres entreprises néelandaises que Fokker, par exemple au camionneur Daf – qui discute simultanément avec le japonais Hino.

*Même dans un pays où natio*nalisme et protectionnisme ont mauvaise presse, cette liste de *« soldes »*, selon le terme utilisé par certains, fait mal. Et la vente *de Fokker – pourtant dans l'éta*lage depuis plusieurs années et qui, à l'inverse de Philips ou de Volvo, ne fait pas vivre une cohorte de sous-traitants – a *obtenu ce que des rapports aussi* officiels qu'alarmistes et les pressions du lobby industriel, au cours des dix dernières années, n'avaient pas réussi : les Pays-Bas redécouvrent leur secteur secondaire.

Un « secondaire » bien nommé : c'est la deuxième source d'activité et d'emplois, avec un gros cinquième du PNB et un petit cinquième de la population active, loin derrière le tout-puissant secteur des services, mais avant le très productif secteur agricole (*voir encadré*).

ANNÉES 70 • Culture rurale et commerçante aidant, le primaire et le tertiaire ont toujours bénéficié d'une attention prioritaire. C'est seulement pendant les années 70, sous un Parti social-démocrate imbu de l'idée de la malléabilité de la société et des structures économiques, que l'Etat s'est montré interventionniste. Les mines DSM doivent-*elles être démantelées ? L'Etat* actionnaire (jusqu'en 1989) finance leur reconversion dans la chimie. L'entreprise textile Nijverdal Ten Cate plonge-t-elle ? *L'Etat garantit des emprunts pour* assurer sa réorientation vers le plastique. Les chantiers navals RSV coulent-ils ? L'Etat injecte des milliards de florins pour sauvegarder les emplois.

Mais au début des années 80, l'affaire RSV, précisément, tourne au scandale : une enquête parlementaire révèle que les fonds ont été investis en dépit du bon sens. La crise économique et budgétaire de l'époque accélère alors le retour au dogme du « laissez faire-laissez passer ». Et jusqu'à ces derniers mois la politique industrielle néerlandaise se réduisait, *comme le disait* encore le 2 juin le vice-premier ministre Wim Kok, à *« la création des conditions* [dans le domaine fiscal ou dans celui de la protection de *la concurrence] et d'un environnement* [macro-économique] *favorables à la prise de leurs responsabilités par les entreprises elles-mêmes »*.

• Traduction concrète de cette politique : suppression des aides directes aux entreprises en difficulté, qui atteignaient l'équivalent de 3 milliards de francs au début des années 80, abandon du soutien fiscal à l'investissement (en 1990).

Seul a été maintenu un fonds spécial alimenté par les remboursements des prêts de l'Etat aux entreprises (Volvo, Daf, Fokker), permettant de financer de nouvelles gammes de produits.

> **Les entreprises *néerlandaises sont* trop petites pour rester longtemps indépendantes.**

Mais, après l'affaire Fokker, la classe politique prend conscience que *« les entreprises industrielles sont les piliers de toute l'économie »* – et donc doivent être préservées, – comme le soulignait récemment le chef du groupe parlementaire chrétien-dé*mocrate, dauphin désigné* du premier ministre, qui en juin dernier affirmait encore qu'*« une politique industrielle n'est pas à l'ordre du jour »*. L'évolution fait écho à une réflexion plus diffuse sur le « retour » de l'Etat et sur la défense du patrimoine national (économique aussi bien que culturel ou linguistique).

TOURNEVIS • Les déclarations du PDG de Mitsubishi, laissant entrevoir un avenir d'« usine-tournevis » pour Volvo Pays-Bas, la confirmation de la volonté de Daf de trouver un partenaire comme les discussions sur le sort de Fokker, ont mis en lumière deux points jusqu'alors négligés. A l'heure de la globalisation des *marchés* et de la nécessité d'atteindre la « taille critique », les entreprises néerlandaises, si performantes soient-elles, sont trop petites pour rester longtemps indépendantes. Et l'Etat, impécunieux, n'a pas les moyens de les *protéger du risque de rachat*. Au contraire, les nécessités budgétaires poussent *la* puissance publique à proposer aux industriels de conclure des *« alliances stratégiques »*. N'est-ce pas le gouvernement de La Haye qui, dès 1988, avait invité Fokker à rechercher un partenaire plus fortuné ? *Une idée tend alors à s'im*poser : avant-hier acteurs du jeu industriel, hier simples observateurs, les pouvoirs publics doivent devenir incitateurs. L'objec*tif dominant est de permettre* aux industries de disposer d'un savoir-faire (notamment dans la recherche et le marketing) respecté par d'éventuels prétendants étrangers. Ainsi l'enseignement technique, hier délaissé, est encouragé ; *les subventions à la* recherche technologique ont quintuplé pour atteindre 3 milliards de francs.

Surtout, on réfléchit à un *« fonds industriel », destiné* à favoriser la coopération entre des entreprises et des instituts de recherche, mais pouvant aussi accorder des crédits de secours à des *entreprises prometteuses mais* en difficulté. Il sera alimenté par l'argent public, pour un cinquième, et pour les quatre autres par des contributions d'investisseurs institutionnels. Une forme de l'*« économie mixte de marché »* chère... à Pierre Bérégovoy ?

Christian Chartier

Moteur des exportations

En 1991, le chiffre d'affaires de l'industrie néerlandaise (évalué à 536 milliards de florins, soit 1 607 milliards de francs) représentait 21,9 % *du PNB, pour seulement* 18,1 % de la population active, avec 590 000 personnes. Les services, dominants, pour 69,5 % des *emplois, n'apportaient que* 58,7 % du PNB, tandis que l'agriculture occupe la même part (4,5 %) dans le PNB et la population active. L'industrie *est le moteur des exportations* néerlandaises – qui atteignent 60 % du PNB – avec la moitié de la production exportée.

La première branche industrielle en chiffre d'affaires était la chimie-pétrochimie, sui*vie de l'agroalimentaire, de* l'électronique, des transports et de l'industrie métallurgique et mécanique. Cette dernière, la plus importante en emplois, *avec 201 000 salariés, est la* moins productive, avec un chiffre d'affaires par salarié de 220 000 florins (660 000 francs), contre 530 000 *florins (1,6 million de* francs) dans l'agroalimentaire.

Un nouveau consortium européen

AMSTERDAM
de notre correspondant

*Après neuf mois de négocia*tions laborieuses (« le Monde de *l'économie* » du 12 juillet), le constructeur aéronautique néerlandais Fokker et l'allemand Deutsche Aerospace (Dasa) ont signé jeudi 29 octobre un « accord-cadre » décisif de rapprochement. Il s'agit en substance d'un *contrat de vente* – sous réserve de l'audit comptable que Dasa doit effectuer et du feu vert de la Commission européenne – donnant, d'ici à 1995, le contrôle majoritaire (51 %) de Fokker au groupe allemand.

Concrètement, l'Etat néerlandais va céder sa participation (31,8 %) pour 392,2 millions de *florins (1,17 milliard de francs)* et Dasa va souscrire une augmentation du capital de Fokker pour 488,4 millions de florins (1,46 milliard de francs). La parti*cipation de l'avionneur allemand* sera gérée par un holding : la puissance publique néerlandaise y conservera pendant trois ans une part minoritaire et un droit de *veto. A La Haye, en effet, on est* particulièrement attentif au degré d'autonomie dont jouira Fokker, unique constructeur aéronautique du pays. Mais Dasa est considéré *comme un « partenaire » répon*dant au double souci du vendeur : assurer le financement d'une nouvelle génération d'avions et protéger Fokker des turbulences d'un *marché en sur*capacité.

L'accord permettra à Fokker de financer le lancement, l'an prochain, du F-70. En revanche, il prévoit clairement la possibilité d'interrompre la production du *F-50, concurrent – plus coûteux* – de l'ATR-42, mis au point par le français Aérospatiale et l'italien Alenia et commercialisé par Dasa. Ainsi Dasa pourrait concilier ses deux participations. Il ne resterait plus au groupe alle*mand, aussi engagé dans le pro*gramme Airbus, qu'à faire entrer Aérospatiale et Alenia dans le holding pour boucler la boucle, en créant un puissant consortium européen dont il serait la charnière. Evoquée au début des pourparlers *avec Fokker (le Monde* du 22 mai), cette hypothèse prend aujourd'hui un certain corps : l'accord de reprise du constructeur néerlandais autorise la participation d'autres industriels.

Ch. C.

Des châteaux de sable en Palestine...

Suite de la page 29

C'est, entre autres, pour lutter contre ces illusions que des hauts fonctionnaires de la Banque centrale d'Israël participent activement, avec le feu vert de leur direction, à des échanges de vues réguliers avec des experts palestiniens. Une cellule spéciale de la banque a même été créée pour rédiger des études de prospective envisageant et *chiffrant tous les* scénarios possibles, y compris l'hypothèse d'une séparation totale des «entités» juive et palestinienne sur le terrain.

Les *fonctionnaires* du ministère de l'industrie et du commerce commencent même à faire des propositions concrètes d'union douanière et tarifaire aux spécialistes de *«l'autre partie»*, comme ils disent...

ABSTRAIT • Travaux théoriques, discussions pour l'instant largement abstraites. Les réalités sur le terrain ont la vie dure et il ne suffit pas de décréter le changement pour qu'il se concrétise.



Le statut d'autonomie transitoire qui est actuellement négocié entre Israéliens et Palestiniens à Washington n'a pas, pour l'instant et selon le mot du premier ministre de *«dimension territoriale»*. En 1967, avant la guerre, les territoires représentaient une superficie de 6 000 kilomètres carrés, soit environ le tiers de celle d'Israël. Aujourd'hui, sans compter la partie orientale de Jérusalem (72 kilomètres carrés) qui fut purement et simplement annexée aussitôt après la conquête, plus de la moitié des terres de Cisjordanie et de Gaza ont été expropriées.

Qu'est-ce qui reviendra finalement aux Palestiniens ? On le saura dans cinq ans. Aux termes des accords intervenus, ce n'est qu'après la mise en place d'une administration palestinienne intérimaire *que le sort définitif des* territoires sera, à son tour, négocié entre les parties.

En attendant, toutes les terres, et d'abord celles qui ont été juridiquement confisquées, demeurent sous contrôle israélien : civil pour les implantations qui abritent quelque cent vingt mille colons juifs, militaire pour le reste. Les pragmatiques du gouvernement Rabin ont certes donné un coup d'arrêt à la colonisation «politique» des territoires. Mais outre que douze mille logements de colons sont encore en construction, rien n'a été fait pour renverser la vapeur et éventuellement restituer tout ou partie des territoires confisqués à une administration palestinienne en devenir.

Pour le reste, les statistiques étant du ressort exclusif des services d'occupation, il est bien difficile d'y voir clair. Il y a un quart de siècle, note une étude indépendante réalisée il y a quelques mois *par un expert occidental, les pays* arabes, Jordanie et Egypte comprises, comptaient pour 54 % des exportations de l'*«entité palestinienne»* qui n'existait pas. En *1991, les ventes des territoires aux «pays-frères»* représentent sans doute moins de 15 % du total. Devenu par la force des choses le premier client et le principal fournisseur des Palestiniens, *Israël* enregistre un excédent de plus de 500 millions de dollars par an dans ses échanges avec les territoires, soit à peu près cinq fois le montant de ses importations de même provenance.

CAPTIF • Pour Israël, le «client» palestinien est important certes, mais pas déterminant (1). Pour les Palestiniens, pratiquement privés *de débouchés à l'étranger, c'est* une autre affaire. Marché captif, main-d'œuvre captive. Un tiers des deux cent cinquante mille travailleurs palestiniens salariés sont employés en Israël : dans *l'hôtellerie, les services*, l'agriculture et surtout le bâtiment. S'ils disparaissaient soudainement, cela poserait problème à pas mal de petits entrepreneurs israéliens, *mais rien de catastrophique* : l'économie de l'Etat hébreu emploie un million huit cent mille personnes et deux cent mille Israéliens sont actuellement au *chômage*...

Dans le même temps, la quasi-totalité des matières premières nécessaires à une industrie palestinienne balbutiante – elle représente tout *juste* 14 % de la production intérieure brute des territoires – est importée *via* Israël. Le pétrole, les plastiques, le papier, l'acier, le ciment, etc. Tout passe par le territoire de l'occupant, y compris les machines-outils ou les ordinateurs achetés à l'extérieur par des entrepreneurs palestiniens et fortement taxés à leur arrivée dans les ports israéliens d'Ashdod et de Haïfa.

Industrie et commerce prisonniers d'une fiscalité trop lourde, ressources naturelles captives. Les spécialistes estiment qu'environ 40 % de l'eau douce consommée en Israël proviendrait des nappes aquifères de Cisjordanie et de *Gaza. Impossible de vérifier. Un* seule chose est sûre : dans les territoires mêmes, un colon juif consomme en moyenne six fois plus d'eau que son voisin arabe. Et *il la paye deux fois moins cher.*

Ce sont les inégalités quotidiennes comme celle-là, et d'autres, qui font les grandes incompréhensions... Le nouveau pouvoir d'Itzhak Rabin ne s'est pas encore attaqué à ce type d'injustice. Suivant sa logique, il s'est concentré *sur le développement industriel* des Palestiniens. Depuis un an environ, le nombre de licences accordées par l'administration militaire aux entrepreneurs palestiniens *a décuplé. Une autorisation* a même été accordée pour l'ouverture d'une banque nationale arabe et des encouragements multiples sont adressés aux investisseurs étrangers potentiels dans les territoires. Même et surtout s'il s'agit de capitaux palestiniens.

Toute la *question* est *de savoir* comment attirer l'argent frais vers une économie d'autant plus malade et dépendante que la guerre du Golfe et les choix politiques désastreux de l'OLP l'ont privé d'une large part des aides arabes antérieures – Arabie saoudite, Koweït,etc. Les transferts régulièrement effectués naguère *par plusieurs centaines de milliers* de travailleurs émigrés dans les émirats (2) ont pratiquement cessé depuis leur expulsion massives par le Koweït.

En 1991, estime un expert indépendant, le PNB palestinien a probablement chuté d'au moins 30 % par rapport à l'année précédente. Officiellement estimé à 14% de la population palestinienne active par les statisticiens israéliens, le chômage atteindrait en fait au moins le double. *«Il ne faut pas rêver*, conclut un célèbre économiste palestinien, *les conséquences de l'orientation fortement coloniale de la politique économique israélienne suivie depuis vingt-cinq ans dans les territoires ne disparaîtront pas en quelques années. Il serait pour nous suicidaire d'ignorer le caractère complémentaire qui a été développé entre nos deux économies.»*

Patrice Claude

(1) En 1991, Israël a exporté 12 milliards de dollars de produits et importé 17 milliards (matériels militaires compris).

((2) A la veille de la crise du Golfe, les transferts étaient estimés à environ 180 millions de dollars par an.

D O S S I E R

La fiscalité de l'immobilier



La fiscalité de l'immobilier est un domaine peu connu. L'épais rapport du Conseil des impôts, consacré au sujet pour la première fois, est précieux, si ses 471 pages de texte et tableaux ne sont pas d'une lecture très attrayante.
Un de ses grands mérites est de donner un aperçu des grandes masses en jeu : un produit fiscal de 193 milliards de francs, profitant à 60 % à l'Etat, à comparer à une quarantaine de milliards de dépenses. Mais il éclaire aussi les zones d'ombre. Il épingle la dérive inquiétante des impôts locaux et – en termes choisis – les abus.
Il confirme aussi l'analyse des professionnels qui ne cessent de souligner la différence de traitement fiscal entre les valeurs mobilières et immobilières : celle-ci fait perdre de l'intérêt à l'investissement locatif. En revanche, il montre les limites des allégements fiscaux type « Quilès-Méhaignerie », efficaces mais coûteux, aboutissant à une prolifération de petits logements sans régler le problème de fond de la rentabilité de l'investissement dans le locatif privé. Enfin, il se montre nuancé sur la question du report du déficit foncier. Observations intéressantes au moment où les professionnels se servent de la crise que traverse le secteur et de la période pré-electorale pour obtenir des mesures de relance.
Le reproche adressé aux HLM, accusées d'oublier leur mission « sociale », ne passera pas non plus inaperçu. Au total, pour les rapporteurs, il y a, dans cette fiscalité, « une prise en compte insuffisante de la nature et du rôle économique de l'immobilier ». Et que dire de son rôle social...
Ce rapport est si gênant que le ministère du budget n'a pas hésité à publier un communiqué après sa diffusion pour donner son analyse de la crise – due, selon lui, au ralentissement général – et souligner qu'« il y a quelque contradiction à appeler à la stabilité des règles fiscales, à une fiscalité moins interventionniste et à une fiscalité plus incitative sur tel ou tel point ».

Dossier réalisé par Françoise Vaysse

De quoi se compose le patrimoine ?

■ Le « patrimoine immobilier urbain » inclut les propriétés bâties, plus les terrains à bâtir, situés dans les villes, mais aussi les immeubles d'habitation et leurs dépendances des communes rurales, sauf lorsque ceux-ci font partie d'une exploitation agricole. En 1989, ce patrimoine est évalué à 15 600 milliards de francs contre 8 000 milliards en 1980 et 2 000 milliards en 1970 : une hausse de 73 % en francs constants, survenue pour l'essentiel au cours des années soixante-dix (entre 1980 et 1989, il ne s'est renchéri que d'environ 8 %).

Composé à 67 % de logements, il se trouve pour les deux tiers entre les mains des ménages, premiers propriétaires (9 694 milliards) devant les sociétés non financières (3 625 milliards) et les administrations publiques (12 %), devançant largement les banques, qui, avec 163 milliards de francs, ont elles-mêmes devancé les assurances (145 milliards) au cours des années 80. En 1984, les 10 % de ménages ayant les revenus les plus élevés possédaient plus du tiers du patrimoine immobilier urbain, et notamment 54 % du parc locatif.

Le logement à lui seul représente plus de 10 000 milliards de francs, détenu de plus en plus par les ménages (83 % en 1989), tandis que la part des entreprises non financières baisse, comme celle des administrations publiques, aujourd'hui deux fois plus faible qu'il y a vingt ans. Celle des assurances est restée stable.

> **“Le placement immobilier ne constitue pas toujours le meilleur placement.”**

Les impôts concernant ce patrimoine ont rapporté 193 milliards de francs en 1989 (126 milliards en 1984), selon le Conseil des impôts, soit une une pression fiscale de 1,24 %. Les impôts annuels, réguliers, n'en représentent que le tiers, les impôts occasionnels (mutations, plus-values, taxes d'urbanisme, TVA sur la construction...) les deux tiers. L'Etat en recevait 62,8 % en 1989, les collectivités locales le reste. En francs constants, l'imposition sur le patrimoine lui-même a progressé de 20 % depuis 1984, celle pesant sur sa transmission de 70 %. ■

Quels sont les grands impôts ?

■ Les grands impôts d'Etat sont les suivants :

– La TVA est celui qui rapporte le plus : 90,7 milliards de francs en 1989 – contre 67,7 en 1984 – dont 58,8 milliards acquittés par les ménages.

– L'imposition des revenus fonciers vient ensuite : celle des ménages (10,9 milliards en 1989) progresse plus vite (+ 58 % en francs courants par rapport à 1984) que celle des autres agents économiques, qui rapporte 4,2 milliards (+ 35 %).

– L'impôt sur la fortune rapportait 2,034 milliards en 1990. Entre 1984 et 1989, la hausse en francs courants a été de 5,2 % en moyenne par an.

– Les droits de mutation à titre gratuit (héritage, donation), frappant un nombre croissant de ménages, ont vu leur produit augmenter de 72 % en francs constants depuis 1984, passant de 4,5 milliards en 1984 à 9,4 milliards en 1989.

– Les plus-values immobilières (1,5 milliard de francs) : à l'inverse des autres, leur produit a diminué d'un tiers en francs constants de 1980 à 1989, mais il a fait un bond d'environ 41 % en 1990.

Les impôts locaux se décomposent comme suit :

– La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est le plus important : le produit a plus que doublé en francs constants : elle apporte 50,35 milliards de francs en 1990 contre 12 milliards en 1980. Les taux varient selon les régions et selon la taille des communes.

– Les droits de mutation à titre onéreux (sur les transactions) ont rapporté 29,5 milliards en 1990. En francs constants, la hausse est de 110 % en cinq ans. Le plus gros (21,12 milliards) est formé des droits départementaux dont le rendement a été multiplié par sept en francs courants. Cette progression s'explique par l'envolée des prix de l'immobilier et des variations de taux.

– Les taxes et redevances d'urbanisme : 3,114 milliards de francs. De 1984 à 1989, leur produit a augmenté de 35 % en francs constants, mais la plus grande partie de cette croissance provient de la redevance pour création de bureaux en Ile-de-France (545 millions en 1989). Le versement pour dépassement du coefficient d'occupation des sols (COS) a rapporté 223 millions en 1989, et celui pour dépassement du plafond légal de densité 720 millions. ■

Quelles aides fiscales sont accordées ?

■ On dénombre une cinquantaine d'aides fiscales à l'immobilier réparties en quatre secteurs : aides à l'accession à la propriété ; en faveur des placements immobiliers ; épargne-logement ; dispositions concernant la construction ou les professions de l'immobilier. L'évaluation, *« très risquée »*, du total aboutit à *une fourchette entre 32 et 49 milliards* de francs pour 1991. Critiquant leur flou, le conseil préconise de *« revenir à une approche plus restrictive »*.

Il critique ainsi les avantages *coûteux* (6 à 7 milliards en 1990) accordés aux HLM, à l'inverse du « parc social de fait » privé, qui accueillait 1,7 million de ménages en 1984. Le conseil écarte *« toute éventuelle prorogation de la période d'exonération de l'assujettissement à la TFPB »* dont bénéficient les HLM. Constatant que 900 000 locataires ont des ressources dépassant les plafonds et que 300 000 seulement paient un « surloyer » généralement faible (en moyenne 100 francs par mois), il *« préconise fortement qu'on subordonne plus étroitement le maintien des avantages fiscaux reconnus aux organismes HLM au respect de la mission sociale qui leur est confiée »*. En revanche, il n'estime pas nécessaire de les soumettre à l'impôt sur les sociétés.

Autre point critique : l'imputation des déficits fonciers. Les propriétaires dont les charges dépassent leurs revenus fonciers peuvent reporter le déficit sur le revenu foncier des cinq années suivantes (et non sur leur revenu global). Ces règles ne restreignent que très marginalement l'imputation du déficit (3,5 % seulement des charges déductibles restent), mais elles pénalisent les foyers à faibles revenus fonciers. Aussi le conseil propose-t-il soit de prolonger la période d'imputation sans changer les règles, soit d'autoriser le report sur le revenu global pour les bailleurs ayant peu de revenus fonciers. Imputer les déficits sur la totalité des revenus coûterait la première année 1,7 milliard de francs si l'on ne prenait en compte que le déficit de l'exercice, et 4,5 milliards si on prend aussi les déficits antérieurs.

Le conseil défend les avantages accordés pour la rénovation des immeubles par la « loi Malraux » *(voir lexique)*, *« trop souvent contestés à cause des abus, finalement peu nombreux »* et va même jusqu'à en trouver le champ trop restreint. ■

Quels sont les effets de la fiscalité ?

■ Sur trente ans, le rendement (revenu locatif + plus-value, compte tenu de l'évolution des prix) de l'immobilier se situe entre 2,5 % et 3 % par an. Depuis les années 80, d'autres produits font mieux, largement en raison de la fiscalité. Les différentes études montrent *« non seulement que l'impôt immobilier opère une forte ponction sur un actif dont la rentabilité hors impôt est peu élevée mais qu'il accentue nécessairement l'orientation des placements vers certains types de produits ou sur certains marchés »*.

Ainsi, la fiscalité abaisse le rendement de l'immobilier d'habitation de 2 points et même davantage, celui des actions et des obligations seulement de 0,8 à 1,3 point selon le taux marginal d'imposition.

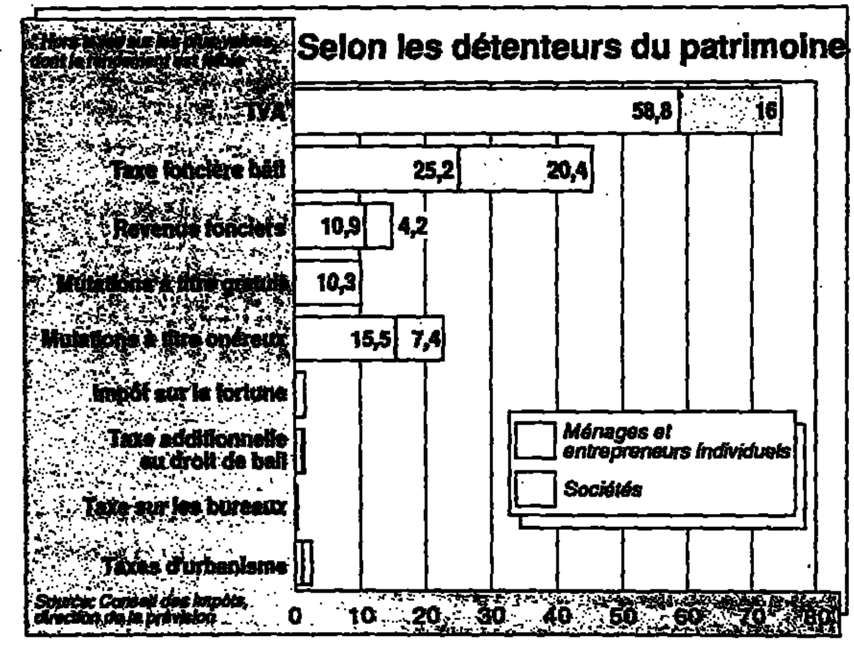
En raison de cette divergence, l'*« absence de neutralité fiscale est devenue un facteur discriminant majeur dans les véritables choix d'investissement (...). Actif dominé dont le prélèvement fiscal aggrave la situation, le placement immobilier devient dès lors très sélectif (investir sur certains marchés seulement ou sur certains produits immobiliers fiscalement avantagés) »*.

> **“Les difficultés rencontrées par les administrations pour disposer d'informations comptables, fiscales ou économiques suffisamment fiables sur le secteur HLM étonnent.”**

Résultat : *« Globalement, c'est à la baisse de la part de l'immobilier locatif dans les patrimoines qu'on assiste. »*

Il est indispensable, selon le Conseil des impôts, d'opérer un *« réaménagement d'ensemble du dispositif fiscal appliqué à l'immobilier locatif »* par un allègement *« significatif »* du taux des droits de mutation, par des mesures en faveur du report du déficit foncier et par une stabilisation des règles fiscales afin de *« sécuriser »* la décision d'investissement. Il repousse en revanche une pérennisation des avantages fiscaux accordés à la construction locative (le dispositif « Quilès-Méhaignerie »), mesure efficace mais coûteuse (plus d'un milliard de francs). ■

LE REVENU DES IMPÔTS IMMOBILIERS * (en 1989, en milliards de francs courants)



Selon l'utilisation

65,2 23,1
31 14,6
11,3 3,8
9,2 0,2
17,7 5,2

Logement
Immobilier professionnel

LEXIQUE

LOGEMENT SOCIAL DE FAIT. Il s'agit de l'ensemble des logements privés qui abritent des ménages à faibles revenus. En 1988, l'INSEE dénombrait plus de 500 000 logements qui abritaient, selon un rapport parlementaire datant de 1984, 1,7 million de personnes. 61 % sont antérieurs à 1915 et 58 % n'avaient pas tous les éléments de confort.

COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS (COS). Il s'agit de la densité de construction admise pour chaque nature de construction dans chaque zone ; en d'autres termes, du nombre de mètres carrés de surface (hors les murs) pouvant être construits par mètre carré de terrain.

PLAFOND LÉGAL DE DENSITÉ (PLD). Il s'agit d'une limite supplémentaire imposée par les conseils municipaux. Il a été institué par la loi du 31 décembre 1975. Au-delà de ce plafond, toute construction est subordonnée au versement d'une contribution (égale à la valeur du terrain dont l'acquisition serait normalement nécessaire pour respecter le plafond). Mais la loi du 2 décembre 1986 permet aux communes de le supprimer ou d'aménager ses règles. Ainsi, il n'est pas appliqué à Paris.

DISPOSITIF « QUILÈS-MÉHAIGNERIE ». Il permet, dans certaines limites, aux propriétaires qui achètent dans du neuf pour louer de déduire de leurs impôts 10 % de leur investissement.

LOI MALRAUX. Datant du 4 août 1962, elle octroie des avantages aux propriétaires de monuments historiques ou d'immeubles situés dans des secteurs sauvegardés pour les travaux de rénovation ou d'entretien.

LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Le conseil des impôts réserve une attention particulière aux taxes et redevances d'urbanisme, également appelées « participations financières ». Il en critique *« l'opacité »* qui *« permet le développement de pratiques souvent abusives, sinon illégales »*. Certaines *« sont d'une nature voisine de la rémunération pour services rendus »*.

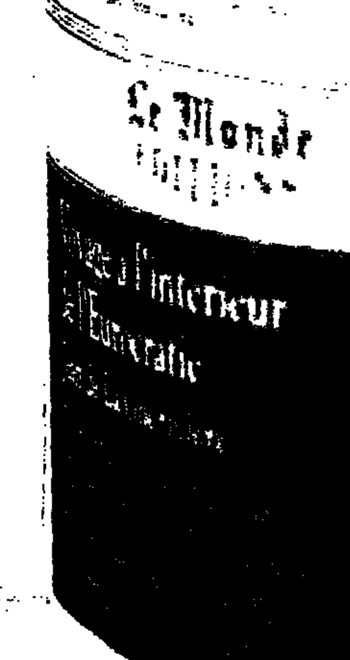
Le rapport met notamment l'accent sur les taxes permettant de déroger aux règles d'urbanisme : *« Cet « achat de dérogations », bien que légal, a paru au conseil très préoccupant. »(...) Il faut dénoncer fortement l'existence et l'étendue de ce véritable droit à s'affranchir des règles d'urbanisme que constituent les versements pour dépassement des coefficients d'occupation des sols et des plafonds légaux de densité fixés par les règlements d'urbanisme. »*.

« La fiscalité de l'urbanisme a un double objet : combattre la spéculation foncière et financer les équipements publics. Elle a un résultat : l'accroissement sensible et inégal de la ressource locale », concluent les auteurs, qui dressent ce constat d'échec : *« L'évolution du prix du foncier au cours des vingt dernières années témoigne de l'insuccès, au moins relatif, de cette politique qui s'est en réalité traduite le plus souvent par une répercussion de la charge sur l'acquéreur final. »*

En outre, l'envolée de ces taxations depuis vingt ans *« conduit à s'interroger sur l'inégalité ainsi créée entre, d'un côté les propriétaires anciens pouvant bénéficier des nouveaux équipements et surtout de la revalorisation induite de leurs biens, de l'autre les nouveaux acquéreurs sur qui pèsera tout ou partie de la charge »*. Aussi le conseil estime qu'il faut procéder à une réforme d'ensemble du dispositif des taxes et redevances d'urbanisme.

BIBLIOGRAPHIE

■ Conseil des impôts : *Rapport sur la fiscalité de l'immobilier*, disponible à la direction des journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15. 120 F.
■ *Le Patrimoine des Français*, d'André Babeau, éd. La Découverte, 1989. 128 pages.



Carte à puce et... à pub

Suite de la page 29

Il faut attendre 1985 pour que les Français puissent téléphoner *sans monnaie*. Avec la carte de téléphone, France Télécom a enfin trouvé la parade pour lutter contre le pillage des cabines publiques. Remplacer les pièces qui transforment les appareils en autant de «tirelires» aux yeux des casseurs, par de la monnaie électronique : que n'y avait-on songé plus tôt !

Sur l'équipement, France Télécom n'a pas lésiné. Il n'y avait que 18 500 publiphones à carte en 1986 : le cap des 100 000 devrait être franchi d'ici la fin de l'année (sur un total de 170 000 appareils publics). Les résultats ne se sont pas fait attendre : de 1985 à 1991, le taux d'indisponibilité des cabines est passé de 11 % à 0,8 %, et les frais d'entretien ont été divisés d'autant. Conséquence logique : aujourd'hui, 81 % des utilisateurs de publiphones se déclarent satisfaits contre à peine 45 % en 1985.

La carte à puce a donc réhabilité dans l'esprit du public l'image des cabines, d'où les Français ont passé un milliard de coups de fil l'an dernier. Pour France-Télécom, le phénomène télécarte est pain bénit : outre qu'il fait vendre *des unités d'avance, il contribue* aussi à gonfler le trafic téléphonique. Ainsi les appareils à carte engendrent-ils trois fois plus de communications que ceux à pièce. Sans doute les utilisateurs apprécient-ils la qualité de l'équipement : après le bip sonore pour *éviter l'oubli de la carte*, la nouvelle génération des publiphones (5 000 modèles sont déjà installés) permet de choisir la langue d'affichage des instructions !

L'envol de la consommation des télécartes suscite bien des appétits, à commencer par celui des industriels du semi-conducteur, Thomson et Texas Instrument, qui produisent les puces. Quant au marché de la fabrication et de l'impression des cartes, trois *industriels français se partagent le* gâteau : Schlumberger, Gemplus et Solaic.

Leader mondial de la carte à mémoire et de la téléphonie publique, Schlumberger se taille la part du lion : premier en date à avoir approvisionné France Télécom, il est aussi le seul à fournir le système complet, télécartes et publiphones. Aujourd'hui, la division cartes à mémoire et systèmes de Schlumberger affirme détenir 50 % du marché français des publiphones et 60 % de celui de la télécarte (avec un total de 180 *millions d'exemplaires fabriqués*). Chaque mois, 4 millions de cartes de téléphone sortent des deux unités de production de Schlumberger. *«Pour des raisons de sécurité, ce sont de véritables bunkers»*, explique le directeur de la communication, Marc Schindler.

MANNE PUBLICITAIRE • Succès commercial exemplaire, la télécarte a aussi *percé sur le front* publicitaire. La preuve, pour la première fois cette année, le nombre des *télécartes* publicitaires fait à peu près jeu égal avec celui des cartes vantant les produits France Télécom ou les parrainages de sa fondation (1) : respectivement 40 et 44 millions d'exemplaires. Mieux, sur les deux derniers mois de l'année, les 14 millions de cartes qui seront distribuées seront toutes publicitaires : du jamais vu ! Buitoni, Persil, Maggi...égaieront les dernières séries 1992, de même que la SNCF, qui affichera son nouveau logo à un million d'exemplaires. Sans oublier l'agence française de lutte contre le sida qui vient de faire tirer deux millions de télécartes à l'occasion de la journée du sida le 1er décembre.

Que de chemin parcouru depuis l'époque pas si lointaine des «cartes pyjamas», uniformé*ment rayées bleu et blanc ! En fait*, France Télécom a rapidement perçu l'intérêt publicitaire du nouveau support. Diffusion grand public, exclusivité du message (un seul annonceur par télécarte) sont des arguments de poids dans l'oreille des annonceurs. Reste à canaliser la manne publicitaire. Ce sera le rôle de Régie T, filiale de France Télécom (51 %) et du groupe Publicis (49 %), créée dès 1987.

> **Qualitativement la carte de téléphone surexpose les «moins de cinquante ans» et les citadins, une cible de choix captive et publiphile.**

Aujourd'hui, la régie propose deux modes de commercialisation. La télécarte promotionnelle : une entreprise achète une série limitée de cartes (entre 1 000 et 50 000) qu'elle offrira à ses employés, *clients ou fournisseurs. Dans ce* cas, l'entreprise acquitte l'espace publicitaire et les unités téléphoniques : pour une commande de 1 000 exemplaires, il lui en coûtera environ 100 F par télécarte (tarif dégressif). Autre solution : la télécarte à grand tirage (à partir de *100 000 exemplaires*). L'annonceur ne paye que l'espace publicitaire (1,20 F la télécarte pour 1 million d'exemplaires, 3 F pour 100 000), comme s'il achetait une page dans un journal. France-Télécom se charge de diffuser les cartes dans ses 45 000 points de vente habituels : bureaux de tabac, bureaux de poste, agences France Télécom (avec possibilité de diffusion ciblée pour campagne régionale).

CONSÉCRATION • La montée en flèche des ventes de télécartes a décuplé la convoitise des annonceurs... et gonflé les carnets de commande de Régie T qui a réalisé 450 campagnes en 1991. *«S'offrir 3 millions de télécartes, c'est s'assurer un impact comparable à celui d'une campagne télévisée»*, claironne Stéphane Ambrosini, directeur de la publicité à Régie T. D'après Médiamétrie, en effet, chaque carte permet de toucher deux personnes qui seront en moyenne exposées 13,6 fois au *message publicitaire*. Qualitativement, la carte de téléphone surexpose les «moins de cinquante ans» et les citadins, une cible de choix, à la fois captive (pour l'utilisateur, le message est incontournable) et publiphile (95 % des consommateurs préfèrent les *cartes publicitaires*).

Bref, annonceurs et consommateurs plébiscitent la carte à puce... et à pub ! Ultime consécration pour le petit rectangle de plastique : l'organisation par France Télécom, le 30 septembre au Fouquet's, du premier «grand prix de la télécarte». Eurodisney, distingué pour sa campagne de recrutement, et 3M France, pour la publicité Scotch Brite, se sont partagé le prix de la meilleure *stratégie. Mention spéciale pour* Citroën dont le concessionnaire Félix Faure de Paris a eu l'idée d'utiliser la télécarte comme bon de réduction : 7 000 F à valoir sur l'achat d'un véhicule d'occasion. D'après Citroën, 200 voitures ont été vendues sur présentation de la précieuse carte !

Philippe Baverel

(1) *Ainsi la fameuse carte de l'autoportrait de Van Gogh, éditée en 1990 pour le festival de musique d'Auvers-sur-Oise, parrainé par France Télécom.*

France Télécom et les collectionneurs

Le soir, *«quand il ne fait pas trop froid»*, Pierre fait le tour des cabines téléphoniques *de son quartier, place d'Aligre*, dans le douzième arrondissement de Paris. Juste pour le plaisir de *ramasser* les télécartes épuisées, échouées sur les tablettes des publiphones ou gisant à même le sol. Ce rituel, Pierre l'observe depuis 1987, année d'apparition de la «réclame» sur la télécarte. Entre ses mains de collectionneur, les petits rectangles de plastique inutilisables reprennent vie et *viennent gonfler un trésor* de 5 000 cartes, rangées pêle-mêle dans une malle, plus quelques albums.

Pourtant, notre collectionneur a du vague à l'âme : le marché de la télécarte, florissant il y a deux ans, ne se porte plus aussi bien. *«C'est la faute aux Télécoms qui ont noyé le marché en augmentant les tirages»*, accuse Pierre, résigné. Il est vrai que depuis un an France Télécom a *réussi* à mettre un frein à la spéculation abusive sur les télécartes promo*tionnelles, éditées en séries* limitées (1 000 exemplaires généralement) pour des entreprises qui les offrent à leurs clients ou à leurs employés... et qu'il est donc impossible de se procurer dans les points de vente habituels.

MISSION • Seule solution : la diffusion de masse. Arguant de sa mission de service public, France Télécom commercialise *donc par correspondance*, six mois après mise à disposition de la commande à l'annonceur, *une série* de 10 000 cartes supplémentaires, *via* son bureau national de vente des télécartes ouvert le *1er juillet 1991* à Nancy. Un système de distribution relativement lucratif puis*qu'il permet au passage* à l'administration de prélever sa dîme, en majorant le prix de chaque télécarte de 30 F. Un vrai *petit pactole* si l'on *songe* qu'ils sont 68 000 «cartomaniaques» à recevoir «Télécarte Actualité», le bulletin mensuel du bureau nancéien.

Seule ombre au tableau : France Télécom ne peut pas grand-chose pour lutter contre la spéculation qui s'exerce *sur les séries imprimées avant* 1990, et particulièrement les premières. Les plus convoitées sont sans doute les cartes magnétiques, sorties au début des années 80, avant que France Télécom n'opte pour la carte à puce : Frantel, première carte magnétique connue – quasiment introuvable – vaut aujourd'hui 25 000 F ! Quant aux huit télécartes «précurseurs» illustrées par Ghayas *Akhras, Gérard Le Cloarec*, Jorge Soler et Toffe, diffusées chacune à 380 exemplaires en 1987, leur valeur varie entre 10 000 F et 12 000 F, selon qu'elles sont signées ou non. Plus accessible, la carte Johnny Hallyday a trouvé preneur il y a deux ans à Drouot pour 1 100 F.

«A quoi bon faire monter les enchères ?» interroge Pierre, qui se souvient avoir ramassé, *«avenue Ledru-Rollin, en face de la poste»*, la télécarte de l'aiguille du Midi, 120 unités, cru 1987 : dans sa dernière édition, *«la Cote en poche»* l'évalue à 1 800 F. Il y a des trésors cachés, le soir au fond des cabines !

Ph. B.

OPINIONS

CHRONIQUE ● par Paul Fabra

Le « cas » Delors

PLACÉ par ses fonctions de président de la *Commission européenne au centre du* drame institutionnel européen que manifestent les réticences des opinions publiques à l'égard de Maastricht, Jacques Delors pourrait, par les ambitions qu'on lui prête, s'identifier avec le drame, plus diffus mais tout aussi profond, des institutions françaises. Les deux *plans, celui de l'action communautaire et* celui des visées élyséennes, interfèrent. Là est la source du malaise.

Quel Français se plaindrait de constater que son pays jouit à Bruxelles d'une influence accrue? Les Britanniques font mine de s'offusquer du rôle qu'ils attribuent au président Delors *de défenseur empressé, face aux Américains,* des intérêts agricoles français dans la négociation commerciale multilatérale de Genève. Cette *accusation, même et surtout si elle est justifiée,* ne peut être tenue pour telle dans son pays d'origine. Cependant, cette affaire du GATT n'est pas la première du genre *ni* la plus significative. Si l'action de l'actuel président du collège européen conduit à soulever le « cas » Delors, c'est pour des raisons qui touchent aussi à la *place future de la France dans la construction* européenne.

Influence et rayonnement ne se recouvrent pas complètement. Il dépend des modalités *selon lesquelles elle se déploie qu'une influence* obsédante serve ou desserve le rayonnement. Impossible, non plus, de ne pas examiner la *question posée à la lumière des principes et des* règles établis par les traités existants ou à ratifier. Ces principes et ces règles font bonne *mesure au statut d'in*dépendance de la Commission.

Le texte fondamental est l'article 10, paragraphe 2, du traité signé pendant le pre*mier septennat du* général de Gaulle, le 8 avril 1965. Il porte fusion des exécutifs dont chacune des trois communautés européennes, CEE, Euratom et CECA (*charbon-acier*), était jusqu'alors pourvue.

Les membres de la Commission, y est-il stipulé, *« exercent leurs fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général de la Communauté »*. Cette disposition, nous dit *l'Institut d'études euro*péennes de l'université de Bruxelles, grande *source doctrinale en* ces matières, *« caractérise la nature même de la Commission* (1) ». Aussi n'est-il pas indifférent de savoir comment, dans la réalité, elle est *appliquée, dans sa lettre et dans son esprit.* Il y va de la crédibilité de l'union européenne envisagée.

Au président Jacques Delors, certains *opposants à Maastricht* ont reproché d'avoir ouvertement mis son autorité au service de la campagne pour le oui avant le référendum du 20 *septembre. On comprend mal un tel grief,* sauf à interpréter de façon abusivement étroite, quasi inhumaine, une « déclaration » émanant de la Commission elle-même et fixant la déontologie, au dire d'éminents juristes, dont le doyen Jean Boulouis.

Que dit ce texte publié au *Journal officiel des Communautés européennes* le 31 décembre 1981 (référence : C.345/21)? *« La Commission est un organe politique et il est donc logique que les Etats membres se soient efforcés d'y nommer des personnes dont les qualités personnelles mais aussi l'expérience et l'engagement politique les qualifient particulièrement pour cette fonction politique. Aucune disposition du droit commun n'oblige un membre de la Commission à renoncer à son engagement politique au cours de l'exercice de son mandat. Il est cependant indispensable – et les membres de la Commission en ont toujours été conscients – qu'ils ne s'immiscent pas dans les controverses politiques propres à chaque Etat. La Commission estime que jusqu'à ce jour aucun de ses membres n'a enfreint cette règle. »*

Eh bien, n'hésitons pas à le dire : aucune infraction à cette règle n'a été non plus commise à l'occasion de cette consultation populaire! Qui ignorait que Jacques Delors était un des principaux architectes du traité soumis à ratification? Il aurait été ridicule et hypocrite de lui imposer silence auprès du public français *alors que ses fonctions l'amènent tous les jours* à plaider sur la scène internationale la cause de la ratification.

Se présentent sous un jour différent d'autres prises de position récentes et moins récentes du président de la Commission. L'une *d'elles a soulevé une grande émotion à Bruxelles* dans les milieux communautaires.

Fin septembre, Jacques Delors a déclaré que, si certains pays membres cherchaient des « alibis » pour différer la ratification du traité, il se *pourrait bien que d'autres prennent les devants.* Dans ces propos, il était difficile d'entendre autre chose qu'une allusion à l'Europe à deux vitesses, assortie d'une approbation tacite. *Donnée à quoi?* A la détermination, martelée tant par le président François Mitterrand que par le chancelier Kohl, de passer outre aux obstacles *que la construction européenne telle qu'ils la* conçoivent (selon les voies de Maastricht) pourrait rencontrer sur sa route. Or, ce qu'une telle approche remet en *question est considérable.*

Dans le discours-programme qu'il prononça, comme chaque année, devant le Parlement de Strasbourg le 12 février dernier, Jacques Delors disait : *« Sept ans après que le Conseil européen a ratifié l'« objectif 92 », le grand marché est bien le puissant facteur d'intégration attendu. La Communauté s'affirme plus solidaire qu'hier. Sa stabilité monétaire autorise une union plus étroite. »* Faut-il entendre qu'aujourd'hui la solidarité joue seulement entre les États *membres qui ont su préserver la stabi*lité du taux de change au risque de ne laisser opérer le *« facteur d'intégration »* qu'au profit de *cinq ou six d'entre eux?*

Politiquement, juriquement, moralement, le plus grave est l'attitude vis-à-vis du Danemark. Fin juin, le président de la Commission avait pourtant promis de *« ne plus se mêler du débat »* dans ce pays, après avoir dû publiquement regretter d'avoir, après leur référendum, menacé *les Danois de les priver du bénéfice de la politi*que agricole, pourtant commune. Depuis, il ne cesse de revenir sur cette affaire. Son *thème central, c'est* qu'il faut *« ratifier le traité tel qu'il est »*, comme il l'a encore répété lors d'une conférence de presse donnée juste avant le *conseil européen de* Birmingham (16 octobre). Écoutons Jacques Delors à cette *occasion : « Chacun s'accorde* [sur ce point], *et cela a été dit à Oslo et à New-York lorsque les ministres des affaires étrangères se sont rencontrés après les deux derniers référendums qui ont eu lieu, celui du Danemark et celui de la France : ratifier le traité tel qu'il est, même s'il doit être flanqué de quelques déclarations interprétatives facilitant la tâche de nos amis danois. »* La tâche qu'il s'agit de faciliter est, on l'a compris, celle des *« amis »* que sont, non pas les électeurs danois, mais les membres du gouvernement de Copenhague ; à *ceux-ci, il convient d'offrir un moyen qui ne* coûte rien d'endormir ceux-là.

LES ministres ayant, comme le rappelle Jacques Delors, qui les approuve, tiré une conclusion identique de deux référendums aux résultats opposés, de deux choses l'une : *ou bien ces consultations n'ont aucun effet sur* une décision déjà arrêtée, ou bien, contrairement à ce que la lecture du traité de Rome laissait croire, *la décision d'un peuple ne vaut pas* toujours autant que celle d'un autre (article 236, requérant l'unanimité pour modifer le traité).

Qu'en l'occurrence c'est le vote français qui *prime et le vote danois qui compte pour du* beurre n'est de nature à rassurer pour l'avenir... ni le peuple français ni aucun des onze autres.

*En recevant le « prix Charlemagne » à Aix-la-*Chapelle au mois de mai dernier, Jacques Delors avait mis l'Europe en garde contre *« un retour au classique concert des nations, formule cachant en réalité des jeux solitaires, voire cyniques »*.

Le chancelier allemand et le président français sont convenus d'exercer sur le Danemark *une formidable pression. Qu'on le veuille on* non, ce parti comporte le risque de réintroduire, dans la pratique communautaire ainsi gravement déviée de son esprit d'origine, les méthodes du vieux concert des nations les plus puissantes.

Le président de la Commission « gardienne des traités » ne sort-il pas de son rôle en leur *prêtant main-forte? Ne se laisse-t-il pas empor*ter par une dérive de type présidentiel que l'on connaît bien en France? Le même mal paraît atteindre et la *pratique de la Constitution de la* Vᵉ République et le fonctionnement des institutions européennes.

Selon les observateurs, chaque fois que Jacques Delors parle de la question danoise, le nombre des « anti-Maastricht » s'accroît dans le royaume. Sa présence à Bruxelles serait-elle *devenue un des principaux obstacles à la ratification?*

(1) *La Commission au cœur du système institutionnel des Communautés européennes*, sous la direction de Jean Victor Louis et Denis Waelbroeck, Université libre de Bruxelles, 112 pages, 105 F.

LIVRES

Les dangers de l'égoïsme planétaire

Les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon, piliers de l'économie mondiale et pourtant incapables d'assumer un « leadership » légitime, forment-ils une sorte de directoire planétaire ?

LES MAITRES DU MONDE
Allemagne, Etats-Unis, Japon.
de Georges Valance.
Flammarion, 294 p. 120 F.

LE livre de Georges Valance déçoit. Dommage! Car son thème est d'une actualité chaque jour plus brûlante : la « globalisation » accrue, jointe à l'absence patente de « leadership » collectif, est une source de dangers pour l'économie mondiale. Rédacteur en chef à *l'Express*, responsable notamment de la rubrique Economie, l'auteur dispose pourtant de sérieux atouts pour traiter ce sujet. Contacts « au plus haut niveau », familiarité avec le cercle fermé de ceux qui mènent le jeu économique mondial comme avec les débats qui l'animent, aident à rendre attrayant un thème qui, sinon, tournerait vite au fastidieux.

Mais cet indéniable atout est utilisé à l'excès. Derrière l'accumulation d'anecdotes et les références à des débats déjà usés, on a finalement du mal à discerner ce que l'auteur cherche à nous dire. Peut-être, d'abord, parce que le livre a visiblement été écrit un peu vite. Mais sûrement aussi parce que Georges Valance adopte tour à tour des points de vue relativement contradictoires sans jamais dire vraiment lequel il fait sien. Si bien que, le livre lu, on se demande encore qui sont ces maîtres du monde et, surtout, de quoi ils sont vraiment les maîtres?

La « quatrième de couverture » crée d'emblée l'ambiguïté en donnant du thème une vision provocante à l'excès. *« C'est un poker mortel... Certains ont déjà quitté la table : les communistes – rincés. Les tiers-mondistes* (sic) *les ont suivis – interdits de chéquiers. Il y a beaucoup à perdre. Il y a gros à gagner. Des centaines de milliards de dollars : la cagnotte de l'économie mondiale. Pour en arriver là, il faut une stratégie, des nerfs d'acier... Evidemment les caïds font la loi : Etats-Unis, Japon, Allemagne »* ... Le livre adopte ensuite un ton moins gratuitement proche du « polar » de série B. Cet égoïsme planétaire, cette absence d'un leadership collectif à la fois légitime, responsable et généreux sont à l'origine de la crise rampante qui a gagné l'économie occidentale à la fin de la décennie 80, et font peser la menace d'un basculement protectionniste de bloc à bloc, de continent à continent. Le véritable enjeu apparaît ainsi redessiné. Moins racoleur qu'une imaginaire « cagnotte aux milliards de dollars », il n'en est pas pour autant dérisoire.

DIRECTOIRE ● Vient alors une première partie où tout est fait pour donner le sentiment qu'il existe bel et bien un gouvernement économique mondial : le G7, le FMI, la Banque mondiale, le Club de Paris... mais aussi Davos et le « Bildeberg » en sont la scène et la coulisse. *« N'est-ce pas là un exemple réussi de leadership mondial, de prise en charge collective? »* lit-on à propos du sauvetage mexicain au début des années 1980. Puis, un peu plus loin, au sujet de la Banque des règlements internationaux : *« N'est-ce pas là une forme de gouvernement bancaire mondial? »* Plus loin encore, lorsque est évoqué le rééchelonnement de la dette de l'ex-Union soviétique : *« le directoire mondial ne cesse d'élargir son emprise »*.

Et, lorsqu'on en arrive au dernier sommet, il n'y a pratiquement plus de doute possible : *« Munich n'a fait que confirmer et poursuivre une tendance lourde qui depuis vingt ans tend à la constitution d'un véritable gouvernement économique mondial, d'un directoire planétaire. »* Rarement pourtant un sommet aura donné l'occasion d'étaler impuissance et mésentente plus claires!

La suite du livre va d'ailleurs dans ce sens : nos joueurs de poker aux nerfs d'acier ne sont plus maintenant que des *« colosses aux pieds d'argile individuellement incapables d'assumer un leadership collectif et peu à même d'élaborer ensemble une politique globale propre à assurer et à réguler la croissance mondiale »*. Les travers de ceux qui composent la « nouvelle Triplice » (1) sont alors caricaturés, sans que jamais les idées les plus convenues soient seulement discutées.

Le Japon est présenté sans ménagement comme *« le plus grand déstabilisateur des équilibres planétaires »*. Pourtant la « déstabilisation » que le Japon a fait subir aux échanges industriels mondiaux est d'une ampleur comparable, en termes de parts de marché déplacées, à celle que l'Europe a infligée dans le domaine agricole. La seule différence est que le Japon a dégagé des excédents, alors que nous avons réduit un déficit! Cela se remarque peut-être moins, mais pour ceux qui sont « en face », c'est tout aussi perturbant.

Quant à l'Allemagne, le signe le plus clair de son « leadership égoïste » est qu'elle nous impose sa hausse des taux. Mais l'Allemagne *ne nous impose rien* : la plupart des pays européens, suivant de ce point de vue l'exemple positif donné par la France, se sont imposés de suivre le mark et, par conséquent, les taux allemands. Ce n'est pas exactement la même chose.

On pourrait bien sûr souhaiter que l'Allemagne reconnaisse cette réalité, et que la Bundesbank la prenne en compte dans sa politique. Mais c'est là une autre question. Et c'est d'ailleurs dans les pages – les dernières – qui traitent de l'attrait ambigu exercé sur l'Allemagne par la construction européenne que l'analyse de Georges Valance se fait plus personnelle, devient convaincante, et force à réfléchir.

Anton Brender

(1) Triplice, ou Triple-Alliance : groupement politique constitué par l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie de 1882 à 1915, auquel la France, alliée à la Grande-Bretagne et à la Russie, opposa la Triple-Entente.

NOTES DE LECTURE

SICAV ET FONDS COMMUNS DE PLACEMENT
Les OPCVM en France
de Georges Gallais-Hamonno
PUF, coll. « Que sais-je? »
128 pages, 38 F.

Le succès considérable des Sicav auprès du grand public n'a pour l'instant guère entraîné de vocations d'auteur. Les ouvrages sur le sujet restent très rares, et c'est dommage. Le « Que sais-je? » rédigé par le professeur Gallais-Hamonno présente un panorama complet de toutes les catégories d'OPCVM : monétaires, réguliers, sensibles, à performance garantie, investis en actions, obligataires, indiciels, assurés, composites, à compartiments, spéculatifs, d'épargne salariale... Leurs caractéristiques sont décrites de façon accessible à un large public, qui pourra ainsi apprécier le couple rendement-risque associé à chaque catégorie. L'objet de ce livre n'est en rien d'analyser le rôle des Sicav dans les circuits économiques et financiers. Il est simplement – c'est déjà beaucoup – d'offrir à l'épargnant un guide à la fois riche et clair de l'ensemble des Sicav et fonds français.

J.-M. Ch.

RAMSES 93
Synthèse annuelle de l'actualité mondiale
Institut français des relations internationales (IFRI)
sous la direction
de Thierry de Montbrial,
Dunod, 456 pages, 176 F.

Le nouveau RAMSES (rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies) est arrivé. On y retrouve avec plaisir la mise en page aérée, les points de couleur facilitant la lecture, et les petites surprises, comme cette fois-ci, une précieuse annexe cartographique, qui avait été esquissée dans certains numéros mais avait disparu depuis 1989. De nombreux collaborateurs balaient de leurs analyses le champ politique puis économique mondial d'août 1991 à août 1992. Comme dans chaque livraison, figure une partie thématique. Elle est consacrée ici au droit dans les relations internationales. Beaucoup de substance, avec une légère faiblesse du côté du droit des affaires : on distingue mal l'effervescence qui a saisi le monde, et particulièrement les Etats-Unis, durant la dernière décennie avec ses offres publiques d'achat (OPA), ses raiders, ses procès, la concurrence entre les audits et les *lawyers*, etc.

P. D.

PIERRE GUILLAUMAT 1909-1991
Numéro spécial
des Annales des mines.
Ed. Eska,
27, rue Dunois, 75013 Paris,
62 pages, 85 F.

Grand serviteur de l'Etat, ancien ministre, père de la bombe atomique et pour une large part de l'industrie pétrolière française, Pierre Guillaumat était surnommé « l'Ingénieur » par Charles de Gaulle. Inconnu du grand public, il était vénéré par ses pairs, notamment par les ingénieurs du corps des mines dont il fut le « patron » incontesté et qui lui consacrent, dans ce numéro spécial, un hommage posthume. Derrière l'histoire d'une vie extraordinaire, on retrouve au fil des articles, l'histoire tout court, celle de la France et de ses nombreux combats pour l'indépendance, écrite – et c'est là tout l'intérêt de cette plaquette – par des témoins directs. Mieux qu'un hommage, un document.

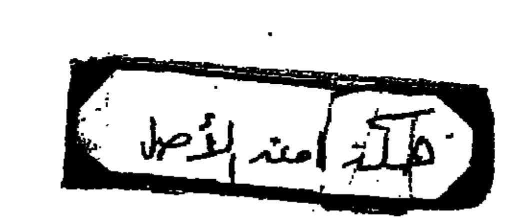
V. M.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES EN EUROPE
Textes réunis
par Michelle Durand,
L'Harmattan,
294 pages, 150 F.

Et maintenant? L'Acte unique et son cortège de libertés nouvelles vont entrer en fonction le 1ᵉʳ janvier prochain. L'Union économique et monétaire va chercher les voies et moyens de s'accomplir d'ici à 1999. Quels en seront les effets concrets? Des professeurs, des chercheurs, des ingénieurs, sous la houlette de Michelle Durand, s'efforcent ici de répondre à cette vaste question en empruntant trois voies, elles-mêmes interrogatives : 1) Comment l'intégration va réagir sur la conduite des économies nationales? 2) De quelle façon la construction européenne, ses institutions, ses acteurs, vont-ils se modifier sous la pression des décisions prises? 3) Dans quelle mesure pourra-t-on harmoniser les politiques économiques et sociales?

Les contributions ou discussions sont inégales. On se réfère parfois à des thèses de spécialistes supposées connues du lecteur. Ou l'on décide d'occuper un terrain si mouvant que l'ancrage ne tient pas. Signalons une bonne étude de Guy Caire sur le syndicalisme en Europe et les intéressantes réflexions de Jacques Rojot sur « la flexibilité de la main-d'œuvre dans les entreprises », notamment à partir d'un rapport de Bernard Brunhes (jadis conseiller social de Pierre Mauroy à Matignon).

P. D.

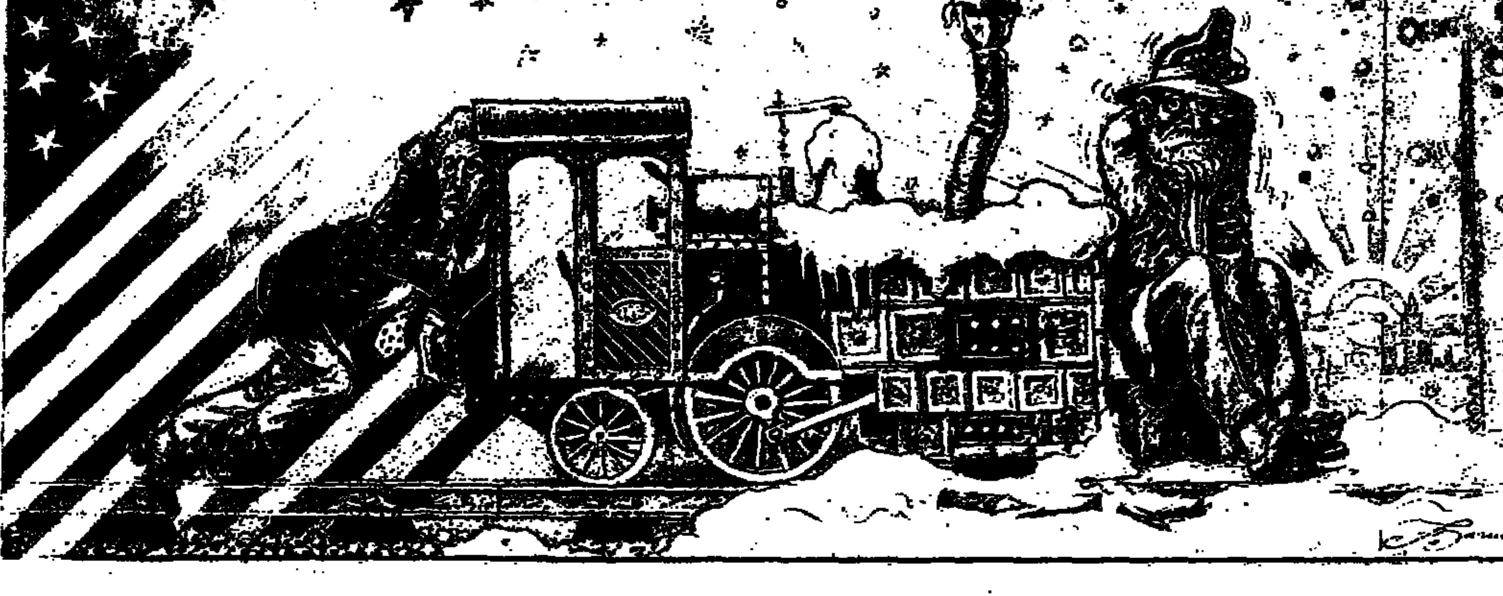


Le point de vue de Lester Thurow sur l'économie américaine

L'audacieux pari du président Clinton

Bill Clinton a été élu pour remettre l'économie américaine sur les rails. Mais il n'aura pas la tâche facile, explique Lester Thurow. Le célèbre économiste américain, professeur au MIT et conseiller de plusieurs candidats démocrates, est l'auteur de nombreux ouvrages, dont le dernier, *la Maison Europe*, publié chez Calmann-Lévy, décortique les raisons du déclin américain face à l'Europe et au Japon (« le Monde de l'économie » du 15 septembre).

Aux Etats-Unis, la crise actuelle, dit-il, n'est pas une récession classique, et les remèdes traditionnels – baisse des taux d'intérêt et des impôts, hausse des dépenses publiques – sont impuissants. Pour relancer l'activité sur des bases solides, la seule solution du nouveau gouvernement est d'engager un vaste programme d'investissements à long terme tant dans le secteur public que dans le privé. Ce programme implique toutefois la mise en place de nouvelles formes de financement, un protectionnisme accru vis-à-vis du Japon et une grande fermeté dans les négociations du GATT.





par LESTER THUROW (*)

NOUVEAU président dont l'ambition avouée est d'être le « patron » dans son propre gouvernement en ce qui concerne l'économie, Bill Clinton doit s'atteler à deux tâches essentielles : relancer une économie en panne et encourager activement une croissance à long terme.

Le grand thème de sa campagne a été celui de l'emploi. Mais le véritable problème n'est pas l'emploi, ce sont les salaires. Pendant les années 80, l'économie américaine a créé 18,5 millions d'emplois nouveaux, mais les salaires hebdomadaires moyens ont chuté de 9 %, compte tenu de l'inflation. Pendant les quatre années du mandat de George Bush, il n'y eut pas de création d'emplois dans le secteur privé, et les salaires réels ont continué de chuter, à raison de 1 % par an.

Si l'on veut augmenter les salaires réels pour tout le monde, et pas seulement pour le tiers des salariés qui ont les revenus les plus élevés, il faut que l'augmentation de la productivité s'accélère à long terme. Nos performances en matière de productivité durant les douze dernières années n'autorisent un doublement du niveau de vie des ménages américains que toutes les quatre générations. Pour revenir à notre « norme » historique – un doublement des revenus à chaque génération – il faudrait que notre productivité augmente à un taux nettement supérieur. Renouer avec ce rêve américain, tel est le véritable sens de l'élection de Bill Clinton.

Le président Clinton arrive au pouvoir au moment où l'on prend conscience que la récession actuelle est différente de toutes celles qui ont suivi la seconde guerre mondiale. Le pays se trouve dans une phase de remise en ordre, après une période de spéculation effrénée qui a conduit à une débâcle financière mondiale : krach boursier au Japon, crise bancaire aux Etats-Unis et crise immobilière dans tous les pays, en Grande-Bretagne particulièrement. En termes réels, la chute récemment enregistrée à la Bourse de Tokyo est du même ordre de grandeur que celle de Wall Street entre 1929 et 1932. Ces crises financières, de par leur gravité, ont rendu le redémarrage de l'économie, tant américaine que mondiale, encore plus difficile. Nous ne vivons pas une grande dépression, mais nous traversons une période de stagnation qui n'en finit pas.

Les remèdes keynésiens inopérants

Jusqu'à présent, les récessions ont été combattues avec des remèdes keynésiens : baisse des taux d'intérêt, réduction d'impôts, augmentation des dépenses publiques. Ces solutions ont été appliquées par le président Reagan à la récession de 1981-82. Avec succès. Une forte baisse des taux d'intérêt à long terme, une réduction massive des impôts sur le revenu et un doublement du budget de la défense ont permis à l'économie américaine de croître au rythme de 6,53 % entre le quatrième trimestre de 1982 et le quatrième trimestre de 1983.

Mais ces mesures traditionnelles ne marcheront probablement pas cette fois-ci. Le ménage américain moyen ne va pas tout d'un coup se remettre à dépenser, quand les prix de l'immobilier s'effondrent et que les salaires réels diminuent. Ses dépenses de consommation sont déjà trop élevées, compte tenu de la baisse de ses revenus et de son patrimoine. Ce qui serait laissé dans la poche du contribuable si l'on diminuait maintenant l'impôt sur le revenu ne serait probablement pas dépensé mais utilisé pour rembourser les dettes excessives contractées par les ménages durant les années 80.

Les entreprises sont confrontées à un monde submergé par les surcapacités de production : on pourrait produire au moins un tiers de plus que tout ce qui peut être consommé, et ce quel que soit le produit. (...) Dans ces conditions, une baisse de l'impôt sur les sociétés ne relancerait pas les investissements. Les entreprises, elles aussi trop endettées, en profiteraient seulement pour améliorer leurs bilans. Un exemple : British Airways a proposé d'acheter pour 750 millions de dollars une participation de 44 % dans le capital de US Air, mais, selon le plan prévu, cet argent ne permettra pas d'acheter un seul avion, mais seulement d'améliorer le bilan d'US Air (...).

Aucune réduction d'impôts sur les revenus ou sur les sociétés n'est susceptible de faire redémarrer le secteur privé. Avec un déficit fédéral de 300 milliards de dollars, tout effort direct pour réduire les impôts ou augmenter les dépenses fédérales pourrait également ne conduire qu'à faire monter les taux d'intérêt – annulant ainsi pour l'essentiel les effets attendus de la relance fiscale. Tout le monde sait bien qu'un programme de dépenses publiques qui n'est pas financé dès le départ ne le sera pas plus par la suite, et qu'une baisse d'impôts est difficile à compenser ultérieurement par une hausse équivalente.

Même si les taux d'intérêt ne sont pas bouleversés par la politique fiscale, pourquoi accepterait-on qu'ils soient plus bas aux Etats-Unis qu'en Allemagne ? Ils ne devraient pas l'être et ils ne le resteront pas. Si les taux réels à long terme ne diminuent pas en Allemagne, les taux américains ne baisseront probablement pas.

Le président Clinton ne peut pas compter davantage sur un soutien de la Fed, la banque centrale américaine. Tous les membres de son conseil, doté chacun d'une voix, ont été nommés par les présidents Reagan et Bush. Ils ne vont certainement pas chercher à saboter les actions du nouveau gouvernement de Bill Clinton mais ils ne vont pas non plus changer outre mesure de philosophie pour lui faciliter la tâche.

La seule solution pour le président est celle qu'il a évoquée, dans ses grandes lignes, tout au long de sa campagne. A savoir, relancer l'économie en augmentant les dépenses publiques dans les infrastructures (réseau routier, ports, ponts), dans la recherche et dans la formation. Ainsi, des emplois seront créés. Tout aussi important, ces dépenses contribueront à accélérer l'accroissement de la productivité à long terme et les salaires réels.

Le déficit public est temporairement gonflé par les emprunts nécessaires pour financer ces investissements, mais il n'est pas alourdi de façon permanente. En effet les dépenses d'infrastructures seront

> **« George Bush a finalement été remercié parce que les électeurs ont pris conscience de la nécessité d'avoir un gouvernement qui défende leurs intérêts futurs. »**

financées par des fonds gérés en fiducie – *trust funds* (1), – lesquels imposent des paiements supplémentaires aux usagers dès lors que l'économie atteint un certain taux de croissance prédéterminé. Les dépenses de l'Etat sont alourdies au départ, celles des usagers à la fin.

Le modèle dont devrait s'inspirer Bill Clinton est celui du *trust fund* pour les aéroports : les Américains paient une surtaxe de 8 % sur leurs billets pour financer les aéroports et les système de contrôle aérien. Ce fonds dégage désormais des bénéfices. On peut par exemple créer des *trust funds* pour équiper le réseau de télécommunications en fibre optique. Le financement serait assuré par une surtaxe sur le téléphone, mais cette taxe ne serait perçue que lorsque l'économie américaine atteindrait un certain taux de croissance, disons 4 %. Dans l'idéal, le montant payé par les usagers devrait être calculé de manière à ce que les *trust funds* deviennent bénéficiaires lorsque l'économie redémarrera vigoureusement.

Ces *trust funds* permettraient de limiter l'ampleur des emprunts de l'Etat dans l'avenir et de réduire les taux d'intérêt réels à long terme. Ils devraient aussi stimuler la reprise à court terme et favoriser la croissance de la productivité sur une longue période.

Si le président Clinton parvient à relancer l'économie américaine avant que le Japon ne relance la sienne, il sera confronté à un sérieux dilemme. L'excédent commercial du Japon, d'ores et déjà conséquent, deviendrait encore plus important, et les Etats-Unis seraient alors obligés de faire office de « locomotive » pour le Japon. (...) Or, l'économie américaine n'est tout simplement plus assez puissante pour ramener l'économie japonaise à la prospérité. Le Japon ne peut renouer avec la croissance qu'en comptant sur ses propres moyens. S'il veut redresser l'économie de son pays, le président Clinton n'aura d'autre choix que de limiter les importations japonaises. Résultat : les frictions commerciales américano-japonaises sont susceptibles de dégénérer très vite en batailles rangées.

Pour engager l'économie dans la direction souhaitée, le nouveau gouvernement va probablement concevoir un budget d'investissements pour l'ensemble de l'économie américaine comme pour le gouvernement fédéral.

Des objectifs seraient fixés pour chaque catégorie d'investissement : usines et équipements dans le secteur privé, dépenses de recherche et de développement (publiques et privées), infrastructures publiques, éducation et formation professionnelle (publiques et privées). Le gouvernement fédéral restructurerait alors son propre budget pour atteindre les objectifs qui lui ont été assignés dans le cadre général du budget d'investissements national.

Ce budget d'investissement national, outre qu'il aidera à fixer les priorités budgétaires fédérales, aura probablement une fonction pédagogique. Il pourrait convaincre les Américains de modifier progressivement leur système fiscal et budgétaire, afin d'encourager non plus la consommation mais les investissements publics et privés.

Sous-investissement

Pendant la campagne, le président Clinton a mis l'accent sur la nécessité de changer le pays en faisant les investissements nécessaires pour assurer son avenir. Il avait raison. Pour une raison ou pour une autre, les Américains ont donné l'impression d'être moins soucieux de leur avenir dans les années 80 et 90 qu'ils ne l'avaient jamais été dans toute leur histoire. Les ménages américains moyens n'ont jamais moins épargné que dans les années 80. Quant aux usines et aux équipements privés, les Américains y ont investi deux fois moins que les Japonais et nettement moins qu'à la fin des années 70. Dans le domaine civil, les dépenses de recherche et de développement n'ont atteint que l'équivalent de 60 % des dépenses allemandes et japonaises, tandis que dans le domaine militaire elles subissaient une chute accélérée. L'investissement dans les infrastructures publiques n'a représenté que la moitié de son niveau de la fin des années 60. Et dans cette période de coupes budgétaires fédérales et locales, rien n'a plus souffert que l'éducation.

Une des tâches du pouvoir politique est de se faire l'avocat de l'avenir auprès du présent. Si l'on doit reconnaître au capitalisme un défaut systématique, c'est bien sa vision à court terme. Lorsque le gouvernement cesse de se soucier de l'avenir, plus personne ne s'en préoccupe. Le président Reagan, qui se souciait peu du lendemain, a légué son désintérêt à George Bush, qui a finalement été remercié précisément parce que les électeurs ont pris conscience de la nécessité d'avoir un gouvernement qui défende leurs intérêts futurs.

Dans les quatre prochaines années, il sera fort intéressant de voir si le gouvernement de Bill Clinton pourra respecter son vœu solennel de se soucier de l'avenir. Selon toute vraisemblance, le président Clinton sera audacieux. Il n'a pas vraiment le choix. S'il veut remettre l'Amérique sur la voie de la croissance d'ici quatre ans, il doit se mettre à l'œuvre dès aujourd'hui. Il ne sera pas facile de susciter une reprise au moment où la bulle spéculative se dégonfle.

Le président Clinton bénéficiera sans nul doute de la coopération du Congrès. Le problème d'un gouvernement divisé appartient maintenant au passé, et le restera pour les quatre années à venir. Mais ce qui est plus important encore, c'est que le Congrès tiendra à passer toutes les mesures souhaitées par le président dans la mesure où celui-ci acceptera de les défendre et d'en assumer l'entière responsabilité en cas d'échec. Le Congrès américain est tout simplement las d'être fustigé par un président qui lui attribue la responsabilité de tous les échecs et qui ne propose pas lui-même de solutions pour sortir le pays de l'ornière économique.

Cependant, s'il souhaite être, comme il l'a promis, un démocrate nouvelle manière et non pas un démocrate à l'ancienne mode, enclin à augmenter les impôts et les dépenses, il est évident que le président devra se décider à réduire sévèrement, pour l'exemple, un programme de dépenses fédérales, afin de prouver à l'opinion publique qu'il est capable de réduire les dépenses de fonctionnement fédérales tout en augmentant, par ailleurs, les dépenses d'investissement. Parmi les secteurs où une réduction des dépenses est envisageable, deux émergent de façon évidente : les dépenses militaires et les dépenses agricoles.

Comme il serait difficile d'opérer des coupes claires dans le budget militaire avant qu'une reprise économique ne soit bien engagée, les dépenses agricoles sont la cible la plus vraisemblable. Mais, il serait plus aisé de les réduire dans le cadre d'un accord du GATT où chaque pays signera un traité international prévoyant une réduction générale des dépenses agricoles. Ainsi, sur le chapitre des négociations du GATT, le président Clinton pourrait bien être encore plus sévère à l'égard de la politique agricole de la Communauté européenne que ne l'a été George Bush.

(*) Lester Thurow est doyen de la Sloan School of Management au Massachusetts Institute of Technology (MIT).

(1) Les « trust funds » sont des fonds gérés en fiducie, terme dérivé du latin *fides* (confiance) – *trust* en anglais. Aux termes d'un contrat de fiducie, le constituant (en l'occurrence l'Etat) transfère tout ou partie de ses biens et droits au fiduciaire (le *trust fund*), lequel a pour mission de les gérer dans un cadre et pour un temps déterminé. Cette formule se rapproche du système de la concession, introduite cette année dans le droit français, notamment pour les autoroutes.

C O N J O N C T U R E

INDICATEUR • Le commerce extérieur

Jeu à somme nulle

LA progression de l'excédent des échanges de marchandises au Japon et en Allemagne au troisième trimestre s'explique principalement par le ralentissement de la demande intérieure et le tassement consécutif du volume des importations.

L'excédent nippon gonfle de plus d'un quart sur un an ; outre-Rhin, il affiche son plus haut niveau depuis presque deux ans. L'action délibérée de la Bundesbank pour refroidir l'économie porte donc ses fruits. Elle traduit une volonté de financer la réunification par l'épargne intérieure. Mais si les ménages, dans un premier temps, puis les entreprises intensifient leur effort d'épargne, il est peu probable que l'Etat, dont les rentrées fiscales diminuent, puisse faire de même. Or, comme le montre le cas japonais, l'existence d'une dette croisée dans un pays à excédent d'épargne n'exclut pas une crise financière. Le retour à la vertu internationale ne résoudra pas le problème de l'endettement public outre-Rhin.

Dans ce jeu à somme nulle des soldes commerciaux, les Etats-Unis et la France sont les pays les plus fragilisés par les évolutions en cours.

Le solde américain des échanges de marchandises continue à se dégrader par rapport au début de l'année, en raison d'une demande intérieure plus forte qu'à l'étranger. La mise en œuvre d'une politique budgétaire plus dépensière renforcera cette tendance, même si une revalorisation du dollar peut temporairement l'atténuer.

La balance française, elle, n'est qu'en très léger retrait par rapport au trimestre précédent. Mais si elle redevient positive en septembre, c'est en partie grâce à des facteurs ponctuels (ventes d'Airbus). Les politiques d'assainissement programmées en Italie et en Espagne, le ralentissement allemand, la perte de compétitivité liée à la politique de franc fort pèseront à terme sur les débouchés nationaux.

ALLEMAGNE

Milliards de dollars courants

92 avril	mai	juin	juil	août	SEPT
+3,2	+0,3	+0,8	+0,7	+5,2	+3,1

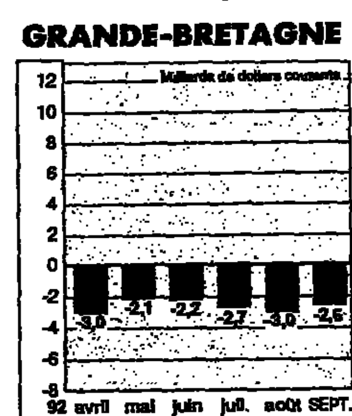
Sur 12 mois : 21,7

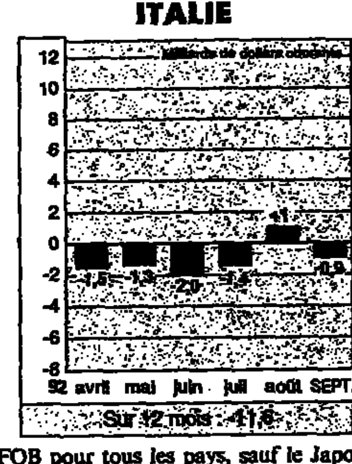
FRANCE

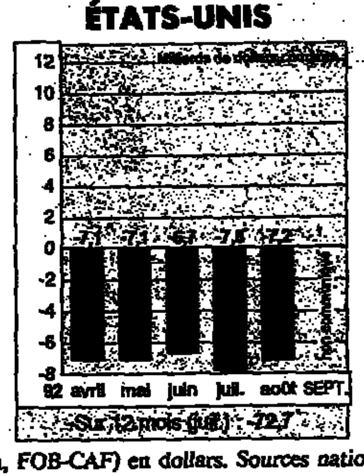
Milliards de dollars courants

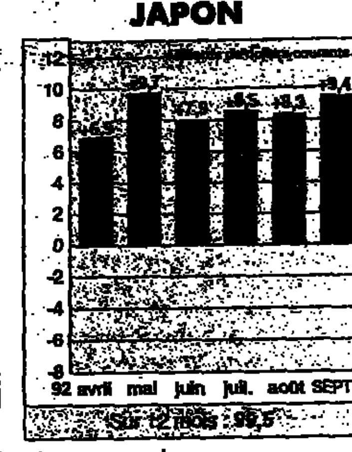
92 avril	mai	juin	juillet	août	SEPT
+1,4	+0,7	-0,2	+1,2	-0,6	+0,8

Sur 12 mois : 4,6









Soldes commerciaux exportations moins importations, en données CVS (FOB-FOB pour tous les pays, sauf le Japon, FOB-CAF) en dollars. *Sources nationales*

REGION • L'Amérique du Sud

Incertitudes politiques

C'EST essentiellement sur le front de l'inflation que l'Amérique du Sud a enregistré de bons résultats en 1992, à la notable exception du Brésil, dont la hausse des prix dépassait, en octobre, 1000 % en rythme annuel. Tous les autres pays ont rejoint des niveaux à deux chiffres, souvent inférieurs à 20 %, comme en Argentine, au Chili ou au Paraguay. Cependant, le climat économique a été généralement attentiste.

En Argentine, les projections établies par le gouvernement aussi bien en matière de croissance (4,5 %) que de commerce extérieur (augmentation des exportations de 19 %) ne se vérifieront pas. La progression du PIB ne dépassera pas 3 % et les exportations ont été victimes de la morosité de l'économie mondiale alors que les importations en provenance du Brésil, le principal partenaire de l'Argentine dans le marché commun du Sud (Mercosur), ont beaucoup augmenté. On craint à Buenos-Aires un déficit commercial de 2 milliards de dollars, ce qui fait que la politique du peso stable mise en œuvre par Domingo Cavallo, ministre de l'économie, est de plus en plus critiquée. Elle est jugée intenable face à la dévaluation constante du cruzeiro brésilien.

Malgré ses difficultés, le Brésil affiche en effet une santé commerciale enviable : la balance commerciale devrait se solder par un excédent de 12 milliards de dollars cette année, contre 10,6 milliards en 1991, grâce à la politique d'ouverture pratiquée avec persévérance depuis deux ans. Les industriels brésiliens commencent ainsi, selon leur réflexe traditionnel, la chute de la consommation intérieure (le PIB s'est contracté de 2,03 % au deuxième trimestre, et l'évolution sur l'ensemble de l'année sera tout juste positive). Le nouveau gouvernement de M. Itamar Franco a exclu de recourir à certaines des méthodes de ses prédécesseurs pour lutter contre l'inflation (gel autoritaire des prix et des salaires, confiscation des dépôts bancaires), mais il n'a pas pour autant défini de programme clair, ce qui engendre un climat d'incertitude.

Au Brésil comme un peu partout en Amérique du Sud, les privatisations continuent, mais à un rythme ralenti. La première grande vente organisée par le gouvernement Franco, celle de la compagnie sidérurgique Acesita, en octobre, ne s'est pas déroulée comme prévu : Usiminas (déjà privatisée) a retiré son offre en refusant d'être actionnaire aux côtés du Fonds de pension des employés du Banco do Brasil, et Acesita a été cédée en deux étapes pour la contre-valeur de 450 millions de dollars (moins que ce qui n'était espéré par le gouvernement) sous forme de titres de la dette publique affectés d'une forte décote. La loi sur les privatisations devrait être prochainement modifiée pour que l'Etat puisse encaisser davantage de capitaux frais.

Le Chili ne connaît pas ce genre de problèmes : son programme de privatisations est pratiquement achevé, son budget est en excédent pour la quatrième année consécutive et sa croissance devrait atteindre 5,5 % cette année, un peu mieux qu'en 1991.

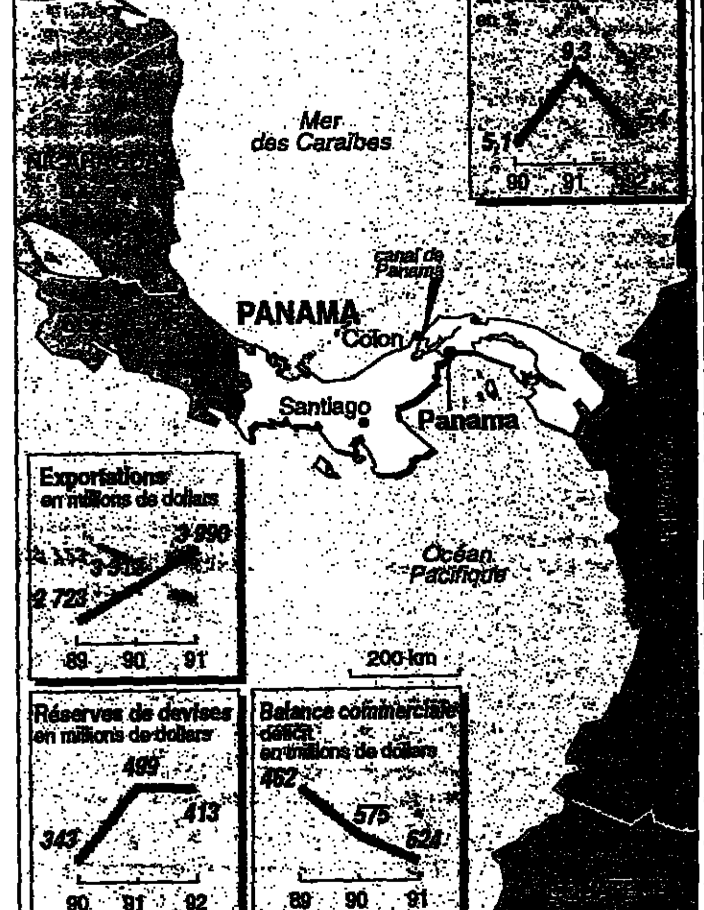
Un optimisme relatif est également affiché en Colombie, même si l'objectif d'une inflation de 22 % ne doit pas être atteint (elle sera cette année de l'ordre de 27 %) alors que la crise énergétique et l'effondrement du prix du café compliquent l'action du gouvernement. En fait, la croissance industrielle est forte (8 % pour le deuxième trimestre), et c'est elle qui tire l'ensemble de l'économie. La progression du PIB pourrait atteindre 2 à 3 % en 1992 et 5 % en 1993. En revanche, c'est l'inquiétude qui prévaut au Venezuela et au Pérou. Faute d'appuis politiques, le président vénézuélien, Carlos Andrés Pérez, gère l'économie au jour le jour, sans pouvoir entamer les réformes réputées indispensables.

Il n'est pas sûr que le budget 1993 soit voté le 30 novembre, ce qui aboutirait à la reconduction du budget 1992 pour une année supplémentaire. Or les recettes pétrolières (plus de 80 % des revenus publics) ont été inférieures aux prévisions, et un fort déficit budgétaire apparaîtra cette année (entre 5 et 11 milliards de dollars). Le gouvernement en est venu à annoncer la vente de dix-sept puits de pétrole en activité, représentant 5 % de la production nationale, car la compagnie PDVSA se révèle incapable de financer ses investissements et lui-même ne peut la soutenir.

Le Pérou, qui procède à l'élection d'une Assemblée constituante en novembre, demeure plongé dans la récession. Le PIB a chuté de plus de 2 % au premier semestre et le budget ne sera équilibré en 1992 que grâce à l'aide des pays membres d'un groupe d'appui et de la Banque Interaméricaine de développement. Cette aide s'élèvera à 1 milliard de dollars. Le Pérou applique, non sans difficulté, un plan de rigueur approuvé par le FMI, et son plan de privatisations a beaucoup de mal à démarrer.

Deux opérations ont dû être annulées en 1992, les appels à candidature s'étant révélés infructueux. Conformément à la loi, de nouveaux appels seront lancés, avec réduction du prix demandé (il s'agissait notamment de la raffinerie de Conchan dans le cadre de la privatisation de Petroperu). La dépréciation de la monnaie est restée inférieure au rythme de l'inflation cette année, de sorte que les exportations ont continué à être pénalisées alors que les importations ont vivement progressé par suite de l'ouverture des frontières. Le taux d'investissement est demeuré très bas, comme dans toute l'Amérique du Sud. Partout, les acteurs économiques semblent attendre d'être fixés sur l'avenir politique des pays avant de prendre leurs décisions.

Jean-Luc Chalumeau
économiste de la banque Sudameris



PAYS • Le Panama

Un retour à la prospérité ?

Fin octobre, le ministre du commerce et de l'industrie du Panama, Roberto Alfaro, est venu en France plaider pour la nouvelle politique économique libérale du gouvernement démocratique, installé en janvier 1990 dans un pays encore traumatisé par l'intervention militaire des Etats-Unis contre le régime du général Noriega. Le ministre a exposé son plan de restructuration économique – un plan de rigueur classique (réduction du déficit public, privatisation et réforme douanière et fiscale) qui a reçu l'approbation du FMI et est assorti d'un crédit de 150 millions de dollars.

La croissance du PIB, qui s'est située aux environs de 9 % en 1991 selon le gouvernement, devrait atteindre 5,4 % en 1992 et environ 7 % à la fin de la décennie. Ce petit pays (77 000 kilomètres carrés et 2,5 millions d'habitants) joue à fond la carte des services. Ceux du canal en premier lieu (370 millions de dollars de droits de passage annuels, soit 8 % du PNB, près du quart de cette sommme allant à l'Etat), puis ceux de l'oléoduc qui double le canal (230 millions de dollars de droits d'utilisation annuels) et de la zone franche de Colon, la deuxième du monde après celle de Hongkong avec 7,2 milliards de dollars de transactions annuelles rapportant à Panama l'équivalent de 5 % de son PNB. L'activité bancaire, durement éprouvée par l'épisode Noriega, a progressivement repris ses activités. Aujourd'hui, une centaine de banques de plus de trente pays emploient 10 000 personnes et totalisent 18 milliards de dollars de dépôts (contre 8,5 milliards à la fin de 1989).

Le Panama se veut le centre financier de l'Amérique latine, et ne manque pas d'arguments pour y parvenir : le dollar y a cours légal, et la monnaie nationale, le balboa, est strictement indexée sur la devise des Etats-Unis. Cette particularité supprime tous les problèmes de fluctuation des changes et favorise la lutte contre l'inflation. La hausse des prix dépasse rarement 2 % au Panama, ce qui est unique en Amérique latine. Une législation libérale encourage les activités financières (pas d'impôt sur les dépôts à terme ou les intérêts des comptes étrangers, aucune restriction sur les transferts de fonds vers l'extérieur). C'est ce qui explique que le Panama, recevant des capitaux, puisse se permettre un déficit commercial quasi structurel d'à peu près 500 millions de dollars par an tout en enregistrant un excédent de la balance des paiements (570 millions de dollars en 1991). Il est vrai que le Panama n'utilise pas ces capitaux à rembourser sa dette, qui représente 5,8 milliards de dollars. Les arriérés s'accumulent vis-à-vis des créanciers internationaux, en particulier les banques. Ce n'est qu'avec le FMI qu'un accord a été conclu en février 1992, assorti d'un remboursement de 253 millions de dollars d'arriérés.

J.-L. C.

SECTEUR • Les télécommunications

En grandes manœuvres

QUATRE cent treize milliards de dollars ou encore 2 100 milliards de francs. C'est grosso modo 2 % du PIB mondial. C'est ce que pèse – équipements et services confondus – le marché des télécommunications. Un marché énorme donc, qui croît assez rapidement (1,7 % en moyenne par an en dollars constants) depuis 1986 et dont les règles du jeu sont en plein bouleversement.

Aujourd'hui, tout se conjugue pour hâter la recomposition. Le phénomène de dérégulation d'abord. L'innovation technologique ensuite. La conjoncture économique enfin. La dépense «télécommunications» dans les entreprises est désormais soumise aux mêmes exigences de cohérence et de rationalisation que la dépense informatique. Austérité oblige. Par ailleurs, dépendant encore à 40 % des marchés d'Etat, donc souvent des grands programmes d'équipement, et donc des budgets nationaux, le secteur des télécommunications est forcément affecté par les mesures de réduction des dépenses publiques. Enfin, il est très sensible au coût de l'argent et contraint d'engloutir, en moyenne, 20 % de son chiffre d'affaires en recherche-développement.

Concurrence accrue et environnement plus contraignant : tout pousse aux grandes manœuvres. De l'avis des experts, alliances et concentrations ne peuvent aller qu'en s'accélérant. Le britannique Cable and Wireless, qui contrôle l'opérateur privé de télécommunications Mercury vient ainsi d'annoncer la conclusion d'une «alliance majeure» avec le canadien BCE. Il y a quatre mois, Northern Telecom, rival de BCE, et le français Matra avaient procédé de même. Northern Telecom s'est ouvert ainsi une entrée sur le marché européen de la commutation privée. Matra a obtenu de son côté une injection de capitaux frais pour sa filiale Matra Communication, qui a investit 500 millions de francs dans le seul radio-téléphone numérique GSM.

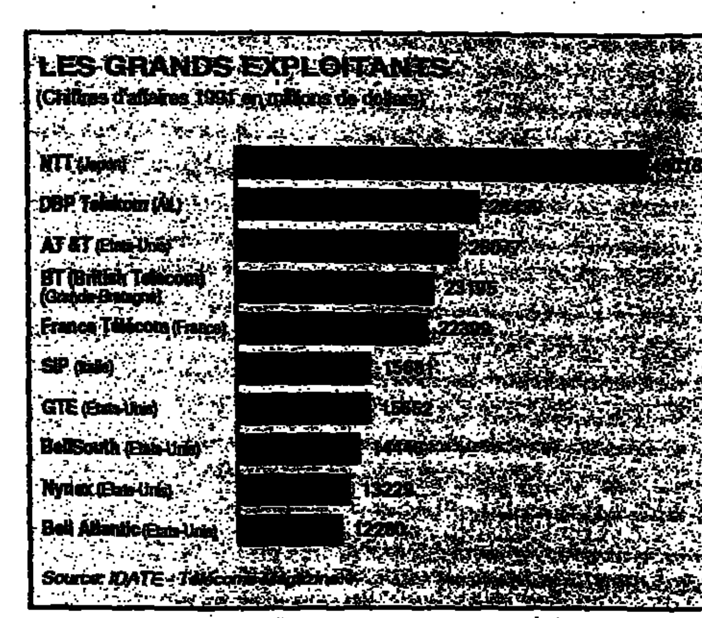
Alliances stratégiques, mais aussi consolidations. Depuis le début de l'année 1992, Alcatel-Alsthom contrôle intégralement Alcatel NV, la structure née de la reprise des activités télécommunications en Europe de l'américain ITT. L'industriel français s'était préalablement hissé à la première place mondiale des équipements de transmission, en fusionnant, sous le regard attentif de la Commission de Bruxelles, avec la société italienne Telettra.

Les Français sont, à l'heure actuelle, loin de faire mauvaise figure. Alcatel ou France Télécom prévoient pour 1992 des progressions de bénéfices. Par ailleurs, le secteur des télécommunications, grâce au plan de rattrapage du téléphone lancé dans les années 70, est considéré à juste titre comme un pôle d'excellence technologique. France Télécom, cinquième opérateur mondial derrière l'américain ATT, le japonais NTT, l'allemand Telekom et le britannique British Telecom, affiche l'un des tout premiers ratios de productivité. Dans les équipements, Alcatel Alsthom dispute la place de numéro un mondial à nouveau à ATT.

Pour autant, les Français ne sont pas forcément les mieux placés pour répondre à la nouvelle donne. Dans les équipements, c'est le marché des terminaux (télécopieurs, téléphone sans fil, fax, stations VSAT), assez proche de l'électronique grand public, qui connaît actuellement les taux de croissance les plus élevés. C'est précisément le segment de marché où – à la différence par exemple des équipements de commutation publique ou privée – les insuffisances de l'industrie française des télécommunications sont les plus criantes. Par ailleurs, l'opérateur France Télécom reste insuffisamment internationalisé, alors que son grand rival ATT n'a de cesse de multiplier les têtes de pont, de parfaire son maillage.

Contrairement à l'informatique, les barrières à l'entrée sont élevées, très élevées dans le secteur des télécommunications. Globalisation, internationalisation, concurrence accrue poussent à la concentration. C'est une bataille de titans qui se prépare.

Caroline Monnot



Les graphiques et cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde* et l'agence de presse Idé.